

UNIVERSITÉ DE PARIS

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

XVI

ÉTUDES D'HISTOIRE BYZANTINE

CONSTANTIN V, EMPEREUR DES ROMAINS

(740-775)

PAR

ALFRED LOMBARD

LICENCIÉ EN LETTRES

AVEC UNE PRÉFACE DE CH. DIEHL
CHARGÉ DU COURS D'HISTOIRE BYZANTINE A LA FACULTÉ

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C^{IE}

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1902

Tous droits réservés.

PRÉFACE

Il n'existe point, à l'heure actuelle, d'histoire générale de l'empire byzantin, j'entends une histoire vraiment scientifique et qui soit au courant des plus récentes recherches : et aussi bien, cette histoire est-elle, pour l'instant, peut-être impossible à écrire. Trop de problèmes essentiels restent encore sans solution, trop de périodes importantes demeurent encore enveloppées d'obscurité, trop d'aspects caractéristiques de la civilisation byzantine se dessinent encore en traits trop vagues sur le fond des événements, pour qu'on puisse sans imprudence se risquer à présenter un tableau d'ensemble et à formuler des idées générales : le vouloir faire serait s'exposer de gaité de cœur à être faux, incomplet, inexact. Il faut donc pendant quelques années encore nous résigner bravement à des recherches plus particulières, à des aperçus moins ambitieux : de ces travaux préparatoires et nécessaires l'œuvre sortira on son temps.

On sait tout ce que les *Jahrbücher* de Munich ont apporté de lumière et de précision dans la connaissance de l'histoire d'Allemagne : je voudrais que, pour combler les trop nombreuses lacunes qui existent encore dans la suite des annales byzantines, on nous donnât des monographies de cette sorte, très précises et très scientifiques. Entre le vi^e siècle, où j'ai tâché de faire une étude attentive du grand règne de Justinien, et le x^e, qui est assurément, grâce aux travaux de

Rambaud et de G. Schlumberger, la période la mieux connue de l'histoire de l'empire grec, il y a un grand trou sombre, qu'éclaircit à peine ici et là de brèves lucurs. Entre la mort de Basile II et la prise de Constantinople par les croisés, en dehors du livre de Bréhier sur le schisme du *x^e* siècle et de celui de Chalandon sur le règne d'Alexis Comnène, il en va à peu près de même, et le *xii^e* siècle en particulier, la plus glorieuse époque de la dynastie des Comnènes, est à peu près inexploré. Enfin le *xiv^e* et le *xv^e* siècles sont à étudier presque complètement, et la négligence qu'on y a jusqu'ici apportée est d'autant plus surprenante que pour cette période les documents abondent, l'histoire de Byzance se trouvant alors étroitement mêlée à celle des Turcs, des Slaves du Sud et des peuples de l'Occident¹.

L'histoire des institutions de Byzance est peut-être plus mal connue encore que l'histoire politique de l'empire grec. Assurément, le jour est fort éloigné encore où nous aurons pour Byzance l'équivalent de ce qu'est pour Rome le *Manuel* de Mommsen et Marquardt : du moins faut-il s'appliquer à hâter ce jour par des études approfondies sur l'administration byzantine, études difficiles sans doute, mais que leur nouveauté doit rendre particulièrement séduisantes. Tout, en effet, ou presque, est à faire ici, et de bonnes monographies sur le gouvernement intérieur de tel ou tel *basileus* jetteront sur l'histoire administrative de Byzance, sur sa vie économique et sociale, d'un mot, sur sa civilisation, des clartés inattendues.

Le mémoire de M. A. Lombard sur le règne de Constantin V est une de ces monographies auxquelles j'ai encouragé mes élèves. On sait quelle est dans l'histoire byzantine l'importance de la période des empereurs iconoclastes, et combien

1. J'ai dressé le bilan, aussi exact que possible, des résultats acquis actuellement, et esquissé le programme, tel que je le conçois, des recherches futures dans un article sur les études d'histoire byzantine en 1901. (*Revue de synthèse historique*, oct. 1901, p. 177-225.)

leur œuvre a été diversement jugée. Parmi eux, Constantin V, si maltraité par ses contemporains, si exalté par ses modernes panégyristes, mérite, ce semble, une particulière attention. Grand homme de guerre, il a victorieusement défendu les frontières et assuré aux armes romaines un prestige nouveau. Politique avisé, il a nettement compris le rôle de l'empire grec dans le monde oriental, et son administration intérieure a singulièrement contribué aux progrès de l'hellénisme. Théologien enfin, et plus encore croyant sincère, il a tenté un énergique effort pour relever le niveau intellectuel et moral de son peuple. Et malgré les haines dont il fut l'objet, son œuvre a duré, en somme, et contribué à la renaissance de Byzance.

Il m'a semblé que le public savant trouverait quelque intérêt à voir expliquer ces choses dans une étude complète, attentive, conduite avec une méthode rigoureuse et une critique sévère, et que le grand empereur iconoclaste y apparaîtrait peut-être sous un jour assez nouveau et plus vrai. Il m'a semblé, en outre, qu'il y aurait avantage à montrer sans tarder trop ce que peut produire le séminaire d'histoire byzantine que nous tâchons de constituer en Sorbonne. D'autres travaux s'y préparent en ce moment même, sur le règne de l'impératrice Irène, sur le gouvernement de Basile I, sur le gouvernement de Léon VI, sur la géographie historique et les institutions administratives de la Morée franque. Ainsi, peu à peu, je l'espère, nous donnerons à l'histoire byzantine des bases plus solides, et nous contribuerons pour notre part aux progrès de la science dont notre Ducange fut, jadis, le fondateur.

CH. DIEHL.



CONSTANTIN V

EMPEREUR DES ROMAINS

(740 — 775)

CHAPITRE I

LES SOURCES

Le principal document pour l'histoire du règne de Constantin V est la *Chronographie* écrite entre 810 et 815 par Théophane le Confesseur¹. Cette chronique, si sèche et si insuffisante qu'elle paraisse à la lecture, est cependant le récit le plus complet et le plus détaillé que nous possédions des événements de cette période. Les faits y sont classés par années du monde et datés par indications; la chronologie y est dressée avec le plus grand soin, et M. Hubert a démontré récemment que dans Théophane, contrairement à l'opinion reçue, les années de l'ère mondiale étaient parfaitement exactes et devaient nous servir de base pour établir la chronologie de cette période². Le *Breviarium* du patriarche

1. Krumbacher, *Byz. Litt.* : p. 342.

2. *Byzantinische Zeitschrift*, 1897, p. 504. Voir pour l'ancienne chronologie les notes de Pagi et de Mansi dans les éditions de Baronius, et les travaux des Bollandistes (VA, SS., octobre VIII, p. 128, introduction à la *Vie d'André in Crisi*, mars III, p. X et mars II, p. 609). On s'est surtout occupé des premières années du règne de Léon III et de la date de ses premiers édits. Voir, outre les ouvrages cités, Hefele, IV, p. 249 et sqq.; Schlosser, p. 156 et sqq.; Marx, p. 9 et sqq.; Schwarzlose, p. 36 et sqq.; Schenk, *Kaiser Leon III*, p. 36 et sqq. et *K. L. III. Watten in Innern*, p. 272 et sqq.

On admettait que la chronologie de Théophane était en avance d'une année à partir de l'an I d'Héraclius jusqu'à la dernière année de Constantin Copronyme, c'est-à-dire que l'année 6245 de Théophane, par exemple, était en réalité l'année 6246 de l'ère d'Alexandrie et correspondait ainsi à l'année de notre ère qui va de septembre 753 à septembre 754 et non à celle qui va de septembre 752 à septembre 753. Théophane avait ensuite doublé la dernière année de Constantin et cette nouvelle erreur, qui compensait la première, avait ainsi redressé sa chronologie. On expliquait ainsi le désaccord constant entre les dates données par années du monde, le chiffre de l'indiction, et les indications fournies par Théophane lui-même sur la

Nicéphore contient un récit plus sommaire et plus rapide. Il se borne à raconter l'histoire de Byzance proprement dite, tandis que Théophane prétend nous donner une histoire générale de l'Orient, et parle aussi bien des Arabes que des Grecs. Le texte de Nicéphore présente des analogies frappantes avec celui de Théophane ; les termes employés sont souvent identiques et cependant l'ordre

durée du règne des empereurs. Il dit ainsi que Constantin V a régné 34 ans 2 mois 26 jours et pourtant il le fait régner du 17 juin 623¹ au 14 septembre 626⁷, ce qui fait plus de 35 ans. Muralt, dans son *Essai de chronologie byzantine*, était arrivé à un système très compliqué et peu logique, corrigeant le chiffre de l'année du monde d'après l'indiction, pour les événements que Théophane date par l'indiction, maintenant, au contraire, ce chiffre lorsque l'indiction n'est pas donnée.

Hubert, d'après une conjecture de Bury (*History of the later Roman Empire*, 1889, t. II, p. 475) est arrivé à une chronologie plus satisfaisante. Il admet qu'en 726, pour des raisons financières, Léon III a fait doubler l'indiction, c'est-à-dire que la 10^e indiction, qui correspondait à l'année du monde 6219, aurait été avancée jusqu'à l'année 6218 laquelle aurait ainsi appartenu à deux indictions. Nous aurions donc :

| | | | |
|---------------------------|-------|---------|--------|
| 725 = 6217-6218 Ind. rég. | 8-9 | Théoph. | 8-9 |
| | | | } 9-10 |
| 726 = 6218-6219 Ind. rég. | 9-10 | Théoph. | 10-11 |
| 727 = 6219-6220 Ind. rég. | 10-11 | Théoph. | 11-12 |

A partir de 726 et jusqu'en 773, l'indiction byzantine se trouva ainsi en avance d'une année sur l'indiction régulière employée en Occident. Mais l'ère du monde employée par Théophane donne bien l'année exacte. L'avènement de Constantin tombe ainsi en 740 :

| | | | |
|---------------------------|-----|---------|------|
| 740 = 6232-6233 Ind. rég. | 8-9 | Théoph. | 9-10 |
|---------------------------|-----|---------|------|

Théophane place, en effet, cet avènement au 18 juin 623², indiction 9. Le concile des Blachernes tombe en 753. Théophane le fait durer du 10 février au 8 août de l'indiction 7, en 624⁵. Or :

| | | | |
|---------------------------|-----|---------|-----|
| 753 = 6245-6246 Ind. rég. | 6-7 | Théoph. | 7-8 |
|---------------------------|-----|---------|-----|

Mais en 773 Constantin s'avisait de rétablir à Byzance l'indiction régulière. Pour cela, il procéda à une opération contraire à celle de Léon III ; il prolongea probablement de six mois chacune des indictions 11 et 12. On eut ainsi :

| | | | |
|---------------------------|-------|--------------|-------|
| 771 = 6263-6264 Ind. rég. | 9-10 | Ind. Théoph. | 10-11 |
| 772 = 6264-6265 Ind. rég. | 10-11 | Ind. Théoph. | 11 |
| 773 = 6265-6266 Ind. rég. | 11-12 | Ind. Théoph. | 11-12 |
| 774 = 6266-6267 Ind. rég. | 12-13 | Ind. Théoph. | 12-13 |

et ainsi de suite. Les contradictions entre les chiffres de l'ère mondiale et les calculs de Théophane sur la durée du règne des empereurs, proviennent de ce qu'il a fait ces calculs lui-même et d'après l'indiction, sans tenir compte des irrégularités qui s'y étaient produites. Ainsi est résolue la difficulté qui embarrassait le plus les historiens : la durée exacte du règne de Constantin V. Théophane place son avènement au 18 juin 623² et sa mort au 14 septembre 626⁷, ce qui fait 35 ans 2 mois 26 jours. Il indique, d'autre part, qu'il a régné 34 ans 2 mois 26 jours, parce qu'il a compté les années de son règne de l'indiction IX à l'indiction XIII, sans réfléchir que l'indiction XII avait duré deux ans. Constantin a bien régné 35 ans.

des événements n'est pas le même, ce qui incline à penser que ces deux auteurs ne se sont pas fait d'emprunts réciproques, mais plutôt qu'ils ont puisé tous deux à une source commune ¹. Schenk a montré que Nicéphore, grâce à sa situation officielle, était mieux placé que Théophane pour consulter des documents authentiques ². Sa narration est en outre plus impartiale et plus sobre que celle de Théophane. La passion religieuse et la haine des empereurs hérétiques y sont moins visibles ; les invectives et les déclamations y tiennent moins de place. La partie anecdotique y est moins développée ; en revanche des événements importants comme les guerres de Bulgarie sont rapportés d'une façon plus complète et plus claire. Il est très regrettable que le récit de Nicéphore s'arrête à l'année 769.

Les chroniques postérieures sont beaucoup moins importantes. Georges Hamartolos, ou Georges le Moine, écrit sous Michel III (842-867) une *Histoire abrégée du monde d'Adam à la mort de Théophile*, ouvrage vague et déclamatoire ³. Il imite à la fois Théophane et Nicéphore ; il a lu également les *Antirrhetici* de Nicéphore, dont il fait des extraits ⁴. Il lui arrive de ne pas comprendre le texte de Nicéphore et de tomber dans de grossières confusions ⁵. Il rapporte aussi des anecdotes tirées des vies des saints, en particulier de celle d'*Étienne d'Aurence* et de *Nicéas de Médicion* ⁶.

Les chroniqueurs Léon le Grammaire (fin du x^e siècle), Cedrenus (fin du xi^e ou commencement du xi^e siècle) et Zonaras (milieu du xi^e siècle) sont moins intéressants encore ⁷. Ils ne font guère que résumer le texte de Théophane, qu'ils ne connaissent souvent, surtout Léon le Grammaire, que par celui de Georges

1. Krumbacher, p. 349. Voir surtout les réflexions sur la guerre civile, Nicéphore p. 61 et Théophane p. 417 ; sur la peste, Nicéphore p. 62-63 et Théophane p. 422 ; sur le grand hiver de 763, Nicéphore p. 67 et Théophane p. 434.

2. Schenk, *Kaiser Leo III*, p. 37.

3. Krumbacher, p. 352.

4. Le discours de Nicéphore dans Georges Ham., p. 950, extrait de l'*Antirrh.*, III, p. 500 et sqq.

5. Le récit de la bataille d'Anchialos, Nicéphore, Migne, *P. G.*, t. 100, p. 508 et Georges Ham., p. 944 et 946.

6. L'histoire du temple de Maura, Georges Ham., p. 934 ; *Vie d'Étienne*, 1169. Le concile d'Hicéria, Georges Ham., p. 940 ; *Vie d'Étienne*, 1120 ; l'anecdote sur la Vierge, Georges Ham., p. 932 et *AA. SS.*, avril, I, XXIV.

7. Sur Cedrenus, v. Krumbacher, p. 368 ; sur Zonaras, v. Krumbacher, p. 370 ; sur Léon Gramma., v. Krumbacher, p. 361 et sqq.

Hamartolos. Enfin Michel Glycas (XI^e siècle)¹ imite à son tour et Cedrenus et Zonaras.

Les chroniques relatives au règne de Constantin sont donc particulièrement pauvres et peu nombreuses. La littérature théologique de cette période est au contraire très abondante et les renseignements qui s'y trouvent dispersés suppléent en quelque mesure à l'insuffisance des historiens.

Les trois discours *Sur les images* de Jean Damascène² intéressent la première période de la querelle iconoclaste. Mais les ouvrages anonymes *ad Constantinum Caballinum*³ et *ad Theophilum imperatorem*⁴ nous fournissent quelques indications utiles sur le règne de Constantin. On sait que ces discours ont été attribués à tort à Jean Damascène⁵.

La *Lettre à Théophile*, écrite dans les dernières années du règne de cet empereur, c'est-à-dire vers 845⁶, contient un récit rapide des événements de la persécution depuis les origines jusqu'à Michel II. Les principaux passages relatifs à Constantin V y sont reproduits textuellement de la *Vie d'Étienne*⁷.

Le discours *ad Constantinum Caballinum* est plus difficile à dater. Schwarzlose⁸ prétend qu'il a été écrit dans les dernières années du règne de Constantin V, soit entre 766 et 775. Mais je remarque que l'auteur de cette invective parle de Constantin Caballinus comme d'un adversaire mort⁹. Les termes dans lesquels il rappelle les décrets de Constantin contre l'invocation des saints montrent qu'au moment où il écrivait, ces décrets étaient oubliés ou tombés en désuétude¹⁰. Le fait que cette lettre est adressée à Constantin ne signifie pas qu'elle ait été écrite de son vivant. Il ne s'agit ici que d'une invective de rhétorique où l'on prend à partie l'hérésie elle-même dans la personne de son

1. Krumbacher, p. 380.

2. Migne, *P. G.*, t. 94.

3. Migne, t. 95, p. 338 sqq.

4. Migne, t. 95, p. 362 sqq.

5. V. Schwarzlose, p. 108.

6. Schwarzlose, p. 110, d'après le chapitre 12 : 130 ans sont écoulés depuis les premières violences des Arabes contre les images.

7. Le serment imposé aux populations, la nomination de Constantin, le concile des Blachernes, *Epist. ad Theoph.*, 360-364 et *Vie d'Étienne*, 1112-1120.

8. P. 109.

9. P. 342.

10. P. 338.

représentant le plus marquant : Nicéphore, quarante ans plus tard, écrira encore contre Constantin Copronyme. D'autre part, je remarque que l'auteur du discours à *Constantin Caballinus* n'a pas connu le concile de 787. Lorsqu'il attaque le concile iconoclaste de 753, il lui oppose non pas l'autorité du concile de Nicée, mais celle des six conciles œcuméniques qui l'ont précédé¹. Je place donc le discours qui nous occupe entre 775 et 787, plus vraisemblablement dans les premières années du règne d'Irène. Ce serait néanmoins, avec les textes qui nous sont restés du concile de 753, le plus ancien document relatif au règne de Constantin V. Mais les renseignements que nous y trouvons ont un caractère fortement légendaire. Quant à la *Lettre contre les iconoclastes*, écrite vers 771 d'après Schwarzlose², et attribuée également à Jean Damascène, elle est beaucoup moins intéressante.

Les *Antirrhétici* du patriarche Nicéphore, écrits entre 810 et 820, nous fournissent par contre un grand nombre de renseignements précieux. L'auteur y réfute point par point un ouvrage hérétique qu'il attribue au Copronyme. En outre, dans son troisième discours, il s'en prend à la personne de l'empereur défunt. Faisant appel à ses souvenirs et à ceux de ses contemporains, il passe en revue la vie privée de Constantin, son administration, sa politique extérieure³. Il est intéressant de constater les contradictions qui existent entre cet ouvrage de polémique et la chronique du même auteur⁴. Le théologien transforme en défaites les batailles que l'historien rapportait comme d'éclatantes victoires.

L'œuvre considérable de Théodore Stoudite ne nous sera pas d'une grande utilité. L'abbé de Stoudion appartient à une époque postérieure, et ses écrits, *antirrhétici*, *lettres*, et *épigrammes*, dirigés contre Léon l'Arménien, ne nous fournissent pas de renseignements rétrospectifs. Seule, la *Vie de Platon, hégoumène de Saccoudion*, nous donne quelques indications sur le règne de Constantin.

Pour les débuts et l'origine de l'hérésie iconoclaste, nous possédions quelques documents occidentaux, entre autres des lettres

1. P. 331 et 343. Le fait que dans ce discours Constantin n'est pas désigné sous le nom de Copronyme est une preuve de son ancienneté. Cf. ci-dessous, p. 12-13.

2. P. 112, à cause de 1362 A : depuis la passion et la résurrection, 745 ans sont écoulés.

3. *Antirrh.*, III, 504-514.

4. *Antirrh.*, III, 508; *Breviarium*, p. 69 : la bataille d'Anchialos.

adressées à Léon III et attribuées au pape Grégoire II¹. On a démontré qu'elles n'étaient pas authentiques ; mais elles conservent une certaine valeur puisqu'elles ont été écrites en Orient peu après les événements dont elles parlent². Pour le règne de Constantin, cette catégorie de documents fait absolument défaut. Nous savons, par le *Liber Pontificalis*, que Zacharie et Paul I^{er} ont souvent écrit des lettres à Constantin V pour l'exhorter à rétablir le culte des images, mais aucune de ces lettres ne nous est parvenue³.

Les actes du concile de Nicée nous sont précieux à cause de leur authenticité et de leur caractère officiel. C'est par les citations qui y sont insérées que nous pouvons connaître les décrets du concile de 753. Outre la réfutation de ces décrets, les délibérations du concile contiennent un grand nombre de renseignements originaux sur la situation de l'Église pendant le règne de Constantin V.

Beaucoup moins bien connues sont les *Vies de Saints*. Le principal document de l'hagiographie du VIII^e siècle est la *Vie de Saint Étienne le Jeune*, martyr sous Constantin V, rédigée par Étienne, diacre de Sainte-Sophie, en 808, c'est-à-dire plusieurs années avant les chroniques de Nicéphore et de Théophane. Ce document, publié dès le XVII^e siècle, a été souvent considéré comme une source d'importance capitale et faisant autorité. On y trouve, en effet, un récit original et assez détaillé de la persécution iconoclaste. Plusieurs personnages de cette époque, plusieurs martyrs notamment, ne nous sont connus que par les mentions qui en sont faites dans la *Vie d'Étienne*. La *Vie d'Étienne* a été utilisée de bonne heure par les chroniqueurs. C'est d'après cette *Vie* que, de nos jours, les Bollandistes ont dressé la liste des martyrs de la persécution iconoclaste et fixé la chronologie de cette période⁴. Il me semble qu'on a accordé à la *Vie d'Étienne* plus de confiance qu'elle n'en mérite. Je ne parle pas des récits purement merveilleux qu'elle renferme. Mais elle est sur plusieurs points importants en con-

1. Mansi, XII, 959 et sqq., 975 et sqq.

2. Schwarzlose, *op. cit.*, introduction au chapitre : *Partei und System der Bilderfreunden* et p. 113. Elles ont été écrites après 753 ; Hubert, *Revue hist.*, t. 69, p. 4.

3. Lib. Pont., 219, 258 ; Cod. Car., 36.

4. Voir les travaux des nouveaux Bollandistes dans la préface à la *Vie d'André in Crisi*, AA. SS., octobre VIII, p. 128 et sqq. L'abbé Marin (*op. cit.*, p. 341-345) a reproduit le récit de la vie d'Étienne.

tradition avec le texte des chroniqueurs. J'y relève notamment les erreurs suivantes :

1° Nous lisons dans la *Vie d'Étienne* que, la veille du supplice de l'abbé, Constantin envoya auprès de lui, pour essayer de le fléchir, « deux frères d'une grande beauté et de haute dignité, hommes pieux, que l'empereur fit périr plus tard par jalousie ¹ ». Ces deux frères nous sont connus par les chroniqueurs, et aucun doute n'est possible sur leur identité. Ce sont Constantin Podopagouros, patrice et logothète du drome, et Stratégus, patrice et domestique des excubiteurs, qui furent tous deux décapités au Cynégium ². Or, les chroniqueurs placent leur supplice en août de l'indiction IV, soit en 766 d'après la chronologie des Bollandistes, en 765 d'après la nouvelle, c'est-à-dire bien avant la mort d'Étienne, fixée par les Bollandistes au 27 novembre 767.

2° La *Vie d'Étienne* place la nomination du patriarche Constantin avant le concile de 753 et prétend que l'empereur et le patriarche auraient préparé ensemble la convocation du concile ³. Or, les chroniqueurs disent formellement que cette nomination a eu lieu à la fin du concile, alors que l'assemblée s'était transportée aux Blachernes ⁴. Si Constantin avait été patriarche de Constantinople au moment de la convocation du concile, il en aurait été tout naturellement le président, et nous savons au contraire que l'assemblée fut présidée par Théodose d'Éphèse ⁵.

3° L'auteur de la *Vie d'Étienne* fait figurer, parmi les personnages que Constantin V députa vers l'abbé d'Auxence pour lui faire signer les décrets du concile, l'évêque Constantin de Nacolie ⁶, qui était certainement mort à cette époque, puisqu'il était déjà évêque de Nacolie quarante ans auparavant, avant 726, et que son nom n'est mentionné nulle part parmi ceux des théologiens de l'entourage de Constantin ou parmi ceux des chefs de l'assemblée de 753 ⁷. Les décrets du concile de Nicée frappent successivement d'anathème trois groupes distincts d'évêques hérétiques ⁸ : d'abord les chefs du concile de 753; ensuite les trois patriarches iconoclastes,

1. P. 1172.

2. Théoph., AM. 6257, p. 438; Nic., Brev., p. 74.

3. P. 1112.

4. Théoph., AM. 6245, p. 428; Nicéph., Brev., p. 65.

5. Nic., Brev., *ibid.*; Théoph., p. 427.

6. P. 1139.

7. Or. ad Const. Gab., p. 332.

8. Mansi, XIII, 399.

Anastase, Constantin et Nicéas ; enfin ceux qu'ils appellent les $\alpha\iota\tau\alpha\iota\tau\alpha\iota$, c'est-à-dire les fauteurs ou les promoteurs de l'hérésie. Le nom de l'évêque de Nacolie ne figure que dans ce dernier groupe, à côté de celui de Jean de Nicomédie.

La *Vie d'Étienne* a été rédigée, comme nous l'avons vu, à une époque assez rapprochée des événements. L'auteur nous dit que les plus âgés de ses contemporains ont été les sujets de Constantin V¹. Il nous avertit que les événements dont il parle lui ont été racontés par des témoins oculaires². « Je tiens cette histoire, dit-il en terminant, des amis et des proches du saint, et même d'anciens complices de l'empereur³. » Méfions-nous de ces traditions purement orales. La *Vie d'Étienne* offre toutes les apparences d'une œuvre rédigée d'après des récits transmis de bouche en bouche, déformés par l'éloignement et la passion religieuse, et qui ne sauraient avoir pour nous la valeur des documents écrits consultés par Théophane et par Nicéphore. Tout y porte le caractère de la légende. Il est évident que le diacre Étienne a voulu grouper et rassembler dans son récit les principaux événements de la persécution, et qu'il a tenu à y faire figurer tous les personnages importants du conflit. Voilà pourquoi il y donne une place à Constantin de Nacolie, dont le nom était resté comme celui d'un des chefs de l'hérésie. On avait gardé le souvenir de la persécution du préfet des Thracésiens, Michel Lachanodracon, et de celle du préfet de Crète, Théophane Lardotyre : le diacre Étienne a tenu à ménager dans sa narration une rencontre entre l'abbé d'Auxence et les victimes de ces persécutions, Théostériecte de Pelecita et Antoine de Crète, entrevue au cours de laquelle les moines se racontent les uns aux autres les violences qu'ils ont eu à subir.

Les Bollandistes, qui considèrent comme très important, pour la chronologie de l'époque, le fait que tel ou tel martyr ait ou n'ait pas été mentionné dans cette conversation, ont fondé leurs raisonnements sur une base bien fragile.

Cependant, si la *Vie d'Étienne* laisse beaucoup à désirer au point de vue de la précision et de l'enchaînement exact des événements, les faits qu'elle signale et les détails de toute sorte que nous y trouvons épars n'en sont pas moins précieux. Ils nous montrent

1. P. 1134.

2. P. 1132.

3. P. 1183.

les souvenirs qu'avaient laissés, après quarante ans d'intervalle, le règne de Constantin et la période sanglante de la querelle des images.

Les vies d'*André in Crisi*¹ et de *Paul le Jeune*² présentent les mêmes caractères et le même genre d'intérêt. Mais elles sont beaucoup moins importantes. Et nous ne possédons, pour la première de ces vies, que la recension très postérieure de Métaphraste.

Par contre, j'ai trouvé dans la *Vie de Nicéas*, du convent de Médicion, écrite entre 820 et 830 par le moine Théostériete³, outre plusieurs renseignements originaux et intéressants⁴, un récit du développement de l'hérésie et de la persécution écrit avec une sûreté de vues et une précision qui font habituellement défaut aux hagiographes.

Les autres vies de saints contemporaines, dont plusieurs ne sont que des extraits de la *Vie d'Étienne*, ne nous fournissent qu'un très petit nombre de renseignements utiles.

En dehors des sources byzantines, quelques chroniques syriaques et arabes récemment publiées, renferment des détails précieux sur les guerres de Constantin en Asie-Mineure⁵.

1. AA. SS., octobre VIII, 136.

2. AA. SS., juillet II, 636.

3. AA. SS., avril I, XVIII.

4. Entr'autres l'anecdote à propos de l'hostilité de Constantin contre la Vierge, p. xxiv, reproduite par Georges Hamartolos, p. 932, par Léon Gramm., p. 181 et par Cedrenus, p. 880.

5. Voir les notes du chapitre IV.

CHAPITRE II

LA LÉGENDE DE CONSTANTIN V¹

L'impopularité de l'empereur iconoclaste remonte assez loin dans l'histoire. Au milieu du ix^e siècle déjà, sous le règne de Michel III, le tombeau de Constantin V aux Saints-Apôtres fut violé, son corps brûlé sur la place publique et ses cendres jetées au vent. Pendant tout le moyen âge la mémoire du Copronyme fut un objet d'exécration pour la population de Byzance. Et aujourd'hui encore ce souverain est particulièrement difficile à juger, parce qu'il nous est connu seulement par le témoignage de ses adversaires.

Nous savons bien qu'il a existé une littérature iconoclaste. Elle a même été considérable, à en juger par le grand nombre d'écrits que les partisans des images ont dû composer pour la réfuter et la combattre. Seulement cette littérature n'est pas parvenue jusqu'à nous. Le premier soin des iconolâtres après leur triomphe a été de faire disparaître les écrits de leurs adversaires. Le canon IX du concile de Nicée ordonne « que tous les écrits et les faux décrets rendus contre les saintes images² soient déposés à la maison épiscopale de Constantinople, pour y être enfermés avec les autres écrits hérétiques. Si quelqu'un en trouve un et le cache, il sera déposé ou frappé d'anathème³ ». Nous ne connaissons des écrits iconoclastes, outre une partie des actes du concile des Blachernes, que les rares fragments que les auteurs orthodoxes citent pour les réfuter. M. Krumbacher a donné la liste de ces débris⁴. Ce sont les citations d'écrivains inconnus nommés Jean le grammairien et Antonius, dans le *Scriptor incertus de Leone V*⁵ et dans la *Continuation*

1. Appelé quelquefois Constantin IV, suivant que l'on donne au successeur d'Héraclius le nom de Constantin ou celui d'Héraclius le Jeune.

2. πάντα τα μερακισθη ἰκόνηματα καὶ μανισθη βραγγιόμενα, τὰ ψευδοσυγγραμματα, τὰ κατὰ τὸν εἰρητικὸν εὐαγγέλιον γινόμενα... Canon IX, Mansi, XIII, p. 430.

3. Cf. Heide, IV, p. 374; Schwarzdome, p. 54.

4. Krumbacher, p. 67.

5. Ed. de Bonn, p. 350.

de Théophane¹ ; quelques extraits de poésies satiriques attribuées à Jean, Sergius, Ignace et Étienne, dans la *Refutatio impiorum poematum* de Théodore Stoudite² ; enfin, dans les *Anthirrhétici* de Nicéphore, des fragments plus importants d'un ouvrage attribué à Constantin Copronyme, et sur lesquels nous aurons à revenir³. Mais ces passages ne parlent que de théologie et ne nous apprennent rien sur la politique ni sur l'administration des empereurs iconoclastes. Forcé à donc été de se contenter, pendant longtemps, pour l'étude de leur règne, du témoignage d'écrivains qui, tous, furent des ecclésiastiques et des adversaires acharnés de l'hérésie.

Théophane a été l'un des principaux ennemis de Léon V ; il est mort en exil, à Samothrace. Nicéphore a joué dans la lutte un rôle plus important encore. Patriarche de Constantinople au moment de l'avènement de Léon l'Arménien, il fut déposé par lui à cause de sa résistance à l'hérésie et mourut également en exil. Les chroniqueurs postérieurs sont des moines qui ont gardé, avec la foi orthodoxe, une haine farouche des empereurs hérétiques. Les auteurs des *Vies de Saints* sont des moines également, leur partialité est naturelle et évidente. Or, jusqu'à nos jours, le témoignage de ces écrivains a seul été admis. On se bornait à dire que Constantin V avait été un tyran déplorable, acharné contre les moines et contre l'Église⁴. Le Beau reproduit, sans les discuter, les accusations les plus sangrennes des hagiographes et des chroniqueurs et déclare « qu'il n'y a aucune autorité à opposer à la leur » ce qui, même de son temps, n'était pas la vérité. Il y ajoute même du sien et prétend « que le Copronyme ne savait pas faire la guerre⁵ ». Pourtant Walch déjà avait soupçonné combien l'histoire du règne de Constantin avait été défigurée par la passion et par la haine⁶. Mais c'est de nos jours seulement que l'on a pu tenter une réhabilitation des empereurs iconoclastes, grâce aux recherches de Zacharie de Lingenthal et à la découverte des travaux législatifs de Léon l'Isaurien. C'est l'historien grec Paparrigopoulo qui a développé avec le plus d'autorité et de hardiesse les conceptions nouvelles suggérées par l'*Ecloga*. Et sans doute les documents découverts

1. Éd. de Bonn, p. 37.

2. Migne, 99, p. 436. V. Krumbacher, p. 68.

3. Migne, 100.

4. Voir, par exemple, Hergenröther, *Histoire de l'Église*, traduction Belet, Paris, 1886, t. III, p. 69-70, et le *Dictionnaire de théologie catholique*, XI, p. 234.

5. Le Beau, éd. Saint-Martin, p. 189, 257, 304, 305.

6. Walch, *Ketzzerhistorie*, t. X, p. 361, 405.

par Zacharie n'éclaircit qu'indirectement l'histoire politique et l'histoire religieuse de notre période. Mais ils nous inspirent de la méfiance à l'égard des témoignages, quels qu'ils soient, des chroniqueurs et des hagiographes. Examinons le portrait que ces chroniqueurs et ces hagiographes nous tracent de Constantin V; cette étude déjà nous éclaircira singulièrement sur la valeur de leurs appréciations.

Leur malveillance se manifeste d'abord par les surnoms injurieux qu'ils ont donnés à Constantin V. Ils l'appellent tantôt *Copronymus*, tantôt *Caballinus*. On explique généralement le surnom de Copronyme par une anecdote célèbre que nous rapporte, entre autres, le chroniqueur Théophaue¹. Lors du baptême du jeune Constantin, le 25 octobre 718, dans le triclinium Augustéon, l'enfant impérial aurait souillé les fonts baptismaux au point d'incommoder tous les assistants. Et le patriarche Germain, qui présidait la cérémonie, se serait écrié, épouvanté par ce phénomène : « Voici qui présage les plus grands maux pour les chrétiens ! cet enfant souillera l'Église »²; de cette aventure serait venu, croyait-on, le surnom de Copronyme³. Quant au surnom de Caballinus, les mêmes auteurs l'expliquaient par le goût de l'empereur pour les chevaux. Mais Rauke⁴ a émis la conjecture que l'épithète de Copronyme avait probablement la même origine que celle de Caballinus. Cette explication est évidemment la bonne. La passion des chevaux entraîne nécessairement la fréquentation des écuries. De là à accuser l'empereur de vivre dans le fumier, il n'y avait qu'un pas pour les chroniqueurs; et cette accusation, diversement formulée, revient dans les textes beaucoup plus souvent que l'anecdote du baptême. Théostériete prétend même « que cet homme impie s'enduisait du fumier des bêtes, ordonnait à ses familiers de faire de même et les honorait d'autant plus qu'ils le faisaient plus volontiers »⁵. Remarquons du reste que Théo-

1. AM., 6211, p. 400. *Or. ad. Const. Cab.*, 338; *Vie de Nicétas*, AA. SS., avril I, XXIV; Zonaras, 1370; Cedrenus, 868.

2. ὄστος παύσις τῆ Ἐκκλησίᾳ δυσκόει μεγάλη. *Or. ad. Const. Cab.*, *ibid.*

3. Telle est l'opinion de Baronius et de Pagi (719, XII), de Migne (108, p. 807 note), de Hefele (IV, 294), de Finlay (p. 53).

4. *Weltgeschichte*, V, 80; Schwarzlose, p. 58; Bayet, dans *l'Histoire générale*, t. I, 632.

5. *Vie de Nicétas*, AA. SS., avril I, XXIV; Nicéphore (Antirr., I, 295) lui reproche aussi ses aspirations de fumier : τῆς κοπρίας ἢ ὑπάλειψις. Le Beau reproduit en toute confiance ces légendes bizarres.

phane, tout en rapportant l'anecdote du baptême, ne dit nullement que le surnom de Copronyme ait eu cette origine : et l'auteur de l'Invective anonyme contre Constantin, qui la rapporte également, n'appelle jamais l'empereur que Caballinus. L'écrivain postérieur Zonaras est le premier qui ait établi un rapport entre les deux faits¹. Bien plus, et cette constatation ne laisse subsister aucun doute, le mot *ζέπρον*, fumier, ne figure pas dans le récit que Théophane nous fait du baptême, tandis qu'il revient toutes les fois que le même auteur nous parle du goût de l'empereur pour le fumier et les chevaux².

Le surnom de Copronyme vient donc purement et simplement du goût de Constantin pour les chevaux. C'est plus tard qu'on l'a rapproché de l'aventure du baptême, qui, authentique ou non, avait sans doute frappé les esprits superstitieux et malveillants des moines et du peuple orthodoxe et leur avait paru un symbole de la vie honteuse de l'empereur hérétique.

Nous venons de voir un exemple frappant des injures et des accusations outrageantes sous lesquelles les chroniqueurs accablent Constantin V. Quelle que soit la haine qu'ils aient éprouvée pour Léon III, le promoteur de l'hérésie, elle n'est rien en comparaison de la fureur qui les anime contre le Copronyme. Dans toutes les chroniques, dans toutes les vies de saints, le changement de règne est marqué par un redoublement de rage. « Léon, dit Théostériete, avait commencé à détruire les images ; après lui vint Constantin, rejeton pire issu d'une mauvaise racine... il serait trop long de raconter toutes ses infamies³. » « Léon, dit le diacre Etienne, avait commencé à persécuter les chrétiens. Le diable lui trouva un successeur impur,

1. Zonaras, 1370. *κωνσταντίνον ἐπινομασθέντα κοπρώνομον*.

2. Cet ennemi de Dieu, nous dit-il, était adonné au fumier de cheval, *καβαλλίαις κόπροις*, aux obscénités et aux ordures, Théoph., AM. 6232, p. 413. Et plus loin, il l'accuse d'avoir transformé le temple d'Euphémie en dépôt de fumier, *κοπρόθίστον* (Théoph., AM. 6258, p. 440). Certains passages de Nicéphore sont encore plus concluants. Il reproche également à Constantin d'avoir transformé les églises en dépôts de fumier, *ἱεροτάξια καὶ κοπρώνας* (Antirrh., III, 494) et le fragment cité par Georges le Moine ajoute que cela est naturel de la part d'un homme dont le nom signifie fumier (*τοῦτο ὁ κοπρόνος καὶ κοπρώνομος πεποίηκε*, Migne, 110, 950). Et dans l'Apologétique pour les Saintes Images, Nicéphore propose d'appeler le synode des Blachernes *κοπρότάξιον*, à cause du goût de son chef pour le fumier (*οὕτω τὸ τοῦ συναγύροντος φιλόκοπρον*, Migne, 100, p. 579). V. aussi Antirrh., I, 230, 290.

3. AA. SS., avril I, XXIV.

comme à Achab succéda Achaz et à Archélaüs Hérode, pire que lui¹. Pour tous, Constantin est un tyran abominable, un monstre altéré de sang, une bête féroce, ἀγριότατος θῆρ². Il a surpassé en cruauté les tyrans qui avaient le plus tourmenté l'humanité, les Achab, les Dioclétien³. Mais c'est dans Théophane que la fureur et la haine s'exhalent avec le plus de violence. D'après lui, Constantin est un « châtiment de Dieu pour la multitude de nos fautes⁴ ». Il accumule contre lui les épithètes homériques θειμαστέος, πανόλιος, πανώλης, ἐμπερόντης, ἀκάθετος, πικρὸς. Ces injures puérides et sans portée n'offriraient pas d'intérêt si l'on ne songeait pas que jusqu'à nos jours elles seules ont été retenues de tout ce que les textes nous apprennent sur le règne d'un grand souverain.

Mais les chroniqueurs ont formulé contre Constantin des accusations plus précises. Ils lui ont attribué les hérésies les plus diverses et les plus incohérentes. Nous nous occuperons plus tard de ces griefs théologiques, ainsi que de tout ce qui concerne les violences de l'empereur contre les moines et l'Église. Retenons pour l'instant un seul fait, qui ressort des textes avec une grande clarté : les contemporains ont eu l'impression très nette que Constantin n'était pas seulement un hérétique comme Léon, mais un ennemi déclaré de la religion chrétienne. « Ce fut, dit Théophane, un ennemi de Dieu, du Sauveur et de sa sainte mère Marie⁵ ». Et une phrase de Nicéphore résume avec une grande précision l'opinion qu'on se faisait des deux empereurs : « Léon lança des décrets insensés contre les images, mais après lui vint Constantin qui déclara la guerre à l'orthodoxie⁶. »

Il serait bien étonnant, étant donnée la tournure d'esprit des habitants de Byzance, qu'on n'eût pas essayé contre Constantin les accusations de paganisme et de sorcellerie que l'on renouvelait contre tous les hérétiques. Les chroniqueurs nous informent en effet qu'il était adonné à la nécromancie, à la magie et aux sacrifices sanglants⁷. Ces légendes bizarres sont intéressantes en

1. Migne, 100, 1110; Zonaras, 1320-1326; Cedrenus, 880; Léon Gramm., 181.

2. Théoph., p. 413, 449. *Vie de Théodore Stoudite*, Migne, 99, 118.

3. Nicéph. Antirr., III, p. 530.

4. AM. 6233, P. 414.

5. Théoph., AM. 6232, p. 413.

6. Antirr., III, 532.

7. Théoph., AM. 6232 et 6267, p. 413 et 449; Georges Ham., 932 et 934; Zonaras, 1326; Cedrenus, 880. Constantin dissèque des cadavres pendant la nuit, fabrique des poisons, etc...

ce qu'elles montrent bien la confusion qui se produisait alors dans les esprits entre les cérémonies du culte païen qu'on ne comprenait plus et les pratiques les plus grossières de la superstition populaire. Le diacre Étienne et après lui le moine Georges nous assurent que l'empereur adorait Bacchus et Vénus et qu'il avait consacré à leur culte un ancien temple situé hors de la ville, celui de Sainte-Maura. C'est là qu'il faisait à ces dieux des sacrifices humains¹. Un des disciples de l'abbé Étienne, qui a trahi son maître, devient prêtre du palais Sophianum, où l'empereur célébrait ses pompes impures, et on le nomme *pape de la joie*². Lorsque Paul le Jeune se présente devant l'empereur, il le trouve en train de fêter de *honteuses nondines*³. Au mois de novembre l'empereur célèbre en l'honneur de l'impératrice Eudoxie les fêtes des Broumalia où il fait des libations honteuses à Dionysos et à Broumos, créateurs du sperme et du vin⁴. Cette cérémonie des Broumalia était en effet purement païenne; c'est une fête agricole dont on fait remonter l'origine à Romulus. Mais elle n'avait jamais cessé d'être célébrée à Byzance et par les plus orthodoxes des empereurs. — Il est à remarquer du reste que le patriarche Nicéphore ne mentionne pas de semblables légendes. Il reproche simplement à Constantin sa superstition. « Il diffèrait ses desseins, dit-il, si la religion persécutée par lui s'y opposait⁵ ». Voilà un grief assez inattendu contre l'empereur incrédule et païen qu'on cherche à nous représenter. Au reste le portrait que Nicéphore nous trace de Constantin V est fort intéressant. « Il était, nous dit-il, affligé de maladies étranges et de souffrances inexprimables. Ses membres étaient couverts d'ulcères. Il rejetait immédiatement la nourriture qu'il avalait. Comme harcelé par les furies, il était tourmenté sans cesse par la fièvre et passait misérablement ses nuits dans les insomnies⁶. » Rappelons-nous que Constantin est mort d'un charbon aux jambes, consumé par une fièvre tellement violente

1. Migne, 100, 1170; Georges Ham., 934. On nous rapporte même le nom d'une de ses victimes. C'était un enfant appelé Souphlamios, dont le meurtre long-temps caché par l'empereur, dit le même Georges, « fut enfin manifesté par la volonté de Dieu ».

2. *παπὸν τῆς χαρῆς*, Migne, 100, 1148.

3. AA. SS., juillet II, 636.

4. *Vie d'Étienne*, Migne, 100, 1170-1172.

5. Antirrh., III, 506. *τοῖς τωγαμένοις ἐρωτησίου. ἀντιπεξαγούσης τῆς παρ' αὐτοῦ διασκομίνης πίστεως.*

6. *Ibid.*, 504 et 511.

qu'elle épouvantait les médecins et qu'il criait sans cesse : « Je suis brûlé vivant par un feu inextinguible¹ » — et que son fils, l'empereur Léon IV Chazare, mourut d'une maladie analogue, à la tête. Rappelons-nous aussi que les vies de saints nous parlent des accès de colère subits de l'empereur, qu'ils représentent comme de véritables crises², ainsi que de ses nuits troublées par des angoisses et des songes³. Nicéphore ajoute qu'il était terrible pour ses familiers et ses serviteurs et qu'il « les frappait journellement de coups »⁴.

Les auteurs s'accordent aussi à lui reprocher une vie débauchée et des mœurs honteuses. « Sa vie tout entière, dit Nicéphore, qui du reste s'abstient de préciser davantage, fut aussi honteuse que possible ; il surpassa l'infamie des bêtes et il fut l'esclave des voluptés de la chair⁵. » Il passait sa vie dans des banquets, à écouter le chant des citharèdes⁶. Il proférait des jurements horribles⁷. Il s'exerçait avec ses familiers à des danses et à des discours obscènes et leur interdisait de vivre chastement⁸.

Nous avons vu déjà son goût pour les chevaux ; on lui a fait un crime également de sa passion pour les jeux du cirque⁹. Mais Théophane a porté contre lui une accusation plus formelle et plus grave. Il lui attribue des vices contre nature. « Il a fait périr, dit-il, des gens de sa cour qui avaient été complices de ses abominations, parce qu'il redoutait l'effet de leurs confessions. » Il avait pris auprès de lui, dit-il, un homme d'une grande beauté nommé Stratégus ; mais, apprenant qu'il s'était confessé au moine Étienne, il le fit périr¹⁰. Stratégus a été, en effet

1. Théoph., AM. 6168, p. 448 ; Codrenus, 900 ; Nicéph., Antirr., III, 505.

2. Vie d'Étienne, 1128-1158 ; Vie d'André in Crisi, AA. SS., octobre VIII.

3. Vie d'Étienne, 1174.

4. Antirr., III, 506 ; Georges Ham., Migne, 110, p. 950.

5. Antirr., III, 504. V. Antirr., I, 230, il était souillé de turpitudes néfastes, *αἰσχροτάτην ἀρρώστειαν ἐπιπορευόμενον*.

6. Théoph., AM. 6157, AM. 6159, p. 437, 442 ; Vie d'Étienne, 1173, 1178.

7. Théoph., AM. 6159, p. 442 ; Nicéph., Antirr., III, p. 508.

8. Théoph., AM. 6159, p. 442.

9. Vie d'Étienne, p. 1113, 1173 : « Constantin possédait un cocher qu'il honorait plus que tous les pères de l'Église ensemble. »

10. Théophane, AM. 6159, p. 443 ; Zonaras, 1336. La vie d'Étienne contient des allusions évidentes à ces faits. Elle nous apprend que l'empereur, contrairement aux prescriptions de la Bible, avait ordonné à tous ses sujets de se raser, afin qu'ils paraissent toujours dans la fleur de leur âge (καὶ σβρογῶν πάντοτε ὡς ἔπρους θηλυμαυζί, p. 1134). « Et nous voyons que de nos jours encore les vieillards de 70 ans ont conservé cette mode et se rasent le visage comme le voulait Constantin. » P. 1134, de même p. 1132 et 1136.

mis à mort par l'empereur, en 765 ; mais il avait été arrêté en même temps que dix-huit autres fonctionnaires, et Théophane nous dit lui-même qu'ils étaient accusés de haute trahison¹. Si Nicéphore avait cru Constantin coupable de tels crimes, il ne les aurait point passés sous silence dans son 3^e discours, où nous ne trouvons rien de semblable. Et le diacre Étienne, qui connaissait ce Stratégus², en aurait parlé aussi.

On le voit, toutes ces allégations manquent de consistance. Les accusations que nous venons de passer en revue sont de celles que l'on a pu porter avec une égale vraisemblance contre n'importe lequel des souverains de Byzance. Étant donnée la malveillance des chroniqueurs, il est même étonnant qu'ils n'aient pas réussi à relever contre Constantin des charges plus accablantes. Nous connaissons des empereurs très orthodoxes auxquels ils imputent des faits bien autrement graves et précis. Au surplus l'incohérence et l'étrangeté des accusations dont on a cherché à ternir la mémoire de Constantin montrent bien que les chroniqueurs n'avaient rien trouvé de positif à lui reprocher. Il n'est pas du tout nécessaire de lui attribuer des méurs sans reproche, comme l'ont fait Walch³ et Paparrigopoulo⁴, mais, quoi qu'en dise Hefele⁵, nous n'avons aucune raison de supposer que la vie de Constantin V ait été moins régulière que celle des autres empereurs de Byzance.

Les témoignages favorables que nous trouverons dans les textes seront naturellement d'autant plus précieux et plus suggestifs qu'ils seront plus rares et plus perdus dans la masse des invectives. Or ces témoignages existent, et ils sont, heureusement, d'une suffisante précision.

Remarquons d'abord qu'aux yeux des pieux chroniqueurs du viii^e et du ix^e siècle, le grief d'hérésie est tellement grave qu'il tient lieu de tous les autres. Un empereur hérétique est jugé et condamné sans appel ; il n'est pas besoin pour l'accabler de lui refuser des capacités politiques et militaires qui ne sauraient atténuer l'horreur de ses errements théologiques. Lorsque le patriarche Anastase veut amener le peuple de Byzance à renverser Constantin et à se prononcer en faveur de l'usurpateur Artavasde, il

1. Théoph., AM. 6257, p. 438 ; Nic., *Brev.*, p. 74.

2. *Vie d'Étienne*, 1174.

3. X, 361, 405.

4. P. 205.

5. IV, 315.

tient simplement ce langage : « L'empereur m'a dit que celui que Marie a enfanté, le nommé Christ, n'était pas le fils de Dieu, ni rien de plus qu'un homme ordinaire¹ », et aussitôt le peuple invective Constantin et proclame Artavaade.

Malgré la haine des orthodoxes, le règne de Constantin avait laissé dans la population de Byzance des souvenirs de grandeur et de gloire. Les textes nous laissent voir en chaque circonstance que l'armée surtout lui était dévouée. Seize ans après la mort de Constantin, les soldats s'opposent par la force à la réunion d'un concile favorable aux images et se répandent dans la ville en criant : « Nous ne voulons pas qu'on touche aux décrets de notre défunt empereur². » « Léon l'Arménien, dit l'auteur de la lettre à Théophile, fut un imitateur servile des impies empereurs Léon et Constantin, de la dynastie isaurienne qui, avant lui, avaient occupé le trône pendant de longues années, et qui, par leurs guerres et leurs actions d'éclat, avaient dompté les nations barbares et vécu dans la gloire et dans le succès³. » En effet, au moment de l'avènement de Léon V, il existait à Byzance un parti puissant et nombreux qui combattait ouvertement les empereurs iconodoules et glorifiait la mémoire de Constantin, qu'ils vénéraient « comme un prophète et un vainqueur⁴. » Il y avait eu même une émeute autour de son tombeau⁵.

Les actes du concile de Nicée nous montrent que, si les successeurs de Constantin ont renié sa politique religieuse, ils n'ont point songé à ébranler le prestige dont sa mémoire était entourée. Les évêques de 753 avaient adressé aux empereurs Constantin et Léon les louanges accoutumées, disant « qu'ils étaient les lumières de l'orthodoxie, les vainqueurs de l'idolâtrie et de l'erreur ». Le concile de 787 répond que ces paroles constituent un blasphème. En les employant, les pères de 753 ont refusé en effet, disent les Actes, de décerner aux empereurs des éloges justes et convenables et leur ont attribué la gloire qui appartient à Dieu seul⁶. Ils auraient dû plutôt parler de la vaillance des empereurs, des victoires remportées sur les ennemis, de la soumission des nations

1. Théoph., AM. 6233, p. 415; Zonaras, 1328.

2. Théoph., AM. 6278, p. 461; *Vie de Tarasius*, AA. 88, février, III, 385.

3. P. 367.

4. Théoph., AM. 6304, p. 496; AM. 6305, p. 501. Κωνσταντίνου τόν ἱεροδόξον ἡ μάχη ἔσται; ὡς προφήτην καὶ νικητήν.

5. Théoph., AM. 6306, p. 501.

6. Mansi, XII, 354.

barbares. Et les évêques iconodoules rappellent intentionnellement que ces hauts faits ont été représentés sur de nombreux tableaux, que chacun peut contempler sur les murailles, et qui, rendant toujours présente la mémoire des empereurs, remplissent ceux qui les regardent de regret et d'enthousiasme¹. Il aurait fallu parler aussi des sages mesures qu'ils ont prises pour la conservation de leurs sujets et l'augmentation de leur nombre, des trophées qu'ils ont conquis, des constitutions qu'ils ont établies, de leurs institutions civiles, des améliorations qu'ils ont introduites dans les cités. Voilà, disent-ils enfin, les véritables titres de gloire des empereurs défunts, ceux qui leur valent la reconnaissance de tous leurs sujets².

Ce passage nous énumère d'une façon très exacte les différents titres de gloire de Léon III et de Constantin V. Je crois ne pas me tromper en affirmant que c'est le seul texte contemporain qui fasse mention des réformes législatives des empereurs iconoclastes.

Il faut examiner aussi le troisième discours de l'évêque Nicéphore. L'auteur, comme il le déclare dès le début, s'y est proposé de réfuter les apologistes de l'empereur³. Et ainsi il nous a rendu le service de nous prouver qu'au moment où il écrivait, c'est-à-dire 40 ans après la mort de Constantin, ces apologistes existaient et qu'ils étaient nombreux ; et ensuite, par les discours qu'il prête à ces adversaires supposés, il nous a transmis le plus éclatant témoignage de la gloire de Constantin V. Les partisans de l'empereur, dit-il, malgré les violences qu'il a commises contre l'Église et le Christ, glorifient la longueur étonnante de son règne, sa carrière constamment heureuse ; ils prétendent qu'il a atteint au comble de la prospérité ; ils célèbrent ses victoires sur les barbares et lui attribuent une quantité d'exploits⁴. Et plus loin : quant à ces prétendues victoires, voyons ce qu'il faut en penser, et prenons

1. Ἐπεὶ μᾶλλον αὐτοῖς τὰς ἀνδρείας τούτων ἔξισται, τὰς κατὰ τὸν πολιμαῖον νίκας, τὰς βαρβάρικας ὑποποιήσεις, ἃς ἐν εὐκρίσει καὶ διατοίχῳ εἰς μνημὸν ἐξηγήσεις πολλοὶ ἐπιηλοφάρησαν, τοὺς ἄριστους πρὸς πόθον καὶ ζήλον ἱκοντες. Μασί, III, 355.

2. τὴν τοῦ θεηκόου περιποίησιν, τὰς βουλὰς, τὰ τρόπαια, τὰς κορυφαίας συστάσεις, τὰς πολιτικὰς καταστάσεις, τὰς τῶν πόλεων ἱκανοποιήσεις, αὗται ἀξιωμαίνονται βασιλευσίν ὑψηλαίαι αἰ τινας καὶ παν τὸ θεήκουον προσκαλοῦνται εἰς ἰσότητα. *Ibid.*

3. Μίσην, τοῦ, p. 496, 503.

4. Κατακομψεύονται γὰρ διὰ τὴν εἰς Χριστὸν καὶ τὴν Ἐκκλησίαν ἔδραν, γρόσσους μακίστους καὶ παρατιταγμένην ζώην, καὶ βίον εὐπαθῆ, ἐκμετριεῖσθαι τῷ Μαρμῶνι, καὶ εὐμερίας ἄκρον ἰλάται, νίκας αὐτῆ κατὰ βαρβάρων καὶ ἀνοργαθήματα ὡς πλείστα ἐπιγράφοντες, ἃ τοῖς μὲν σφίρσιν οὐδέ εἰς ἀκρόσιν ἔρχεσθαι δίσαιον. *Antirr.*, III, p. 503; Georges Hamartolos, p. 950.

une des plus éclatantes¹. Puis il raconte à sa façon la bataille d'Anchialos, et les efforts mêmes qu'il fait pour en diminuer l'importance montrent bien qu'on en parlait à Byzance comme d'une des journées les plus glorieuses de l'histoire nationale. Il parle ensuite de la prise des villes d'Asie Mineure. S'il y avait eu dans la carrière militaire du Copronyme quelque échec grave, il n'eût pas manqué de le rappeler ici ; mais il n'en signale aucun, et il se contente de dire que les succès du Copronyme furent chèrement achetés, ou bien qu'ils furent obtenus seulement par la ruse.

Nicéphore se met ensuite en devoir de démontrer qu'il ne faut pas juger les souverains d'après leur félicité terrestre et leur gloire humaine, mais d'après les titres qu'ils se sont acquis auprès de Dieu. Et cette phrase revient plusieurs fois sous sa plume : « Pourquoi glorifier la longueur et l'éclat d'un règne ? » Et il énumère à l'appui de sa thèse les règnes les plus fameux de l'antiquité, Nabuchodonosor, Alexandre, César Auguste, pour arriver enfin à celui de Constantin Copronyme. Il le compare même au roi Jérusalem, et lui applique cette parole bien caractéristique : « il a partagé le peuple, et il a emmené avec lui le plus grand nombre². »

Le règne de Constantin V, tout bouleversé qu'il soit par le terrible conflit des images, nous apparaît donc entouré d'un grand prestige de gloire politique et militaire. C'est bien la physionomie d'un autocrate byzantin que nous voyons se dégager des textes : brillant, heureux, autoritaire, ardent, ne supportant pas d'opposition ; avec cela miné par la maladie et inquiété par des scrupules religieux, objet pour les uns d'exécration, pour les autres d'enthousiasme, regardé par tout le peuple avec crainte et superstition.

Au mois de juin 813, l'armée impériale venait d'être écrasée par les Bulgares du roi Kroum. La panique et la déroute avaient été telles que les troupes n'avaient pu se rallier qu'aux portes de Constantinople. Le péril était à son comble, l'anarchie était dans la ville ; Kroum campait devant les murs ; les faubourgs brûlaient. La population de Byzance était affolée. Tous avaient entendu

1. Antirrh., III, 508.

2. *ὅτι τοῦτο ἰσχυρὰ τοῖς γρόνοις καὶ ταῖς ἐπιμαρτίαις.* Antirrh., III, 520 ; de même 515.

3. *Ibid.*, p. 512.

retentir dans leur enfance les noms glorieux d'Anchialos et de Lithosoria ; le peuple, dans l'imminence du péril, maudissait l'impéritie de ses maîtres et se rappelait les temps de Constantin, « l'empereur vainqueur et prophète. » Parmi les sectes innombrables qui pullulaient dans cette foule superstitieuse, Pauliciens, Manichéens, Monophysites, iconoclastes de toute nuance, on commençait à dire que tous ces désastres étaient le châtement par lequel Dieu punissait l'idolâtrie des nouveaux empereurs¹. Tout à coup le bruit se répandit au milieu de cette population surexcitée que Constantin allait sortir de son tombeau pour chasser les Bulgares. Aussitôt la foule se rassembla dans l'église des Saints-Apôtres, où se trouvaient les sépultures impériales. On voulait pénétrer dans la crypte, on se pressait aux portes, mais elles étaient fermées et les verrous tenaient bon. Soudain les battants s'ouvrirent d'eux-mêmes comme poussés par une force mystérieuse ; et cette masse d'hommes en délire se rua sur le mausolée de Constantin V avec des gémissements et des clameurs. « Réveille-toi, César, criaient-ils, et sauve la ville qui va périr ! » Et tous disaient qu'ils avaient vu le grand empereur s'élançer tout armé, sur son cheval de bataille, conduisant son peuple contre les barbares².

1. Théoph., AM. 6304, p. 496.

2. Théoph., AM. 6305, p. 501.

CHAPITRE III

L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN V ET LA SÉDITION D'ARTAVASDE

On sait que les empereurs de Byzance, afin de régulariser la transmission du pouvoir si fréquemment troublée par des usurpations, avaient pris l'habitude d'associer à l'empire, le plus tôt possible, leur fils aîné. Constantin, né en 718 et baptisé le 25 octobre de cette même année, fut couronné empereur dans le tribunal des dix-neufs lits, le 25 mars 720, jour de Pâques, soit à l'âge de deux ans¹.

Au moment de la mort de Léon, au 18 juin 740², Constantin était donc associé à l'empire depuis plus de vingt ans ; et il venait de prendre une part active à la brillante victoire d'Akraïnon, qui avait sauvé l'empire une seconde fois du péril arabe³. Les Bulgares étaient également tenus en respect ; et l'empire, fortifié au dedans par de sages lois qui avaient raffermi le pouvoir central et rendu la sécurité aux populations, semblait plus heureux et plus prospère qu'il ne l'avait été depuis longtemps. On eût pu croire que la dynastie fondée par Léon, le sauveur de l'empire, était légitimée par le succès, et définitivement établie sur le trône de Byzance.

Mais la question religieuse avait suffi à allumer de terribles haines contre les empereurs iconoclastes. C'était uniquement par la modération de Léon III que le conflit n'avait pas amené de crise plus violente ; et Constantin put se rendre compte immédiatement des difficultés avec lesquelles il allait se trouver aux prises. Il faillit être renversé par une insurrection et ne put prendre possession du trône qu'après deux ans d'une guerre civile acharnée.

Lorsque Léon III s'était soulevé contre Théodose, il avait eu comme principal auxiliaire le stratège des Arméniens, Artavasde, auquel il avait promis, en cas de succès, la main de sa fille

1. Théoph., AM. 6211, p. 399 ; AM. 6212, p. 401 ; Nicéph., *Brev.*, p. 55-57.

2. Théoph., AM. 6232, p. 413. V. plus haut, p. 2, note.

3. Théoph., AM. 6231, p. 411.

Anne¹. L'empereur, victorieux, avait tenu sa promesse ; et, de plus, il avait élevé Artavasde à la dignité de *europalate*, et l'avait nommé gouverneur du thème important d'Opsikion, dont les stratèges portaient le titre de *comte*².

A la mort de Léon, Artavasde tenta d'exécuter à nouveau, et, cette fois, à son profit, l'entreprise qu'il avait autrefois menée à bien pour le compte d'un autre. Soutenu par l'armée nombreuse dont il avait le commandement, il sut en outre mettre en avant sa qualité d'orthodoxe et exploiter les colères que les décrets iconoclastes de Léon III avaient soulevées parmi les grands de Byzance³. Théophane nous dit que, dès le premier jour, les bons citoyens, constatant l'impiété du nouvel empereur, le prirent en haine, et se prononcèrent en faveur d'Artavasde, parce que celui-ci était orthodoxe⁴. Cependant, il ne semble pas que Constantin ait rencontré à Byzance aucune opposition ouverte pendant la première année de son règne ; tandis que l'orthodoxie d'Artavasde ne lui fit pas même trouver grâce aux yeux de la curie romaine, qui le traita comme un usurpateur et un rebelle⁵.

Il est probable qu'Artavasde se borna pendant ce temps à s'assurer de la fidélité de ses troupes⁶ et à s'entendre en secret avec les partisans qu'il comptait à la cour de Byzance, et dont le principal était Théophane Monoutès, patrice et représentant de l'empereur pendant l'absence de celui-ci⁷. S'il en avait été autrement, Constantin se serait tenu sur ses gardes, et n'aurait pas été pris à l'improviste comme il le fut par l'attaque inopinée d'Artavasde. Le 27 juin 741, l'empereur quitta Constantinople et se dirigea vers le thème d'Opsikion pour y organiser une expédition contre les Arabes ; il campa dans la plaine de Krasos. Artavasde, qui se trouvait en ce moment à Dorylée, avec les

1. Théoph., AM. 6207, p. 386 ; AM. 6209, p. 395. V. Schenk, *Kaiser Leon III*, p. 14. Cf. Schlumberger, *Sigill. de l'emp. byz.*, p. 249.

2. Théoph., AM. 6209, p. 395 ; AM. 6232, p. 413.

3. Théoph., p. 413, AM. 6232.

4. Théoph., *ibid.* ; Georges Ham., 934 ; Cedrenus, 882 ; Léon Gramm., p. 187. Zonaras, 1328, prétend que le Sénat, le peuple et même les légions considérèrent dès l'abord Artavasde comme le véritable empereur. V. Nic. Antirr., II, 340. « On a soulevé contre l'empereur ses parents et ses proches, en leur disant qu'il était un ennemi de Dieu ».

5. *Lib. Pont.*, 219. De même le Syrien Denys de Tell Mahré (AS 1045).

6. Nic., *Brev.*, p. 59.

7. Théoph., AM. 6233, p. 415 ; Nic., *Brev.*, p. 60.

troupes de son gouvernement, jugea l'occasion favorable¹. D'après Théophane, l'empereur se serait méfié d'Artavasde et aurait cherché à attirer un de ses fils auprès de lui afin de le garder comme otage². D'après Nicéphore, il aurait simplement mandé Artavasde à son camp afin de s'entendre avec lui sur la conduite de la guerre.

Quoi qu'il en soit, Artavasde rassembla ses troupes, les harangua, marcha contre l'armée de Constantin, la dispersa et se fit proclamer empereur par ses soldats³. Dans cette rencontre périt ce patrice Beser auquel les chroniqueurs attribuent un rôle si important dans les origines de l'hérésie iconoclaste⁴.

Constantin dut prendre la fuite et se réfugier à Amorium, dans le thème des Anatoliques. A la tête de cette province se trouvait un officier dévoué à Constantin, le stratège Longinus. Aux troupes de Longinus vinrent se joindre celles de Sisinnius (ou Sisinniacus, stratège des Thracésiens⁵). A la tête de ces deux armées, Constantin reprit immédiatement l'offensive contre l'usurpateur. Le thème maritime des Cibyrhéotes lui était également resté fidèle.

Pendant ce temps à Constantinople l'insurrection avait éclaté. Artavasde s'était hâté de faire parvenir à Théophane, par le silencieux Athanase, la nouvelle de sa victoire et de sa proclamation, aussitôt Théophane, d'accord avec le patriarche Anastase, avait rassemblé le peuple à Sainte Sophie ; il produisit le silencieux, annonça que Constantin était mort, et qu'Artavasde avait été proclamé par les troupes des thèmes⁶. Le patriarche, afin de produire une impression décisive sur la population orthodoxe de Byzance, jura sur la vraie croix qu'un jour Constantin lui avait fait une profession de foi arienne⁷. Aussitôt la foule proféra des invectives contre Constantin et proclama Artavasde « empe-

1. Théoph., AM. 6233, p. 414; Nicéph., *Brev.*, p. 59; Lib. Pont., 219.

2. De même Zonaras, p. 1328.

3. Théoph., *ibid.*; Nicéph., *ibid.*

4. Théoph., AM. 6215, p. 407; AM. 6218, p. 405.

5. Théoph., *ibid.*; Nicéph., *ibid.*; Cedrenus, 882; Zonaras, 1328. (*Lozenus* au lieu de Longinus). Cf. Schlumberger, *Sigill.*, p. 565.

6. Théoph., AM. 6233, p. 415; Nicéph., *Brev.*, p. 60. Constantin mort, cette proclamation eût eu, en effet, un caractère régulier, puisque Artavasde était le plus proche parent du Copronyme. Cf. Finlay, p. 56.

7. Théoph., *ibid.*; Léon Gramm., p. 183.

neur orthodoxe et défenseur des dogmes divins¹. Il est naturel aussi de croire qu'Artavasde chercha à s'attacher par des largesses le peuple de Byzance².

Théophane Monotès se hâta de demander des secours à son fils Nicéphore³, stratège du thème de Thrace, qui vint occuper la ville avec son armée. Puis Théophane fit arrêter les fonctionnaires dévoués à Constantin et les partisans qu'il avait conservés dans la ville; les uns furent emprisonnés et les autres punis de la peine du fouet ou de celle de l'aveuglement. A ce moment Artavasde fit son entrée à Constantinople avec l'armée d'Opsikion. Il était temps: Constantin le serrait de près et se présentait presque immédiatement à Chrysopolis, sur la rive opposée du Bosphore. Il retourna ensuite à Amorium pour y prendre ses quartiers d'hiver⁴.

Les partis en présence à ce moment sont déjà ceux que nous retrouverons durant toute l'histoire du conflit iconoclaste.

Artavasde était soutenu, outre ses troupes du thème d'Opsikion et ses anciens soldats Arméniques et Arméniens, essentiellement par la Thrace et par les provinces d'Europe. C'était en Occident, en effet, que se recrutaient les partisans les plus ardents des images⁵; sous Léon III, c'était de la Grèce et des îles qu'était partie l'insurrection de Cosmas, d'Agallianus et d'Étienne⁶. L'impératrice Irène, le champion des images et de l'orthodoxie, était une Athénienne⁷.

Au contraire, les principaux thèmes de l'Asie Mineure, les plus riches, les plus peuplés, avaient été dès le début un foyer d'hérésie; c'était là, en Phrygie, en Cappadoce, en Lycaonie, que s'étaient conservées les vieilles sectes chrétiennes des Marcionites, des Manichéens, des Pauliciens surtout⁸. Léon III, né lui-même, non pas en Isaurie, comme on l'a cru, mais à Ger-

1. Théoph., *ibid.*

2. *Lib. Pont.*, 219.

3. Ne pas confondre ce fils de Théophane avec le fils d'Artavasde qui porte le même nom.

4. Théoph., AM. 6233, p. 415; Nicéph., *Brev.*, p. 60; Georges Ham., p. 936; Cedrenus, 882; Zonaras, 1328.

5. Paparrigopoulos, *op. cit.*, p. 191.

6. Théoph., p. 405. AM. 6218.

7. Nicéph. *Brev.*, p. 77; Théoph., AM. 6261, p. 444.

8. V. Schenk, *K. L. III Watten in Innern*, p. 272-279, 285-286; Schwarzlose, p. 43-45; Nic., *Brev.*, p. 61, dit que l'Asie était « hostile à Artavasde ». Cf. Gelzer, *Verhältnis von Staat und Kirche*, p. 225.

manicée en Syrie, s'était trouvé de bonne heure en contact avec ces sectes, qui offraient un terrain très favorable au développement des idées nouvelles. L'Asie Mineure demeura jusqu'au bout le principal appui des souverains iconoclastes. Lorsqu'Irène voulut réunir un concile en faveur des images, elle dut d'abord éloigner de Constantinople les troupes d'Asie Mineure restées fidèles à Constantin, en les renvoyant dans leurs foyers sous un prétexte quelconque ; puis elle mit à leur place une armée d'Occidentaux favorables aux images¹.

Artavasde, maître de Constantinople et couronné empereur, y exerça pendant une année tous les actes de la souveraineté. Son premier soin fut naturellement de rétablir les images². Plusieurs des lettres des papes sont datées des années de son avènement³. Il fit couronner son fils Nicéphore par le patriarche Anastase, et envoya son second fils Nicéas comme stratège du thème des Arméniques⁴, le chargeant de prendre à revers l'armée de Constantin.

Pendant ce temps au khalife Hacham avait succédé Oualid II, et les deux adversaires cherchèrent chacun de son côté à s'assurer son alliance⁵. Mais le nouveau souverain n'intervint pas dans le conflit, et en profita seulement pour faire exécuter en Asie Mineure des razzius fructueuses⁶.

Au mois de mai 742, Artavasde franchit le Bosphore et se dirigea vers le Sud-Ouest à travers la Bithynie, dans le thème d'Opsikion. Il fut obligé de réduire cette province et y commit des pillages ; on nous dit qu'il s'y trouva « en pays ennemi »⁷. Nous voyons par là que le thème d'Opsikion n'avait point gardé fidélité à son stratège, et qu'il s'était empressé de faire sa soumission à l'empereur légitime. Il est probable que l'armée seule était dévouée à Artavasde, tandis que la population partageait les sympathies des autres Asiatiques pour la réforme iconoclaste. Du reste l'Opsikion était peuplé en partie par une colonie slave, et ces étrangers étaient sans doute en forte proportion parmi les soldats

1. Théoph., AM. 6279, p. 462.

2. Théoph., AM. 6233, p. 415 ; Nicéph., *Brev.*, p. 60.

3. Migne, *Patr. Lat.*, t. 89, 925-927. Les lettres 917-922 étaient datées des années de Constantin. Jaffé, 2264, 2266, 2270, 2271.

4. Nicéph. *Brev.*, p. 61 ; Théoph., AM. 6234, p. 417.

5. Théoph., AM. 6234, p. 416.

6. Théoph., AM. 6233, p. 415 ; AM. 6234, p. 416.

7. Théoph., AM. 6234, p. 417 ; Nicéph., *Brev.*, p. 61.

d'Artavasde¹. Artavasde passa ensuite dans le thème thracésien. Il comptait évidemment sur le concours de son fils Nicéas, qui s'avancait avec les troupes d'Arménie, pour prendre Constantin à revers et l'écraser. Mais cette manœuvre échoua complètement par la rapidité des mouvements de Constantin et le retard de Nicéas. A la nouvelle du débarquement d'Artavasde, Constantin s'était hâté de quitter Amorium ; et il avait traversé la Phrygie et la Lydie pour lui couper le passage. Artavasde, rejoint à Sardes par l'armée impériale, fut battu et dut s'enfuir précipitamment vers le Nord. Après une déroute où il perdit ses bagages et la plus grande partie de son armée, il fut assez heureux pour atteindre Cyzique, où il put s'embarquer et regagner ainsi la capitale². Alors Constantin, après avoir laissé dans l'Opsikion l'armée de Sisinnius³, put se porter avec le reste de ses troupes au-devant de Nicéas qui accourait d'Arménie. La rencontre eut lieu, au mois d'août 742, à Modrina, dans le territoire qui forma bientôt après le thème des Bucellaires. Il s'y engagea une bataille meurtrière, où périt Tiridate, patrice arménien et cousin d'Artavasde, et qui se termina par la victoire complète de Constantin⁴.

Alors commença pour la population de Byzance la période désastreuse de la campagne. Les chroniqueurs nous font le récit le plus sombre de cette guerre civile, qui, disent-ils, « armait les fils contre les pères et les frères contre les frères⁵. » Au mois de septembre⁶, Constantin, maître de toute l'Asie Mineure, arriva près de Chalcedoine, s'embarqua et passa en Thrace, d'où il commença du côté de terre le siège de la capitale. Sisinnius, stratège des Thracésiens, assiégeait le mur de terre⁷. Il fit défilier ses troupes le long du mur de terre, depuis la porte d'Or jusqu'à la porte de Charsius et s'établit enfin dans le quartier de Saint-Munus. La ville était ainsi complètement bloquée de ce côté.

1. Cette colonie avait été transportée de Macédoine en Bithynie par Justinien II en 688. V. Rambaud, *op. cit.*, p. 188, 207, 250.

2. Théoph., AM. 6234, p. 417 ; Nic. Brev., p. 61. Artavasde revenait à ce moment de la plaine de Kelbiamm dans le thème Thracésien.

3. C'est au moins ce que nous devons conclure du passage où l'on nous dit que Sisinnius s'embarqua ensuite à Abydos, à l'extrémité de l'Helléspont. Théoph., AM. 6235, p. 418 ; Cedrenus, p. 882.

4. Théoph., AM. 6234, p. 417 ; Nic., *Brev.*, p. 61.

5. Théoph., AM. 6234, p. 417 ; Nic., *Brev.*, p. 61.

6. Indiction XII, donc septembre 742, mais très probablement en 6233, puisque l'année du monde ne commence qu'au 25 septembre.

7. Théoph., AM. 6235, p. 419 ; Nicéph., *Brev.*, p. 61.

Artavasde ne semble pas avoir songé à approvisionner la place, car la famine s'y fit sentir presque immédiatement après la clôture du blocus. Artavasde chercha à la ravitailler par la voie de mer, qui restait libre ; le secrétaire Athanase et le domestique Artavasde partirent avec une flotte et réussirent à embarquer un chargement de blé. Mais, à leur retour, Constantin envoya contre eux la flotte des Cibyrrhécotes. Le convoi fut capturé, le blé fut distribué aux troupes impériales, et les deux chefs de l'expédition furent aveuglés¹. Artavasde réussit à éloigner la flotte des Cibyrrhécotes au moyen du seu grégeois, mais une sortie qu'il tenta fut désastreuse pour lui. Il y perdit son principal auxiliaire, le vicaire Théophane Monoutès². La famine et la mortalité commençaient à faire des ravages terribles dans la capitale. On voit que les écrivains ont été vivement frappés par ce fléau, qu'ils attribuent naturellement à l'impiété de l'empereur. Ils ont retenu ce fait que pendant ces jours la mesure d'orge se payait jusqu'à douze nomismes³.

Artavasde fut obligé de permettre à la population non combattante de quitter la ville. Ce fut le signal d'un exode général. Beaucoup de gens se déguisèrent en prêtres ou en femmes et trompèrent la vigilance des gardes, ou bien les corrompirent à prix d'argent. D'autres même se laissèrent tomber du haut des remparts. Constantin fit bon accueil à cette population de transfuges ; il les traita avec humanité et leur fit distribuer des vivres⁴.

Cependant Nicéas avait tenté un dernier effort pour secourir son père et dégager Constantinople par une diversion. Il avait réuni une armée avec les débris des troupes battues à Modrina et s'était présenté à son tour à Chrysopolis⁵. Sans abandonner pour cela le siège de la ville, Constantin franchit le détroit ; mais Nicéas n'attendit pas la bataille et se retira devant l'armée impériale. Rejoint à Nicomédie, il fut fait prisonnier avec son armée. A ses côtés se trouvait le curateur Marcellinus, ancien évêque de Gangres, que le vainqueur fit décapiter immédiatement. Quant à Nicéas il fut mis aux fers et ramené sous les murs de Constantinople. Là, on le promenait enchaîné en vue des assiégés, afin que du haut des

1. Théoph., AM. 6135. p. 419.

2. Théoph., *ibid.*

3. Théoph., AM. 6235. p. 419 ; Nicéph., *Brev.*, p. 61 ; Nicéph., *Antirr.*, III. 300 ; Georges Ham., p. 934 ; Léon Gramm., p. 183 ; Cedrenus, p. 884 ; Michel Glycas, p. 327.

4. Théoph., *ibid.* et p. 420 ; Nicéph., *Brev.*, *ibid.* ; Georges Ham., p. 936.

5. Théoph., AM. 6235. p. 420 ; Nicéph., *Brev.*, p. 62 ; Georges Ham., 936.

remparts son père pût le contempler dans cette triste situation¹.

Désormais Artavasde, abandonné par la population de sa capitale, ses dernières troupes dispersées, n'avait plus aucun secours à espérer. Cependant il ne capitula pas, et la ville dut être prise d'assaut. Le 2 novembre, les troupes de Constantin pénétrèrent à l'improviste par le mur de terre². Artavasde avait eu cependant le temps de s'échapper. Il monta sur un navire avec le patrice Bactangios et réussit à franchir le détroit. Il débarqua en Bithynie, parvint encore à réunir à Nicée quelques soldats, et s'enferma dans la citadelle de Pouzanos (ou Pouzantis³). Bientôt arriva un détachement de troupes envoyées par Constantin, et Artavasde fut ramené prisonnier à Constantinople, où l'attendaient ses deux fils. Le patrice Bactangios fut décapité au Cynégium, et, selon l'usage, sa tête resta exposée pendant trois jours au Milium⁴.

Quant à Artavasde et à ses fils, Constantin les punit de l'aveuglement et les fit en outre promener enchaînés dans le cirque, pendant les jeux qu'il fit célébrer à l'occasion de son triomphe. Le patriarche Anastase fut également produit au cirque, assis sur un âne, suivant la coutume des exécutions publiques à Byzance, le visage tourné du côté de la queue de l'animal⁵. Tous les historiens ont cru, sur la foi d'un passage mal interprété de Théophane, que le patriarche avait été aveuglé comme Artavasde et ses fils. Mais, outre que Nicéphore ne mentionne pas ce supplice, nous voyons qu'Anastase présida dans la suite à des cérémonies qui supposent la faculté de la vue⁶. Constantin, estimant sans doute que la leçon serait suffisante, ne poussa pas plus loin sa vengeance et maintint Anastase au patriarcat de Constantinople. Anastase vécut dès lors en bonne intelligence avec l'empereur⁷.

1. Théophane, AM. 6235, p. 420.

2. Théoph., *ibid.* ; Nic., *Brev.*, p. 67.

3. Ou Pyzanitis (Finlay, p. 58), lieu du reste complètement inconnu.

4. Nicéph., *Brev.*, *ibid.* ; Théoph., *ibid.*, raconte que 30 ans après Constantin ordonna à la femme de Bactangios d'aller déterrer les os de son mari dans le monastère de *Νοΐα*, où il était enseveli, de les mettre dans son tablier et d'aller les jeter au Pelagium, dans la fosse des condamnés à mort... De même Zonaras, 1328 ; Léon Gramm., p. 183, prétend que Bactangios eut les pieds et les mains coupés.

5. Nic., *Brev.*, p. 67 ; Théophane, AM. 6235, p. 420 ; Lib. Pont., 219.

6. Le baptême de Léon Chazare. Théoph., AM. 6241, p. 426 ; Schwarzlose, p. 179. De Boor a rétabli le texte de Théophane (αυθόβρι; au lieu de αελαθόβρι). Théoph., AM. 6235, p. 420. Léon Gramm., p. 184, ne mentionne pas non plus cet aveuglement.

7. Sisinnius par contre fut aveuglé peu de temps après la rentrée de l'empereur à Constantinople. Il était accusé de conspiration. Théoph., *ibid.* ; Nic., *Brev.*, p. 62.

On a accusé également Constantin, sur la foi des chroniqueurs, d'avoir souillé son triomphe par des exécutions sanglantes. Théophane prétend « qu'il fit périr un grand nombre de chefs, qu'il en aveugla un nombre immense, qu'à d'autres il fit couper les pieds et les mains, et qu'il fit subir à la ville des maux innombrables¹ ». Cependant, nous ne voyons pas que Constantin se soit livré à des vengeances aussi cruelles. Il se borna à faire aveugler les chefs de la rébellion, et Théophane lui-même ne nous rapporte que deux exécutions capitales, celles de Bactangios et de Marcellinus. C'était certainement le moins que pût faire un souverain de Byzance contre des fonctionnaires coupables de haute trahison, et qui l'avaient chassé pour deux ans de sa capitale. L'histoire de Byzance nous offre à chaque page des exemples de punitions bien autrement cruelles pour des crimes moins graves. Qu'on se rappelle le retour de Justinien II à Constantinople, faisant décapiter Léontius et Tibère, empaler leurs partisans, brûlant dix-sept personnes à petit feu, et roulant aux pieds dans le cirque, avant de les envoyer au supplice, les corps de ses ennemis ; et l'on conviendra que Constantin V, si bienveillant envers la population insurgée de la capitale, si bénin à l'égard du patriarche rebelle, a fait preuve d'une clémence que l'on n'attendrait guère d'un souverain de Constantinople.

Il se contenta d'exiler un grand nombre de rebelles² ; et Théophane nous rapporte « qu'il permit aux nobles étrangers qu'il avait amenés avec lui de s'installer dans la ville et de s'emparer des biens des citoyens³ » ; d'où nous pouvons conclure que Constantin procéda, comme il était naturel, à des mutations importantes dans le corps des hauts fonctionnaires. Il chercha à éloigner les personnages suspects de la cour et de la noblesse et à les remplacer par les hommes dévoués à sa cause qu'il avait trouvés dans les provinces fidèles de l'Asie Mineure. Mais il ne rentra pas dans la ville en ennemi ; et le peuple de Byzance garda désormais fidélité au souverain qui, dans la lutte, avait fait preuve à la fois d'une humanité plus grande et d'une supériorité militaire aussi écrasante.

1. Théoph., AM. 6235, p. 420 ; Georges Ham., 936 ; Cedrenus, 884 ; Zonaras, 1328.

2. Lib. Pont., 219.

3. Théophane, AM. 6235, p. 420 ; Cedrenus, 884 ; Georges Ham., 936. Cf. Le Beau, p. 202.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE : LES ARABES

Depuis Héraclius, les invasions des Arabes avaient mis plusieurs fois l'empire à deux doigts de sa perte. L'avènement de Léon l'Isaurien marque le moment du plus grand péril. En 717, sous le khalife Soliman, auquel succéda, le 22 septembre de cette même année, le khalife Omar, le général Maslama vint bloquer Byzance par terre et par mer. On connaît les péripéties de ce siège célèbre¹, et l'on sait qu'après une année d'efforts inutiles, les troupes arabes, décimées par la famine et par la maladie, leurs flottes détruites par le feu grégeois, durent lever le siège de Constantinople. Leur retraite fut désastreuse et dix galères seulement regagnèrent la Syrie. La ténacité de Léon avait sauvé l'empire pour plusieurs siècles. Les années qui suivirent furent relativement tranquilles. Les Arabes étaient incapables de tenter une seconde fois une entreprise aussi considérable ; en outre, ils étaient menacés du côté du Nord par les tristes des Chazares. Il est probable que Léon III, qui avait obtenu le concours des Bulgares pour repousser l'invasion arabe, chercha à s'assurer également celui des peuples barbares d'au delà le Caucase². Le mariage de Constantin V, en 732, avec la fille du Khagan de Chazarie, qui fut baptisée selon le rite catholique et reçut le nom d'Irène, est un indice de ce rapprochement³.

Cependant, à l'avènement d'Hacham, en 724, les agressions des Arabes menacèrent de nouveau l'empire. En 725, Césarée fut prise et Nicée même fut en danger. Cette fois encore, ce fut une diversion des Chazares en Arménie et en Médie qui procura aux populations de l'Asie Mineure quelques années de répit⁴. Mais, en 737, le général Abdallah-Al-Battal pénétra jusque dans les provinces occidentales de la péninsule. Les annalistes arabes prétèn-

1. V. Schenk, *Kaiser Leon III*, p. 22-26 ; Finlay, p. 18 et sqq. Brooks : *The campaigns of 716-718 from Arab sources*. (Journ. Hell. Studies, 1899).

2. Schenk, *Kaiser Leon III*, p. 27.

3. Théoph., AM. 6224, p. 409; Nicéph., *Brev.*, p. 58; Zonaras, 1325; Cedrenus, 877.

4. Schenk, *Kaiser Leon III*, p. 28.

dent que dans cette campagne Constantin V lui-même aurait été fait prisonnier. Mais ce fait, qui n'est mentionné nulle part dans les chroniques byzantines, n'est certainement pas historique et provient d'une confusion de noms¹.

Enfin, au printemps de 739, les Arabes organisèrent une expédition considérable. Trois armées franchirent le Taurus. La première, commandée par Soliman, vint assiéger Tyane ; la seconde, avec Gamer, ravagea les parties limitrophes de la Phrygie ; la troisième, sous les ordres d'Al-Battal et d'Abd-Al-Melich, opéra autour d'Akroïnon. Les deux premières de ces armées repassèrent le Taurus après avoir fait un butin considérable. Mais la troisième fut attaquée à Akroïnon par les deux empereurs Léon et Constantin. Une bataille terrible s'engagea ; Al-Battal fut tué et les débris de ses troupes purent à grand-peine rejoindre l'armée de Soliman². C'était une belle fin de règne pour le vieil empereur et un glorieux début pour le jeune Constantin. La victoire d'Akroïnon semble avoir arrêté pour longtemps les progrès des Arabes en Asie Mineure. L'époque du péril musulman est passée ; désormais, la guerre contre les Arabes ne sera plus qu'une guerre de frontières. Constantin n'aura qu'à continuer l'œuvre de Léon III et à consolider les positions acquises pendant le règne précédent. Et sa tâche sera facilitée encore par les dissensions terribles qui alors déjà ébranlaient l'empire arabe : d'abord, entre 743 et 750, les discordes des derniers Ommiades, Oualid II, Yézid III, Marouam II ; enfin, en 750, le soulèvement formidable qui substitua à la dynastie des Ommiades celle des Abbassides.

Il n'est naturellement pas possible de déterminer avec précision quelle était la frontière de l'empire byzantin du côté de l'Est à l'avènement de Constantin. Cependant une ligne tirée de l'embouchure du Boas, au fond de la mère Noire, à Tarse en Cilicie, et détachant ainsi toute la péninsule proprement dite, marque assez exactement la ligne frontière que Constantin eut à disputer aux Arabes. Les thèmes frontières étaient, au Nord, celui des Arméniques, et, au Sud, sans doute celui des Anatoliques, faisant face aux provinces arabes d'Al Sham et Al Gazira. Ceux de Lycandos, de Chaldée et de Mésopotamie sont de formation postérieure³.

1. V. Weil, I, 638 ; Schenk, *Kaiser Leon III*, p. 28 note.

2. Théoph., AM. 6231, p. 511 ; Denys de T. M., AS. 1046 ; Schenk, p. 29 ; Weil, I, p. 638-639.

3. V. Rambaud, p. 176 et 178, 251 et sqq. ; Gelzer, *Genesis der Themenverfassung*, p. 79. Diehl, *L'origine du régime des thèmes* (1896).

Constantin avait, sans doute, l'intention de poursuivre les succès obtenus à Akroïnon et de débarrasser l'Asie Mineure des bandes arabes de Gamer et de Soliman. Le 27 juin 741, il quitta Constantinople, se rendit dans la plaine de Krasos et y convoqua les stratèges des thèmes voisins pour organiser une expédition contre les Musulmans¹. C'est alors qu'il fut surpris par l'insurrection d'Artavasde.

Nous devons supposer qu'à ce moment les Arabes étaient déjà bien affaiblis par leurs dissensions ou découragés par le désastre d'Akroïnon, puisque ni Haïcham ni son successeur Oualid II ne tentèrent aucun effort sérieux pour profiter des avantages inespérés que leur offraient les dissensions des Romains. Les chroniqueurs ne nous signalent que des razzias sans importance opérées par Soliman, en 741, et par Gamer, en 742². Pourtant l'occasion eût été belle pour le khalife d'intervenir dans les affaires de Byzance, puisque chacun des deux adversaires en présence lui avait simultanément demandé son appui par ambassade spéciale³. Mais sans doute il se rappelait les circonstances de l'avènement de Léon III et craignait de n'être qu'un instrument dans la main du plus habile des deux rivaux⁴. Sur ces entrefaites, en 743, l'insurrection de Marouam contre Yézid III et Ibrahim débarrassa les Byzantins d'un de leurs plus redoutables adversaires, le fameux Soliman⁵. Et, dès son avènement, Marouam fut absorbé par des soulèvements redoutables dans diverses parties de son empire.

Constantin V sut profiter de ces dissensions pour exécuter les projets que l'insurrection d'Artavasde l'avait obligé à différer. En 745, il envahit la Syrie du Nord et le pays de l'Euphrate ; il enleva aux Arabes Germanicée, la ville natale de Léon III, et ensuite, plus au Sud, Doulikia (Doulouk, Doliché), et opéra la soumission des contrées voisines⁶. Il transporta ensuite la population

1. Théoph., AM. 6232, p. 413; Nicéph., *Brev.*, p. 59; Zonaras, 1328; *Lib. Pont.*, 219.

2. Théoph., AM. 6233, p. 415; AM. 6234, p. 416.

3. Théoph., AM. 6234, p. 416.

4. V. Schenk, p. 16-22.

5. Théoph., AM. 6235, p. 418; AM. 6237, p. 422.

6. Théoph., AM. 6237, p. 422; Nicéph., *Brev.*, p. 62; Georges Ham., 938; Cedrenus, 885; Zonaras, 1330; Nicéph., *Antirr.*, III, 508. Doliché était encore aux mains des Byzantins en 754. Tabari, *All.*, 136; v. Brooks, p. 732. Les chroniqueurs byzantins cherchent à dénaturer ces faits. Cf. Nicéph., *Antirr.*, III, 508-509.

de ces villes en Thrace, afin d'y combler les vides faits par les ravages des Bulgares.

L'année 746 est marquée par une grande victoire navale. Pendant que Marouam continuait à lutter contre les insurrections d'Héliopolis et de Damas, une flotte arabe quittait Alexandrie et faisait voile pour Chypre. On croit généralement que cette Ile avait été reconquise par Léon l'Isaurien ; il est plus vraisemblable d'attribuer la réoccupation de Chypre à la victoire de 746¹. Constantin envoya à Chypre l'escadre des Cibyrrhéotes, que nous avons vue à l'œuvre déjà pendant la sédition d'Artavasde. L'amiral byzantin surprit la flotte arabe au moment où elle était enfermée dans le port de Céramée. Il occupa aussitôt toutes les issues de la rade et incendia les vaisseaux ennemis. Trois navires seulement purent s'échapper. Les Cibyrrhéotes revinrent triompher à Constantinople avec un butin considérable².

Les trois années suivantes virent la chute de la dynastie omiade. Le soulèvement partit de Perse et s'étendit vers l'Occident. Les Abbassides reconnaissent pour maître l'imam Ibrahim. Les généraux de Marouam sont battus l'un après l'autre par les insurgés. Enfin, Marouam lui-même voit son armée détruite complètement sur le fleuve Zab. Il réussit à fuir en Égypte, mais il y est reconnu et mis à mort. Pendant ce temps, à l'imam Ibrahim avait

1. Le fait n'est cependant pas absolument certain. En 686, Chypre avait été déclarée neutre et également tributaire des Romains et des Arabes (Théoph., AM. 6178, p. 363). Cinq ans plus tard, Justinien II avait violé ce traité et enlevé de l'île un grand nombre de Cypriotes (AM. 6183, p. 365). Aucun texte ne nous indique formellement que l'île ait été reconquise depuis par Léon l'Isaurien. Certains témoignages sembleraient même prouver le contraire. Georges de Chypre, le grand adversaire de Léon, paraît avoir vécu hors des atteintes de l'autorité impériale, tout comme Jean Damascène (Mansi, XII, 355). En 749, le khalife Oudid fit enlever les Cypriotes et les transporta en Syrie (Théoph., AM. 6334, p. 417). Mais il peut n'y avoir eu à ce moment qu'une razzia sans conséquence. L'abbé Étienne mentionne Chypre dans son énumération des pays où les moines n'auront rien à redouter des violences du tyran (p. 1118). Mais nous savons ce qu'il faut penser de la valeur de cette géographie (v. plus bas, p. 165). Du récit de la bataille navale de 746, on ne peut rien conclure sur la situation de l'île ; à noter cependant que d'après Théophane la flotte romaine se trouvait à Chypre au moment où les Arabes y sont arrivés. En 770, Lachanodracou, stratège des Thracésiens, fait transporter à Chypre les moines rebelles (Théoph., AM. 6262, p. 445). En tout cas, en 788, l'île appartenait aux Romains, puisque les Arabes font une expédition pour la conquérir (Théoph., AM. 6282, p. 465). De même en 806 (Théoph., AM. 6298, p. 482).

2. Théoph., AM. 6238, p. 422 ; Nicéph., *Brev.*, p. 63 ; Cedrenus, 886. Cf. Finlay, p. 60.

succédé Abdul-Abbas, qui partagea les provinces entre ses parents, et s'établit lui-même non plus à Damas, mais en Perse, où bientôt après il fonda Bagdad. Les massacres et les dévastations se prolongèrent en Syrie pendant six ans¹.

Les dissensions des Arabes, l'éloignement de leur nouvelle capitale, permirent à Constantin de prendre l'offensive en Asie Mineure². En 751, il s'empara de Théodosiopolis et de Mélitène³.

A ce moment, le khalife Abdul-Abbas était occupé par une révolte en Mésopotamie. Constantin bloqua étroitement Mélitène après avoir dispersé dans un combat la cavalerie arabe. Il offrit la vie sauve aux habitants. Ceux-ci refusèrent tout d'abord de se rendre. Mais Constantin commença les opérations, dressa les machines de siège, et la ville dut capituler⁴. Les historiens arabes eux-mêmes reconnaissent que la population entière fut épargnée⁵. Les habitants chrétiens, Arméniens ou Syriens, furent enlevés et transportés en Thrace, où ils remplacèrent les populations détruites par la peste⁶. Les habitants arabes furent dispersés dans toute la province. Quant à la ville, elle fut détruite entièrement et ses remparts rasés⁷.

Après la prise de Mélitène, les Romains continuèrent la campagne et enlevèrent le fort de Claudias⁸. Quant à Théodosiopolis (Kalikala), elle aurait été prise par un des alliés arméniens de Constantin, le patrice Kouchan⁹. Théodosiopolis eut le sort de Mélitène.

1. Théoph., p. 424-426.

2. Les passages de chroniqueurs arabes relatifs aux guerres avec les Romains ont été publiés par Brooks, *English Historical Review*, I, octobre 1900, p. 728 à 747; *Annalistic Extracts* (Ibn Wahdih et Al Tabari); II, janvier 1901, p. 84-92; *Extracts from Al Baladhuri*.

3. Théoph., AM. 6243, p. 427; Nicéph., *Brev.*, p. 65; Cedrenus, 889; Zonaras, 1330; Léon Gramm., 185; Ibn Wahdih, AH. 133 (p. 731); Tabari, AH. 138 (p. 732). Denys de Tell Mahré, AS. 1061. (Ed. Chabot, Paris, 1895, *Bibl. des Hautes Etudes*, fasc. 112); Elie de Nisibe, AH. 133. (Ed. Balthgen, *Abhandl. für die Kunde des Morgenlands*, Bd. 8). Contrairement à ce que dit Brooks, *op. cit.*, II, p. 88, la campagne peut avoir eu lieu dans l'été de 751. C'est en 750 que Constantin s'est trouvé à Constantinople le jour de la Pentecôte : indiction byzantine IV, année 6242 (749-750), couronnement de Léon Chazare, rapporté par anticipation à l'année 6241 (Théoph., p. 426).

4. Baladhuri, p. 88.

5. Tabari, AH. 138 (se trompe en disant que la ville fut emportée d'assaut).

6. Nicéph., *Brev.*, p. 63, 66; Théoph., AM. 6246, p. 429. Voir p. 92.

7. Baladhuri, p. 89; Tabari, AH., 138-139.

8. Baladhuri, *ibid.*

9. En 754 ou 755, ce Kouchan infligea une défaite grave à l'émir Mésopotamie de (Denys de T. M. AS. 1065-1066).

Toutefois, les Arabes furent retenus prisonniers¹. Constantin s'avança même jusqu'à Arsamosate et ravagea le pays environnant². Le gouverneur de Syrie Abdallah reçut l'ordre de faire son possible pour reconquérir les villes perdues. Mais la mort d'Abdul-Abbas vint interrompre ses opérations³.

Constantin n'avait pas songé à établir à demeure une garnison et une population byzantine dans des villes aussi lointaines. En les détruisant, il privait les Arabes de leur point d'appui et mettait, pour plusieurs années, l'empire à l'abri des invasions. Cette série d'opérations importantes complétait l'œuvre commencée par la prise de Germanicée et de Doliché. La frontière de l'empire était reportée plus à l'est sur toute la largeur de la péninsule.

A la mort d'Abdul-Abbas, en 754, les dissensions reprirent plus sanglantes que jamais. Son frère, Abdallah-Al-Mansour, finit par rester maître du khalifat après s'être débarrassé, par ruse ou par force, de ses rivaux, Abdallah, gouverneur de Syrie, et Aboumouslim⁴. Le nouveau khalife fut un ennemi acharné de la religion chrétienne. Tandis que ses prédécesseurs avaient fait preuve d'une grande tolérance à l'égard de leurs nouveaux sujets chrétiens, Al-Mansour les frappa, au contraire, de lourds impôts auxquels n'échappèrent ni les moines ni les solitaires⁵. Il voulut exclure les chrétiens de tous les emplois civils⁶ et défendit de construire de nouvelles églises⁷. Il fit expulser le patriarche d'Antioche, Théodore, qui entretenait avec l'empereur une correspondance active. Et le siège du patriarcat fut même momentanément déplacé⁸.

En 756, le khalife envoya une armée pour reconquérir l'Al-Gazira⁹. Les généraux Salih et Al-Abbas réoccupèrent et rebâtirent Mélitène¹⁰ et Théodosiopolis¹¹. C'est dans le même temps que Mopsueste fut réoccupée et reconstruite par les Arabes¹².

1. Baladhuri, p. 91-92. Il affirme que Kalikala était peu importante. Les autres chroniqueurs arabes ne mentionnent pas, en effet, la prise de cette ville. *El-Nis.*, *All.*, 140.

2. Baladhuri, p. 87.

3. *Ibn Walidih.*, *All.*, 133; *Tabari.*, *All.*, 136.

4. *Théoph.*, *AM.*, 6246, p. 428.

5. *Théoph.*, *AM.*, 6249, p. 430. Cf. *Denys.*, p. 105.

6. *Théoph.*, *AM.*, 6251, p. 430.

7. *Théoph.*, *AM.*, 6248, p. 430.

8. *Ibid.*

9. C'est la province dont Mélitène est le centre.

10. *Tabari.*, *All.*, 138-139, p. 732 et 733; *Baladhuri.*, p. 89. *Denys AS* 1072.

11. *Baladhuri.*, p. 92.

12. *Tabari.*, *All.*, 141, p. 733; *Baladhuri.*, p. 84.

L'année suivante, le gouverneur Abdal-Wahhab rebâtit le fort de Claudias et envahit la Cappadoce, où il pénétra probablement par la passe d'Adata. Constantin lui-même s'avança à sa rencontre ; et tel était le prestige de l'empereur byzantin que les Arabes battirent en retraite au seul bruit de son arrivée, n'emmenant que quelques Arméniens qui s'étaient joints volontairement à eux. Constantin les poursuivit jusqu'au fleuve Pyramos¹ (le Gaïchan).

Une paix fut probablement conclue à ce moment-là entre les Romains et les Arabes. Al-Mansour dut traiter pour le rachat des prisonniers arabes, en particulier pour ceux qui avaient été enlevés à Théodosiopolis². D'après Tabari, les Arabes auraient interrompu pendant sept ans leurs expéditions annuelles contre la frontière romaine³. En 759, cependant, les Arabes pénétrèrent de nouveau en Asie Mineure et battirent sur le fleuve Mélas le stratège des Arméniens, Paul. Théophane rapporte que les Arabes retournèrent chez eux avec un immense butin et une grande quantité de captifs, parmi lesquels quarante hauts fonctionnaires romains⁴. Mais Constantin n'eut plus à intervenir personnellement en Orient. Les stratèges des thèmes frontières et les garnisons des villes suffirent à contenir les Arabes. La guerre se réduisit de plus en plus pour les Romains à des séries de combats de frontière, et pour les Arabes à des razzias souvent fructueuses, mais qui ne compromettent plus la sûreté des villes et n'apportent aucun changement dans la géographie politique de l'empire. Ce sont ces fameuses expéditions d'été que les chroniqueurs arabes mentionnent sans en signaler les événements et sans en indiquer les résultats⁵.

A partir de 763, une partie de l'Arménie arabe fut à son tour ravagée par les Turcs⁶. Qu'il y ait eu, ou non, traité formel entre Constantin et son beau-père le Khan des Chazares, il n'en est pas moins à remarquer que les attaques des Chazares de la Caspienne contre les Arabes se sont toujours produites au moment où elles pouvaient être le plus utiles à l'empire. C'est grâce sans doute aux

1. L'expédition mentionnée par Tabari, AH., 139 (p. 733), comme ayant eu lieu en 740, et par Baladhuri (p. 89) est bien celle dont parle Théophane, AM. 6248, p. 430. Théophane ne signale aucune autre descente de Constantin en Asie Mineure.

2. Tabari, AH., 139, p. 733 ; Baladhuri, p. 92.

3. De 139 AH. à 146.

4. Théoph., AM. 6251, p. 431.

5. Ibn Wakhsh et Tabari, AH., 142 à 152, p. 733 et 734.

6. Théoph., AM. 6255, p. 433.

diversions des Turcs que, pendant une période de dix ans, précisément au moment des grandes guerres bulgares, les Arabes ont cessé d'inquiéter l'Asie Mineure. Il semble même qu'à un certain moment Constantin V ait entretenu avec le khalife des relations assez pacifiques puisqu'il fut procédé en Syrie à un échange de prisonniers de guerre où fut compris tout l'ensemble des populations asservies, hommes, femmes et enfants¹.

En 768, le général Al-Abbas parut en Arménie à la tête d'une armée de 80 000 hommes. Mais, cette fois, Constantin n'eut pas besoin de quitter sa capitale pour repousser l'invasion. Les Arabes furent arrêtés par le siège de Kamachon défendue par Sergius, et durent repasser la frontière après une campagne inutile².

L'année suivante, les Romains trouvèrent un nouvel adversaire dans un général que Théophane appelle Banacas (Ibn Wakkas) et qui est probablement un collègue de ce Mayouf dont parle Tabari³. Cet Ibn Wakkas ravagea les contrées voisines de la Syrie du Nord. A la même époque, Germanicée (Marach), était reprise par les Arabes⁴. Mais en même temps les Byzantins envahissaient et réduisaient la 4^e Arménie (le pays de Diarbékir) qui, depuis longtemps, leur avait échappé. A ce moment-là sans doute fut reconquise Arsamosate⁵.

En 770, Banacas (ou Mayouf?) tenta un effort plus sérieux. Il attaqua la péninsule par le Sud. Débarqué en Isaurie, il vint mettre le siège devant Sycé. Les Arabes se seraient même avancés fort loin dans l'intérieur des terres puisqu'ils prétendent avoir pris Laodicée⁶.

Mais, sur l'ordre de l'empereur, les gouverneurs des trois provinces voisines, Michel Mélissène, stratège des Anatoliques; Manès, stratège des Bucellaires et Bardas, stratège des Arméniques⁷, réunirent leurs forces, marchèrent simultanément contre Banacas

1. Théoph., AM. 6261, p. 444.

2. Théoph., AM. 6261, p. 444. nomme ce général Abdallah. Baladhuri, p. 87-88, semble croire que Kamachon fut prise par les Arabes et reprise ensuite par les Romains. — Détails sur ce siège dans Denys, AS 1078. Les Arabes en retraite sont battus par un général romain qui n'est pas nommé.

3. Cf. Brooks, I, p. 734.

4. Théoph., AM. 6262, p. 444-445. Cette ville fut fortifiée par Salih sous le Khalifat d'Al Mansour (Baladhuri, p. 89). Cf. l'Arménien Leontius (ou Shevond, trad. Chahnazarcan. Paris, 1857), AS., 1080.

5. Théoph., *ibid.* V. Brooks, II, p. 87 note. Denys AS 1079.

6. Tabari, 153, p. 734. 10 000 prisonniers y auraient été faits.

7. Théoph., AM. 6263, p. 445. Cf. AM. 6258, p. 440.

et réussirent à l'enfermer dans des défilés ; pendant ce temps, la fameuse flotte des Cibyrrhéotes, commandée par Pierre, amiral et protospathaire, leur coupait toute retraite du côté de la mer. Banacas se crut perdu ; mais un effort désespéré le sauva : il chargea avec de grands cris la cavalerie byzantine, perça les lignes et réussit à s'échapper. Il remporta même, dit Théophane, un butin assez considérable¹. L'entreprise qu'il avait tentée n'en avait pas moins échoué complètement, grâce à la manœuvre habilement combinée des lieutenants de Constantin.

La reprise de Mopsueste date peut-être de la même année. En 771, enfin, dernière tentative des Arabes qui envoient en Cilicie Al Fadhī Ibn Dinar². Mais la garnison de Mopsueste lui opposa une résistance énergique et lui tua plus de mille soldats. Cette partie de la frontière était donc occupée à demeure par les Byzantins. Une trêve semble avoir été conclue à ce moment-là³ et, à partir de 772, les forces de Constantin furent absorbées par de nouvelles guerres en Bulgarie.

Quant aux tentatives des Arabes pour s'emparer des provinces occidentales de l'empire, elles ne furent pas plus heureuses. En 763, ils débarquèrent en Sicile. Mais les populations, dévouées à l'empire malgré l'éloignement et malgré la question des images, se défendirent elles-mêmes et repoussèrent les Arabes⁴.

Tels sont les renseignements que nous possédons sur les guerres de Constantin contre les Arabes. C'est la partie la moins intéressante de son œuvre, parce que depuis Akroïnon, le péril arabe ne fut jamais très menaçant. L'empereur, occupé ailleurs, n'entreprit aucune croisade contre les infidèles ; mais il sut conserver les positions acquises et les fortifier par une série de faits d'armes heureux. La forte organisation militaire des provinces suffit à tenir les Arabes en respect. Le khalife de Damas, le terrible Abdallah al Mansour, était mort la même année que Constantin⁵ et Al Madhī lui avait succédé. Léon IV assiégea Germanicie, réussit à protéger Dorylée et Amorium. Les revers com-

1. Théoph., *ibid.*

2. Théoph., AM. 6264, p. 446 (Ἀλφραδὸν Βαδωνίτη). Tabari, AH., 155 (Yazid, fils de Usaid ?).

3. Tabari, AH., 155, trêve entre l'empereur et Al Mansour à condition de payer tribut. AH., 158, trêve entre les Romains et Mayouf après une bataille au défilé d'Adala. — Pas de mention de ces faits dans les chroniques byzantines.

4. Nic., *Brev.*, p. 70.

5. Théoph., AM. 6267, p. 449.

mencent avec Irène. Les Arabes attaquent Chrysopolis et Nacolie et s'en emparent. Ils prennent aussi Kamachon ; en 784, les Romains capitulent à Thebasu ; en 798, la Cappadoce et la Galatie sont ravagées ; en 804, Nicéphore est battu en Phrygie ; en 806, il doit conclure un traité humiliant avec Haroun-Al-Raschid. La situation ne fera qu'empirer jusqu'à l'avènement des empereurs du x^e siècle.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE : LES BULGARES

Les ennemis les plus redoutables de Léon III avaient été les Arabes. Il n'en sera plus de même sous son successeur. La guerre contre les Arabes devient de plus en plus lointaine et passe au second plan. Tout l'effort de Constantin V devra se porter contre des ennemis moins nombreux et moins puissants que les Arabes, mais plus redoutables à Byzance à cause de leur proximité plus grande et de leur extrême acharnement. Les khalifes disposent d'armées innombrables et de ressources immenses ; mais aussi ils ont à lutter à la fois sur toutes les frontières d'un empire démesuré. La conquête de la Romanie est une de leurs ambitions ; mais ils en poursuivent en même temps une foule d'autres, tandis que les khans des Bulgares n'en ont qu'une, qui est de devenir maîtres du littoral comme ils sont maîtres déjà à l'intérieur des terres, de jeter les Grecs à la mer et de s'emparer enfin de la ville immense qui les éblouit.

On sait que les Bulgares sont d'origine finno-ouraliennne et que par une série de poussées successives, ils ont imposé leur domination à plusieurs peuples différents : aux Valaques du Balkan, aux Grecs de certaines villes, de Philippopolis notamment, mais surtout et principalement aux Slaves¹. Les Slaves avaient depuis longtemps envahi et pénétré toute la péninsule, ne laissant à la race grecque que les villes du littoral ; ils avaient même débordé en Asie Mineure. Au temps de Constantin Porphyrogénète, les Bulgares avaient été complètement absorbés et assimilés par les Slaves supérieurs en nombre². Mais au commencement du VIII^e siècle il n'en était pas ainsi. Les deux races étaient encore distinctes. Sans doute plusieurs tribus slaves marchent avec les Bulgares ; mais d'autres sont refoulées par eux et doivent chercher un asile sur les terres de l'empire. La campagne de

1. Rambaud., *op. cit.*, p. 262-264, 319.

2. V. Rambaud, p. 319.

Constantin, en 762, est amenée par un exode de Slaves chassés de leurs terres et qui implorent le secours de l'empereur. Ensuite, lorsque les Grecs marchent contre les Bulgares, ils se trouvent en présence d'une armée composée en grande partie de Slaves¹.

En 679, les Bulgares s'étaient établis à demeure en Mésie, entre le Danube et l'Hémos². C'est Justinien II qui avait reconnu officiellement l'existence de l'empire bulgare. Il avait même abandonné au Khan Tervel la Zagorie, dans les montagnes de l'Hémos³; en échange de quoi les Bulgares l'avaient remis en possession de son trône. A la fin du vii^e siècle, les Bulgares devenaient de plus en plus menaçants, au point d'enlever toute sécurité aux villes grecques du littoral. La seconde capitale de l'empire, Salonique, avait même été assiégée durant deux années consécutives, de 675 à 677, par les Bulgares et les Slaves insurgés. Cependant, au moment de l'invasion arabe, Théodose avait réussi à conclure avec Tervel un traité de paix. Il semble que Léon III ait renouvelé cette convention et même l'ait transformée en un traité d'alliance, puisqu'en 718, pendant le siège de Constantinople par Maslama, un ambassadeur byzantin, Sisinnius Rhendakios, se trouvait à la cour du roi bulgare, et que finalement Tervel attaqua le camp des Arabes et leur infligea un désastre qui précipita la levée du siège⁴.

Il est vrai que plus tard il s'était laissé persuader par ce même Sisinnius Rhendakios de prêter son appui à l'ancien empereur Anastase, qui, à ce moment, préparait une insurrection contre Léon l'Isaurien. Il s'était même avancé jusqu'à Héraclée pour le soutenir. Mais après l'échec de la conspiration il n'avait fait aucune difficulté de livrer à l'empereur Artémios et Sisinnius. Schenk remarque qu'à partir de ces événements les Bulgares ne firent plus parler d'eux pendant tout le règne de Léon III et durant quatorze ans au delà, ce qu'il attribue au prestige de l'empereur byzantin⁵. Nous devons supposer que, pendant cet espace de temps, le traité passé avec Justinien II et l'accord intervenu entre

1. Nicéph., *Brev.*, p. 68-69; Théoph., AM. 6254, p. 432. Cf. AM. 6265, p. 447.

2. V. Jirecek, *op. cit.*, p. 140.

3. Théoph., AM. 6198, p. 375.

4. V. Théoph., AM. 6209, p. 397; Cedrenus, p. 790; Zonaras, p. 736; v. Schenk, *kaiser Leon III*, p. 25, 26 et note; Jirecek, *op. cit.*, p. 140.

5. Schenk, *op. cit.*, p. 34-35; Jirecek, p. 140.

Léon III et Tervel furent respectés scrupuleusement de part et d'autre. Les Bulgares étaient toujours installés en Mésie et séparés de l'empire par la chaîne de l'Hémos. Selon l'usage constant des souverains de Byzance, les empereurs s'étaient sans doute engagés en outre à payer aux Bulgares une certaine somme.

En tout cas, c'est un refus de payer le tribut qui fut à l'origine des guerres entre Constantin V et les Bulgares. En 755, Constantin fit transporter en Thrace les Arméniens et les Syriens de Theodosiopolis et de Mélitène¹, et il fit construire à la frontière un certain nombre de forteresses où il les installa en les gratifiant largement de tout ce qui leur était nécessaire pour vivre². Et nous savons d'autre part que les fortifications de la Thrace étaient un des titres de gloire de Constantin³. Théophane dit qu'à ce moment là les Bulgares réclamèrent par un ambassadeur l'exécution des conventions τὰ πύργα relatives aux forteresses que l'empereur avait construites (ἐν τῷ κρηθόντι κἀπύργῳ). A la vue des forteresses byzantines, dit Nicéphore, les Bulgares réclamèrent le tribut (ἐξέροσεν). Il paraît donc probable que les empereurs s'étaient engagés à payer une redevance aux Bulgares chaque fois qu'ils élèveraient des citadelles sur leurs frontières, soit parce que ces citadelles étaient une menace pour l'indépendance des Bulgares, soit simplement parce que ces populations étrangères qu'on installait ainsi à leurs portes empiétaient sur leurs terres et les empêchaient de tirer des tribus slaves sujettes les revenus accoutumés.

Constantin reçut avec mépris l'ambassadeur des Bulgares et refusa de payer le tribut. Les Bulgares alors, pour la première fois depuis trente-six ans, franchirent les montagnes, descendirent en Thrace, ravagèrent et dépeuplèrent tout le pays et s'avancèrent presque jusqu'aux Longs Murs⁴.

A partir de ce moment, les récits des chroniqueurs diffèrent. Théophane prétend que les Bulgares s'en retournèrent chez eux

1. Nicéph., *Bev.*, p. 66; Théoph., AM. 6247, p. 429; Cedrenus, 889; Zonaras, 1331.

2. Nicéph., *Bev.*, p. 66.

3. Nicéph., *Antirr.*, III, 511.

4. Théoph., AM. 6247, p. 429; Nicéph., *Bev.*, p. 66. Sur les *προόρια* et les *κλειτόρια* des frontières, et sur les Slaves, v. Rambaud, p. 197, 264.

5. Théoph., AM. 6247, p. 429; Nicéph., *Bev.*, p. 66; Zonaras, 1331. On sait que les longs murs étaient un rempart bâti par Anastase en 504, et coupant complètement la péninsule, d'une mer à l'autre, au delà de Sclambria et de Bercos.

sans être inquiétés et emmenant un immense butin¹, et que, quatre ans plus tard, en 759, l'empereur fit une expédition en Bulgarie et pénétra jusqu'à la *κλειζουρα* de Veregaba². Mais les Bulgares s'avancèrent à sa rencontre et lui tuèrent une quantité de soldats, parmi lesquels Léon, patrice et stratège des Thracésiens et Léon, logothète du drome ; ils laissèrent ensuite les survivants revenir sans armes³.

Tout autre est le récit de Nicéphore. — En 755, Constantin se porta au-devant des Bulgares qui pillaient la Thrace ; il les battit complètement, les mit en fuite et leur infligea de grandes pertes pendant la poursuite. Ensuite il rassembla de grandes forces de terre et de mer pour aller châtier les Bulgares chez eux. Il s'embarqua sur le Pont-Euxin, arriva à l'embouchure du Danube, traversa le pays des Bulgares en le ravageant et réduisit en esclavage une grande partie de la population. Enfin, il leur livra une bataille décisive près du *μαρκελλου* de Marcellus, voisin de la frontière bulgare⁴ ; les Bulgares, battus complètement, durent se résoudre à envoyer des ambassadeurs auprès de Constantin, à demander la paix et à fournir des otages⁵.

Toutes les raisons nous invitent à accorder la préférence au récit de Nicéphore, qui est évidemment ici plus exact et plus complet que celui de Théophane. D'après la version de Théophane, les Bulgares, après avoir atteint les Longs Murs, se retirèrent sains et saufs, après quoi l'empereur aurait attendu quatre ans avant de prendre les armes contre eux. Durant cet intervalle cependant, nous dit Théophane lui-même,

1. Théoph., *ibid.*

2. D'après Jirecek, entre Varna et Anchialos et dans le voisinage de la mer.

3. Théoph., AM. 6751, p. 431, Zonaras, 1331 ; Cedrenus, 889. V. Baronius, *Ann.*, 759.

4. Lieu du reste complètement inconnu.

5. Nicéph., *Brev.*, p. 66. Le récit de Jirecek (p. 141) n'est pas satisfaisant. Il ajoute bout à bout les deux versions différentes des deux chroniqueurs et admet une victoire en 755 et une défaite en 759, augmentant ainsi d'une le nombre des campagnes de Constantin V. La victoire de Marcellus et la défaite de Veregaba appartiennent à une seule et même campagne. On ne peut pas admettre que chacun des deux chroniqueurs ait laissé dans son récit une lacune aussi importante. Nicéphore ne dit pas que la victoire de Marcellus ait eu lieu la même année que l'invasion des Bulgares jusqu'aux longs murs. Il dit qu'elle a eu lieu *ensuite*. Et puisqu'il raconte immédiatement après cette victoire le grand hiver de 762-763 et les discordes des Slaves, on peut très bien admettre qu'elle appartient à cette même campagne de 6251 où Théophane place l'échec de Veregaba. — Jirecek n'explique pas non plus la cause des dissensions des Bulgares.

soit en 758, Constantin réduisit complètement et contraignit à l'obéissance les tribus slaves de la Thrace et de la Macédoine¹. Cela se comprend très bien si l'on admet, avec Nicéphore, que Constantin poursuivit les Bulgares à travers la péninsule et opéra en même temps la soumission des tribus slaves d'Europe qui avaient profité de l'occasion pour se soulever. Nous sommes obligés également de mettre en doute l'importance de l'échec de Veregaba. D'abord parce que Nicéphore, si bien renseigné d'habitude sur les guerres de Bulgarie, n'en parle pas. Ensuite, si l'empereur avait été vaincu en 759, il n'aurait pas accepté sa défaite pendant trois ans ; il aurait attaqué lui-même les Bulgares et n'aurait pas attendu que leur chef, Teletzès, prit l'offensive contre lui².

De plus, si les Bulgares avaient été victorieux dans deux grandes guerres consécutives, on ne pourrait pas s'expliquer les guerres civiles qui éclatèrent alors dans leur nation. Ils n'auraient pas eu de motifs de déposer leurs rois légitimes et de mettre à leur place, comme ils le firent, un chef nommé Teletzès, dont le premier acte fut d'envahir la Thrace. Ils ont renversé Kormesius pour la même raison pour laquelle ils massacreront plus tard Teletzès lorsqu'il aura été battu et chasseront Sabinus lorsqu'il voudra traiter avec les Romains³ ; évidemment parce qu'il subsistait trop volontiers les conditions de paix dont nous parle Nicéphore et que les Bulgares avaient dû accepter après la défaite de Marcellus.

Nous pouvons donc réduire l'échec de Veregaba, où périrent les illustres Romains dont Théophaue nous rapporte les noms, aux proportions d'un simple épisode malheureux des campagnes entreprises par Constantin en Thrace d'abord, en Bulgarie ensuite et qui se terminèrent par la victoire de Marcellus et par une paix imposée aux Bulgares par l'empereur.

Dans l'année 625/4, qui court du 1^{er} septembre 761 au 1^{er} septembre 762, eurent lieu chez les Bulgares des guerres civiles et une révolution⁴. Ces luttes étaient fréquentes chez ces barbares ;

1. Théoph., AM. 6250, p. 430. V. plus bas, p. 97.

2. Nicéph., *Brev.*, 68-69; Théoph., AM. 6254, p. 432.

3. Nicéph., *Brev.*, p. 69; Théoph., AM. 6254, p. 433.

4. Il faut chercher dans Théophaue l'ordre exact des événements. Nicéphore mentionne : 1) le grand hiver ; 2) arrivée des Slaves sur l'Artanas ; 3) révolution chez les Bulgares. Théophaue, au contraire, mentionne d'abord les dissensions chez les Bulgares, ensuite l'arrivée des Slaves sur l'Artanas, ce qui est plus naturel. puis-

Nicéphore nous dit qu'ils se divisaient aussitôt qu'ils voyaient leurs chefs opposés à leur volonté¹. Il existait chez eux, outre leurs rois, khans ou tzars, une aristocratie de Boïades ou Boyards. Rambaud affirme que cette aristocratie avait conservé une grande indépendance². Il semble pourtant qu'à l'époque qui nous occupe, les nobles ou boyards aient fait partie de l'entourage du roi. Les insurrections étaient dirigées, non seulement contre les rois, mais contre leurs nobles, boyards ou *ἄρχοντες*. Telesius fut massacré avec les chefs qui l'entouraient (*τῶν τῆς ἀρχιεπιστοῦ χιλιῶν*) et Paganus se présente ensuite à Constantinople avec ses boyards³.

En 762, les Bulgares massacrèrent ceux de leurs chefs qui étaient issus d'une dynastie légitime et détenaient le pouvoir par hérédité (*ἀπὸ πατρῴων*). Ils se donnèrent pour chef un homme « arrogant et plein d'une audace juvénile », âgé de trente ans et nommé Teletzès. (Nicéphore l'appelle Telesius). Ce Teletzès arma tous les hommes valides de la nation et envahit aussitôt la Thrace, ravageant la campagne et s'emparant même des citadelles⁴. Les Slaves des contrées voisines durent quitter leur pays et chercher

qu'ils étaient chassés de chez eux par l'invasion de Teletzès. Enfin, après la victoire d'Anchialos, le grand hiver. Le texte de Nicéphore porte, après la description du grand hiver, que *longtemps après* (*μακρὸν δὲ ὄρα ἄλλοτερον ἀελθόντων*), les Slaves passèrent l'Euxin. M. de Boor propose de rétablir le texte : *μακρὸν δὲ ὄρα ἄλλοτερον*, c'est-à-dire : *peu de temps après*. En effet, ces événements ont eu lieu la même année. Ajoutons qu'il n'est pas naturel qu'un chroniqueur, racontant deux événements à la suite l'un de l'autre, avertisse le lecteur qu'ils sont séparés par un long intervalle. De plus, Nicéphore rassemble dans la première indiction tous les événements des guerres de Bulgarie jusqu'à l'entrevue de Paganus avec Constantin, tandis qu'il place dans la troisième indiction, comme Théophane, la seconde expédition de Constantin en Bulgarie. Reste une lacune à la seconde indiction, qui est précisément celle où Théophane place le grand hiver, pendant lequel les opérations ont naturellement été suspendues. Cette rectification faite, constatons qu'ici encore le texte de Nicéphore confirme celui de Théophane et le complète sur plusieurs points. — Notons que M. de Boor nous donne déjà pour ces événements la chronologie exacte, telle que l'a fixée depuis M. Hubert. (Cf. de Boor, éd. de Nicéphore, p. xxx).

1. Nicéph., *Antirrh.*, III, 508.

2. V. Rambaud, p. 319.

3. Théoph., AM. 6254, p. 434.

4. Nicéph., *Brev.*, p. 70; Théoph., AM. 6256, p. 436.

5. Théoph., AM. 6254, p. 432; Nicéph., *Brev.*, p. 69; Zonaras, 1332. Les éditions communes de Nicéphore donnent *τοῦ ἀπὸ Σίρας*, d'où l'on a conclu que la famille régnante de Bulgarie était originaire d'une ville inconnue, nommée Sira ou Séra. De Boor a rétabli le texte *τοῦ ἀπὸ πατρῶν*, les chefs héréditaires. V. la note de Saint-Martin dans *Le Beau*, p. 242.

6. Nicéph., *Brev.*, p. 69.

un asile sur le territoire de l'empire. Près de 208 000 hommes, nous dit Nicéphore, franchirent ainsi l'Euxin. L'empereur les accueillit et les établit sur le fleuve Artanas¹.

Teletzés, prévoyant bien que les armées impériales allaient se mettre en marche, faisait des préparatifs considérables. Il avait opéré des levées dans les contrées voisines et avait réuni ainsi 20 000 hommes de troupes auxiliaires, parmi lesquels dominaient naturellement les Slaves².

Contrairement aux habitudes de ces barbares, il avait pris soin de fortifier sa frontière et s'était établi lui-même dans une bonne position. Mais Constantin avait compris la valeur de son nouvel adversaire et la grandeur du péril qui menaçait l'empire. Récupérant toutes les forces dont on pouvait disposer³, il commença par envoyer par mer aux bouches du Danube une force considérable de cavalerie sur des transports portant chacun douze chevaux⁴.

Enfin, le 17 juin 762, il se mit en route pour la Thrace avec une seconde armée, suivit le littoral et arriva à Anchialos⁵ où il établit son camp. Cette ville d'Anchialos, située à la frontière des deux empires, commandant le passage du côté de la mer, a toujours constitué une position des plus importantes, et son nom revient constamment dans l'histoire de ces guerres⁶. C'est là que, dans une plaine plate et creuse⁷, se livra une bataille décisive. Le 30 juin, Teletzés s'avança au-devant de l'empereur avec toutes ses troupes et offrit le combat. La mêlée dura depuis l'aurore jusqu'à la nuit. Le carnage fut immense et les pertes durent être énormes des deux côtés, puisque Nicéphore a prétendu que l'armée victorieuse avait disparu presque en entier. De son temps encore, nous dit-il, la plaine d'Anchialos était couverte des ossements des victimes⁸. Teletzés fut battu complètement et son armée mise en déroute.

1. Nicéph., *Brev.*, p. 68; Théoph., AM. 6254, p. 432.

2. Théoph., *ibid.*; Nicéph., *Brev.*, p. 69.

3. Nicéph., *Antirrh.*, III, 508.

4. Théoph. porte le nombre de ces navires à 2000; Nicéphore le réduit à 800.

5. Théoph., AM. 6254, p. 432; Nicéph., *Brev.*, p. 69.

6. Une bataille sous Justinien II; une autre plus tard.

7. κατὰ τὴν Ἀγγιάλον καλούμενην πῶλον, κοίλα καὶ πιδίασμα χωρία. Nicéph., *Antirrh.*, III, p. 508; Georges Ham., p. 944.

8. *Antirrh.*, III, 508; Georges Ham., 950. Ἔργον γὰρ τῆς Σκυθίας μακάρης ἄπαν σκεδὸν τὸ πῶν Ῥωμαίων ἰγένιτο πρῶτισμα.

Beaucoup de ses nobles avaient été faits prisonniers, d'autres firent défection après la défaite¹.

La bataille d'Anchialos fut une des plus importantes de l'histoire byzantine. Ce fut aussi le fait d'armes le plus glorieux du règne de Constantin V, celui qui, de l'aveu même de ses ennemis les plus acharnés, lui assura la gloire et le prestige d'un sauveur de l'empire. La victoire d'Anchialos, arrivant après la victoire d'Akroïnon et la conquête des villes de Syrie, excita à Constantinople un enthousiasme extraordinaire. Selon son habitude, Constantin en avait fait connaître le résultat par des proclamations adressées au peuple de la capitale². Son retour fut un triomphe. L'empereur « enflé d'orgueil d'une telle victoire », entra dans la ville en armes, suivi de ses troupes victorieuses, traînant derrière lui les Bulgares captifs et salué par d'immenses acclamations³. Selon l'usage byzantin, il triompha une seconde fois aux jeux du cirque, en faisant promener derrière lui les dépouilles des vaincus. Et, du produit de ce butin, il fit fabriquer, en Sicile, deux grandes bassines en or du poids de 800 livres chacune, qu'il offrit au peuple en souvenir de sa victoire.

Quant aux prisonniers, Constantin se conforma à leur égard à la coutume cruelle que nous reverrons dans chaque circonstance et qui faisait des exécutions, à Byzance, une réjouissance publique, un divertissement barbare auquel tout citoyen avait le droit de prendre part. Il les livra aux citoyens et aux factions du cirque, qui les exécutèrent de leurs propres mains. Tous furent

1. Théoph., AM. 6254, p. 433; Nicéph., *Brec.*, p. 69; Zonaras, 1332. Quant à Georges Ham., p. 944, l'imitation de Nicéphore le fait tomber dans une confusion grossière. Lisant dans l'*Antirrh.*, III, que la bataille d'Anchialos avait été un désastre pour les armes romaines, il a confondu cette bataille de 762 avec le désastre maritime d'Anchialos qui eut lieu trois ans plus tard (Théoph., AM. 6257; p. 437; Nicéph., *Brec.*, p. 73). Il a fait précéder la victoire de 762 d'un désastre naval, et il a fait suivre la catastrophe de 765 d'une défaite sur terre (p. 946), à propos de laquelle il reproduit les phrases qui dans le texte de Nicéphore s'appliquent à la bataille de 762. De même Léon Gram., p. 186-187.

Autre exemple de la malveillance des chroniqueurs : Cedrenus ne mentionne même pas la bataille d'Anchialos, l'une des plus importantes du siècle. V. Jirceck, p. 142 et 143; Baronius, a. 763, XIII.

2. Nicéph., *Antirrh.*, III, p. 508. εὐδὲ τι μίχρον καὶ οὐ πάνω ἀξιώλογον, κατὰ γὰρ ἔμιν ἐκ τῶν γεγραμμένων αὐτῷ πρὸς τοὺς ἐνηλιστάμηνους κατὰ τὴν βασιλεύσαντα ἀναλεξαμένοις ἔγνωσται.

3. Théoph., AM. 6254, p. 433.

décapités jusqu'au dernier en dehors de la Porte-d'Or, le long du Mur de Terre¹.

Cependant les Bulgares ne se résignaient pas à leur défaite. Ils commencèrent par massacrer Teletzès et ses boyards² et ils mirent à sa place Sabinus, gendre de l'ancien roi Kormesius³. Le nouveau souverain demanda aussitôt la paix à l'empereur. En effet, la campagne précédente avait pris fin par la déroute de Telesius; mais aucun traité n'était intervenu entre Constantin et les Bulgares; les hostilités étaient encore ouvertes. Mais ces démarches de paix excitèrent la méfiance des farouches Bulgares. Ils tinrent des conciliabules et des assemblées, disant « que Sabinus était en train de livrer la Bulgarie aux Romains et que d'un moment à l'autre ils allaient se trouver dans l'esclavage ». Sabinus s'aperçut de cette agitation; il redouta le sort de Teletzès, prit la fuite, gagna Mesembria et, de là, se réfugia à Constantinople où il implora la protection de l'empereur⁴.

Il fut remplacé par un chef nommé Paganus ou Baïanos⁵. Le roi déchu avait trouvé bon accueil à la cour de Byzance. Mais, désormais, il ne fut plus qu'un instrument dans les mains de l'empereur. Constantin, connaissant les dispositions pacifiques de Sabinus, s'efforça de l'imposer aux Bulgares; sachant qu'il appartenait à l'ancienne famille royale, il affecta de le considérer comme le souverain légitime de la Bulgarie. Il envoya chez les Bulgares des soldats chargés de réunir les parents et les femmes de Sabinus qui se tenaient cachés dans le pays, de les protéger et de les escorter jusqu'à Constantinople⁶. Toute la famille royale de Bulgarie se trouva ainsi rassemblée à la cour de Constantin.

Les négociations qui suivirent montrent bien à quel point la victoire d'Anchialos avait abattu la puissance militaire des Bulgares et brisé leur force de résistance. Les barbares avaient fini par comprendre qu'ils devaient se résoudre à la paix. Ils envoyèrent d'abord une ambassade auprès de Constantin. Mais celui-ci refusa de les recevoir et se mit en mesure d'envoyer une nouvelle armée en Bulgarie⁷.

1. Théoph., AM. 6254, p. 433; Nicéph., *Brev.*, p. 69.

2. Théoph., *ibid.* τὸν τοῖς ἀγγουσι αὐτοῦ.

3. Théoph., AM. 6254, p. 433.

4. Théoph., AM. 6254, p. 443; Nicéph., *Brev.*, p. 69; *Antirrh.*, III, 508.

5. Théoph., *ibid.*; Nicéph., *Brev.*, p. 70. V. Jirecek, p. 142.

6. Nicéph., *Brev.*, p. 70.

7. Nicéph., *Brev.*, *ibid.*

Les Bulgares firent à la hâte quelques préparatifs de défense, mais leur khan Paganus se rendit compte que toute résistance était impossible; il se décida à se rendre lui-même à Constantinople et à implorer la clémence du vainqueur. Il parut à la cour entouré de ses boyards et fut reçu avec le cérémonial accoutumé. Les détails de cette entrevue montrent bien le changement qui s'était produit dans la situation. L'empereur, assis sur son trône, avait à ses côtés Sabinus¹. Le souverain bulgare n'est plus qu'un vassal que l'empereur protège contre les rébellions de ses sujets. Constantin tint aux chefs bulgares un langage sévère; il leur reprocha leur turbulence, leur insubordination, leurs insurrections perpétuelles, leur haine pour leur roi légitime². Enfin il se laissa fléchir et leur accorda la paix; mais il leur donna pour maître un certain Oumar. Cet Oumar n'était, soi-disant, qu'un simple lieutenant de Sabinus, considéré toujours comme le véritable souverain et qui, sans doute, préféra rester à Byzance, où il se sentait plus en sûreté³.

Mais cette paix ne fut pas longue. Les Bulgares chassèrent le représentant de Sabinus et mirent à sa place un de leurs chefs nommé Toctos, frère de Paganus⁴. Constantin prit alors la résolution d'en finir et de mettre les Bulgares hors d'état de combattre. En 764, il organisa une nouvelle expédition et quitta Constantinople. Les Bulgares, épouvantés, n'essayèrent même pas de se défendre; ils ne trouvèrent d'autre moyen de salut que d'abandonner leurs terres et de se réfugier dans les forêts du Danube⁵. Constantin trouva les forteresses de la frontière vides de défenseurs⁶. Il traversa sans rencontrer de résistance une grande partie de la Bulgarie, ravageant le pays et incendiant les habita-

1. Nicéph., *Brev.*, *ibid.*; Théoph., AM. 6256, p. 436.

2. Nicéph., *Brev.*, *ibid.*; Théoph., *ibid.*

3. Nicéph., *Brev.*, p. 70. Il est difficile de fixer la chronologie exacte de ces événements. Nicéphore réunit dans la première indiction (761-62) tous les actes de la première guerre, y compris l'arrivée de Paganus à Constantinople, ce qui paraît invraisemblable si l'on songe que, la bataille d'Anchialos ayant eu lieu le 30 juin, l'indiction I finissait le 1^{er} septembre de la même année 762. Théophane, avec plus d'apparence de vérité, place cette entrevue dans l'indiction III (AM. 6256, du 1^{er} septembre 763 au 1^{er} septembre 764).

4. Nicéph., *Brev.*, p. 70.

5. *Ibid.*, p. 71.

6. Théoph. (AM. 6256, p. 436) prétend que le Copronyme trouva ouvertes les portes de la frontière, parce qu'il pénétrait en Bulgarie secrètement et en violation de la paix.

tions¹. Théophauc se borne à dire qu'arrivé à Tzika², l'empereur fut pris de frayeur et revint sans avoir rien fait, *μᾶλλον γινώσκον πειρώσε³* ; mais cette version n'est pas admissible. Nicéphore, dans son *Antirrkh.* III, prétend, — à tort, nous l'avons vu, — qu'à Anchialos, l'armée romaine fut détruite presque en entier par le glaive des Seythes. Et il ajoute que si cette guerre a valu quelque gloire à Constantin, ce fut uniquement par les dissensions des Bulgares et la défection de Sabinus qui, dit-il, fournirent à l'empereur une facile occasion de s'illustrer⁴. Ce n'était donc pas seulement la bataille d'Anchialos, mais la campagne tout entière, qui, aux yeux des contemporains, avait été heureuse pour l'empire.

Nous savons, par Nicéphore, que Constantin obtint en effet dans cette campagne des résultats importants. Il réussit à s'emparer d'un grand nombre de Bulgares, parmi lesquels les deux chefs principaux de la sédition, Toctos et son frère Baïanos (Paganus), qui furent mis à mort l'un et l'autre. Un autre chef, nommé Campaganus, avait pris la fuite du côté de Varna et était sur le point de s'échapper, lorsqu'il fut massacré par ses esclaves⁵.

Entre temps, Constantin avait envoyé des troupes en Thrace pour délivrer les malheureuses populations de la péninsule des bandes indépendantes de Slaves et de Bulgares qui profitaient des guerres pour ravager le pays. Il reçut la soumission d'un des plus redoutables de ces brigands, Sévère, chef d'une bande de Slaves. Il s'empara aussi d'un renégat chrétien⁶, nommé Christianus, qui fut ramené à Constantinople. On tira une vengeance atroce de ses brigandages et de son apostasie. Des médecins lui coupèrent les pieds et les mains sur le port de Saint-Thomas et le disséquèrent ensuite tout vif « afin de voir comment fonctionnaient les organes. » Puis on jeta son corps dans les flammes⁷.

Il faut remarquer, cependant, qu'aucun traité n'avait été conclu

1. Nicéph., *Brev.*, p. 71.

2. D'autres manuscrits disent Tounza (sur le Tanaros, affluent de la Maritza. V. Jirecek, p. 41).

3. Théoph., AM. 6256, p. 436 ; Cedrenus, p. 892.

4. *Antirrkh.*, III, 508.

5. Nicéph., *Brev.*, p. 71. C'est le chef nommé Baïanos, frère de Toctos, qui est le même personnage que Paganus ; et non pas le Campaganus dont il est question ici, comme le croit Saint-Martin (Le Beau, p. 251-252).

6. On sait que les Bulgares n'ont été convertis qu'au 11^e siècle.

7. Théoph., AM. 6256, p. 436.

entre les Bulgares et l'empire. Que se passa-t-il l'année suivante en Bulgarie ? Nous l'ignorons absolument. Mais, le 21 janvier 765, Constantin se mit en route pour envahir de nouveau la Bulgarie¹. Il procéda comme il l'avait fait trois ans auparavant et organisa une double expédition par terre et par mer. Il se mit à la tête de l'armée de terre et pénétra ainsi jusqu'à Veregaba². En même temps, il avait armé 2 600 navires de transport sur lesquels il avait embarqué tout ce que l'ensemble des thèmes avait pu lui fournir en fait de troupes de terre et de mer³. Il avait dirigé cette flotte vers Mesembria et Anchialos.

Ces immenses préparatifs suffirent à effrayer les Bulgares, qui, épouvantés par le nombre des soldats qui les menaçaient, demandèrent la paix à l'empereur⁴. Mais l'expédition maritime aboutit à un désastre. La flotte s'était approchée trop près de la terre et avait jeté l'ancre en face d'une côte dangereuse et hérissée de rochers. Le vent du Nord se mit à souffler avec violence ; la flotte tout entière fut jetée à la côte et détruite complètement⁵.

De tous ces événements, Théophane ne nous rapporte que l'envoi de la flotte et la catastrophe d'Anchialos ; il ajoute que le 17 juin l'empereur rentra sans gloire dans la ville. La longue durée de la campagne (du 21 janvier au 17 juin), nous porte à croire qu'elle ne se réduisit pas à l'expédition navale. Peut-être même l'échouement de la flotte n'eut-il lieu qu'au retour. Malgré la réalité de ce désastre, nous n'avons aucune raison de douter des renseignements complémentaires que nous fournit Nicéphore. Il y eut sans doute à ce moment un accord entre Constantin et les Bulgares, puisque l'expédition de 765 fut suivie d'une paix de sept ans, pendant laquelle les Bulgares ne firent plus parler d'eux à Byzance. Durant cette période, l'empereur put se consacrer tout entier aux

1. Théoph., AM. 6257, p. 437, ind. IV ; Nicéph., *Brev.*, 73.

2. Nicéph., *Brev.*, *ibid.* εις την ἑμβολὴν Βεργάβου (le défilé de Veregaba).

3. Théoph., *ibid.* ; Nicéph., *ibid.* ναυτικὸν πλῆθος καὶ στρατιωτικὸν ἐκ τῶν πλοῦσιμων στρατηγείων (ce sont les thèmes maritimes, comme par exemple celui des Cibyrhètes), καὶ ἑτέρων γαίρων.

4. Nicéph., *Brev.*, *ibid.*

5. Le nombre des soldats noyés fut si considérable que l'empereur, voulant ensevelir les morts avant de rentrer à Constantinople, dut donner l'ordre à ses officiers de tendre des filets pour rassembler les cadavres. Théoph., *ibid.* ; Nicéph., *ibid.* ; Georges Ham., p. 946 (avec les erreurs signalées) ; Léon Gramm., p. 187 ; Zonaras, 1336 ; Cedrenus, 896. V. Baronius, A. 762, XIII ; A. 766, XIII.

affaires intérieures de l'empire et à la lutte contre les moines. Et quand, en octobre 772, les hostilités reprirent, il se trouvait à la cour de Byzance plusieurs ambassadeurs bulgares, ce qui montre bien que les deux nations entretenaient des rapports pacifiques¹.

Pour l'étude des dernières campagnes de Constantin V, la chronique de Nicéphore nous fait défaut. Nous devons nous contenter du texte de Théophane, lequel, si insuffisant qu'il soit, nous permettra cependant de nous faire une idée assez exacte de la situation de la Bulgarie à la mort de Constantin V.

Le récit de Théophane présente à cet endroit une particularité bizarre. Dans son année 6265, il raconte d'abord une expédition en Bulgarie, en mai ind. XII; ensuite il revient en arrière et en signale une autre, celle de Lithosoria, en octobre ind. XI. On est d'abord tenté de croire qu'il y a eu une erreur dans le chiffre de l'indiction, que la première campagne a eu lieu en mai ind. XI et la seconde en octobre ind. XII². Mais le texte est bien formel; de plus, on ne peut pas admettre que la campagne de mai ait précédé celle d'octobre, car elles ne tomberaient pas sur la même année de l'ère mondaine employée par Théophane, puisque l'année du monde commence au 25 septembre. La campagne de mai peut avoir suivi celle d'octobre sans en être pour cela séparée par un intervalle d'une année et demie, l'indiction XI et l'indiction XII ayant appartenu probablement à la même année du monde 6265³. D'autres raisons du reste nous obligent à adopter tel quel

1. Théoph., AM. 6265, p. 447.

2. Les chroniqueurs postérieurs Zonaras (p. 1338), Cedrenus (p. 897) et Léon Gramm., p. 188-189, ont naturellement commis la confusion et reproduisent le récit de Théophane en négligeant le chiffre de l'indiction. De même Le Beau, p. 302 et Schlosser, p. 245.

3. La chronologie des dernières années de Constantin présente d'assez graves difficultés. V. Baronius, 769, XIII et 774, XIII. En 6261, Théophane indique l'indiction VIII; en 6262, l'ind. IX; en 6263 et 6264, il ne donne pas l'indiction. En 6265, par contre, il donne deux indictions: la XI^e en octobre et la XII^e en mai. En 6266, pas d'indiction, et en 6267, l'indiction VIII; d'où Muralt a conclu, corrigeant les années du monde de Théophane d'après l'indiction donnée par lui:

1) 6261 de Théoph., ind. VIII, est en réalité 6262.

2) 6262 de Théoph., ind. IX, est en réalité 6263.

3) 6263, ind. IX également. Théophane aurait divisé cette indiction IX en deux années, 6262 et 6263; et cette erreur aurait redressé dans la chronologie de Théophane l'ère du monde, en avance jusque-là d'une année sur l'indiction.

4) 6264 de Théoph. correspond à l'ind. X, et coïncide bien par conséquent avec l'année régulière du même chiffre.

le texte de Théophane. Il nous y est rapporté qu'en 6266 (774)¹ l'empereur fit une troisième expédition contre les Bulgares, en violation de la paix jurée. Or, c'est la campagne de mai qui se termina par un traité; si l'on place entre les deux événements la victoire de Lithosoria, la suite logique des faits est interrompue. De plus, la cause du conflit nouveau entre Byzance et les Bulgares est bien indiquée au début du récit de la campagne d'octobre.

Nous devons, encore ici, attribuer cette cause à un changement de règne chez les Bulgares. Ils avaient élu un nouveau roi nommé Tzérig².

En 772, au mois d'octobre, Constantin fut informé, par les espions qu'il entretenait en Bulgarie, suivant la coutume de la politique byzantine, que Tzérig avait envoyé douze mille soldats, commandés par un boyard, pour envahir les colonies slaves de la Berzétie³ et en transporter les habitants en Bulgarie. Constantin résolut de les surprendre par un de ces mouvements rapides qui

5) En 6265, ind. XI, octobre (772). Théophane aurait raconté par anticipation l'affaire de Varna, arrivée en mai, ind. XII (6266 = 774).

6) 6266 de Théoph., ind. XII = 6266 de l'ère régulière, et désormais le chiffre de l'année du monde est exact dans Théophane.

Mais il serait par trop étonnant qu'en 6265 Théophane eût anticipé d'abord de plus d'une année pour revenir ensuite en arrière. En outre, je remarque que dans la chronologie de Muraud l'année 773 se trouve vide. On y passe d'octobre 772 à mai 774. Il serait étrange aussi que Théophane n'eût signalé aucun événement pendant cette période d'une année et demie.

A l'aide de la chronologie de M. Hubert et d'une conjecture émise par lui, nous pourrions résoudre la difficulté de l'an 6265. L'année du monde 6261, où Théoph. indique l'ind. VIII, appartient en réalité à l'indiction régulière VII, c'est-à-dire qu'elle correspond à notre année 768-769. Ainsi de suite à raison d'une année par indiction, jusqu'en 6264, ind. byzantine XI, ind. régulière X (771-772). Mais en 6265 (772-773) Constantin aurait résolu, comme nous l'avons vu, de rétablir l'accord entre l'indiction byzantine et l'indiction régulière. Pour cela, il faut admettre qu'au lieu de faire durer l'ind. XII pendant 2 ans, il a sans doute prolongé de six mois l'indiction byzantine XI jusqu'à l'hiver de 6265; et l'ind. XII à son tour aurait été prolongée durant toute l'année 6266, coïncidant alors avec l'indiction régulière. On aurait eu ainsi deux indictions de suite durant chacune une année et demie. Ainsi les deux guerres contre les Bulgares en octobre, ind. XI (772) et en mai, ind. XII (773), auraient bien eu lieu pendant la même année 6265, et n'auraient été séparées que par un seul hiver. Ainsi l'année 773 ne reste pas vide. La disposition anormale du récit de Théophane peut s'expliquer par l'incertitude où l'aura jeté cette irrégularité de l'indiction: il aura cru lui-même à quelque erreur de date dans les documents annalistiques dont il se servait.

1. P. 447.

2. Théoph., AM. 6266, p. 448; Cedrenus, p. 897, l'appelle Elerichus.

3. Cf. plus bas, p. 98. V. Rambaud, p. 221.

lui avaient déjà si souvent réussi. Mais il se trouvait en ce moment à la cour de Byzance des envoyés bulgares. Pour qu'ils ne fussent pas mis en méfiance par les préparatifs de l'armée romaine, Constantin feignit d'organiser une expédition contre les Arabes ; il fit promener partout des enseignes et des drapeaux et envoya ostensiblement des bagages de l'autre côté du détroit. Il réussit enfin à se débarrasser des ambassadeurs bulgares et mit son armée en mouvement ; mais, craignant encore d'être surpris, il réunit l'élite des soldats de Thrace et des troupes des thèmes et prit les devants à marches forcées¹. Il atteignit les Bulgares près de Lithosoria, s'approcha d'eux en silence, les surprit et leur infligea une déroute complète. De nouveau, l'empereur fit à Constantinople une rentrée triomphale et solennelle, trainant derrière lui les captifs et le butin, et il fut tellement satisfait des résultats de cette campagne qu'il l'appela la guerre *noble* (ἐὐγενής), nom qu'elle porta désormais².

Cependant, soit qu'il ne crût pas encore sa frontière en sûreté, soit qu'il voulût profiter de l'occasion pour écraser ses ennemis, Constantin se mit en mesure d'envahir de nouveau la Bulgarie (mai 773). Comme toujours, il organisa une double expédition : une flotte de 2 000 navires, qui se dirigea vers les bouches du Danube et une armée de terre, qui s'avança sous la protection des fameuses forteresses ou κλειστόρες de la frontière. Mais, cette fois, au lieu de prendre le commandement des troupes de terre, il s'embarqua avec la flotte, tandis que les troupes des thèmes³ restaient en dehors des forteresses, prêtes à pénétrer en Bulgarie aussitôt que l'attention des Bulgares aurait été détournée par l'arrivée de la flotte impériale. Mais elle n'eut même pas besoin d'intervenir ; les Bulgares, épouvantés par l'approche de l'empereur, firent leur soumission. Théophane prétend qu'au moment où les envoyés des Bulgares allèrent trouver l'empereur à Varna⁴, il était lui-même rempli de terreur et se disposait à battre en retraite ; joyeux de

1. Théoph., AM. 6265, p. 447, porte le nombre de ces soldats d'élite à 80 000 hommes, ce qui est évidemment exagéré.

2. Théoph., AM. 6265, p. 447. Théophane dit qu'il l'appela ainsi, « comme si personne ne lui avait résisté, et comme s'il n'y avait pas eu une grande effusion de sang chrétien ». Georges Ham., 948 ; Cedrenus, 897 ; Zonaras, 1338.

3. Les καταλλαχικά θέματα sont simplement les thèmes de l'armée régulière par opposition aux thèmes maritimes.

4. Théoph., AM. 6265, p. 446, donne les noms de ces envoyés : Boilas et Tzigates. Mais Βοίλας n'est pas un nom propre : c'est la traduction grecque du mot *boyard*.

voir les dispositions des Bulgares, il se serait empressé de faire la paix. Cette supposition ne modifie en rien l'importance du succès obtenu par l'empereur ; il avait contraint les Bulgares à venir dans son camp implorer la paix. Cette fois l'empereur la voulut durable ; Constantin et les représentants des Bulgares s'engagèrent par serment réciproque ; les clauses du traité furent régulièrement consignées par écrit et les textes échangés.

L'empereur, avant de rentrer à Constantinople, fortifia à nouveau la frontière et laissa dans les citadelles qu'il avait bâties des troupes choisies dans les contingents de tous les thèmes de l'empire¹.

Pourtant Constantin ne put pas réaliser son rêve d'une soumission complète des Bulgares. La guerre reprit dès l'année suivante. Nous ne savons malheureusement pas à la suite de quels incidents la paix fut rompue. « Le Copronyme, dit Théophane, viola la paix conclue avec les Bulgares et prépara une nouvelle expédition. Il embarqua sur les transports 12 000 hommes des thèmes, avec tous les stratèges de la flotte ; mais il n'osa pas les suivre en personne et resta avec les troupes de terre. La flotte s'avança jusqu'à Mesembria, mais là, elle fut jetée à la côte et détruite par une tempête soufflant du Nord ; l'armée presque entière périt et l'empereur revint sans avoir rien fait². » Tel est le récit de Théophane ; il ressemble trop à celui de la catastrophe d'Anchialos pour ne pas être suspecté. Mais nous n'avons aucun moyen de savoir exactement ce qui s'est passé.

À ce moment, le khan des Bulgares, qui était toujours Tzérig, voyant que l'empereur byzantin était informé à l'avance de tous ses projets et les déjouait à mesure, avait fini par comprendre qu'il était entouré d'espions. Il aurait imaginé pour s'en débarrasser une ruse assez grossière : il écrivit à Constantin qu'il avait l'intention de fuir sa patrie et de se rendre à la cour de Byzance³. Il demandait seulement l'assurance qu'on ne lui ferait aucun mal

1. Théoph., AM. 6265, p. 446 ; Cedrenus, 897 ; Zonaras, 1338. V. Baronius, ann. 774.

2. Théoph., AM. 6266, p. 447 ; Zonaras, 1338. Ni Georges Hum., ni Cedrenus ne mentionnent cet épisode.

3. Il s'y rendit, en effet, 3 ans plus tard, en 777, sous Léon Glazare, et y fut baptisé chrétien. Il épousa même une princesse du sang. Théoph., AM. 6269, p. 451. V. Jireček, p. 143. Ce fait nous oblige à mettre en doute la seconde partie de l'anecdote de Théophane.

et il voulait savoir quels étaient les amis que l'empereur possédait en Bulgarie, afin de pouvoir s'ouvrir à eux de ses projets. Constantin, à ce que nous dit Théophane, aurait eu la légèreté incroyable de lui envoyer le nom de ces hommes. Tzérig aussitôt les arrêta et les fit couper en deux. Le vieil empereur en arracha ses cheveux blancs de rage et de douleur¹.

Nous ne savons presque rien des événements des trois dernières années de Constantin. Une seule chose est certaine, c'est que Constantin est mort au retour d'une campagne en Bulgarie. Au printemps de 775, Constantin rassembla ses vieilles troupes et traversa la Thrace pour la neuvième fois. Nous ne savons pas quels furent les résultats de cette campagne; à en juger par les événements qui ont suivi, elle doit avoir été heureuse. Elle était terminée au moment où Constantin tomba malade². Il fut pris d'un charbon aux jambes et fut consumé aussitôt par une fièvre tellement ardente que les médecins déclaraient n'en avoir jamais vu de semblable. On le ramena à Arcadiopolis, porté en litière sur les épaules de ses gardes et de là, à Selembria, où on l'embarqua pour sa résidence de Nicomédie. Pendant que le navire relâchait en vue du château de Strongylon, le 14 septembre 775, l'empereur mourut emporté par un accès terrible. Il criait qu'il était brûlé vivant par les feux de l'enfer³; et il aurait demandé, pendant son agonie, qu'on chantât en sa présence des hymnes à la Vierge et aux saints qu'il avait persécutés⁴. Le corps de Constantin fut ramené à Constantinople et enterré à l'église des Saints-Apôtres⁵.

1. Théoph., AM. 6266, p. 448; Georges Ham., 948; Zonaras, 1338; Léon Gramm., p. 189; Cedrenus, 897.

2. Nicéph., *Antirrh.*, III, 565, « Constantin mourut au retour de la Thrace, où il avait fait une expédition avec son armée. »

3. Théoph., AM. 6267, p. 448; Georges Ham., 948; Léon Gramm., p. 189; Zonaras, 1339; Cedrenus, 900 — avec des détails légendaires (cf. Léon Gramm.); *Epist. ad Theoph.*, 364 (l'empereur est mort au moment où il partait pour Nicomédie). V. plus bas, p. 94; *Vie de Theod. Stud.*, 119; *Vie de Paul le Jeune*, AA, 88, juillet II, 636.

4. Nicéph., *Antirrh.*, III, p. 565. Nicéphore ajoute que les prêtres de l'entourage de Constantin refusèrent, mais en alléguant qu'ils ne savaient pas chanter, parce qu'ils redoutaient la violence de l'empereur.

5. Théoph., AM. 6365, p. 501; Cedrenus, p. 900, nous dit que sous Michel, fils de Théophile, le corps de Constantin fut enlevé de l'église des Saints-Apôtres, sur le conseil de l'empereur, et brûlé au forum Amastriannum. Sans doute voulait-on prévenir le retour d'une émeute semblable à celle de 813 et mettre fin au culte que rendaient les iconoclastes à la mémoire de leur empereur. Cf. plus haut, p. 20-21.

Constantin, malgré ses neuf campagnes successives, n'était pas parvenu à anéantir la puissance bulgare. Ces terribles ennemis de l'empire ne pourront être écrasés que lorsqu'ils seront attaqués à leur tour sur leurs derrières par les Hongrois. Mais aucun empereur n'a su défendre Byzance avec autant d'habileté et de bonheur que Constantin. Jusqu'à son règne, la guerre contre les Bulgares avait été purement défensive : les Bulgares envahissent et pillent la Thrace ; ils menacent Constantinople, et les empereurs se considèrent comme heureux s'ils parviennent, par la force des armes ou par la diplomatie, à les éloigner et à procurer ainsi à la capitale quelques années de sécurité. La situation a changé avec Constantin. Les Bulgares, qui avaient commencé par s'avancer jusqu'aux Longs Murs, en 755, voient bientôt le théâtre de la guerre transporté chez eux. Désormais, c'est l'empereur byzantin qui interviendra dans leurs affaires et leur imposera sa volonté. Une fois même, en 763, il s'est trouvé le maître incontesté de la Bulgarie, transformée en une simple province de l'empire. Nous ne possédons le texte d'aucun des traités qu'il a imposés aux Bulgares ; mais nous savons qu'il leur a repris une partie des terres qu'ils avaient enlevées à l'empire. En 811, le roi Kroum, vainqueur, veut entamer, avec Michel 1^{er}, des négociations de paix, sur la base du

Relevons à propos de la mort de Constantin Copronyme une erreur de Muralt ; il a oublié que l'année du monde commençait au 25 septembre, tandis que l'indiction part du premier jour de ce mois. Théophane rapporte la mort de Constantin Copronyme au 14 septembre 6267, indiction XIV, ce qui est parfaitement exact, puisque l'année 6267 durait jusqu'au 25 septembre, tandis que l'indiction XIII expirait au 1^{er}. Muralt a cru à une anticipation du chroniqueur et a reporté la mort de Constantin à l'année 6268, d'après le chiffre de l'indiction.

Voici le tableau chronologique des dernières années de Constantin V :

| ANNÉE DU MONDE Donnée par Théoph. | INDICTION BYZANTINE Donnée par Théoph. | INDICTION ÉGYPTE | ANNÉE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE |
|--|---|---------------------|------------------------------|
| 6261 | VIII | VII | 768-769 |
| 6262 | IX | VIII | 769-770 |
| 6263 | X | IX | 770-771 |
| 6264 | XI | X | 771-772 |
| 6265 | { XI octobre 772, Lithosoria | XI | 772-773 |
| | { XII mai 773, Varna | | |
| 6266 | XII | XII | 773-774 |
| 6267 | { du 25 sept. 774 | XIII | 774-775 |
| | { au 25 sept. 775 | | |
| (au 14 septembre 6267, ind. XIV, sept. 775, mort de Constantin Copronyme). | | | |

traité conclu entre Théodose III et Tervel, qui fixait la frontière au lieu dit des Melchones¹. Et Michel refuse d'y consentir. Il paraît donc que le traité de 715 avait été modifié depuis à l'avantage des Romains, ce qui ne peut être attribué qu'aux conquêtes de Constantin.

Les campagnes de Constantin forment la période glorieuse de l'histoire de Byzance au VIII^e siècle. Elles lui ont valu la gloire d'un premier Bulgaroctone. Quoiqu'il ait été empêché par la mort d'exécuter tous ses projets et de consolider son œuvre, le prestige qu'il avait donné aux armes romaines, tout aussi bien que le système de défense qu'il avait établi, profitèrent à ses successeurs et suffirent à protéger l'empire pendant plusieurs années, malgré les dissensions et les séditions militaires qui éclatèrent bientôt à Byzance. Sous Léon IV, il n'est pas question des Bulgares; leur roi, Tzérig, se rend même à la cour de Byzance et s'allie à la famille de son vainqueur. En 786, Irène peut sans danger dégarnir la Thrace de ses troupes et les amener à Constantinople. En 791, seulement, après la rébellion des troupes d'Arménie, Constantin VI est attaqué par le roi Kardamm². Mais alors commence la série des désastres. Déroute en 792, où périt le fameux Lachanodracon³. Nicéphore, qui avait contenu les barbares pendant quelque temps, est enfin surpris par eux, en 811, et massacré avec tous ses officiers⁴. La même année, sous Michel, Kroum ravage la Macédoine et la Thrace. En juin 813, Michel et Léon l'Arménien prennent la fuite à Andrinople et les Bulgares arrivent jusqu'aux murs de Constantinople. Au milieu de ces désastres, le peuple de la grande ville avait conservé le souvenir du vainqueur des Bulgares et des prophéties assuraient qu'au moment du péril, le grand Constantin sortirait de son tombeau pour chasser les Barbares⁵.

1. Théoph., AM. 6305, p. 497.

2. Théoph., AM. 6283, p. 466.

3. Théoph., AM. 6284, p. 468.

4. Théoph., AM. 6303, p. 491.

5. Théoph., AM. 6305, p. 501.

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE : L'OCCIDENT

Le règne de Constantin V a vu la chute de l'exarchat de Ravenne et la formation des États de l'Église. Mais les relations des empereurs byzantins avec les Lombards, les papes et les Francs, ne nous sont guère connues avec plus de précision que l'histoire intérieure de Byzance. Pour les étudier, nous devons recourir surtout au témoignage des documents occidentaux ; et, comme ces documents intéressent aussi l'histoire des peuples qui nous touchent de plus près, ils ont été de très bonne heure examinés et discutés. Nous n'avons pas à refaire ici l'historique de la conquête de l'exarchat par les Lombards et de la formation des États de l'Église, questions fort controversées, qui ont été l'objet de nombreuses recherches et sur lesquelles l'accord ne se fera sans doute jamais pleinement¹. Nous nous bornerons à exposer, en considérant les faits au point de vue byzantin, la politique de Constantin V en Occident.

Après que les Lombards et les Byzantins eurent combattu pendant deux siècles pour la possession de l'Italie, ce fut finalement la papauté qui décida du sort de la péninsule. On sait comment le pape, de simple évêque de Rome et sujet de l'empereur qu'il était au début, était devenu, par la force des choses, un véritable sou-

1. Citons seulement les ouvrages les plus récents et ceux qui intéressent plus particulièrement l'histoire de Byzance. Bayet, *Le voyage d'Étienne II en France* (*Revue historique*, t. XX, p. 88 et sqq.). Gasquet, *Le royaume lombard et ses rapports avec l'empire grec* (*Revue historique*, t. XXXIII, p. 58 et sqq.). Gasquet, *L'Empire byzantin et la monarchie franque*. Paris 1888. Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, 1888, in-8. Cohn, *Die Stellung der Byzantinischen Statthalter in Ober und Mittelitalien*, 1889. Freeman, *The Patriate of Pippin* (*English Historical Review*, IV, 684-713). Sickel, *Die Verträge der Päpste mit den Karolingern und das neue Kaiserthum* (*Deutsche Zeitschrift für Geschichts Wissenschaft*, Bd. XI, 1894, 2). Schöffler-Boichorst, *Pippin und Karl der Grosse* (*Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichts Forschung*, t. V). Duchesno, *Les premiers temps de l'état pontifical*, Paris, 1898. Hubert, *Étude sur la formation des États de l'Église* (*Revue historique*, LXIX, 1899, p. 1-30 et 241-272), avec une bonne bibliographie pour les ouvrages antérieurs à 1899.

verain et comment les liens de vassalité qui le rattachaient encore à Byzance se relâchaient de plus en plus. En outre, les questions de dogme détachaient lentement Rome de Byzance et préparaient le schisme des deux Églises. La séparation politique de Rome d'avec l'empire d'Orient a coïncidé avec l'une des plus graves de ces querelles religieuses, celle des iconoclastes. Le conflit des images a été un facteur important de la rupture. Il a rendu les papes indifférents ou hostiles à la puissance de Byzance et il a amené les empereurs à se désintéresser du sort de l'Italie. On a dû reconnaître cependant qu'on en avait exagéré les conséquences. On avait cru, avec Théophane, que la rupture avait été complète et définitive dès la publication des premiers édits iconoclastes, en 726¹. Les papes ont, en effet, lutté de tout leur pouvoir contre l'hérésie impériale : tous les moyens leur ont été bons, excommunication de l'exarque, soulèvement des populations italiennes², opposition à la levée des impôts³, convocation d'un concile qui condamne comme hérétiques les ennemis des images⁴, refus de reconnaître le patriarche hérétique⁵. Léon III en fut tellement irrité qu'il envoya en Italie une armée et une flotte.

Cependant, l'examen des faits a montré que les papes ne s'étaient point tant hâtés de se séparer de l'empire. Ils se considèrent toujours comme les vassaux de Byzance et les représentants du basileus en Italie. Ils répriment eux-mêmes les soulèvements et maintiennent les populations dans l'obéissance⁶. Quant à la résistance à la levée des impôts, elle avait pour cause non pas l'hérésie impériale, mais une grave augmentation des taxes, contemporaine du premier édit contre les images⁷.

Au moment où Léon III mourut, le 14 juin 740, Grégoire III allait être remplacé, en décembre 741, par Zacharie. Euty chius était exarque de Ravenne depuis la mort du patrice Paul, en 726 ou 727⁸ et le patrice Étienne était duc de Rome. Les rela-

1. Théoph., AM. 6217, p. 404; AM. 6221, p. 408; AM. 6221, p. 409; *Lib. Pont.*, 188.

2. *Lib. Pont.*, 184-185.

3. *Lib. Pont.*, 183.

4. *Lib. Pont.*, 192; Hefele, IV, 297; Mansi, XIII, 299 et sqq.

5. Théoph., AM. 6221, p. 409; *Lib. Pont.*, 188.

6. *Lib. Pont.*, 184-185, le pape s'oppose à l'élection d'un nouvel empereur. *Lib. Pont.*, 187, il aide l'exarque à écraser la sédition de Pétrasius.

7. *Lib. Pont.*, 183. Question élucidée dans Hubert, *op. cit.* p. 7.

8. *Lib. Pont.*, 185. Cf. *Sigill.* p. 515.

tions du pape et de l'empereur étaient moins tendues depuis quelques années. Non seulement les hostilités avaient cessé, mais le pape semblait avoir renoncé à combattre l'hérésie. La situation de l'Italie byzantine n'en était pas moins fort périlleuse. Les Byzantins ne possédaient plus, outre la Sicile, le Bruttium et Naples, que le duché de Rome, l'exarchat, réduit à Ravenne et à sa banlieue et les villes maritimes de la Pentapole et de la Vénétie¹. Une fois déjà, en 732 et 735, les Lombards s'étaient emparés de Ravenne et on n'avait pu la leur reprendre que grâce à l'intervention du pape et à l'appui d'une armée vénitienne². En 741, Liutprand venait précisément d'enlever les quatre forteresses d'Amelia, Hortia, Polimartium et Blera, qui maintenaient les communications entre Rome et Ravenne³. Dans l'intérieur des provinces, les villes et les populations se soustrayaient de plus en plus à l'autorité des officiers byzantins. Un autre fait encore contribuait à faire du duché de Rome une province indépendante. Léon l'Isaurien avait détaché de l'obédience romaine, pour les soumettre à l'autorité du patriarche de Constantinople, les diocèses que l'empire possédait encore dans l'Italie méridionale, à savoir : la Sicile et la Calabre, plus l'Illyrie, la Thessalie, l'Achaïe et la Crète⁴.

Or, si l'empereur punissait ainsi le pape de sa résistance aux décrets impériaux, d'autre part, en faisant le partage des diocèses byzantins et des diocèses romains, il semblait renoncer implicitement à faire valoir son autorité dans les provinces qu'il abandonnait à l'obédience du pape. L'indépendance de celui-ci s'en trouvait accrue. On a prétendu enfin, pour expliquer l'autonomie croissante du duché de Rome, que cette province avait été séparée administrativement de l'exarchat⁵. On s'appuie sur le fait qu'au moment de l'avènement de Zacharie le gouverneur impérial de Rome, le duc Étienne, porte le titre de *patrice*. Il se serait trouvé ainsi l'égal de l'exarque et non plus son subordonné. Mais le patriciat byzantin est un titre honorifique, une dignité ; ce n'est

1. L'exposé de la situation géographique de l'exarchat se trouve dans Diehl, *op. cit.*

2. *Mon. Germ. Ep.*, t. III, p. 702.

3. *Conl. Car.*, t. I, p. 447.

4. *Lettre d'Hadrien à Charlemagne*, Mansi, XIII, 808 et de Nicolas I^{er} à Michel, Mansi, XV, 167. V. Barouius, V, 730. Georges de Chypre, *Notitia Basilii*, éd. Giesler, p. 27, t. 520-527 (cf. Hubert, p. 21-22).

5. Hubert, p. 25-27.

pas une fonction. Le fonctionnaire qui administre une province s'appelle le stratège. Les deux titres ne sont jamais confondus dans les textes byzantins¹. Ceux des stratèges qui sont patrices ne possèdent pas d'attributions plus étendues. Aucune fonction spéciale, aucune prérogative n'est attachée au patriciat. Le fait qu'à Rome un *duc patrice* a succédé à un *duc* qui ne l'était pas ne signifie donc pas nécessairement que ce fonctionnaire ait eu des pouvoirs plus étendus que ceux de son prédécesseur, ni que la situation administrative de la province en ait été modifiée. L'autonomie très réelle du duché de Rome vis-à-vis des exarques de Ravenne résultait plutôt de la force des choses et sans doute elle s'était établie contre la volonté des empereurs. La difficulté des communications entre Rome et Ravenne rendait l'autorité de l'exarque fort peu efficace dans le duché. L'absence d'une armée byzantine régulièrement organisée obligeait les populations en danger à ne plus compter sur les secours de l'exarque. Ce sont les milices locales qui défendent surtout les cités. Mais la cause principale de cette transformation doit être cherchée dans l'autorité personnelle et dans le prestige des papes. Quelles qu'aient été les attributions du fonctionnaire impérial résidant à Rome, il n'en disparaît pas moins dans l'ombre du pontife.

C'est le pape qui accomplit tous les actes de la souveraineté. Il fait réparer à ses frais les fortifications de la ville et des bourgs du duché². Il a sous ses ordres toute une armée de fonctionnaires, une hiérarchie administrative complète. Il possède d'immenses patrimoines qui font de lui le plus riche propriétaire foncier du pays. Quand il réclame la restitution des quatre villes fortes enlevées par Liutprand, il invoque déjà les droits du prince des apôtres³. De son propre chef et à l'insu de l'empereur, il sollicite l'intervention de Charles Martel⁴.

Pendant ce temps, l'administration byzantine est désorganisée.

1. Dans ses énumérations de fonctionnaires, Théophane indique quelquefois que le stratège d'une province est revêtu de la dignité de *patrice* ; ailleurs il ne mentionne pas ce titre. AM. 6233, p. 414 et 415 ; AM. 6234, p. 417 ; AM. 6257, p. 438, ni le stratège d'Opékion ni celui de Sicile ne sont désignés comme patrices. AM. 6251, p. 430 : Léon, patrice et stratège des Thracéens. AM. p. 6258, 440 : Michel Lachanodracon, stratège des Thracéens, pas de titre ; AM. 6270, aucun patriciat mentionné, etc... — Les stratèges de Sicile sont tantôt des patrices, tantôt de simples *spathaires*. (Schlumberger *Sigill. de l'emp. byz.*, p. 214)

2. *Lib. Pont.*, 202, 203, 204.

3. *Cod. Car.*, I, p. 447 ; Migne, 89, p. 585.

4. *Cod. Car.*, I, p. 447.

L'exarque, sans argent et sans armée, est condamné à l'impuissance. Il ne se maintient que par l'appui et la protection du pontife. C'est grâce à la milice pontificale qu'il réprime le soulèvement de l'usurpateur Pétaſius¹. Plus tard, chassé de Ravenne par les Lombards et réfugié à Venise, il ne rentre dans sa ville que lorsque les prières du pape ont décidé les Vénitiens à intervenir en sa faveur.

Ce n'est pas sans motifs, on le voit, que les chroniqueurs byzantins ont reculé jusqu'en 726 la date de la perte de l'Italie. Lorsqu'en 754 le pape se mit à gouverner en son nom propre les territoires qu'il avait gouvernés jusque-là au nom de Constantin V, les Byzantins ne s'aperçurent pas du changement. Depuis longtemps sans doute les services administratifs avaient cessé de fonctionner. Le produit des impôts passait déjà tout entier dans la caisse pontificale.

Telle était la situation à l'avènement de Constantin V. Quelle pourra être la politique de cet empereur ? Envoyer une armée en Italie, pour chasser les Lombards et prendre en main les affaires de la péninsule, il ne peut pas ou ne veut pas le faire, pour des motifs qui nous apparaîtront plus clairement dans la suite. Après 756, la ligne de conduite qu'il aura à suivre sera très simple : le pape ne sera plus qu'un ennemi, et tous les moyens seront bons pour lui reprendre les provinces perdues. Mais, en 741, la rupture n'a pas encore eu lieu. Les circonstances ont fait du pape le représentant le plus puissant et le plus autorisé de l'empire en Occident. Constantin tirera parti de cette situation. Il utilisera le bon vouloir du pape pour maintenir aussi longtemps que possible son autorité en Italie. Jusqu'en 756, les relations entre Constantin et le pape reposeront donc sur une équivoque. L'empereur considère le pape comme son fondé de pouvoirs à Rome, tout comme l'exarque est son lieutenant à Ravenne. De son côté, le pape se considère de plus en plus comme un souverain indépendant. Il apparaît comme tel aux yeux des populations de l'Italie, habituées depuis longtemps à ne plus compter sur l'exarque, et sans doute aussi aux yeux des princes de l'Occident. Mais cette équivoque ne signifie pas que Zacharie ait été de mauvaise foi. Les papes tenaient à conserver avec Byzance des relations de courtoisie et de vassalité. Cet attachement s'explique suffisamment par la force de la tradition impériale. Il n'est point nécessaire d'établir

1. *Lib. Pont.*, 187.

dans les textes une distinction absolue entre le terme de *Respublica* et ceux de *Respublica beati Petri*, *Respublica Romanorum* ou *Sancta respublica*¹. La République des Romains peut être séparée de Byzance ; les intérêts de son chef, le pontife romain, peuvent être en conflit avec ceux de l'empereur. Elle n'en fait pas moins partie de l'ancien État romain. Administrée à la romaine, elle représente l'ancienne civilisation en face des barbares de l'Occident. Les papes se croient les héritiers de l'empire. Lorsqu'ils doivent recourir à l'appui des chefs barbares, ils sentent le besoin de les décorer auparavant de titres romains : le consulat de Charles Martel, le patriat de Pépin. Mais ils peuvent s'incliner aussi devant les empereurs romains de Byzance. Constantin pouvait donc, sans trop d'imprudence, compter sur l'appui du pape.

Justement le pape Zacharie, Grec d'origine, dont l'avènement est d'une année seulement postérieur à celui de Constantin, était dans les meilleures dispositions vis-à-vis de l'empire. Malgré la présence à Rome du patrice Étienne, il se peut que l'élection de Zacharie ait été faite à l'insu de l'empereur ou tout au moins sans son consentement. Le pape envoya cependant à Byzance, par ambassade spéciale, une lettre solennelle d'intronisation (*synodica*), où il proclamait sa foi orthodoxe, mais n'en usait pas moins à l'égard de l'empereur des formes les plus soumises et les plus respectueuses². Les faits qui suivirent montrent mieux encore l'esprit de conciliation dont le pape était animé. Les envoyés du pape trouvèrent la ville occupée par l'usurpateur Artavasde³. Mais ils restèrent fidèles au souverain légitime de l'empire. Chose curieuse, le *Liber pontificalis*, qui nous donne l'opinion officielle de la cour pontificale, apprécie la sédition en de tout autres termes que les chroniqueurs orthodoxes de Byzance. Artavasde n'est qu'un rebelle dont le souverain légitime tire un juste châtement après avoir assiégé courageusement la ville⁴. Constantin, rentré en possession de sa capitale en novembre 742, y trouva les envoyés pontificaux. Il leur sut gré de leur fidélité et prit connaissance de leur mes-

1. Sur le sens de ces mots, v. Sickel, *Die Verträge der Päpste*, p. 323.

2. *Lib. Pont.*, 219.

3. Ce fait a soulevé des difficultés chronologiques, étant donné que l'avènement de Zacharie a eu lieu en 741 et que l'on plaçait l'insurrection d'Artavasde en juillet 742. Avec la rectification chronologique de M. Hubert, cette difficulté disparaît : l'avènement de Constantin a eu lieu en 740 et l'insurrection d'Artavasde en juillet 741.

V. plus haut, p. 2.

4. *Lib. Pont.*, 219.

sage. Ce message contenait certaines réclamations¹ : le pape sollicitait sans doute de Constantin la restitution des diocèses détachés et des patrimoines confisqués par Léon. Constantin, sans satisfaire entièrement à cette demande, fit don au pape, à titre de concession perpétuelle, des grands domaines de Nisus et de Norma².

Il est infiniment probable que le pape demanda en outre, et obtint de l'empereur, en échange de sa soumission, la promesse que l'Italie ne serait plus inquiétée pour motifs de religion. En effet, la question religieuse semble, à partir de ce moment, n'avoir plus joué aucun rôle dans les relations de Byzance et de Rome.

Grégoire II et Grégoire III avaient harcelé Léon l'Isaurien par des lettres véhémentes, des excommunications de fonctionnaires, des convocations de conciles. Zacharie s'abstint de semblables tracasseries. De son côté, Constantin, malgré la violence plus grande dont il a fait preuve pendant le conflit des images, n'a jamais essayé de faire appliquer ses édits ni à Ravenne ni à Rome, ni même dans les parties de la péninsule qui renaissent depuis Léon III sous l'obédience du patriarche de Constantinople et qui se trouvaient ainsi directement soumises à l'autorité temporelle et spirituelle de Byzance. Les images y furent respectées et les moines tolérés. Lorsque l'abbé Étienne d'Auxence énumère aux moines rassemblés autour de lui les pays qui sont restés à l'abri de l'hérésie, il mentionne non seulement Rome mais Naples³. La Sicile, qui était demeurée particulièrement fidèle à l'autorité impériale, comme le montre la suite du conflit entre Rome, les Francs et Byzance, n'a jamais été inquiétée pour motifs de religion⁴. Et les moines grecs se réfugièrent en effet en grand nombre dans l'Italie du Sud, à tel point qu'en 761 Paul I^{er} dut les autoriser à chanter les psaumes en grec⁵.

Les dispositions conciliantes du pape ne tardèrent pas à produire, d'autre part, d'heureux résultats. Zacharie était un négociateur fort habile. A ce moment-là, les ducs lombards de Spolète et

1. *Lib. Pont.*, 220. Juxta quod beatissimus pontifex postulaverat.

2. *Lib. Pont.*, 220; Mansi, XII, 308. V. Hefele, IV, 295-296.

3. Migne, 100, p. 1119.

4. Dans la vie de Léon le Thaumaturge, évêque de Catane au milieu du VIII^e siècle, document très contemporain des événements, puisqu'il a été écrit avant le concile de Nicée, on ne trouve pas d'allusion au conflit iconoclaste (AA. SS., février III, 226).

5. Baronius, 761, XV. Diehl, *op. cit.*, le chapitre : *L'hellénisme dans l'Italie byzantine*.

de Bénévent étaient en rébellion continuelle contre le roi Liutprand. Les empereurs byzantins soutenaient de leurs armes les vassaux révoltés afin d'affaiblir le suzerain. Grégoire III s'était conformé à cette politique, et, d'accord avec l'exarque, avait conclu une alliance avec les ducs¹. Liutprand s'en vengeait en ravageant les environs de Ravenne et de Rome. Mais Zacharie abandonne résolument l'exarque et les ducs et envoie la milice romaine au secours de Liutprand attaqué par les gens de Spolète alliés aux Byzantins de Ravenne². Ce fait curieux montre à quel point le pape était devenu indépendant de l'exarque. Cependant, à ce moment où aucune direction ne pouvait venir de Constantinople occupée par Artavasde, l'initiative du pape ne constituait point une trahison. Le pontife défendait comme il le pouvait les territoires dont il avait le gouvernement. Et sa politique eut des résultats fort heureux pour le duché : Liutprand se décida à lui rendre les quatre villes de Blera, Horta, Ameria et Polimartium³, et le pape finit par conclure avec le roi lombard une trêve de vingt ans. Cette trêve ne concernait que le duché de Rome⁴. Cependant, la suite des événements montra bien que le pape, malgré cette politique séparatiste, n'entendait pas abandonner l'exarque aux coups des Lombards. Liutprand avait pris Césène et se disposait à assiéger Ravenne. L'exarque Eutychius se trouvait incapable de défendre la ville. Il dut implorer le secours de Zacharie, joignant ses supplications à celles de l'évêque et de la population tout entière. Le pape se mit en route ; il arriva à Ravenne où il fut reçu en triomphe par l'exarque et par tout le peuple⁵, puis à Pavie. Liutprand, qui subissait de plus en plus l'ascendant du pontife, se laissa convaincre, rendit Césène, et renonça à ses projets de conquête. Il envoya même une ambassade à Constantinople, pour obtenir la ratification du traité⁶. Une paix fut conclue, qui comprenait cette fois toute l'Italie, et à la mort de Liutprand elle fut renouvelée par Ratchis⁷.

Plus tard, en 749, comme Ratchis menaçait Pérouse, l'interven-

1. *Lib. Pont.*, 203. *Cod. Car.*, 2, p. 478.

2. *Lib. Pont.*, 208.

3. *Lib. Pont.*, 208-210.

4. *Lib. Pont.*, 210.

5. *Lib. Pont.*, 213.

6. *Lib. Pont.*, 216.

7. *Lib. Pont.*, 217.

tion de Zacharie produisit son effet accoutumé. Ratchis obéit à ses injonctions et revint en arrière¹.

Constantin pouvait se tenir pour satisfait. Grâce à sa politique modérée, et à l'ascendant qu'il avait su prendre auprès de Zacharie, l'exarchat était conservé à l'empire pour quelques années encore. Cependant l'équivoque dont nous avons parlé subsiste dans la conduite de Zacharie. Il entretient une correspondance avec Pépin, et lui demande son appui, certainement à l'insu de l'empereur². Constantin peut croire qu'il est rentré en possession de Ravenne par l'entremise régulière de l'un de ses représentants en Italie. Sa souveraineté a été reconnue par l'envoi d'une ambassade présentant un projet de traité. Cependant sa volonté ne se manifeste guère dans ces diverses négociations. Et le langage du *Liber pontificalis* qui montre le pape « allant au secours de son peuple des Ravennates³ » et les circonstances de la réception de Zacharie laissent déjà voir qu'il s'attribue et qu'on lui attribue des droits de souveraineté sur ces populations auxquelles il est seul en état d'accorder une protection efficace.

Malgré cela, les bonnes relations entre le pape et l'empereur ne furent plus troublées désormais ; et la paix dura en Italie jusqu'à la mort de Ratchis.

En 751, Aistulf s'empare de Ravenne et de l'exarchat, et Zacharie meurt au printemps de l'année suivante. L'exarque disparaît, et Constantin paraît n'avoir pas donné de successeur au duc de Rome, le patrice Étienne. Le successeur de Zacharie, le pape Étienne II, se trouve donc l'unique représentant de l'empire en Italie. Constantin, habitué à compter sur la fidélité du pape, fait aussitôt d'Étienne II son fondé de pouvoirs, et lui confie officiellement la direction des affaires. Constantin s'était ému sans doute de la perte de Ravenne, car il écrit à Étienne lettres sur lettres⁴. Et Étienne accepte ce rôle : il implore à son tour l'intervention de l'empereur, qui, à ce moment sans doute, lui eût été plus agréable que celle des Francs ; et il réclame de lui l'envoi d'une armée qui délivre Rome et toute la province d'Italie⁵. En effet, Aistulf était en train de ravager le duché, et il annonçait

1. *Lib. Pont.*, 213.

2. *Cod. Car.*, 3. p. 19.

3. *Lib. Pont.*, 213.

4. *Lib. Pont.*, 232.

5. *Ibid.*

son intention de prendre Rome¹. Les troupes attendues n'arrivèrent pas. Mais Constantin se décida à envoyer en Italie un nouveau plénipotentiaire, le silentiaire Jean. Cet officier passa d'abord à Rome où il remit des ordres au pape. Ensuite il se rendit auprès d'Aistulf et lui apporta une lettre de l'empereur. Le roi refusa naturellement de rien entendre, et Jean dut revenir à Rome. Le pape se décida alors à envoyer lui-même des ambassadeurs à Constantinople pour accompagner le silentiaire². Ces députés partirent en décembre 752. Au moment où ils arrivèrent à Constantinople, le concile d'Hiéria venait de commencer ses délibérations³.

On a soutenu que le concile d'Hiéria était de la part de Constantin une concession faite aux orthodoxes⁴. Nous verrons plus tard que si les décrets de ce concile ont été assez modérés, ce fut contre la volonté de Constantin. L'empereur connaissait trop bien le pape pour espérer de lui aucune concession réciproque sur des questions de foi. Il préparait le concile depuis une année; il avait sans doute pressenti le pape en même temps que les patriarches œcuméniques⁵, et obtenu de lui une réponse semblable à la leur. S'il a persisté dans son dessein malgré l'opposition du pontife, c'est qu'il avait renoncé déjà à faire triompher la réforme en Occident. Il avait pu peser longuement les conséquences de son acte. Il savait qu'après ce concile œcuménique qui allait mettre le pape en dehors de l'Église, les provinces de l'Occident soumises au pape deviendraient de plus en plus étrangères à l'empire.

Étienne, aussi bien, n'avait pas attendu le retour de Jean et des légats romains pour adopter une nouvelle politique. Comprenant qu'aucun secours ne viendrait de l'Orient, il reprit le projet de Grégoire III et s'adressa aux Francs, demandant à Pépin une entrevue⁶.

1. *Lib. Pont.*, 230.

2. *Lib. Pont.*, 232. Cf. *Sigill.*, p. 587.

3. On croyait auparavant ce concile postérieur au voyage d'Étienne. V. Hubert, *Byz. Zeitschrift*, VI, 1897, p. 503-504 et *Étude sur la form. des États de l'Église*, p. 242 et sqq. Les textes byzantins affirment que le pape ne s'est pas fait représenter au concile. Théoph., AM. 6345, p. 427; *Or. adv. Const. Gab.*, p. 332; *Vie d'Étienne*, p. 1142-1146. Cela veut dire qu'il n'y avait pas envoyé de représentants officiels. Mais les ambassadeurs romains ont pu suivre les délibérations du concile sans y prendre part.

4. Hubert, *Étude sur la form.*, p. 244.

5. *Vie d'Étienne*, 1118.

6. *Lib. Pont.*, 235. *Cernens ab imperiali potestate nullum esse subveniendi auxilium. Ibid.*, 236-237; *Col. Car.*, 4-5.

Le roi accueillit favorablement ses ouvertures et envoya à Rome des députés qui devaient ramener le pape en France. Ils étaient encore à Rome lorsque le silentiaire Jean y revint. Constantin, se rappelant le respect dont les rois barbares entouraient la personne du pontife et le succès inespéré des ambassades de Zacharie, ordonnait à Etienne de se rendre en personne à Pavie avec le silentiaire¹. Cet ordre favorisait trop bien les intentions du pontife pour que celui-ci eût garde d'y désobéir.

Arrivé à Pavie il joignit ses instances à celles du silentiaire, et de là, après l'échec de la négociation, il partit pour la France accompagné des envoyés de Pépin, tandis que le silentiaire retournait à Constantinople².

Le silentiaire Jean ne manifesta aucune inquiétude en voyant le pape se diriger vers la France. On en a conclu que l'empereur lui avait ordonné ce voyage. L'intervention des Francs aurait été voulue par Constantin V³. Plusieurs circonstances, qu'on n'a pas suffisamment remarquées, montrent cependant que le pape a agi de sa propre initiative et qu'il avait caché au silentiaire ses véritables intentions. Les textes pontificaux indiquent avec précision que l'empereur avait ordonné au pape d'aller à Pavie. Ils ne disent pas qu'il lui eût commandé ni conseillé d'aller à Ponthion. C'est évidemment qu'il n'était pas question de ce voyage dans les ordres que portait le silentiaire. Constantin avait ignoré probablement les négociations qui avaient eu lieu pendant la session du concile et pendant le séjour du silentiaire Jean à Constantinople. Celui-ci ne les connut qu'en trouvant à Rome des envoyés de Pépin. Si Constantin avait songé à solliciter l'intervention de Pépin, il n'aurait pas confié au pape seul la conduite d'une négociation aussi importante. Il aurait fait à ce moment-là ce qu'il fit plus tard, en 756⁴ ; il aurait envoyé un plénipotentiaire auprès de Pépin. De son côté le silentiaire Jean s'était informé sans doute auprès d'Étienne II et des envoyés francs, avec lesquels il avait fait route de Rome à Pavie, du but de ce voyage en France. Mais en apparence le pape se rendait à un appel du roi des Francs ; les députés de Pépin étaient venus à Rome pour le chercher ; et s'il

1. *Lib. Pont.*, 237.

2. *Ibid.*, 238-239.

3. Bayet, *op. cit.* ; Diehl, *op. cit.*, p. 218 et seq. ; Sickel, *Die Verträge der Päpste*, p. 355. Sur le faux *actum Pippini*, v. Hubert, *Etude sur la form. des Etats de l'Eglise*, p. 251.

4. *Lib. Pont.*, 250-251.

avait mis en fait beaucoup d'insistance à se faire inviter¹, il lui fut facile pourtant de dissimuler à Jean l'importance de sa démarche. Si celui-ci l'avait soupçonnée, il aurait sans doute pris l'initiative d'accompagner Etienne en France.

Or nous savons qu'il est resté en arrière. On ne nous dit pas qu'il ait confié au pape une lettre impériale adressée à Pépin. On ne nous dit pas davantage que l'empereur lui ait fait remettre la dignité de patrice². Il n'est pas certain que ce titre soit bien le patriciat byzantin. Le titre dont Pépin fut décoré en 754 est celui de *patricius Romanorum*. Cette expression n'était pas usitée à Byzance. Il semble que ce soit une désignation nouvelle correspondant à une dignité nouvelle et étrangère à la hiérarchie impériale. Le patriciat impérial était, comme nous l'avons dit, une dignité purement honorifique, n'impliquant nullement le gouvernement d'une province. Le titre de *patricius Romanorum* paraît en rapport avec la *respublica Romanorum* et la terminologie vague que les papes ont inventée à ce moment-là pour les besoins de leur politique.

La dignité de *patricius Romanorum* a été conférée à Pépin par le pape ; peut-être même a-t-elle été imaginée par lui. Il s'agissait de remplir le vide laissé par le départ de l'exarque et du duc et patrice Etienne. L'aristocratie et la population de Rome étaient attachées à l'ancienne hiérarchie. Il ne fallait pas que le nouvel allié du pape parût inférieur en dignité aux fonctionnaires byzantins. En lui conférant un titre romain, on justifiait son intervention dans la politique du duché³. Le patriciat ne donnait pas à Pépin le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures de Rome, droit qu'il n'a jamais réclamé du reste. Mais il permettait au pape de solliciter son intervention dans un plus grand nombre de cas et d'une manière plus efficace. Le patrice de Rome était pour le pape un commandant d'armée éventuel, un défenseur bénévole. Etienne remplaçait le dernier patrice byzantin par un nouvel auxiliaire, plus en état de rendre service et en même temps plus respectueux des droits de saint Pierre.

Constantin V avait su profiter des dissensions des Lombards, de la bonne volonté du pape, du prestige du nom impérial, pour maintenir sa domination en Occident. Il n'est pas probable qu'il ait

1. *Ibid.*, 235.

2. V. Sickel, *Die Verträge der Päpste*, p. 340 et seq.

3. Cf. Sickel, *Die Verträge*, p. 343-344. Duchesne, p. 24-25.

songé à ce moment-là à appeler les Francs en Italie. Le voyage de Ponthion est bien le premier acte de la politique indépendante des papes. Étienne fut reçu à Ponthion en janvier 754¹. Là fut conclue une première convention². A l'assemblée de Quierzy, aux environs de Pâques 754, ce traité fut approuvé par l'assemblée des Francs, et Pépin signa un acte par lequel il cédait au bienheureux Pierre et à la sainte Église de Dieu les territoires de Rome et de Ravenne³. A Ponthion encore il avait été question de rendre l'exarchat à la république des Romains⁴. A Quierzy toute équivoque a disparu. Le futur conquérant de l'Italie reconnaît à Étienne le droit de gouverner en son propre nom les territoires qu'il a administrés jusque-là au nom de l'empereur. Les droits de l'empire étaient définitivement exclus. Ce fut probablement Pépin qui fit comprendre au pape la nécessité de mettre plus de précision dans les termes du traité et de rendre impossible l'ingérence des Byzantins hérétiques dans les affaires de l'Église et de l'Italie⁵. Le pape, en effet, ne tenait pas à rompre ouvertement avec l'empire. Il lui aurait été agréable de conserver avec le basileus ses anciennes relations de courtoisie : aussi, de même qu'il avait caché le but de son voyage, il s'efforça d'en dissimuler les conséquences.

Après la première descente de Pépin en Italie, Constantin ignore encore la tournure qu'ont prise les événements et la remise des territoires au pape. Le silencieux Jean était revenu à Constantinople : il avait informé son maître de l'échec des négociations auprès d'Aistulf et du départ d'Étienne pour la France. Peut-être Constantin fut-il satisfait de la conduite du pape. Cependant la suite des événements lui donna de l'inquiétude. Il fut surpris de ne plus recevoir de nouvelles d'Italie, et il voulut savoir à quoi s'en tenir sur les événements de 754. Il fut inquiet des conséquences que pouvait avoir le voyage du pape, et il voulut assurer, par une intervention personnelle auprès de Pépin, le maintien des droits de l'empire en Occident. En 756 il se décida à envoyer en France le silencieux Jean, accompagné du secrétaire Georges. Les deux officiers byzantins s'arrêtèrent d'abord à Rome. Aistulf venait de reprendre les hostilités et Rome était menacée ;

1. *Lib. Pont.*, 241.

2. *Ibid.*, 243.

3. *Lib. Pont.*, 318.

4. *Ibid.*, 243.

5. V. Hubert, p. 270.

le pape avait sollicité à nouveau l'intervention de Pépin dans des lettres où il n'était plus question que des droits du prince des apôtres¹. Étienne, persistant dans sa duplicité, fit bon accueil aux envoyés impériaux, et leur adjoignit, pour les accompagner jusqu'à Marseille, un légat pontifical². Ce n'est qu'en arrivant à Marseille que les officiers byzantins découvrirent la vérité. Alors Jean resta à Marseille et y retint le légat pontifical, pendant que Georges courait à Pavie et tentait de gagner le roi franc par des offres et des promesses³. Le ferme langage de Pépin lui enleva ses dernières illusions et dissipa toute équivoque. Pendant que Pépin, après la défaite d'Aistulf, ratifiait et complétait par un nouveau traité la donation de 754⁴, Georges retourna à Constantinople informer Constantin V de la perte définitive de Ravenne et de Rome.

De cette année 756 date la rupture entre Rome et l'empire. La chancellerie pontificale continua bien pendant quelque temps encore à dater ses lettres par les années du règne des empereurs⁵. Mais il n'y eut plus de relations officielles entre la cour de Byzance et la curie romaine. Dans les documents pontificaux, les Byzantins ne sont plus nommés que comme des étrangers et des ennemis, — les *Græci*.

Depuis longtemps déjà les relations entre l'Orient et l'Occident étaient si rares, et la domination byzantine en Italie si peu effective, que les événements de 756 passèrent presque inaperçus à Constantinople. Les chroniqueurs byzantins ne mentionnent pas la chute de Ravenne. Mais Constantin dut en sentir la gravité. Dans les années qui suivirent, il déploya une assez grande activité pour rentrer en possession des provinces perdues. Il commença par punir le pape en confisquant les domaines pontificaux situés sur terre d'empire, à Naples, à Gaète, en Sicile⁶. Il s'efforça ensuite, par tous les moyens, de faire rompre l'alliance franco-papale.

Nous avons vu que le silencieux Jean était resté à Marseille. En 757, au retour de Pépin en France, cet officier se rendit à la cour et commença les négociations⁷. Le pape s'en montre inquiet

1. *Cod. Car.*, 6, p. 489; 7, p. 491; 8, p. 495; 9, p. 499; 10, p. 501.

2. *Lib. Pont.*, 250.

3. *Ibid.*, 251.

4. *Lib. Pont.*, 253.

5. Migne, 96, 1369. Hadrien le fait pour la dernière fois en 772.

6. *Cod. Car.*, 37, p. 549-550.

7. *Lib. Pont.*, 251. V. Diehl, *op. cit.*, p. 228 et sqq.

et insiste dans ses lettres pour que Pépin lui fasse savoir « tout ce qui a été dit par le siléntiaire ¹ ».

L'année suivante Constantin V renvoie en France le secrétaire Georges ; cette seconde ambassade n'a d'ailleurs pas plus de succès que la première². En 760, enfin, Paul I^{er} annonce l'arrivée prochaine en France de six patrices byzantins, qui ont été accompagnés jusqu'en Italie par une flotte de 300 navires³. Les démarches de Constantin auprès de Pépin n'ont aucun caractère hostile. Il paraît avoir entretenu avec la cour de France des relations courtoises. Il avertit Pépin d'un complot tramé contre lui par Georges, le secrétaire impérial, d'accord avec le légat pontifical Marinus⁴. Il consent à recevoir à Constantinople des envoyés du pape pourvu qu'ils soient accompagnés de ceux du roi des Francs⁵. Il espérait toujours arriver à une entente et à un partage de l'Italie. Mais le pape usait de l'autorité morale qu'il avait acquise auprès des Francs. Sans cesse il intervenait entre l'empereur et Pépin et dictait à celui-ci sa ligne de conduite. S'il n'est pas certain qu'il ait mis de la mauvaise foi dans les négociations, et falsifié intentionnellement les lettres que l'empereur adressait à Pépin⁶, il n'a du moins rien épargné pour inspirer aux Francs de la méfiance. A chaque occasion il les met en garde contre les mensonges et les vaines flatteries des Byzantins⁷.

Justement Constantin, voulant tenter un dernier effort, venait d'envoyer en France deux nouveaux ambassadeurs munis d'instructions plus formelles et de pouvoirs plus étendus. Ils apportaient à Pépin des lettres de l'empereur et avaient ordre de reprendre l'exarchat à prix d'argent s'il fallait. Ils étaient chargés en outre d'une mission religieuse⁸. Pépin renvoya Anthime à Constantinople et retint Synésius, mais refusa de le recevoir autrement qu'en présence des légats pontificaux. Il consulte les envoyés du pape sur la réponse qu'il convient de faire à l'empereur⁹.

1. *Cod. Car.*, 11, p. 506.

2. *Cod. Car.*, 15, p. 512.

3. *Cod. Car.*, 20, p. 521.

4. *Cod. Car.*, 25, p. 529.

5. *Cod. Car.*, 28, p. 533 ; 29, p. 534.

6. *Cod. Car.*, 36, p. 546.

7. *Cod. Car.*, 36, p. 545. *Suasionum blandimenta vel promissionum copia. Ibid.*, 37, p. 549. *Suasionis fabulationes.*

8. *Cod. Car.*, 36, p. 545.

9. *Cod. Car.*, 37, p. 549. *Cf. Sigill.*, p. 390.

et transmet au pontife tous les détails de la négociation¹.

Constantin essaya d'autres moyens encore pour détacher les Francs de la papauté. Il négocia un mariage entre son fils Léon le Chazare, celui qui devait épouser plus tard l'Athénienne Irène, et Gisèle, la fille de Pépin. Il espérait que cette alliance impériale flatterait le barbare et ferait de lui un allié puissant de l'empire. Mais ici encore l'opposition du pape empêcha l'entreprise d'aboutir². Constantin ne réussit donc pas à rompre l'alliance franco-papale. Mais il disposait d'autres moyens pour punir le pape de sa trahison et lui créer des embarras en Italie. L'intervention de Pépin et le pacte de Quierzy avaient fait des Lombards les alliés naturels de l'empire. Constantin s'unira aux Lombards pour une action commune contre Ravenne et Rome. Le point d'appui de la politique byzantine en Italie sera Naples, la Calabre, et les contrées soumises à l'autorité du stratège de Sicile, qui est devenu le représentant de l'empire en Occident. La Sicile, en effet, malgré le conflit iconoclaste et les entreprises des Arabes, était demeurée obstinément attachée à la domination de Byzance. Il subsistait en outre, dans le Centre et le Nord de la péninsule, à Ravenne, dans la Pentapole, à Rome même, un parti grec qui s'agitait et conspirait contre le pape³. Venise surtout, grâce à ses relations de commerce avec Constantinople, demeurait attachée à l'autorité byzantine⁴. Paul I^{er} aurait souhaité que Pépin ordonnât à Didier d'employer ses armées à protéger les terres pontificales contre les entreprises des Grecs⁵. En 758 déjà le pape se plaint que son propre légat Marinus comploté contre lui avec le missus impérial Georges, lequel a conclu une alliance avec Didier⁶. Constantin se serait engagé à envoyer une armée en Italie pour s'emparer de Ravenne, de Rome et de la Pentapole ; et Didier doit marcher à son secours avec l'armée des Lombards⁷.

Précisément le duc de Bénévent, un de ces grands vassaux du roi lombard qui recherchaient la protection du pape et étaient en rébellion perpétuelle contre leur suzerain, s'était réfugié à

1. *Cod. Car.*, 36, p. 545.

2. *Cod. Car.*, 45, p. 562.

3. *Cod. Car.*, 25, p. 530; 30, p. 536; 31, p. 537; 51, p. 572. *Lib. Pont.*, 257.

4. *Cod. Car.*, 86, p. 622; *Cod. Car.*, 31, p. 537.

5. *Cod. Car.*, 20, p. 521; 30, p. 536; 31, p. 537; 38, p. 551.

6. *Cod. Car.*, 25, p. 529.

7. *Cod. Car.*, 15, p. 510.

Otrante. Didier propose au missus Georges d'envoyer devant Otrante des forces impériales qui s'empareront de la ville; en échange de ce service, Didier s'engage, par lettres adressées à l'empereur, à prêter son concours à l'armée byzantine jusqu'à ce que l'Italie entière soit reconquise et que l'empereur puisse faire partout à sa volonté¹.

Afin d'assurer le succès de l'entreprise, la flotte de Sicile viendra bloquer Otrante. En 760, une escadre de 300 navires arrive de Constantinople sous le commandement de six patrices, pour renforcer la flotte sicilienne et se diriger ensuite du côté de Rome, et le pape se demande avec effroi quel peut être le but des Byzantins². Et il semble en effet que le siège d'Otrante eut lieu et que la ville fut prise³. Le pape alors est de plus en plus inquiet; en 761 il annonce une vaste coalition des Grecs avec Didier et la noblesse des duchés de Toscane, Bénévent et Spolète⁴. En 762 il déclare que les Grecs peuvent débarquer à Ravenne d'un moment à l'autre⁵. Il supplie Pépin d'intervenir auprès de Didier pour qu'il protège le patrimoine de saint Pierre; il cherche à gagner le souverain lombard⁶ et entre pour cela en relations avec lui. Mais il n'y réussit pas; en 764, Didier prête son appui au parti grec de Ravenne qui place un des siens sur le siège archiepiscopal de cette ville⁷. A Rome même l'allié de Constantin conserve suffisamment de partisans pour troubler l'élection du successeur de Paul I^{er}⁸. A partir de 764, du reste, les opérations militaires des Byzantins dans le Sud de l'Italie semblent avoir subi un temps d'arrêt. Peut-être faut-il rapprocher ce fait de la disgrâce du stratège de Sicile Antiochus, qui fut arrêté à Constantinople en 765 et aveuglé pour crime de conspiration⁹.

Les trois dernières années de Constantin V virent la destruction complète du royaume lombard par Charlemagne. La disparition des Lombards bouleversa l'Italie et fournit aux Grecs une occasion de s'ingérer à nouveau dans les affaires de la péninsule.

1. *Cod. Car.*, 17, p. 515.

2. *Cod. Car.*, 20, p. 521.

3. V. Diehl, p. 255.

4. *Cod. Car.*, 30, p. 536.

5. *Cod. Car.*, 38, p. 551.

6. *Ibid.*

7. *Lib. Pont.*, 282-284. Cf. *Cod. Car.*, 29, p. 535.

8. *Lib. Pont.*, 270-274.

9. *Théoph.*, AM. 6257, p. 438.

Constantin V avait vu arriver à sa cour le fils de Didier, Adalgise ; et tous les mécontents de la péninsule, les ducs de Bénévent, de Spolète, de Chiusi, de Frioul, se tournaient du côté des Grecs de Naples et de Sicile¹. A la mort de Constantin, en automne 775, la situation était plus tendue que jamais, et l'on attendait le débarquement d'Adalgise à la tête d'une armée byzantine². On ne sait pour quelles causes cette armée ne parut pas. Mais en 778 le pape est en guerre ouverte avec le patrice de Sicile et le duc de Bénévent son allié³. Terracine est successivement prise et reprise par les Romains et par les Grecs⁴.

La lutte entre Rome et Byzance se poursuivait sur un autre terrain encore. Comme nous l'avons vu, l'entente survenue entre Constantin et le pape Zacharie avait mis fin à l'hostilité provoquée dans la chrétienté d'Occident par la question des images. Après la rupture politique de Rome avec l'empire, les successeurs de Zacharie reprirent avec une nouvelle ardeur la lutte pour la foi catholique.

Paul I^{er} envoya à Constantinople ambassadeurs sur ambassadeurs et écrivit lettres sur lettres pour sommer l'empereur de rétablir dans leur vénération première les images de la Vierge et des saints⁵. Et il écrivit à Pépin que l'hostilité des Grecs contre lui vient uniquement de ce qu'il n'a jamais cessé de réclamer auprès de l'empereur la restauration des images⁶. Le successeur de Paul, Étienne IV (766-771) réunit au Latran un synode qui s'occupa de la question des images et frappa d'anathème quiconque refuserait de vénérer les images du Seigneur, de la Vierge et des saints⁷.

Ainsi Rome devient le centre de la résistance à l'hérésie impériale. Des cinq sièges patriarcaux de l'Église catholique, seul celui de Constantinople était directement soumis à l'autorité impériale. De même que l'évêque de Rome, les patriarches de Jérusalem,

1. *Cod. Car.*, 57, p. 582 ; 67, p. 591.

2. *Cod. Car.*, 59, p. 585 ; 57, p. 582.

3. *Cod. Car.*, 64, p. 591. Le pape annonce qu'il a fait incendier des navires grecs à Centumcellæ et emprisonné l'équipage.

4. *Ibid.*

5. *Lib. Pont.*, 256.

6. *Cod. Car.*, 30-36. Sed in hoc vehementer isdem imperator irascitur... pro eo quod nequaquam silesimus ei predicandum ob constitutionem sanctorum imaginum et fidei orthodoxæ integritatem.

7. Mansi, XII, 720. V. Baronius, 769, XIII ; Hefele, IV, 325.

saïem, Antioche et Alexandrie avaient envoyé à l'empereur des lettres violentes où ils le traitaient d'apostat et d'hérésiarque¹. Mais les patriarchats étrangers à l'empire commençaient eux-mêmes à être menacés par le progrès de l'hérésie. En 763 l'évêque Kosmas d'Épiphanéa, en Syrie, avait embrassé ouvertement la doctrine de Constantin et s'était mis à combattre les images². Les patriarches sentirent le besoin de se grouper pour une action commune et de s'appuyer sur l'autorité de l'évêque de Rome. Paul I^{er} écrit à Pépin qu'un moine lui est arrivé, porteur d'une lettre de Kosmas d'Alexandrie, et qu'il est heureux de transmettre au roi franc ce témoignage de la fidélité des Orientaux³.

De même en 767 l'antipape Constantin écrit à Pépin qu'un prêtre nommé Constantin lui a apporté une lettre synodique de Théodore de Jérusalem, avec l'assentiment des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Le même Théodore avait en 767 ou 768 réuni à Jérusalem un synode afin de fixer la définition de la vraie foi⁴. Nous ne savons pas quelle fut l'importance de ce synode ni si le pape et les patriarches s'y firent représenter. Mais le pape ne pouvait que gagner à cet isolement du patriarche de Constantinople.

Constantin de son côté ne restait pas inactif. Il réussit à propager ses idées jusque dans les Églises d'Occident. Il avait envoyé auprès de Pépin le spathaire Anthime et l'eunuque Synésius, chargés à la fois d'une mission politique et d'une mission religieuse. Pépin renvoya Anthime, mais il retint Synésius et délibéra avec lui en présence des légats pontificaux⁵. Il s'agissait sans doute de la question des images. Nous savons en effet que cette question fut discutée dans un concile que Pépin fit tenir à Gentilly près de Paris, vers la même époque⁶. Mais, comme toujours, les

1. *Vie d'Etienne*, 1118. *Théoph.*, AM. 6248, p. 430. Théodore d'Antioche entretient même avec l'empereur une correspondance si active que les Arabes s'en émeuvent, croient à une trahison et, en 756, exilent momentanément le patriarche.

2. Les trois patriarches Théodore d'Antioche, Kosmas d'Alexandrie et Théodore de Jérusalem, suivis par les évêques de leur province, le frappèrent d'anathème public le jour de la Pentecôte (*Théoph.*, AM. 6255, p. 433). C'est sans doute pour la même raison que Nicéas, évêque d'Héliopolis, en Palestine, avait été frappé d'anathème par son église (*Théoph.*, AM. 6247, p. 429).

3. *Cod. Car.*, 40, p. 553.

4. Sur le conseil de l'évêque Jean de Gothie. *Vie de Jean de Gothie*, AA. SS., juin VII, 168; Mansi, XII, 680.

5. *Cod. Car.*, 36, p. 545.

6. *Eginhard, Chronol.*, DCC, 67; Mansi, XII, 767; *Hefele*, IV, 319-320; *Schwarzlose*, p. 64.

exhortations du pape maintinrent le roi franc dans la foi orthodoxe¹.

Toutes les tentatives de Constantin V, soit pour gagner les Francs à sa politique, soit pour reprendre Ravenne et Rome avec le secours des Lombards, avaient donc échoué. Il reste à expliquer pourquoi cet empereur, qui a été un grand guerrier, et qui a dirigé contre les Bulgares des campagnes aussi formidables, n'a tenté aucun effort sérieux pour reconquérir Ravenne et Rome. La politique de Constantin en Italie peut se résumer ainsi : Avant 756, ni à Ravenne ni à Rome il n'entretient d'armée suffisante pour repousser les Lombards et tenir en main l'administration de l'exarchat. Il consent à voir le pape prendre la souveraineté dans le duché de Rome. Il ne nomme pas de successeur au duc et patrice de Rome. Après 756, sans se résigner au fait accompli, il n'emploie cependant en général que les armes de la diplomatie.

Léon III avait envoyé en Italie des troupes et une flotte de guerre. Plus tard, Irène enverra une armée. Constantin était certes plus en état que ces deux souverains de faire valoir ses droits par la force. Il disposait d'armées nombreuses et bien organisées. Il y eut place dans son règne pour des périodes de paix et de sécurité, de 765 à 772 notamment, pendant lesquelles il eût put consacrer toutes ses forces à la conquête de l'Italie. Mais il ne semble pas y avoir songé. Toutes ses opérations militaires en Occident se réduisent à l'envoi en Sicile d'une flotte qui semble n'être jamais arrivée à destination.

Il est trop facile de dire avec les anciens historiens « que Constantin aimait mieux combattre les images que les Lombards². » Il ne faut pas non plus exagérer les conséquences de la politique religieuse iconoclaste au point de vue des destinées de l'Occident. L'hérésie iconoclaste a aigri le conflit entre le pape et l'empereur ; mais elle n'a pas été la cause principale de la rupture ; elle n'a pas eu dans ces événements l'importance capitale qu'on lui a attribuée. L'impératrice Irène, malgré son zèle orthodoxe, n'a pas eu plus de succès auprès des Occidentaux que l'hérétique Constantin. Chose curieuse, les idées iconoclastes de Constantin ont commencé à prendre racine en Occident précisé-

1. *Cod. Car.*, 37, p. 549.

2. V. Hefele, IV, 297.

ment lorsqu'elles ont été répudiées en Orient et condamnées par le concile de Nicée¹.

On sait que depuis Héraclius une transformation profonde s'opérait dans le monde byzantin. L'ancien empire romain d'Orient disparaissait pour faire place à l'empire grec. Les empereurs laissent tomber la vieille tradition romaine et ses prétentions de domination universelle. Ils renoncent aux entreprises lointaines et aux rêves chimériques de restauration. Ils abandonnaient à leurs destinées les populations que l'éloignement détachait de plus en plus de Constantinople. En revanche ils cherchaient à grouper plus fortement autour de Byzance les populations directement soumises à l'empire. Le principe nouveau qui pouvait donner l'unité à des peuples en apparence si dissemblables était l'hellénisme².

Constantin V est l'un des représentants les plus intéressants de cette politique nouvelle de l'empire. Sa famille était d'origine asiatique et n'avait rien de romain. Au moment de son avènement, l'Italie échappait déjà à l'influence civilisatrice et économique de Byzance. L'hellénisme avait fait sans doute quelques progrès dans la péninsule³. Mais excepté en Sicile, et sur le littoral Sud, le fond de la population demeurait romain. La tradition nationale était trop forte, Rome trop voisine, l'Église trop prépondérante pour que l'Italie pût devenir grecque. La puissante aristocratie foncière, qui en Orient même était un danger pour l'unité de l'empire, devint promptement indépendante en Italie, où l'éloignement la soustrayait à l'action centralisatrice de l'administration impériale⁴.

Ainsi s'explique que Constantin se soit désintéressé des affaires d'Italie. Une expédition en Occident n'eût pu que compromettre la sûreté de l'empire déjà menacé au Nord et à l'Est. Les opérations militaires de ses successeurs n'ont abouti qu'à un désastre⁵. Plus tard les empereurs macédoniens, débarrassés de leurs enne-

1. En 794, un concile tenu à Francfort avec l'approbation de Charlemagne interdicit de rendre aucun culte aux images (Mansi, XIII, 909). En 825, le synode de Paris adopte les mêmes résolutions et blâme sévèrement le pape de son iconolâtrie (Mansi, XIV, 422). V. Gasquet, *Emp. byz. et monarchie franque*, p. 267-599.

2. V. Rambaud, p. 191 et 209. Paparrigopoulos, *op. cit.*

3. V. Diehl, *op. cit.*, p. 241 et 244. *L'hellénisme dans l'Italie byzantine*.

4. *Ibid.*, p. 293 et 294.

5. Théoph., AM 6281, p. 464. Adalgise et l'armée byzantine sont battus complètement en Calabre par les Francs.

mis les plus rapprochés, essaieront de reconquérir l'Italie. Ils ne reprendront pied que dans la Calabre et la Pouille, dans les parties de la péninsule demeurées grecques.

La population de Byzance a partagé l'indifférence de Constantin pour le sort de l'Italie. On s'habituaît à la considérer comme une terre étrangère. De bonne heure les chroniqueurs font le silence sur les affaires d'Occident. Ils sont renseignés plus exactement sur ce qui se passe à Bagdad et à Alexandrie que sur ce qui se passe à Rome. Les écrivains ecclésiastiques examinent en détail la carrière politique du Copronyme et font grand bruit autour d'échecs insignifiants subis par lui en Bulgarie ou en Asie Mineure¹. Il est remarquable qu'aucun d'eux n'ait songé à parler de la perte de l'Italie.

Considérée à ce point de vue, la politique extérieure de Constantin V présente une remarquable unité. Il n'a pas eu d'ambitions démesurées, et il n'a pas tenté d'entreprises hors de proportion avec les forces réelles de l'empire. Il a porté toute son attention sur l'Asie Mineure, la Grèce, la Macédoine, la Thrace, sur les pays dont Byzance était, par son commerce, sa religion et sa civilisation, la capitale naturelle. Mesurant habilement ses efforts à la grandeur du danger, il a su protéger à la fois toutes les frontières, et, s'il n'a pas débarrassé l'empire de ses ennemis, il lui a du moins assuré une sécurité à laquelle les populations des provinces n'étaient plus habituées.

Nous allons voir maintenant par quelles mesures administratives Constantin s'est efforcé de donner aux populations groupées autour de Byzance l'unité et la cohésion.

1. Nicéph., *Antirr.*, III.

CHAPITRE VII

L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE

Les réformes politiques et administratives des empereurs iconoclastes, tout à fait ignorées il y a trois quarts de siècle, sont aujourd'hui la partie la mieux connue de leur œuvre, grâce à la découverte de textes officiels qui ont fourni des données positives aux études scientifiques¹. On connaît les vices organiques qui, jusqu'au VIII^e siècle, avaient livré l'empire à l'invasion des barbares et aux entreprises des factieux. Il s'agissait, avant tout, de donner à l'empire un régime plus approprié à ses besoins nouveaux et de fortifier l'administration centrale dont l'action était entravée sans cesse par l'indépendance trop grande des gouverneurs de province. Les empereurs du VII^e siècle avaient déjà jeté les bases d'une organisation nouvelle par la création des *thèmes*². L'ancienne division administrative de l'empire en *provinces* et en *cités*, gouvernées par des fonctionnaires civils, *vicaires*, *préfets* ou *éparques*, à côté desquels étaient placés les fonctionnaires militaires³, fait place à un système nouveau qui supprime la distinction entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire et confère l'autorité en matière civile et administrative au gouverneur militaire ou au commandant des troupes de la province, *comte* ou *stratège*. L'ancienne administration, après avoir subsisté à côté de la nouvelle pendant le VII^e siècle, disparaît complètement sous Léon l'Isaurien, qui réunit tous les pouvoirs dans les mains du

1. Sur l'ensemble des réformes opérées au VIII^e siècle, v. Paparrigopoulo, *op. cit.*, au chapitre : la *Réforme*.

2. Cette question des thèmes a été traitée par Rambaud, *op. cit.*, p. 175 et 209, 287 et 291 ; par Diehl, *L'origine du régime des thèmes dans l'empire byzantin (Études d'hist. du moyen âge, dédiées à Gabriel Monod, Paris, 1896)* et par Gelzer, *Die Genesis der Byzantinischen Themenverfassung (Abhandlungen der Königlich Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften, t. XVIII, 5)*, Leipzig, 1899. Je cite d'après la pagination du tirage à part.

3. V. Gelzer, p. 9.

stratège¹. La circonscription soumise à l'autorité de ce gouverneur prend le nom de *thème*, et ce nom, qui est à l'origine celui d'un corps d'armée, désigne indifféremment, à l'époque qui nous occupe, la province elle-même ou l'armée qui s'y trouve placée sous le commandement du stratège.

Ainsi disparaissaient les conflits entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire ; le système nouveau, donnant au commandant d'armée plus de liberté d'action et plus de ressources, permettait une défense plus rapide et plus efficace des frontières et convenait mieux à l'état de guerre perpétuelle où se trouvaient les provinces de l'empire. Mais il ne fallait pas non plus que ces chefs d'armée devinssent trop considérables dans l'État et pussent fournir à tout instant, comme on l'avait vu dans les révolutions précédentes, des prétendants à l'empire aussi puissants que l'empereur lui-même. Pour cela, Léon et Constantin s'appliquèrent à multiplier le nombre des thèmes et à augmenter la dépendance du stratège à l'égard du pouvoir central².

Il fallait aussi diminuer la liberté et l'autonomie des autorités locales et mettre les populations de l'empire sous l'autorité immédiate de l'administration centrale. Léon l'Isadrien substitua au système municipal des *curiales*, responsables de l'impôt, celui de fonctionnaires spéciaux et impériaux, un *questeur* à Constantinople, dans les provinces des *archontes*, assistés d'*assesseurs* placés dans chaque thème et dans chaque cité³. Et, pour centraliser l'administration de la justice et en régulariser le fonctionnement, Léon décida que tous les frais de la justice seraient désormais supportés par la caisse de l'État, tandis qu'auparavant les juges étaient payés en partie par les personnes qui avaient recours à leurs services⁴.

Enfin, réforme encore plus importante, il fallait soulager les malheureuses populations agricoles, ruinées par les invasions perpétuelles, écrasées à la fois par les impôts, par les progrès de la féodalité et par la tyrannie du *patrocinium* romain⁵. Il fallait augmenter le bien-être des classes inférieures de la population et

1. V. Gelzer, p. 75 ; Diehl, p. 12.

2. V. Gelzer, p. 74.

3. Schenk, *K. L. III. Wallen in Innern*, p. 259 ; *Ecloga*, préface et IV, p. 5-8 (les anciens *défenseurs* ne conservent plus que les causes sans importance).

4. Préface de l'*Ecloga*. Schenk, *ibid.*, p. 264 ; Zacharic, *Geschichte des Griechisch-Römischen Rechts*, p. 364.

5. Zacharic, *ibid.*, p. 251.

protéger le commerce. En outre, les populations rurales se transformaient constamment par l'établissement de colonies étrangères, de Slaves principalement, et par des transplantations continuelles d'une province dans l'autre. Il s'agissait de fixer au sol ces populations et d'établir pour la propriété foncière et l'exploitation de la terre un régime approprié à ces conditions nouvelles de peuplement. Le devoir s'imposait en outre de modifier et de rajourner les vieilles lois de Justinien et d'y introduire des dispositions plus conformes à l'humanité et aux idées chrétiennes opposées sur plus d'un point à l'esprit du législateur romain. Il était nécessaire aussi de donner l'unité aux codes extraits de Justinien, souvent fort dissemblables, qui existaient dans les diverses provinces¹.

Nous avons conservé quatre des textes de lois qui ont été publiés dans ce but par les empereurs iconoclastes. Le plus important de ces textes, l'*Ecloga*, a été découvert par Zacharie de Lingenthal et publié par lui dans sa *Collectio librorum juris graeco-romani ineditorum*². Ce code est promulgué au nom des empereurs Léon et Constantin (associé à l'empire dès 721) et daté de 739³.

La date et l'origine des autres textes, plus anciennement connus, est beaucoup moins sûre. Le νόμος στρατιωτικός porte le nom de l'empereur Léon. Le plus probable est que ce Léon est bien Léon l'Isaurien et que le νόμος στρατιωτικός est antérieur à l'*Ecloga*, puisque le nom de Constantin ne figure pas sur l'en-tête⁴. Le νόμος στρατιωτικός n'a encore été imprimé que dans la collection de Leunclavius⁵.

La date du *Code rural* et du *Code nautique* est encore plus incertaine. Ces deux textes ne portent pas le nom de l'empereur qui les a publiés; mais on a été amené de bonne heure à les attribuer à l'époque iconoclaste, car ils complètent les dispositions de l'*Ecloga* et sont évidemment rédigés dans le même esprit. On est

1. Schenk, *ibid.*, p. 261.

2. Leipzig, 1832, in-8, et plus récemment dans l'édition Montferratus, Athènes, 1889.

3. Sur la date de l'*Ecloga*, v. Hubert, *Byz. Zeit.* 1897.

4. V. Zacharie, *op. cit.*, p. 17; du même, *Byz. Zeitschrift*, II, 1893, p. 606 et 294; *Zum Militärgezte des Leo*; *ibid.*, III, 1894, p. 437 et 294; *Wissenschaft und Recht für das Meer vom 6. bis zum Anfang des 10. Jahrhunderts*, Cf. Schenk, *loc. cit.*, p. 299.

5. *Juris franco-romani tam canonici quam civilis, Tomi II...* Francfort, 1596, folio. T. II, p. 249 et 294.

arrivé à cette conclusion qu'ils ont été publiés au VIII^e siècle, plus probablement dans la première moitié du siècle¹.

Ainsi, nous voyons que Constantin a collaboré à la publication de l'*Ecloga* et que les codes rustique et nautique sont peut-être son œuvre. Cependant, il est inutile de faire rentrer dans une étude sur Constantin V un examen approfondi de ces textes, d'abord parce qu'il est impossible de déterminer avec plus de précision quel peut avoir été le rôle de Constantin, soit dans la publication de l'*Ecloga*, soit dans l'élaboration du νόμος γεωργικός et du νόμος ἑοδίων ναυτικός. Ensuite, parce que les réformes politiques et administratives du VIII^e siècle, malgré le doute qui subsiste sur l'origine des deux textes dont je viens de parler, sont principalement l'œuvre de Léon III et se rattachent à son activité. Enfin, et surtout parce que ces lois ont déjà fait l'objet d'études complètes et approfondies². Je me contenterai de donner un aperçu sommaire du contenu de ces textes, afin de montrer sous quel régime vivaient les populations soumises à Constantin V.

Le *Code rural*³ s'occupe principalement de la condition des paysans libres. Les paysans libres vivent en communauté, communauté qui admet la propriété collective du sol, mais reconnaît à ses membres la jouissance individuelle d'une portion du fonds commun. On peut même procéder à un partage du sol. Le paysan cultive sa terre lui-même ou avec l'aide d'esclaves ou de travailleurs payés⁴, ou bien il la confie à un fermier moyennant la moitié du revenu. Quant aux impôts, c'est la communauté qui en demeure responsable, même s'il y a eu partage de la terre.

Deux choses sont à remarquer dans ce *Code rural*. Ce régime, qui reconnaît la possession du sol à des communautés de paysans et remet à la communauté le soin de procéder à des partages, ne peut pas s'appliquer à ces territoires anciennement peuplés et où la propriété foncière est solidement établie. Il était parfaitement approprié, au contraire, aux conditions nouvelles où se trouvait

1. V. Zachariae, *op. cit.*, p. 16, 249, 315; Schenk, *op. cit.*, p. 362. Le νόμος γεωργικός n'était connu jusqu'à ces dernières années que par Leunclavius et par l'édition de Εὐστάθιος de Constantin Harmenopoulos (éd. Heimbach, Leipzig, 1851). Mais M. Ferrini en a donné une édition critique dans la *Byzantinische Zeitschrift*, 1898, 3. La meilleure édition du νόμος ἑοδίων ναυτικός se trouve dans la collection de Pardessus (Coll. des lois maritimes, 1, 6).

2. Dans Zachariae, *Geschichte des Griechisch Römischen Rechts*.

3. V. Zachariae, p. 249 et sqq.

4. νόμος γεωργ., III, IX.

la population de l'empire. Cette population était perpétuellement en mouvement. Des tribus entières de Slaves étaient sans cesse introduites dans l'empire où elles venaient combler les vides faits par les invasions ou par les épidémies. En outre, les habitants des provinces conquises étaient fréquemment transportés d'une extrémité de l'empire à l'autre. La loi rurale facilitait l'établissement de ces tribus et régularisait leur situation en leur conférant la possession légale du sol. Du reste, dans cette organisation en peuplades et en tribus, dans cette possession commune du sol, tout dénote une origine slave. Les populations slaves qui s'établissaient dans l'empire y étaient soumises à un régime plus voisin de leurs coutumes nationales que du droit de l'ancienne Rome.

En outre, les dispositions de ce code empêchent l'extension du régime féodal, qui se développait surtout, comme on le sait, par des cessions ou des donations plus ou moins volontaires, faites par de petits propriétaires à de puissants patrons en échange de leur protection. Le νόμος γιωργικός, en reconnaissant la succession d'une terre vacante aux membres survivants de la communauté¹, empêchait l'accaparement du sol par les grands propriétaires.

Il n'est plus question dans ce code rural de relations de servage ou de patronat liant la personne du paysan à la glèbe ou à la personne du seigneur. L'ancien *patrocinium* latin a entièrement disparu. Le νόμος γιωργικός ne connaît que le régime des fermes exploitées par le paysan moyennant une redevance convenue² ou un système particulier, celui de la μέρη, suivant lequel le paysan obtient la concession bénévole d'une terre moyennant le dixième seulement du revenu³. Cette disposition particulièrement favorable aux cultivateurs, avait évidemment pour but de pousser les propriétaires et les paysans à l'exploitation de terres que l'insécurité des temps et le manque de bras rendaient incultes et inutiles à leur propriétaire⁴.

On voit que le νόμος γιωργικός témoigne d'un sérieux effort pour relever l'agriculture et rendre aux paysans menacés à la fois par les incursions des barbares et par l'oppression des grands pro-

1. Νόμος γιωργ., l. 13, 14.

2. *Ibid.*, l. 11.

3. *Ibid.*, l. 21.

4. V. Zachario, p. 256.

priétaires, la sécurité et la prospérité. Il semble que les empereurs isauriens atteignirent leur but et que pendant plusieurs générations la situation matérielle et morale des populations agricoles se trouva considérablement améliorée.

Dans la suite, elle périclita de nouveau lorsque les lois des empereurs iconoclastes eurent cessé d'être appliquées. Le code élaboré par Basile I^{er} et publié par son successeur Léon, les *Basiliques*¹, remet en vigueur les principales dispositions de la loi justinienne et nous savons qu'à l'arrivée des croisés la féodalité était tout aussi fortement organisée dans les territoires soumis à Byzance que dans l'Occident.

Le *Code nautique*² établit également des dispositions nouvelles dans le droit maritime. Elle crée des sortes de compagnies où les profits et les pertes sont répartis entre plusieurs armateurs.

Le code civil de l'*Ecloga* contient, principalement pour le droit familial et les questions de mariage et de succession, des dispositions plus humaines et plus libérales que celles du code de Justinien.

Il ne reconnaît pas d'autre union entre l'homme et la femme que le mariage³, et il n'accorde aucun droit, contrairement à la loi romaine, aux enfants issus d'unions illégitimes. On sait combien le divorce était facilité par la loi romaine, au point de n'être plus qu'une simple formalité. L'*Ecloga*, conformément à la morale chrétienne, donne au mariage un caractère sacré et réduit à quatre les cas de divorce⁴. Le mariage est une union complète entre l'homme et la femme, qui comporte l'égalité de droits et de dignité, la communauté des biens, et c'est en cela que l'*Ecloga* s'éloigne le plus du code romain. Le dogme de l'autorité paternelle fait place à une conception nouvelle qui donne à la mère des droits sur les enfants égaux à ceux du père⁵. La loi justinienne ne rend nécessaire, pour la conclusion d'un mariage, que le consentement du père; l'*Ecloga* décide que les autres parents devront être consultés aussi⁶. Les biens des enfants décé-

1. Zacharie, p. 257.

2. Zacharie, p. 213.

3. *Ecl.*, II, 8.

4. *Ecl.*, XVII, 27.

5. *Ecl.*, VII, 1.

6. *Ecl.*, II, 1.

dés reviennent aux ascendants et non aux collatéraux, disposition qui était de nature à resserrer les liens de la famille.

L'*Ecloga*, plus clémente que le Code Justinien pour beaucoup de délits, sévit avec rigueur contre les parjures¹ et établit contre les délits de mœurs des châtimens corporels². Le code pénal de l'*Ecloga* est la seule partie qui en ait été conservée par les *Basiliques* (Tit. LX).

Il est remarquable que l'*Ecloga* abandonne à l'Église le soin de convertir les hérétiques³ et refuse de lui prêter pour cela l'appui de l'autorité impériale. Seuls les Montanistes et les Manichéens sont menacés des rigueurs de la loi⁴; et on n'y trouve pas une seule allusion au culte des images. Peut-être Léon III et Constantin voulaient-ils favoriser les Pauliciens, qu'ils établissaient en grand nombre dans les provinces d'Europe et à Constantinople, où ils formaient le centre du parti iconoclaste⁵. C'est évidemment pour le même motif qu'ils ont autorisé les mariages entre orthodoxes et hérétiques. Le 6^e concile œcuménique, réuni à Constantinople, en 680, avait interdit non seulement les mariages entre chrétiens et juifs, mais ceux entre orthodoxes et sectaires. L'*Ecloga*, au contraire, demande seulement que les époux soient chrétiens⁶. C'était une sage mesure qui facilitait la fusion des éléments si divers dont se composaient les populations de l'empire.

Tels sont les principaux points sur lesquels a porté la réforme des empereurs iconoclastes. Il n'était pas inutile d'insister sur ces textes, car ils éclairent singulièrement la grave question du conflit des images dont nous nous occuperons plus loin. Ils montrent que Léon et Constantin, comme tous les historiens modernes l'ont remarqué déjà, loin d'être uniquement des fanatiques acharnés contre l'Église, avaient conçu un plan grandiose de réformes politiques et économiques. Mais l'*Ecloga* contredit également le point de vue de ceux qui ne veulent voir dans les empereurs iconoclastes que des soldats et des administrateurs, ambitieux seulement de puissance militaire et ne considérant la religion que comme un facteur politique. Les dispositions de l'*Ecloga* mon-

1. *Ecl.*, XVII, 2.

2. *Ecl.*, XVII, 19, 23.

3. *Ecl.*, XVII, 16.

4. *Ecl.*, XVII, 52.

5. V. Schenk, *K. I. III. Watten in Innern*, p. 286.

6. *Ecl.*, II, 1.

trent que Léon et Constantin n'ont pas eu seulement pour but de fortifier l'administration, mais bien d'introduire dans la législation des idées chrétiennes de justice et d'humanité et de relever ainsi le niveau moral et intellectuel de la population. On est étonné, comme dit Paparrigopoulo, d'y trouver des idées libérales et toutes modernes¹. De même, comme nous essaierons de le montrer, les empereurs tenteront, par la réforme des images, de purifier et de spiritualiser la religion du peuple.

Constantin V a tout d'abord continué, dans l'organisation des thèmes, l'œuvre de Léon. Celui-ci avait pu reconnaître, par l'expérience qu'il avait faite lui-même, que le thème Anatolique tenait une place beaucoup trop considérable dans l'État. Le gouverneur de cette immense province disposait d'une armée tellement forte que sa moindre tentative d'insubordination mettait l'empire en péril. Léon en avait détaché toute la partie occidentale pour former le thème Thracésien.

L'insurrection d'Artavasde démontra de même à Constantin que l'étendue du thème d'Opsikion, le nombre des soldats qu'il fournissait, donnaient au stratège ou *comte* de cette province une puissance dangereuse. C'est pourquoi il sectionna ce thème et de toute sa partie orientale forma le thème nouveau des Bucellaires avec Angora pour capitale. Le premier stratège des Bucellaires est mentionné en 766 seulement²; mais la création de cette nouvelle division administrative doit être postérieure de peu à l'insurrection d'Artavasde. Quant au thème Optimate, formé de la région Chalcedoine et d'un triangle compris entre le thème Bucellaire et le thème d'Opsikion, Gelzer en attribue également la création à Constantin V³. Mais le fait n'est nullement certain. Le thème Optimate n'est pas mentionné dans la liste que nous donne Théophane des divisions de l'Asie en 778⁴. Il apparaît pour la première fois au milieu du ix^e siècle, dans la géographie arabe de Mouslim al Djarmi⁵.

Constantin veilla aussi à ce que l'autorité du pouvoir central

1. V. Paparrigopoulo, p. 208.

2. Théoph., AM. 6258, p. 440. *Manès*, stratège des Bucellaires, V. Gelzer, p. 79.

3. Gelzer, p. 91.

4. Théoph., AM. 6270, p. 451.

5. Cf. Gelzer, p. 82. Relevons une contradiction dans le texte de Gelzer, qui dit p. 79 que le thème Optimate n'existait pas en 778 et, p. 91, qu'il a été créé par Constantin V.

pût s'exercer sans entrave dans les provinces de l'empire. Il réprima sévèrement les tentatives d'insubordination des stratèges de Sicile, de Thrace et d'Opsikion¹ et il voulut que les principaux thèmes fussent entre les mains d'hommes dévoués à sa personne et à ses idées. Bardas était stratège des Arméniens², Michel Lachanodracon stratège des Thracésiens, Michel Mélissène stratège des Anatoliques, Manès stratège des Bucellaires³, Pierre le protospathaire commandait la flotte des Cibyrrhéotes⁴. Quant au comte d'Opsikion qui était en charge en 778, Grégoire⁵, on ne peut pas savoir s'il a été nommé par Léon Chazare ou si au contraire ce n'est pas lui qui avait été nommé par Constantin après l'exécution du comte David en 765⁶. Tous ces stratèges choisis par Constantin paraissent avoir été de bons capitaines et des administrateurs capables. L'un d'eux, Michel Lachanodracon, était tellement remarquable que les souverains postérieurs n'osèrent pas le disgracier, malgré la rigueur avec laquelle il avait poursuivi les moines, et qui avait fait de lui l'homme le plus exécré des orthodoxes. Il était encore stratège des Thracésiens en 778⁷; et il mourut stratège en 792, dans une campagne contre les Bulgares⁸.

Il ne faudrait pas s'imaginer pourtant que ces stratèges fussent aussi dépendants à l'égard du pouvoir central que les préfets d'un État moderne. À lire Théophane, on pourrait croire que l'exécution des décrets iconoclastes dans les provinces ait dépendu autant des dispositions du stratège que de la volonté de l'empereur. Lorsque Lachanodracon débarrasse sa province des

1. Théoph., AM. 6257, p. 438. Cf. ci-dessous p. 146-147.

2. Théoph., AM. 6263, p. 445. C'est ce Bardas qui plus tard, en 781, tenta de détrôner Irène et de mettre sur le trône le César Nicéphore (AM. 6273, p. 454); il succédait à Paul, battu et tué en 759 par les Arabes. Théoph., AM. 6251, p. 430.

3. Théoph., AM. 6258, p. 440; AM. 6263, p. 445.

4. Théoph., AM. 6263, p. 445.

5. Théoph., AM. 6270, p. 451.

6. Théoph., AM. 6257, p. 438.

7. Théoph., AM. 6270, p. 451.

8. Théoph., AM. 6284, p. 468. On peut ajouter à ces noms ceux d'Antonius, domestique des écoles, et de Pierre le magister, les deux principaux auxiliaires de Constantin dans sa lutte contre les moines de Byzance (Théoph., AM. 6259, p. 442). Le magister Pierre complète aussi contre Irène, en 790 (Théoph., AM. 6282). En outre la *Vie d'Étienne* nous donne les noms de quelques-uns des hauts dignitaires ennemis des images : le patrice Calliste, « homme très distingué et éloquent » (p. 1122 et sqq. p. 1140); le patrice Anthès, vicaire de l'empire, qui gouverne en l'absence de Constantin (p. 1128); Aulicame, directeur de l'administration des finances à Nicomédie (p. 1128); Combaronon, maître des bureaux (p. 1140 et sqq.); Théophane Lardutyr, préfet de Crète (p. 1164).

moins, l'empereur l'en remercie par lettres; et les autres stratèges, dit Théophane, s'empressèrent alors de l'imiter¹. Il semble que ç'ait été là de leur part un acte de zèle par lequel ils témoignaient de leur dévouement à l'empereur, mais auquel ils n'étaient pas obligés.

Cependant un grand pas avait été fait dans la voie de la centralisation. Constantin confie encore aux stratèges des provinces la défense de leurs frontières respectives². Mais dans les cas graves, il leur ordonne lui-même, par lettres, les mouvements d'ensemble qu'ils doivent opérer³. Et il emploie pour les guerres de Bulgarie des troupes recrutées dans toutes les provinces de l'empire, créant ainsi une armée vraiment nationale. Dans l'énumération des troupes qui partent pour la Bulgarie, il n'est jamais question du thème arméniaque par exemple, ou du thème anatolique, mais de contingents choisis dans tous les thèmes de l'empire. Constantin envoie à Anchialos des navires chargés de troupes « choisies dans tous les thèmes⁴ ».

Et, ce qui est plus caractéristique encore, il confie la garde des forteresses de la frontière bulgare non pas aux troupes de Thrace ou de Macédoine, mais à des soldats choisis également dans l'ensemble des thèmes⁵. Constantin cherchait évidemment à fusionner les éléments très divers dont se composait l'armée byzantine; il voulait tuer le patriotisme local si développé chez les soldats de certaines provinces; il voulait les habituer à se considérer comme les soldats de l'empire plutôt que comme les soldats de l'Arménie ou de la Cappadoce: l'obéissance à l'empereur se substituerait au dévouement souvent funeste qui les attachait au comte ou au patrice de leur pays natal.

C'est grâce sans doute à l'excellence de l'organisation militaire que Constantin a pu défendre l'empire avec une armée qui ne paraît pas avoir été très nombreuse. En effet, le premier soin de Léon Chazare à son avènement fut d'augmenter le nombre des troupes, à un moment où cependant l'empire n'était menacé nulle part, et de faire partout de nouvelles levées⁶.

Constantin a apporté une grande attention aux questions de

1. Théoph., AM. 6259, p. 446.

2. Théoph., AM. 6251, p. 431.

3. Théoph., AM. 6263, p. 445.

4. Théoph., AM. 6257, p. 437, ἐξοπλίσαι; αὐτὰ ἐκ πάντων τῶν θεμάτων.

5. Théoph., AM. 6265, p. 446.

6. Théoph., AM. 6268, p. 449.

peuplement. Son règne a certainement joué un rôle considérable dans les progrès de l'hellénisme et dans la fusion démographique de l'empire.

Les transplantations de populations étaient une des traditions de la politique byzantine. M. Rambaud fait remarquer que l'on peut y voir une influence du despotisme oriental¹. Mais elles étaient nécessitées par les invasions continuelles de peuplades barbares, que l'on ne pouvait sans danger laisser aux frontières, groupées en grandes masses, comme l'avaient fait les empereurs romains du quatrième siècle. Il fallait absolument, pour rendre ces barbares inoffensifs, et en faire de véritables sujets de l'empire, les transporter aussi loin que possible de leur pays natal. En outre, à l'intérieur même de l'empire, les invasions continuelles et les fléaux périodiques privaient de leurs habitants certaines provinces que l'on devait repeupler avec des gens venus d'ailleurs. Ainsi se fondaient et s'amalgamaient peu à peu les peuples si divers soumis à l'autorité des empereurs. Les progrès de l'hellénisme et la communauté de foi facilitaient ce travail et groupaient fortement les populations grecques et chrétiennes autour de Byzance, métropole du monde hellénique et capitale de la chrétienté. C'était Justinien II qui avait procédé aux transportations les plus considérables et les plus arbitraires. En 690, il avait fait enlever les habitants de Chypre et les avait fait transporter dans l'Anatolie occidentale ; en 688, après une campagne contre les Slaves de Macédoine, il en avait envoyé 30 000 en Asie Mineure, dans le thème d'Opsikion.

Dans sa politique intérieure, Constantin s'est appliqué naturellement à continuer et à consolider l'œuvre des empereurs précédents. Mais, dans les mesures qu'il a prises pour le peuplement de l'empire, il est visible qu'il a obéi à des préoccupations nouvelles, en rapport avec la politique religieuse qu'il poursuivait.

En 745, lorsqu'il s'empara de Germanicée et d'un certain nombre de villes de la Commagène et de la Syrie du Nord, il enleva les Arabes et les Syriens des villes — les compatriotes de son père, comme le fait observer Théophane — et les transporta à Constantinople et surtout en Thrace². De même lorsqu'en 751 il eut enlevé aux Arabes les grandes villes de Théodosiopolis (Erzeroum) et de Mélitène (Malatia) il en asservit les habitants arméniens

1. *Op. cit.*, p. 312.

2. Théoph., AM. 6237, p. 422 ; Nicéph., *Brev.*, p. 62 ; *Antirr.*, III, 508 ; Zonaras, 1330 ; Cedrenus, 885.

et syriens¹. Et plus tard, en 755, il fit bâtir en Thrace un vaste ensemble de fortifications et établit ces populations dans les territoires ainsi protégés². Le terme d'ἡμετέρας employé par Théophane ne doit pas du reste nous tromper. Il ne s'agit pas de populations réduites en esclavage, selon la coutume antique, mais de gens que l'on transporte ailleurs pour en former des colonies. Nicéphore nous apprend que ces colonies furent dotées par l'empereur de tout ce qui leur était nécessaire, et qu'elles furent l'objet de ses largesses et de ses faveurs³. Il leur appliqua sans doute les dispositions de son code rural et leur conféra la possession commune du sol. Cette mesure était destinée évidemment à combler les vides faits dans la population de cette province par les Bulgares d'abord, par la peste ensuite. Constantin voulait aussi garnir la frontière de défenseurs et combattre le développement dangereux et trop exclusif de l'élément slave par l'apport de populations venues de l'autre extrémité de l'empire.

Mais, ce qui est beaucoup plus intéressant pour nous, c'est que ces Arméniens et ces Syriens étaient Monophysites ou Pauliciens et par conséquent adversaires des images. Constantin cherchait évidemment à propager les idées nouvelles en introduisant le plus grand nombre possible de ces sectaires à Constantinople et surtout dans les provinces d'Europe, dévouées, comme on le sait, à la cause des images. De là la colère des chroniqueurs, qui voyaient l'empereur favoriser les progrès de l'hérésie au sein des populations orthodoxes. Théophane et Nicéphore témoignent que la secte monophysite et la secte paulicienne avaient fait de grands progrès en Thrace, où l'on entendait encore de leur temps chanter le Trissagion selon le rite hérétique⁴. Constantin réussit en effet à remplir la Thrace d'hommes dévoués à ses idées ; Léon Chazare y transporta de nouvelles tribus arméniennes ; pendant la période postérieure du conflit, elles formèrent un des principaux centres de la résistance au culte des images. C'est là que se recrutèrent les adversaires acharnés de l'orthodoxie et des moines, et les partisans enthousiastes de Constantin V. Les Pauliciens deviendront même si inquiétants que l'empereur Michel

1. Theoph., AM. 6243, p. 427; Nicéph., Brev., p. 65.

2. Théoph., AM. 6247, p. 429; Nicéph., Brev., p. 66. V. plus haut, p. 43.

3. Nicéph., Brev., p. 66. τα εἰς τὴν γῆν αὐτοῖς ἀνέχοντα φιλοτιμίῳ δωρησάμενος.

4. Théoph., AM. 6237, p. 422; AM. 6247, p. 429; Nicéph., Antirr., III, 508; Georges Ham., p. 938, et ce renseignement est confirmé par Cedronus, p. 889.

Rhangabé devra prendre contre eux les mesures les plus sévères¹.

Cet établissement des Asiatiques en Thrace est en rapport étroit avec le mouvement de populations qui eut lieu dans tout l'empire après la peste de 747.

Depuis plus d'une année déjà, une épidémie de peste bubonique ravageait la Sicile et la Calabre². De là, la contagion s'étendit successivement à tout le littoral méditerranéen, parcourant la Grèce, où elle pénétra par Monemvasie, et dépeupla l'Archipel tout entier, sautant d'une île à l'autre. Enfin, en 746, le terrible bubon fit son apparition à Constantinople. L'épidémie se propagea rapidement à travers la population serrée de la grande ville. La mortalité fut terrible pendant le printemps et l'été de 747³; les chroniqueurs nous font un récit tragique de ce fléau qui fut accompagné de signes célestes, de prodiges et de phénomènes effrayants. Ils attribuent naturellement cette calamité, ainsi que l'hiver terrible de 763, les tremblements de terre qui dévastèrent l'empire et la Syrie, les pluies d'étoiles, les prodiges et les feux barbus qui se montrèrent dans le ciel, à l'impiété de Constantin Copronyme⁴.

Il paraît que pendant cette épidémie Constantin avait quitté la capitale et habitait Nicomédie⁵. Il y avait sans doute une de ses résidences habituelles⁶. Il n'y a pas lieu d'attacher d'importance au passage de Georges Hamartolos qui accuse Constantin d'avoir profité de la mort des principaux citoyens pour s'emparer de leurs biens et les rassembler dans son palais⁷. Les plus malveillants des contemporains ne disent rien de semblable.

Quoi qu'il en soit, la capitale se trouva presque entièrement dépeuplée par l'épidémie. Constantin entreprit de la repeupler et pour cela il fit venir des diverses provinces de l'empire, en particulier de la Grèce, des îles et des pays de l'Occident, un nombre aussi grand que possible de gens de tout métier, qu'il in-

1. Théoph., AM. 6304, p. 496.

2. Elle y était venue de la Syrie, par l'Égypte et l'Afrique, V. Finlay, p. 76.

3. Théoph., AM. 6238, p. 422; Nicéph., *Hist.*, p. 62; Zonaras, 1330; Léon Gramm., p. 184; Codrenus, 886; Georges Ham., p. 38; Théod. Stud., *Vie de Pluton*, Migne, pp. 806.

4. *Ibid.*, et en outre *Epist. ad Theoph.*, p. 364. Voir dans Nicéphore, *Antirrh.*, III, 495 et 499, une dissertation sur les fléaux qui ont marqué le règne du Copronyme.

5. *Antirrh.*, III, 495.

6. *Epist. ad Theoph.*, 364. Constantin mourut au moment où il s'embarquait pour Nicomédie, Georges Ham., p. 40; Constantin a convoqué le concile à son retour de Nicomédie.

7. P. p. 38. Reproduit par Codrenus, 886.

stalla dans la ville avec leurs familles¹. Il est à remarquer que Nicéphore place cet appel de populations à Constantinople immédiatement après la disparition du fléau, tandis que Théophaue, suivi par les historiens postérieurs, le recule jusqu'en 755, année où les deux chroniqueurs s'accordent à placer la transportation en Thrace des gens d'Erzeroum et de Malatia². Le plus vraisemblable est d'admettre que le repeuplement de Constantinople s'est effectué progressivement et a duré plusieurs années; il n'est pas admissible que Constantin ait attendu sept ans, soit jusqu'après la réunion du concile iconoclaste, avant de prendre aucune mesure à cet égard.

Il peut sembler étonnant que l'empereur ait appelé à Constantinople des habitants des îles et de la Grèce, qui avaient toujours été les partisans les plus fanatiques des images. Cela peut s'expliquer pourtant. Constantin a préféré sans doute que ces éléments dangereux fussent placés à Constantinople même et directement soumis à sa surveillance, plutôt que de les voir fomenter des insurrections hors de la portée de l'autorité impériale. A Constantinople, ils seraient plus facilement contraints à l'obéissance et plus promptement absorbés par les populations fidèles de l'Asie Mineure.

La peste de 747 a donc eu les conséquences les plus graves pour l'ethnographie de l'empire. Les Arméniens et les Syriens que Constantin établit en Thrace y remplacèrent sans doute les populations européennes, dont les unes avaient été anéanties par l'épidémie, tandis que les autres s'étaient rapprochées de Constantinople sur l'invitation de l'empereur. De même, le départ d'une partie des habitants de la Grèce accéléra les progrès de l'invasion slave. On connaît le passage de Constantin Porphyrogénète, où il est dit qu'après la peste du Copronyme, le Péloponnèse tout entier fut slavisé³. Les renseignements fournis par les chroniqueurs donnent quelque poids à cette affirmation. Jusqu'à cette époque, il n'est question de slavines qu'en Thrace et en Macédoine⁴; tandis

1. Nicéph., *Hev.*, p. 63; Théoph., AM. 6147, p. 479; Cedrenus, 889; Georges Ham., p. 38.

2. Nicéph., *Hev.*, p. 66.

3. *Ἐθλιαὶ ἱστορίαι*, πᾶσι ἡ γένεσι. *Thèmes*, II, 6. V. Rambaud, p. 212; Geleer, p. 52.

4. Théoph., AM. 6130, p. 430. *ἡ γυναικίσι τῶν καὶ τῶν Μακεδονίαν σλαβίζεσθαι καὶ τοὺς λοιποὺς ἑπομύριον ἐπέστην*. Ces indications sur la campagne de 758 contre les Slaves sont malheureusement insuffisantes. On ne sait pas quels sont ces « autres Slaves » que Théoph. mentionne après ceux de la Macédoine. Rambaud suppose que ce sont déjà ceux de la Laconie (p. 270 et 271).

qu'en 783, nous voyons l'eunuque Staurace envoyé par Irène contre les Slaves du Péloponèse¹. Il est possible que Constantin ait pris des mesures pour accélérer l'invasion et remplacer par des colonies slaves les populations helladiques appelées à Constantinople².

Au VIII^e siècle donc, la péninsule était presque entièrement occupée par des tribus slaves. Elles ne laissaient à l'élément grec que les villes fortes de l'intérieur et les ports du littoral. A partir de 675, Thessalonique, la seconde ville de l'empire, avait été plusieurs fois menacée par les Slaves. En 688, Justinien II avait fait une campagne en Macédoine pour les réduire. Il en avait enlevé 30 000, qu'il avait transportés en Asie Mineure, dans le thème d'Opsikion. C'était la première fois qu'une colonie slave se fixait à demeure en Asie. Au milieu du VIII^e siècle, les Slaves étaient même apparus dans les îles³. On sait que les Slaves de l'intérieur avaient été pour la plupart conquis et asservis par les Bulgares. La fusion n'avait pas tardé à se faire entre les deux populations et, au temps de Constantin Porphyrogénète, l'élément bulgare, avait été absorbé par l'élément slave plus nombreux et plus civilisé⁴. Quant aux Slaves devenus sujets romains, attachés par la communauté d'origine aux Slaves bulgares, ils font quelquefois cause commune avec les envahisseurs de l'empire. Ainsi, en 758⁵. Mais, plus souvent, en 762⁶, en 772⁷, ils fuient eux-mêmes devant les Bulgares et implorent la protection des armes impériales. Constantin V a eu plusieurs fois à intervenir, tantôt pour réduire les Slaves, tantôt pour les protéger. Les citadelles et les fortifications qu'il a construites en Thrace, *φρούρια*, *κλίτρες* et *κλεισούρες*, où il plaçait des colonies de Syriens et d'Arméniens, et qui constituaient un de ses principaux titres à la reconnaissance des Byzantins⁸, servaient tout autant à contenir et à surveiller les tribus slaves de la campagne, qu'à arrêter les Bulgares⁹.

C'est en 758 que Constantin eut à réprimer un soulèvement des

1. Théoph., AM. 6275, p. 456.

2. Cf. Burg. *Hist. of the later roman empire*. II, p. 455-456.

3. Nicéph., *Brev.*, p. 77.

4. V. Rambaud, p. 319.

5. Théoph., AM. 6250, p. 430.

6. Nicéph., *Brev.*, p. 68 ; Théoph., AM. 6253, p. 432.

7. Théoph., AM. 6265, p. 447.

8. Nicéph., *Antirr.*, III, p. 511.

9. Rambaud, *op. cit.*, p. 265.

Slaves. A la faveur d'une invasion bulgare, qui s'était avancée jusqu'àuprès des Longs Murs, et dont nous avons parlé déjà, les tribus slaves de la péninsule s'étaient insurgées contre les Romains. Peut-être l'introduction des Arméniens et des Syriens sur leurs terres n'était-elle pas étrangère à ce soulèvement. Constantin, avant de poursuivre les Bulgares chez eux, entreprit de soumettre les Slaves. Il réduisit en servitude, nous dit Théophane, les tribus slaves de la Macédoine et obligea les autres à se reconnaître sujettes de Rome¹. La distinction entre les tribus asservies et les tribus soumises, donne à penser que les premières ont été transportées, soit que les Slaves aient été vendus comme esclaves, usage qui tendait cependant à disparaître, soit plus vraisemblablement qu'on le sait envoyés rejoindre la colonie slave de l'Opsikion.

En 762, après l'élection du roi bulgare Teletzès, une multitude de Slaves s'enfuirent devant l'invasion et demandèrent un asile sur le territoire de l'empire. Constantin accueillit favorablement leur demande, leur fit passer l'Éuxin et les établit dans l'Opsikion, sur le fleuve Artanas². Le chiffre de 208 000, donné par Nicéphore, est certainement exagéré.

Après avoir vaincu les Bulgares et contraint les Slaves à l'obéissance, il fallait encore débarrasser la Thrace du fléau du brigandage. Profitant de l'état de guerre perpétuel et de l'absence d'une police régulière, des bandes s'étaient organisées, composées de Slaves, de Bulgares, et même de Byzantins qui préféraient se soustraire aux lois et vivre de rapine. Ces bandes menaient une existence indépendante et exerçaient de terribles ravages parmi les populations sans défense de la péninsule. Constantin envoya des soldats pour leur donner la chasse, s'empara des principaux chefs de ces bandes et leur fit subir un châtement exemplaire³.

Il paraît que les Slaves de la Thrace et de la Macédoine avaient fait autrefois des expéditions maritimes et ravagé les îles les plus voisines de l'archipel, commençant, selon leur habitude, la population en esclavage. En 768, en effet, Constantin envoya aux chefs des Slaves des députés pour traiter avec eux du rachat des prisonniers chrétiens qu'ils avaient faits autrefois dans les îles d'Imbros,

1. ἤγαλώθησαν τὰ κατὰ τὴν Μακεδονίαν σλαβῶνικαὶ καὶ τοὺς λοιποὺς ὑποταγίους ἱπποῖσιν. Théoph., AM. 6250, p. 430.

2. Théoph., AM. 6254, p. 434; Nicéph., *Brev.*, p. 68; Rambaud, p. 252, suppose que ces Slaves venaient de la Mésie.

3. Théoph., AM. 6256, p. 436. V. plus haut, p. 51.

Tenedos et Samothrace, et qui, depuis longtemps, nous dit Nicéphore, étaient chez eux en esclavage. Il les racheta contre 2 500 vêtements de soie, les traita avec égards et leur permit de s'établir où ils voulurent¹. Le procédé employé par l'empereur nous permet de croire que ces chefs slaves n'étaient point sujets de Rome et qu'ils s'étaient retirés à l'intérieur des terres, dans les territoires soumis aux Bulgares. Car, depuis 758, les Slaves de cette partie de l'empire étaient sous la dépendance de l'autorité romaine; et nous ne voyons pas qu'ils aient cherché à se soulever de nouveau.

A la fin du règne de Constantin les Slaves de la Grèce et de la Macédoine faisaient si bien partie de l'empire que les Bulgares entreprennent, à leur tour, des expéditions pour les réduire en esclavage et les transporter en Bulgarie². En octobre 772, Constantin apprit qu'un boyard bulgare allait envahir la Berzétie et en emmener la population en Bulgarie³. Les Berzètes étaient des Slaves établis en Thessalie, entre Athènes et Thessalonique, et M. Rambaud suppose que c'étaient des compatriotes que les Bulgares voulaient rapatrier⁴. Mais les Berzètes n'étaient pas disposés à passer sous la domination bulgare. La campagne de Lithosoria semble avoir été entreprise, au contraire, pour défendre de fidèles sujets de l'empire contre l'agression du roi Tzérig. Et les Berzètes ont gardé à Constantin la reconnaissance de la protection qu'il leur avait accordée. En 799, c'est un prince de Berzétie qui tente d'enlever d'Athènes, pour les remettre sur le trône, les fils de Constantin⁵.

Le rachat des chrétiens des îles nous rappelle l'échange de prisonniers de guerre et de captifs des deux sexes qui eut lieu, en Syrie, précisément à la même époque, entre les Arabes et les Romains⁶. C'est la première fois que nous voyons apparaître ce procédé. Et ces mesures pacifiques et humaines montrent que Constantin avait un souci très réel du bien-être des populations et une intelligence très nette des importantes questions du peuplement de l'empire.

Les chroniqueurs nous signalent en outre l'arrivée sur les terres de l'empire d'un grand nombre de chrétiens de Syrie et de Pales-

1. Nicéph., *Brer.*, p. 77.

2. Cf. Schafarick, *Slavische Alterthümer*, II, 202, d'après lequel entre 775 et 813 les Bulgares auraient transporté au delà du Danube les Slaves de Macédoine et de Thrace.

3. Théoph., AM. p. 6265, 447.

4. V. Rambaud, p. 264.

5. Théoph., AM. 6291, p. 473.

6. Théoph., AM. 6261, p. 444. V. plus haut, p. 37-38.

tine qui fuyaient par terre et par mer la persécution du khalife¹. Les souverains de la dynastie Abbasside n'avaient pas en effet usé envers leurs sujets chrétiens de la même tolérance que les derniers des Ommiades².

Nous avons quelques renseignements intéressants sur la façon dont Constantin V a administré les finances de l'empire et prélevé les impôts. Léon III, qui avait eu besoin d'argent pour la réorganisation de l'armée et de l'administration, avait sans doute en même temps relevé les finances en ruines et cherché à remplir le trésor. Les chroniqueurs l'accusent d'avarice et de cupidité³.

Ils reprochent de même à Constantin d'avoir rassemblé tout l'or de l'empire dans les caisses de l'État et d'avoir pressuré odieusement les paysans par le prélèvement rigoureux des taxes⁴. Mais, chose curieuse, cette rigueur dans la perception de l'impôt eut pour conséquence une abondance extraordinaire des vivres dans la ville. « Cet ennemi du Christ était ami de l'or, dit Nicéphore, et il rassembla tout l'or de la terre dans son palais. Comme les populations taxées étaient contraintes par la force de payer l'impôt, il arriva que les fruits de la terre et les produits du sol se vendirent à vil prix, de sorte que pour une pièce d'or on avait 60 mesures de froment et 80 mesures d'orge ; et de même pour toutes les denrées⁵. » Ceci se passait, d'après les chroniqueurs, en 767. « Cet exacteur terrible et inexorable éleva autant que possible le taux de l'impôt par des taxes extraordinaires et pressura tellement les paysans que pour une pièce d'or on pouvait avoir tout le fruit du travail d'une homme. Les paysans réfractaires étaient pendus aux arbres ; moi-même j'ai assisté à de semblables exécutions⁶. »

On serait tenté de croire que Constantin a prélevé dans les campagnes des impôts en nature afin de nourrir le peuple de la capitale. Mais dans le récit des chroniqueurs il s'agit bien de taxes en argent. Sans cela ils n'auraient pas dit que Constantin était

1. Théoph., AM. 6264, p. 446.

2. Théoph., AM. 6243, p. 417 ; AM. 6249, p. 430 ; AM. 6258, p. 439. Cf. sur la question, Bury, *loc. cit.*, II 457-458.

3. Théoph., AM. 6232, p. 413. On n'a à lui reprocher, outre la double indiction de 726, qu'une augmentation d'un douzième destinée à relever les murs de Constantinople, renversés par un tremblement de terre. Théoph., AM. 6231, p. 412 ; Schenk, *K. L. III, Watten in Innern*, p. 260.

4. Théoph., AM. 6259, p. 443 ; Nicéph., *Brev.*, p. 76.

5. Nicéph., *Brev.*, *ibid.*

6. *Antirr.*, III, 514.

avide d'or (*φιλοχρυσος*) et rassemblait tous les trésors de l'empire dans son palais. Il faut admettre que la prélevation rigoureuse des taxes avait mis les paysans dans la nécessité de se procurer immédiatement de l'argent, et les avait obligés ainsi à se débarrasser de leurs denrées à n'importe quel prix. Théophane dit formellement que les agriculteurs avaient dû vendre à vil prix les biens que leur dispensait le Seigneur « afin de pouvoir payer les tributs » (*διὰ τὴν τῶν φοροῶν ἀπώτησιν*¹). Tel est le sens des textes. Constatons seulement que si les paysans ont été vexés, les mesures de Constantin ont amené par contre dans la ville une abondance extraordinaire des vivres et une augmentation du bien-être. Et Nicéphore lui-même dit que le peuple attribuait cet abaissement du prix de la vie à la fertilité du sol, à la bonne marche des affaires et à la prospérité des temps². Théophane commence par dire que « cette année-là, Constantin fit abonder les vivres dans la ville ». C'est seulement ensuite qu'il explique ce fait par une augmentation d'impôts. Peut-être y eut-il, en réalité, des mesures prises par Constantin pour assurer le ravitaillement de la grande ville ; et la malveillance des chroniqueurs n'aura voulu voir dans le bon marché exceptionnel des vivres qu'une conséquence de la cupidité du tyran.

Du reste, à ce moment, Constantin avait un réel besoin d'argent, à cause d'un important travail d'utilité publique qu'il avait entrepris l'année précédente. L'été de 766 fut marqué par une sécheresse telle que la rosée même avait disparu³. L'eau manquait totalement dans la ville, les réservoirs étaient vides, et les fontaines, les canaux et les bassins étaient desséchés par le soleil. Constantin résolut alors de reconstruire l'aqueduc de Valens. Cet ouvrage avait subsisté jusqu'aux temps d'Héraclius ; mais à ce moment il avait été ruiné par les Avars⁴. Constantin fit venir des ouvriers et des architectes de toutes les parties de l'empire : de l'Asie et du Pont, mille maçons (*οἰκίδομοι*) et deux cents plâtriers (*χρίστηι*) ; de la Grèce et des îles, cinq cents ouvriers en ciment (*δοστρακίρηι*) ; de la Thrace, cinq mille manœuvres (*ἐπίρηι*) et deux cents briquetiers (*κεραμοπίλους*). Il confia la direction des travaux à un patrice, assisté d'ingénieurs et de contremaîtres. L'ouvrage fut mené

1. Théoph., AM. 6259, p. 443.

2. Nicéph., *Brev.*, p. 76.

3. Théoph., AM. 6258, p. 440 ; Nicéph., *Brev.*, p. 75.

4. Nicéph., *Brev.*, p. 75.

rapidement, l'aqueduc fut terminé et bientôt l'eau entra dans la ville¹. Les ruines imposantes de l'aqueduc témoignent aujourd'hui encore de l'importance de cette œuvre de Constantin V. Nicéphore nous dit que le travail se fit « avec de grandes dépenses publiques² ». On pourrait expliquer ainsi la rigueur plus grande apportée à ce moment-là dans le prélèvement des impôts. Et peut-être le prolongement de l'indiction qui eut lieu en 772 et 773 a-t-il eu pour but de soulager les populations fatiguées par les taxes plus lourdes de 767.

Nous savons aussi que Constantin fit réparer plusieurs églises qui tombaient en ruines³, et qu'il en fit construire de nouvelles⁴.

Il s'est acquitté en outre des dépenses somptuaires et des largesses au peuple qui étaient de rigueur à Byzance. Après la bataille d'Anchialos, en 762, il fit fabriquer en Sicile, avec le produit du butin pris sur les Bulgares, deux grandes bassines en or de huit cents livres chacune dont il fit don aux bains publics⁵. Plusieurs passages de Nicéphore contiennent des allusions à des statues de l'empereur, en or et en argent, qui avaient été placées en différents points de la ville, où elles remplaçaient, dit le chroniqueur, les images du Christ⁶. Les actes du concile de 787 nous apprennent de même que Constantin avait fait placer sur les monuments publics des peintures qui représentaient ses victoires et remplissaient le peuple d'enthousiasme⁷.

Une chose est certaine : c'est que Constantin maintint les finances de l'empire dans un état florissant. Les passages des chroniqueurs où on lui reproche sa cupidité, et où on l'accuse d'avoir confisqué les biens des citoyens morts de la peste⁸, prouvent du moins que le trésor était bien garni. « Léon Chazare eut à sa disposition les immenses richesses que lui avait laissées son père⁹. » Et Cedrenus nous parle des querelles qui s'élevèrent entre les fils de Constantin à propos de sa succession¹⁰. L'administration de

1. Théoph., AM. 6258, p. 440.

2. Nicéph., *Ibid.*

3. Nicéph., *Brev.*, p. 76.

4. Canon VII du concile de Nicée. Mansi, XIII; Nicéph., *Antirrh.*, II, p. 344.
V. plus bas, p. 144.

5. Nicéph., *Brev.*, p. 69.

6. *Antirrh.*, II, 276; III, 514.

7. Mansi, XIII, 354.

8. Georges Ham., 938; Cedrenus, 886.

9. Théoph., AM. 6268, p. 449.

10. Cedrenus, p. 900.

Constantin, qui avait assuré le bien être des populations, avait été financièrement une des plus prospères que l'empire ait connues. Malgré les guerres nombreuses qu'il eut à soutenir, il avait limité avec une sage économie le nombre des troupes, et son successeur s'effraya de les augmenter¹.

Constantin V était entouré d'une cour brillante et nombreuse. Il avait voulu assurer la transmission régulière du pouvoir et fonder une véritable dynastie. Il avait été fiancé en 732, comme nous le savons, à la fille du Chagan de Chazarie, qui fut baptisée Irène². En 749 seulement, le 25 janvier, il eut d'elle un fils, Léon, surnommé Léon le Chazare³ qui, suivant la coutume byzantine, fut associé à l'empire dès l'année suivante et couronné solennellement par le patriarche, à la Pentecôte de 750⁴. Irène dut mourir à la naissance de Léon ou immédiatement après, car Nicéphore place entre la prise de Mélitène et de Théodosiopolis et la mort d'Anastase, soit à la fin de 751 ou au commencement de 752, la mort de la seconde femme de Constantin, l'impératrice Marie⁵.

Constantin se remaria, contrairement à l'usage des Grecs, qui ne tolèrent qu'avec peine les secondes noces et prohibent les troisièmes. Les chroniqueurs parlent avec sévérité de cet empereur trigame⁶. Mais sa troisième femme, Eudoxie, attendit longtemps avant d'être couronnée. Elle avait donné déjà à l'empereur quatre fils. L'aîné de ceux-ci, Christophore, est né avant 753 puisque le patriarche Constantin avait tenu dans ses bras deux seulement des fils que l'empereur avait eus de sa troisième femme⁷, et très probablement ainsi du vivant de l'impératrice Marie. C'est peut-être le caractère illégitime de l'union d'Eudoxie avec Constantin qui retarda à ce point son couronnement. Nous ne connaissons pas l'année de la naissance de Nicéphore. Quant à Nicétas, il naquit en 762 ou 763⁸. Le cinquième fils de Constantin, Anthime, naquit en 767 ou 768⁹; il fut élevé à la dignité de

1. Théoph., AM. 6268, p. 449.

2. Théoph., AM. 6224; Nicéph., *Brev.*, p. 58; Zonaras, p. 1325; Cedrenus, p. 877.

3. Théoph., AM. 6241, p. 426; Nicéph., *Brev.*, p. 64; Zonaras, p. 1330; Cedrenus, p. 888.

4. Théoph., *ibid.*; Nicéph., *Brev.*, p. 65; Zonaras, 1330.

5. Nicéph., *Brev.*, p. 65.

6. Théoph., AM. 6260, p. 443. *Vie d'Étienne*, 1170.

7. Théoph., AM. 6259, p. 442.

8. A la 3^e indiction byzantine, Nicéph., *Brev.*, p. 70.

9. A la 7^e indiction. Nicéph., *Brev.*, p. 76 (avant le couronnement d'Eudoxie).

nobilissime du vivant de son père¹, mais nous ne savons à quelle date. Un sixième fils lui naquit enfin, nommé Eudoxime, qui fut créé nobilissime en 776 seulement, par son frère l'empereur Léon le Chazare².

En avril 768 eut lieu une cérémonie solennelle. C'était pendant une période de paix ; depuis trois ans, les Bulgares, domptés par les armes impériales, avaient cessé d'inquiéter Byzance ; à l'intérieur, la question religieuse semblait résolue par le triomphe définitif de la réforme. Le règne de Constantin avait atteint son plus haut degré de gloire et de prospérité. Le 1^{er} avril, Constantin donna à Eudoxie la couronne impériale dans la salle du tribunal des dix-neuf lits. Le jour de Pâques, dans la même salle, il nomma Césars ses deux fils Christophore et Nicéphore. C'était le patriarche Nicéas qui présidait la cérémonie et faisait les prières d'usage. On remit aux deux Césars le manteau de pourpre et le diadème (πρῆξις καὶ στέφανος). L'empereur éleva son quatrième fils Nicéas à la dignité de nobilissime, et lui donna également un manteau d'or et une couronne (πρῆξις καὶ στέφανος). Ensuite les deux empereurs, les deux Césars et le nobilissime se rendirent en cortège du palais à Sainte-Sophie et sur tout leur parcours ils jetèrent à la foule assemblée des pièces neuves d'or et d'argent³.

Au mois de septembre de la même année, les fêtes recommencèrent à l'occasion du mariage de Léon le Chazare⁴. Constantin avait songé à demander pour son fils la main de Gisèle fille de Pépin le Bref⁵. Mais ce projet n'ayant pas abouti, il avait fait choix d'une noble Athénienne, nommée Irène. Elle était orthodoxe comme tous les habitants de l'ancienne Grèce, mais Constantin avait obtenu d'elle le serment de renoncer aux images. La suite montra quelle erreur Constantin avait commise en se fiant à la parole d'Irène, et en plaçant cette femme intrigante et autoritaire à côté de ses fils faibles et maladifs.

1. Théoph., AM. 6468, p. 450.

2. Théoph., AM. 6468, p. 450. Tous ces princes, honorés d'abord par Irène, furent ensuite exilés et mutilés par leur neveu l'empereur Constantin VI. Théoph., AM. 6284, p. 468. Sur sainte Anthuse, fille du Copronyme, qui se retira dans un couvent, v. AA. SS. Avril, II, p. 488. Cf. Paparrigopoulos, p. 205.

3. Théoph., AM. 6460, p. 443; Nicéph., *Hece*, p. 77; Georges Ham., p. 948; Léon Gramon., p. 188; Zonaras, 1338; Cedrenus, 897.

4. Théoph., p. 444, place l'arrivée d'Irène en 6461, indiction VIII. Mais en réalité elle appartient à l'année 6460, puisqu'elle eut lieu le 1^{er} septembre et que l'année du monde ne commence qu'au 25.

5. *Cod. Car.*, 45, p. 561.

Le premier septembre Irène débarqua en grande pompe à Constantinople. Elle arriva d'Hiéria, où elle avait fait halte, sur des vaisseaux pavoisés et ornés de draperies de soie ; les principaux personnages de la ville étaient allés à sa rencontre, avec leurs épouses, et lui faisaient escorte. Le 3 septembre, à l'église du Phare, elle fut fiancée à l'empereur Léon par le patriarche. Enfin, le 17 décembre, elle fut couronnée dans le triclinium Augustéon, et la cour se rendit en cortège à l'oratoire de Saint-Étienne de Daphné, où le mariage fut célébré¹. Le 14 janvier 770, un fils naissait à Léon et à Irène et fut nommé Constantin². La dynastie semblait établie d'une façon inébranlable et l'empire assuré à la descendance de Léon l'Isaurien.

Ainsi s'affirmait l'éclat du règne. Nous venons de voir quel a été le rôle de Constantin dans cette vaste entreprise de réformes qui devait donner à l'empire l'unité, la cohésion, la sécurité et la force, et qui lui valut en effet une étonnante renaissance de deux siècles et demi. Ces réformes prouvent une intelligence très nette de la situation nouvelle et des besoins nouveaux de l'empire, des capacités administratives remarquables, une réelle humanité et un désir sincère de relever la situation matérielle et morale du peuple byzantin.

Éclairés par ces constatations, nous pouvons maintenant aborder l'étude de la querelle religieuse qui a bouleversé si profondément le règne de Constantin. Cette question des images occupe dans les textes presque toute la place, parce qu'elle seule a eu le don de passionner les contemporains. Aussi devons-nous la traiter dans deux chapitres à part.

1. Théoph., AM. 6261, p. 444 ; Nicéph., *Brev.*, p. 77 ; Georges Ham., 948 ; Léon Gramm., p. 188 ; Cedrenus, 897 ; Zonaras, 1338. Cf. Baronius et Pagi, *ad ann.*, 768 et 769.

2. Théoph., AM. 6262, p. 445, remarque qu'il fut baptisé de ce nom du vivant même de son aïeul, ce qui était, paraît-il, considéré comme un mauvais présage. C'est ce Constantin qui régna sous le nom de Constantin VI et fut finalement aveuglé par Irène.

CHAPITRE VIII

LA QUERELLE DES IMAGES : LE BUT DE LA RÉFORME

Jusqu'au milieu de notre siècle on a jugé le conflit des images d'après le témoignage des chroniqueurs byzantins. Léon et Constantin n'étaient que des tyrans pervertis par les idées juives et arabes, des fanatiques qui avaient mis tout l'empire à feu et à sang pour assouvir leur haine des images et de l'orthodoxie catholique. La découverte de l'*Écloga* et des réformes politiques et administratives des empereurs dits Isauriens a amené un revirement remarquable dans l'opinion des historiens. On a rappelé la multiplicité effrayante des couvents de Byzance, l'influence énorme que possédaient les moines, leurs richesses immenses; on a montré comment le développement du monachisme paralysait la vie publique et privait la nation de ses forces vives¹. D'où cette conclusion que les empereurs iconoclastes s'étaient proposé sans doute de briser la puissance des moines, afin de donner à l'administration centrale l'omnipotence dans l'État. La réforme iconoclaste n'était plus qu'un complément de l'*Écloga*. On n'a plus voulu voir alors en Léon et en Constantin que des politiques et des soldats, qui avaient cherché à diminuer l'Église au profit de l'État et de l'armée. On leur a attribué les idées les plus modernes sur la suprématie du pouvoir laïque. Sans doute, avait-on dit déjà, si Léon a voulu abolir les images, c'était afin de supprimer une des principales incompatibilités entre la religion chrétienne et celle des Juifs et des Arabes, et de faciliter ainsi l'entrée des infidèles dans l'Église et leur soumission à l'empire². Évidemment, ajoutent les autres, Léon a supprimé les images afin de priver l'Église et les moines de leur principal moyen d'action sur le peuple, et d'arriver ainsi à dominer séparément et le peuple et l'Église³; et si Constantin a persécuté les moines, c'est parce

1. Paparrigopoulos, *op. cit.*, p. 185, 186.

2. Walch, X, p. 267; Schlosser, p. 161; Marx, p. 13.

3. Schwarzlose, p. 50.

qu'ils intriguaient contre le pouvoir central de l'État¹. Cette tendance a entraîné l'historien allemand Gfrörer à des exagérations étonnantes. « Il s'était formé à Byzance, dit-il, un état d'esprit analogue à celui de la franc-maçonnerie ou des illuminés de Bavière; une génération entière avait grandi, qui ne connaissait les moines et les couvents que par oui-dire : l'empereur et son armée étaient tout; les moines et l'Église n'étaient plus rien². » L'ouvrage plus moderne et plus scientifique de Schwarzlose contient des appréciations tout aussi singulières. « Léon, dit-il, n'a obéi qu'à des considérations politiques; c'était un soldat qui ne comprenait rien à l'art³. » Les empereurs iconoclastes ne se sont appuyés que sur leur force militaire, et non sur la puissance de l'Église⁴. Et plus loin : « les cercles militaires de Byzance avaient perdu tout intérêt pour les choses de la religion... ils suivaient aveuglément les croyances du maître, ayant compris qu'ils ne pouvaient que gagner à cet abaissement de la religion au profit de l'armée qui était le but des empereurs iconoclastes⁵. » Constantin et Léon n'appréciaient que la force des armes, et n'ont considéré l'Église que comme un simple auxiliaire⁶ et la théologie comme un facteur politique⁷.

Rappelons d'abord combien il est invraisemblable de prêter à des Byzantins du VIII^e siècle nos idées actuelles sur les dangers de l'ingérence de l'Église dans les affaires de l'État. On ne concevait pas alors comme aujourd'hui la séparation du temporel et du spirituel. Dire avec Schwarzlose que Léon et Constantin se seraient fait leur idéal de prêtre-roi, réunissant les pouvoirs temporels et spirituels, d'après les khalifes arabes, c'est négliger le principe même du gouvernement romain⁸. Léon n'avait pas besoin de l'influence arabe pour écrire la phrase qu'on lui prête : « sache que je suis prêtre et roi en même temps, » ἐπι βασιλεύς καὶ ἱερεύς εἶμι. Il ne faisait que se conformer à la tradition constante

1. Schwarzlose, p. 251.

2. *Op. cit.*, p. 415.

3. *Op. cit.*, p. 46. V. Hergenröther, III, 57.

4. P. 48.

5. P. 77.

6. P. 241.

7. P. 248.

8. P. 49. Schlosser, p. 165, avait reconnu la pureté des intentions de Léon, mais lui reprochait d'avoir voulu imposer ses convictions aux autres.

des empereurs chrétiens depuis Constantin le Grand¹. Et dans sa réponse, contrairement à ce que l'on pourrait attendre, l'auteur de la *Lettre à Léon III* ne conteste nullement le principe. Il répond seulement que les empereurs orthodoxes ont été, en effet, de véritables pontifes, tandis que les empereurs hérétiques ne sont que des ennemis de l'Église². Les empereurs byzantins étaient vraiment investis d'un pouvoir ecclésiastique supérieur à celui des évêques³. Ils n'ont jamais cessé d'être non seulement des rois-prêtres, mais des rois théologiens⁴. Le fait que les empereurs iconoclastes ont promulgué des lois pour augmenter la force du pouvoir central et ont cherché à diminuer la puissance des moines, n'est pas une raison suffisante pour croire que la préoccupation religieuse ait été absente de leur esprit.

Schenk a montré déjà, avec beaucoup de raison, que l'on ne pouvait pas expliquer la réforme de Léon par des raisons purement administratives⁵. Léon n'a pas subi d'influences juives, car les juifs étaient alors trop méprisés et trop haïs pour qu'un empereur ait pu recevoir conseil d'eux. Il n'a pas cherché non plus à faciliter la soumission des Arabes, car la suppression des images n'en laissait pas moins subsister entre l'islam et le christianisme des barrières dogmatiques infranchissables : la Trinité, par exemple, était aussi odieuse aux musulmans que le culte des images. A cette époque, un soldat, même barbare, même élevé dans les camps, pouvait très bien attacher une importance considérable aux questions de dogme et de foi. Et ce n'est pas des empereurs au reste qu'est partie la réforme iconoclaste. En Arménie déjà, les hérétiques Messaliens avaient rejeté depuis longtemps le culte des images, et le clergé de cette province était arrivé sans trouble, ni effusion de sang, à purifier la religion du peuple. Léon était né en Syrie, au centre de l'hérésie paulicéenne, voisine de la doctrine des Messaliens d'Arménie⁶. Dès son enfance, il avait subi ces influences. Plus tard il avait connu, en Phrygie, l'évêque Con-

1. Cf. Gelzer, *Verhältniss von Staat und Kirche in Byzanz: Hist. Zeit.*, 1901.

2. Mansi, XI, 960 et sqq., contrairement à l'opinion d'Hergenröther, III, 61.

3. Gasquet, *op. cit.*

4. V. Rambaud, *op. cit.*, p. 62, 63, 274.

5. Schenk, *Kaisers Leons III Wollen in Innern*, p. 272 et sqq. La question de l'origine du conflit des images a été exposée en outre dans Schlosser, p. 156 et sqq.; Marx, p. 9 et sqq.; Hefele, IV, 249-290; Schwarzlose, p. 36 et sqq.; Filley, p. 24.

6. Théoph., AM, 6237, p. 422.

stantin de Nacolie, ennemi déclaré des images¹. Tout porte à croire que Léon III avait été effrayé, avec une partie de son clergé, des progrès que faisait l'idolâtrie dans la population. Il est très possible qu'il ait partagé les sentiments des sectaires qui attribuaient les malheurs de Byzance au paganisme qui relevait la tête, et qu'il ait cherché à rendre au christianisme sa pureté et son élévation primitives².

L'étude du règne de Constantin V justifie mieux encore notre manière de voir. Ce n'est pas dans des considérations d'intérêt administratif et militaire, qu'il faut chercher la cause des principaux actes de la politique iconoclaste de Constantin, mais dans ses convictions religieuses et son zèle de réformateur.

Remarquons, pour commencer, que si, comme on l'a prétendu, la réforme des images n'avait pas eu d'autre but que de briser la puissance monastique, il serait bien extraordinaire que les empereurs iconoclastes eussent attendu si longtemps avant de rien entreprendre contre les couvents. Sous Léon III, malgré les édits contre les images, les moines ne sont même pas inquiétés. Les pre-

1. Lettres de Germain à Constantin de Nacolie et à Jean de Synnada, Mansi, XIII, 99 et sqq. 106 et sqq; Théophane, AM. 6215, p. 402.

2. Il n'est pas besoin, pour arriver à cette conclusion, d'admettre avec Schenk (p. 391) et Paparrigopoulos, (p. 195) que dans un premier édit Léon aurait ordonné seulement de suspendre les images plus haut afin de les soustraire à l'adoration brutale de la foule. Cet édit n'est mentionné que dans un texte douteux, la traduction latine de la *Vie d'Étienne* par le secrétaire Anastase (dans Baronius, ann. 725). Il est évident que cette demi-mesure aurait été absolument inefficace. Il n'y a pas de raison suffisante de douter de l'histoire du spatharocandidat Jovinus et de l'émeute de Chalcostrateia, puisque ce récit de Théophane nous est confirmé par la lettre attribuée à Grégoire II, qui la raconte avec plus de détails (Théoph., p. 405; Mansi, XII, 969, V. Hefele, IV, 263, et Schwarzlose, p. 52). Cet incident prouve bien que Léon avait ordonné non seulement de déplacer les images, mais de les détruire, puisque le spatharocandidat fut obligé d'employer une échelle pour atteindre l'image dont il s'agit et qu'ensuite il la brisa à coups de marteau. De plus, argument selon nous tout à fait irréfutable, les passages où l'on nous rapporte des destructions d'images dans des églises ne nous parlent jamais de statuettes, ni de tableaux sur cadre mobile, mais de peintures à fresque ou de mosaïques, que l'on détruit en les brisant ou en les recouvrant de cire ou de chaux, et qu'on ne peut par conséquent ni monter ni descendre (Nicéph., *Brev.*, p. 77; Théoph., AM. 6259, p. 443; *Vie d'Étienne*, 1113; Mansi, XIII, 401, *Lettre de Tarasius à Irène et à Constantin*). J'incline à croire que l'idée d'élever les images pour les soustraire à l'adoration ne doit pas être attribuée à Léon III et aux promoteurs de l'hérésie, mais qu'elle appartenait à un parti modéré d'iconoclastes qui se maintint jusqu'à la fin de la querelle. Un passage de Théodore Stoudite prête à un adversaire supposé l'opinion « qu'il faut suspendre les images plus haut afin qu'elles soient honorées (τιμῶν) et non adorées (προσκύβων) » (*Antirr.*, II, p. 371).

nières mesures de Constantin contre les couvents ne remontent pas au delà de l'année 765, c'est-à-dire qu'elles sont de plus de quarante ans postérieures aux premiers décrets de Léon l'Isaurien¹. Si vraiment Constantin s'était proposé dès l'abord d'arrêter la multiplication des couvents, de diminuer leurs richesses immenses et leur influence excessive dans l'État, il eût commencé par prendre contre eux des mesures purement administratives, analogues à celles que des empereurs très orthodoxes, Maurice, par exemple, avaient déjà prises à leur égard². Il n'était nécessaire ni d'attendre pour les frapper, qu'ils eussent résisté pendant quarante ans à la volonté du souverain³, ni de convoquer un concile œcuménique chargé de promulguer un dogme officiel auquel on pût réclamer leur adhésion⁴ afin de les prendre ainsi en flagrant délit de rébellion et d'hérésie. Il n'était pas dans la tradition des autocrates byzantins d'user de moyens aussi détournés pour arriver à leurs fins.

En outre, si l'on peut invoquer la rudesse de Léon III, élevé dans les camps, et l'humilité de son extraction, pour soutenir qu'il n'entendait rien à l'art et ne comprenait pas la puissance de l'Église⁵, ce raisonnement n'est plus possible pour Constantin V. Léon l'Isaurien, en effet, quel qu'ait été le but de sa réforme, a agi plutôt en administrateur. On ne voit pas qu'il ait attaché une grande importance au consentement de l'Église. Il a lancé son premier décret sans même consulter le patriarche Germain ou, en tout cas, sans tenir compte de son avis⁶. Il ne jugea pas nécessaire, pour le succès de sa réforme, que le premier dignitaire de l'Église partageât ses idées, et, pendant quatre ans, il laissa sur le siège patriarcal de Constantinople un homme qu'il savait nettement opposé à sa doctrine. En 730 seulement, voulant donner plus de poids à ses décrets, il consulte, sur la question des images, non pas une assemblée d'ecclésiastiques, mais une réunion laïque, tenue dans le tribunal des dix-neuf lits⁷. Il se contenta de convoquer Germain à ce conseil et de lui demander sa signature ; et c'est alors seulement que le patriarche abandonna sa charge et se retira sans être inquiété.

1. Théoph., AM. 6257, p. 436; Nicéph., *Brev.*, p. 71.

2. Et, plus tard, Nicéphore Phocas.

3. *Vie d'Étienne*, 1112.

4. *Vie d'Étienne*, 1124; Nicéph., *Antierk.*, I, 294.

5. Schwartzlose, p. 46.

6. Mansi. XII, 960; *Vie de Grégoire Spathaire*, AA. SS., août, II, 434.

7. Un *silentium*. Théophane, AM. 6221, p. 409.

La situation de Constantin V était bien différente, et sa conduite sera bien différente aussi. Il est né à Byzance, il a reçu l'éducation des princes impériaux, éducation scientifique, littéraire et artistique, où la théologie tenait aussi une place considérable. Il n'avait rien conservé sans doute de la rudesse paternelle et devait avoir la mentalité et la tournure d'esprit d'un Byzantin, une vénération profonde pour la religion chrétienne - ce qui n'était nullement incompatible avec le sens pratique et l'activité. « L'empire, comme le dit M. Rambaud, pouvait avoir pour maître un barbare de la Phrygie, de l'Illyrie ou de la Macédoine. Mais les empereurs, comme tous les autres barbares, étaient pris par la civilisation. Ils arrivaient au trône ne sachant ni lire ni écrire, et leurs fils étaient les plus savants de l'empire. Ils avaient été élevés dans les camps, dans la grossièreté et la brutalité de la vie militaire; leurs fils étaient élevés dans les bibliothèques et les musées, au milieu des grammairiens, des juristes, des théologiens, des architectes et des philosophes¹ ».

Nous savons précisément, par la *lettre de Grégoire II à Léon*, que Léon avait pour confident l'évêque Théodose d'Éphèse, le futur président du concile de 753, ainsi que Thomas de Claudiopolis². Léon l'Isaurien a veillé évidemment à ce que le jeune Constantin, qui n'avait que huit ans au moment de la promulgation du premier édit, fût nourri, dès son enfance, dans la haine des images; ses maîtres ont pris soin de lui enseigner tous les passages de l'Écriture et des Pères qui concluaient contre le culte des objets matériels. Et, jusqu'à la fin de sa vie, il est resté entouré d'un cercle de théologiens, travaillant avec eux à la construction d'une dogmatique iconoclaste. On nous cite parmi ceux-ci le même Théodose d'Éphèse, Sisinnius, évêque de Pergé, surnommé Pamtillas et Basilius surnommé Tricacabus³.

Si Constantin est intervenu dans les affaires de l'Église, ce n'était pas seulement en maître voulant employer cette force à son service; c'était aussi en sa qualité de prêtre-roi, disposant de l'autorité temporelle et spirituelle et investi d'une mission divine pour combattre le péché et protéger la vraie foi⁴. Quand les chro-

1. P. 60.

2. Mansi, XII, 968.

3. *Oratio adv. Const. Cab.*, p. 337; *Vie d'Étienne*, 1339; Mansi, XIII, 399; *Théoph.*, AM. 6245, p. 427; *Nicéph.*, *Epist. ad Leonem*, Migne, 100, 194.

4. Mansi, XIII, 126.

niques disent que Constantin a été un ennemi de Dieu et de la religion, c'est là l'injure suprême destinée à le perdre aux yeux de tous¹. A y regarder de près, on s'aperçoit qu'ils ne l'accusent jamais d'avoir asservi l'Église à l'État. Bien loin de prétendre que Constantin a méprisé la théologie, ils lui reprochent d'avoir bouleversé l'Église par ses hérésies et d'avoir innové contre la tradition des Pères². Aux yeux du peuple de Byzance, Constantin V est toujours l'empereur chrétien ; on ne le considère pas comme un impie, mais comme un chef de la religion. L'empereur ordonne une prière publique et le peuple crie : « Tu es vraiment l'homme de Dieu, il accomplira tout ce que tu lui demanderas³. » Et, plus tard, le souvenir de Constantin s'est conservé surtout parmi les hérétiques de Constantinople, Pauliciens et iconoclastes. « Ils honoraient sa mémoire comme celle d'un prophète et d'un vainqueur, nous dit Théophane, et vénéraient son dogme impie qui ruine l'incarnation de notre Seigneur⁴. » Ils attribuaient les malheurs de l'empire à l'idolâtrie de Michel II. On pourrait nous objecter que l'empereur est apparu sous cet aspect aux chroniqueurs, parce que ces chroniqueurs étaient eux-mêmes des ecclésiastiques et que les préoccupations étrangères au dogme et à l'Église n'existaient pas à leurs yeux. Mais les événements mêmes du règne justifient notre point de vue. Dans chaque circonstance Constantin a prouvé combien les intérêts de l'Église lui tenaient à cœur. L'ardeur qu'il mettait à gagner à sa cause les dignitaires de l'Église, la violence même de ses démêlés avec le patriarche, montrent combien l'approbation de ces docteurs et de ces grands pontifes avait de prix à ses yeux. Ce n'est pas lui qui eût toléré un patriarche opposé à ses idées. Et il semble, en effet, que le patriarche Constantin ait été exécuté comme hérétique. Du reste, la plus grande partie du clergé séculier, comme nous aurons occasion de le voir, marchait avec l'empereur et était intéressée au triomphe de la réforme. La *Vie d'Étienne* nous montre Constantin envoyant ambassade sur ambassade au célèbre abbé, pour l'amener à signer les décrets du concile. Dans les principales *Vies des*

1. Nicéph., *Brev.*, p. 65, 71 ; Théoph., AM, 6437, p. 413.

2. *Antirrh.*, II, p. 347 ; *Or. adv. Const. Cobl.*, p. 338, et les passages cités plus loin. Et Nicéphore accuse l'empereur de terreurs superstitieuses (*Antirrh.*, III, 506).

3. *Vie d'Étienne*, 1138.

4. Théophane, AM, 6365, p. 401. Κωνσταντῖνον τὸν τοσούτουρον μακροζώντιος ὡς προφῆτην καὶ νικητήν, καὶ τὴν κηκοδόξίαν αὐτοῦ ἐπ' ἀνατροπῇ τῆς ἑσπέρου οἰκονομίης τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἀπαχθῆναι.

saints qui nous ont été conservées il ne s'agit pas de détourner le saint de la vie monastique, mais d'obtenir de lui une renouciation aux images.

Et quand, à la treizième année de son règne, Constantin voulut achever et consolider l'œuvre de son père, il ne jugea pas suffisant de s'appuyer, comme lui, sur les décisions d'un sénat ou d'un conseil de fonctionnaires. Voulant, avant toutes choses, assurer d'une façon inébranlable le fondement dogmatique et théologique de la réforme, il pensa que seule une assemblée d'évêques pouvait résoudre avec autorité une question religieuse. Il convoqua le fameux concile de 753, qui élaborait longuement et laborieusement le dogme iconoclaste, et c'est alors seulement que Constantin V crut pouvoir entrer en campagne et exiger de tous l'adhésion à la doctrine nouvelle.

Constantin veilla aussi à ce que la doctrine iconoclaste fût exposée et justifiée dans un grand nombre d'ouvrages qu'on répandit dans le public. Le canon IX du concile de Nicée, ordonnant de déposer au patriarcat tous les écrits des hérétiques¹, atteste l'importance de cette littérature. Mais ce qui est encore plus intéressant pour nous, c'est que Constantin V a fait lui-même œuvre de théologien.

Théostériste, un contemporain, nous dit avoir lu treize sermons que l'empereur avait composés et ordonné de lire dans les églises, et qui ne contenaient aucune invocation aux saints². Il n'y a rien d'étonnant à ce que le vainqueur des Bulgares ait cultivé l'éloquence sacrée. Plus tard, Léon VI et Constant Porphyrogénète composeront des homélies³. Il était d'usage que dans certaines circonstances les empereurs byzantins prononçassent dans le palais de la Magnaure des sermons solennels⁴. De même qu'Héraclius avait publié l'*Ecthesis* et que Constant II avait élaboré le *Type*, nous avons la preuve qu'un ouvrage important de théologie a été publié sous le nom de Constantin V. En effet, les deux *Apologétiques* et les trois *Antirrhétiques* de l'évêque Nicéphore sont consacrés à la réfutation d'un ouvrage attribué au Copronyme, que Nicéphore désigne ici sous le nom de *Mammon*.

1. Mansi, XIII, 430.

2. AV. SS., avril, I, XXIV. Αὐτός ἐγὼ ἀνέγνων τρία καὶ δέκα λογιῶν ἅπασιν παρέδοσαν ταῖς ὁσίων ἱερομάχαις, πρόσθετον μὲν ἔχοντα.

3. Rambaud, p. 62, 63, 274.

4. Const. Porphyr., *Cerim.*, II, 10.

Il n'est pas très aisé de distinguer au premier abord si l'ouvrage en question est l'œuvre personnelle de Constantin V, ou bien s'il a été composé sous son nom par les théologiens de son entourage. Conformément aux procédés de la rhétorique, Nicéphore apostrophe souvent l'hérésie tout entière en la personne de son représentant le plus exécré. Dans d'autres passages, au contraire, il semble désigner clairement dans l'adversaire qu'il prend à partie le Copronyme lui-même.

Mais l'examen de ces textes intéressants et peu étudiés nous permettra de constater que Nicéphore distingue fort bien la théologie de Constantin de celle des évêques iconoclastes. Au début de l'*Antirrheticus I*, Nicéphore nous avertit que son discours s'adressera à la fois à l'inventeur du dogme hérétique (Constantin) et aux docteurs vains et blasphémateurs qui ont raisonné sur ce dogme¹. Nicéphore discute ensuite point par point les propositions d'un ouvrage qu'il attribue à Mammon, et les invectives et les injures dont il accable ce Mammon nous prouvent que ce personnage n'est autre que le Copronyme². Mais ici Constantin n'est pour lui que le chef responsable de l'hérésie : l'ouvrage dont Nicéphore cite des passages a été publié sous Constantin et par son ordre, mais les opinions qui y sont contenues ne lui sont pas personnelles. Ce sont les arguments de l'hérésie relatifs aux images du Christ et au dogme christologique qui est à la base de la théologie des évêques de 753³.

Mais quand, au second discours, la discussion passe de la question des images du Christ à celle des images de la Vierge et des saints, le rôle personnel de Constantin commence à se préciser. « Mammon, nous dit Nicéphore, s'efforce de repousser les prétendues calomnies au moyen desquelles on a soulevé contre lui ses parents et ses proches, et qui ont trouvé crédit auprès de beaucoup de gens, à savoir qu'il était ennemi de Dieu et du Christ. Il s'efforce de prouver que ses dispositions sont tout autres. Il expose son opinion sur le dogme aux évêques présents, et se dit prêt à ratifier leurs décrets⁴ ». Et Nicéphore cite un texte qui dit

1. *Antirr.*, I, p. 215. Κοίνας δὲ ἔσται ἡμῖν ὁ λόγος, πρότερον τῶν εὐρέτην καὶ πατέρα τοῦδε τοῦ δογματισομένου δόγματος καὶ τοῦς ὑπακιστάτας καὶ κινῶνς δογματιστάς τῆς ζωολογίας ταύτης καὶ ἀπατηλῆς ὁδοῦ.

2. *Antirr.*, I, 218, 230 (τὸν ἐν κοπρῆ... ἱμολογούμενον), 276, 290 (τοιαῦτα... καὶ ἕδιστα; κοπρῆα); 294, 295.

3. V. Mansi, XIII.

4. *Antirr.*, II, p. 350. Allusion probable à l'insurrection d'Artavaste.

en effet : « Puisque nous avons réussi à vous prouver que nous avons raison pour ce qui concerne les images du Christ, nous voulons maintenant dire en votre présence ce que nous pensons des autres images, afin que vous en jugiez aussi. Et nous nous soumettrons volontiers à votre décision si vous vous mettez d'accord avec les autres évêques et si vous vous appuyez sur des raisons sérieuses¹. »

Il s'agit donc ici non plus d'une exposition de la foi nouvelle, mais bien d'un discours adressé à des évêques par Constantin ou par ses représentants, discours dans lequel il leur fait part de ses idées et déclare vouloir s'en remettre pour le reste à leur décision. Ce curieux passage est vraisemblablement un extrait des délibérations du concile de 753, telles qu'elles avaient été consignées dans des procès-verbaux que le patriarche Nicéphore peut avoir eu sous les yeux. Et Nicéphore établit ici une distinction entre la doctrine énoncée dans l'ouvrage qu'il cite et la doctrine personnelle de l'empereur « car Mammon, dit-il, après avoir annoncé qu'il allait se conformer à l'opinion des évêques, revient à son naturel et se met à juger et à dogmatiser de sa propre autorité², et cela nous permet de le prendre en flagrant délit de parjure et d'apostasie. »

Après avoir constaté cette divergence, Nicéphore abandonne la réfutation de l'ouvrage hérétique, dont il ne nous fait plus une seule citation jusqu'à la fin de son second discours, et se met à nous exposer la doctrine de l'empereur et les décrets qu'il a lancés contre le culte de la Vierge et des saints et contre l'adoration des reliques. « Il vaut la peine, dit-il, de voir quels étaient les desseins de cet ennemi du Christ. Il a appliqué aux saints les raisonnements qu'il faisait contre le Christ, disant que leur substance était aussi double... D'abord il voulut supprimer le nom de la Théotokos et le bannir du vocabulaire chrétien³. Ensuite il supprima et abolit toutes les prières et toutes les invocations qu'on lui adressait ; et il niait qu'elle eût auprès de son fils aucun pou-

1. ὡς ἴαν εἰς τοῦτο τὸ ἔν εἰκόνημα πληροφόρησμεν ὑμᾶς ὅτι καλῶς λέγομεν τότε καὶ περὶ τῶν ἄλλων εἰκόνων σκοποῦς προέλαγειν, ἔχομεν ἐνοήσιον ὑμῶν, καὶ ὡς κρίνετε καὶ περὶ ἐκείνων. Τῆ καὶ κρίσει ὑμῶν ἔχομεν ἀσμένισαι ὅτι μέλλετε καὶ μετὰ τῶν ἄλλων ἐπισκόπων συμφρονεῖν, καὶ ἐξ εὐλόγων προφάσεων μαρτυρία παριστάν (Antirrheticus II. 340).

2. (Θεῖα κριτής ὁ αὐτός καὶ διδάσκαλος ἀποφαίνεται. Antirrth., II. 340).

3. πρῶτον μὲν ἀποκήρυξε τολμᾷ τὴν θεοτόκος φωνὴν καὶ πᾶσαν ἐκ τῆς τῶν Χριστιανῶν γλώσσης παρελείν. Antirrth., II. 342.

voir de médiation. Même il frappa de châtements sévères ceux qui imploreraient son intercession¹ et quant aux autres saints, non seulement il les méprisait et les déshonorait, mais encore il fit brûler et détruire leurs reliques². Tels étaient, conclut Nicéphore, les desseins de l'empereur. Mais la mort l'a empêché de mettre à exécution tous les projets qu'il avait formés contre les saints³.

Enfin, dans son troisième discours, Nicéphore continue à discuter sur la Vierge et sur les saints. Mais il reprend la réfutation de l'ouvrage iconoclaste, et cette fois il ne l'attribue plus à Mammon, mais aux évêques de son entourage et aux partisans qu'il avait conservés au moment où Nicéphore compose sa réfutation. Il emploie toujours le pluriel en parlant d'eux⁴, et leur reproche, comme nous l'avons vu, leur admiration pour leur maître et la confiance qu'ils lui témoignent⁵. Et il s'adresse ici à des gens qui reconnaissent le culte de la Vierge et des saints⁶. Nicéphore marque encore plus clairement la distinction lorsqu'il dit, voulant convaincre ses adversaires d'absurdité : « Allez-vous maintenant nier les intercessions des saints, comme l'a fait et l'a enseigné votre maître Mammon⁷ » ?

Ainsi, dans le premier discours, Nicéphore nous expose la doctrine commune à tous les iconoclastes, telle qu'elle se trouve définie dans les actes du concile de 753, et sans doute dans les différents décrets et ouvrages officiels publiés sous le règne de Constantin et en son nom. Dans le second discours, il nous donne

1. Παραχράσσει καὶ παραποιεῖται ὅσα ἐπὶ τοῦ ὀνόματι αὐτοῦ ἐπακέλητο, καὶ ἐν λέξει πρὸς τὸν τίθειντα εἰς αὐτοῦ καὶ δεήσιν ἐν ἔραστον αἱ ἀνερόησον ὑπὲρ τῆς τοῦ κοινῆ πάντος σωτηρίας οὐ διορίσιν... καὶ τέλος τῆς πραΰτης αὐτοῦ ἐκναίεται, εἰς ὅν τοῖς δεημένοις αἰκία οὐ μετὰ ἢ δεκά ἐπέστητο. *Antirr.*, II, 342.

2. *Ibid.*, 344-344. Ces renseignements rendent clair pour nous un passage de l'*Antirr.*, I, où Nicéphore laissait entrevoir déjà une contradiction entre la théologie des évêques iconoclastes contenue dans les décrets publiés sous le nom de Constantin, et l'opinion personnelle de l'empereur. « Le Verbe, le Fils de Dieu, disait le passage cité par Nicéphore, s'est incarné en Marie très sainte et Théotokos », et Nicéphore ajoutait : Mammon feint hypocritement de respecter la Vierge ; mais en réalité il s'est efforcé de la déshonorer et il a nié son pouvoir d'intercession. (*Antirr.*, I, 215.)

3. *Antirr.*, III, 346.

4. *Antirr.*, III, 326 : τὶ ὄν πάντων :

5. *Antirr.*, III, 494, 503, 508. Cf. *Apol. pro SS. Im.*, p. 577 et 602, citations de la proclamation des évêques d'Hiéria, Mausî, XIII, 351.

6. *Antirr.*, III, 428-429.

7. *Antirr.*, III, 478. Βδελύσσετε δὲ τὰς τῶν ἁγίων προσεΐας, διασκήπτετε δὲ τὰς τῶν θεῶν θουσιαστηρίων ἱεράς, τραπέζας, καθάπερ ὁ θεότατος ἡμῶν Μαμωνᾶς ἔδρασε τε καὶ ἐδίδασκεν. ἐμφορήθητε.

les décrets que Constantin a lancés contre la Vierge et les saints, sans l'approbation des évêques; et, dans le troisième, l'opinion des évêques sur ce même dogme des saints et de la Vierge. Le texte des *Antirrhetici* nous montre que l'ouvrage attribué par Nicéphore à Constantin V n'est en réalité pas de lui : mais il nous prouve en revanche trois choses :

- 1° Que Constantin V avait une opinion personnelle sur le dogme ;
- 2° Que sa théologie était en contradiction avec celle des évêques iconoclastes ;
- 3° Que la divergence portait sur le culte de Marie et sur celui des saints.

Ces résultats sont confirmés par le texte même des actes du concile des Blachernes. Un des canons du concile de 753 frappait en effet d'anathème quiconque ne confesserait pas que Marie est vraiment mère de Dieu et n'implorerait pas ses intercessions toutes-puissantes auprès de son fils¹. Un autre canon condamnait également quiconque nierait que tous les saints qui avaient existé dès la création, avant la loi et après la loi, fussent en état de grâce auprès de Dieu et dignes de vénération, et quiconque ne leur adresserait pas des prières et ne les croirait pas capables d'intercéder en faveur des vivants².

Paparrigopoulo écrit que « ces textes prouvent d'une manière irréfragable que Théophane altère la vérité quand il blâme les empereurs d'avoir défendu aux fidèles d'invoquer, l'intercession de Marie et des saints³ ». Il n'a sans doute pas remarqué la suite du texte.

Les évêques du concile de 787 s'écrient en effet, après la lecture du précédent décret : « Mais depuis la publication de ce dogme ils ont repoussé aussi l'intercession des saints et nié qu'elle fût agréable à Dieu; ils ont rayé ce passage de leurs décrets. Chacun

1. Mansi, XIII, 346. Εἰ τις οὐχ ὁμολογῆι τὴν ἀειπάρθενον Μαρτὶν κυρίου καὶ ἀληθῶς θεοτόκον, ὑπερτίραν τι εἶναι πάσης ὁρατῆς καὶ ἀοράτου κτίσεως, καὶ μετὰ εὐκλεινοῦς πίστεως τὰς αὐτῆς οὐκ ἱερατεῖται προσβρίας, ὡς παρηρησίαν ἐργούσης πρὸς τὸν ἕξ αὐτῆς τελεθίντα θῆον ἕμῶν, ἀνάθημα. C'est donc par erreur que Théophane, AM. 6245, p. 528, accuse les évêques du concile d'avoir été des ennemis de la Vierge.

2. Mansi, XIII, 347. Εἰ τις οὐχ ὁμολογῆι ἅπαντας τοὺς ἀπ' αἰῶνος καὶ μέχρι τοῦ νῦν ἄγρους, πρὸ νόμου καὶ ἐν νόμῳ, καὶ ἐν χάριτι τῷ ἁγίῳ εὐαριστήσαντας, τιμῶς εἶναι ἐνωπίον αὐτοῦ ψυχῆς τε καὶ σώματος, καὶ τὰς τούτων οὐκ ἱερατεῖται προσευχῆς, ὡς παρηρησίαν ἐργούτων ὑπὲρ τοῦ κόσμου προσεύειν, κατὰ τὴν ἐκκλησιαστικὴν παράδοσιν, ἀνάθημα.

3. P. 214.

sait que la variation est le propre de l'erreur, tandis que la vérité est une¹. »

L'assemblée de Nicée, il est vrai, n'attribue pas cette nouvelle hérésie à l'empereur, mais bien aux auteurs (πρωϊστους) du dogme iconoclaste. Seulement nous savons que le concile de 787 a évité systématiquement de mettre en cause la personne des empereurs défunts, par respect sans doute pour la dynastie. C'est évidemment aux raisonnements de Constantin qu'il faut attribuer l'hérésie relative au culte des saints et de la Vierge; il n'est pas vraisemblable que les évêques et les grands dignitaires de l'Église aient pris l'initiative de renier aussi formellement les dogmes qu'ils avaient élaborés et promulgués peu d'années auparavant dans un concile œcuménique. L'insistance avec laquelle les évêques de 753 ont affirmé la doctrine orthodoxe sur la Vierge et sur les saints signifie peut-être que la question avait été discutée au cours des délibérations du concile. Cette hypothèse serait d'accord avec le texte du *libellus synodicus* qui dit qu'en présence de l'assemblée Constantin avait nié les intercessions². Les *Antirrhети* de Nicéphore et les actes du concile de Nicée sont donc d'accord sur ce point. Reste à examiner les chroniqueurs.

Schwarzlose prétend que les chroniqueurs ont accusé Constantin d'avoir nié que Jésus fût le fils de Dieu. Ce n'est pas tout à fait exact; Théophane nous dit seulement que cette accusation avait été portée contre lui par Anastase, qui voulait favoriser ainsi la sédition d'Artavasde. « Celui que Marie a enfanté, m'a dit Constantin, le nommé Christ n'est pas le fils de Dieu, ni rien de plus qu'un homme. Marie l'a enfanté comme m'a enfanté ma mère Marie³ » (la mère de Constantin s'appelait Marie). La grossièreté de cette théologie montre bien que nous avons affaire ici à une invention du patriarche destinée à faire impression sur le peuple. C'est de l'Arianisme vulgaire; car si Arius a dit que le fils n'était pas divin d'essence, puisqu'il avait été créé par le père,

1. Mansi, VIII, 348. ὅθεν καὶ μετὰ τὴν ἔξοδον αὐτῶν ταύτην, καὶ τὴν τῶν πρωϊστῶν ἐπιπόσεικτον τῷ θεῷ προσκλήσιν ἀπεδέξαντο, λαοίσαυτες ταύτην ἐκ τούτου αὐτῶν τοῦ συγγράμματος, καὶ τούτο ἴσασιν πάντες.

2. Mansi, XII, 578.

3. Théoph., AM, 6233, p. 415. Μὲ τὸν προσκλήθηκα ἐν αὐτοῖς (Anastase prêtait serment sur le bois de la croix) οὕτω μοι εἶπε Κωνσταντῖνος ὁ βασιλεὺς, ὅτι μὴ λογίζῃς τὸν θεὸν εἶναι ὃν ἴσται Μαρία, τὸν λεγόμενον Χριστὸν, εἰ μὴ ψιλὸν ἄνθρωπον· ἡ γὰρ Μαρία αὐτὸν ἴσται, ὡς ἴσται ἡμὴ μῆτηρ Μαρία. Zonaras, 1328; Cedrenus, 882.

il n'a jamais prétendu que le Christ fût un homme comme les autres. Les chroniqueurs n'ont jamais accusé Constantin d'une hérésie aussi monstrueuse. De même le propos que Georges Hamartolos prête à l'empereur : « Christ n'est pas Dieu et à cause de cela je ne tiens pas Marie pour Théotokos¹ », offre un mélange grossier de Nestorianisme et d'Arianisme dénaturé, et provient d'une confusion entre le fragment cité de Théophane et d'autres passages du même auteur². Légendaire aussi est le récit suivant lequel Constantin aurait refusé aux apôtres et même à la Vierge le nom de *saint*. Le *Discours contre Constantin Caballinus* nous raconte ceci : « Nous disons chaque jour : je vais à Sainte-Marie, ou aux Saints-Apôtres, ou à Saint-Étienne; mais le tyran ne supporta pas cette manière de parler; il enleva aux saints leur titre, et voulut qu'on nommât Marie Théotokos au lieu de Panagia³. » D'après la *Vie d'Étienne* également, Constantin aurait ordonné que l'on ne dit pas : « Je vais aux Saints-Apôtres » mais : « je vais aux Apôtres » tout court. Et ainsi pour toutes les Églises de la ville⁴. De même dans Théostériete⁵. Nous n'avons aucune raison d'admettre l'exactitude de ce récit bizarre, suivant lequel Constantin aurait pros crit les dénominations courantes des principaux édifices de Constantinople. Nous avons affaire ici à des légendes destinées à mettre en évidence l'hostilité de l'empereur contre les saints.

L'hérésie de Constantin relative à la divinité de Marie nous est attestée par des témoignages plus dignes de confiance. Nicéphore nous apprend, comme nous l'avons vu, que Constantin a voulu bannir complètement le terme de Théotokos⁶. Pendant le grand hiver de 762-763, dit Théophane, l'empereur fit venir au palais le patriarche Constantin et lui dit : « Que nous arriverait-il si nous appelions Marie *mère de Jésus* au lieu de *mère de Dieu* ? » Le patriarche l'embrassa en pleurant et lui dit : « Aie pitié de nous, maître, et que jamais cette idée ne te vienne à l'esprit. Ne vois-tu

1. Georges Ham., 940; Cedrenus, 894; Léon Gramm., p. 185.

2. Théoph., AM. 6255, p. 434.

3. *Or. adr. Const. Cab.*, p. 338.

4. *Vie d'Étienne*, 1144.

5. AA. SS. avril, I, XIV; Georges Hamartolos, 932; Cedrenus, 880; Zonaras, 1334; Léon Gramm., p. 181; V. Marx, p. 32.

6. *Antirr.*, II, p. 342.

7. ἄρατι πὶ ἑμὰς βλαπτὶ ἐὰν λέγωμεν τὴν θεότοκον χριστότοκον; Théoph., AM. 6255, p. 434.

pas que Nestorius est exécré et anathématisé par toute l'Église? » Et l'empereur répondit : « Je te l'ai demandé à titre de renseignement, par simple curiosité; ne parle à personne de ce que je t'ai dit¹. » C'est ici en effet l'hérésie de Nestorius, qui distinguait en Christ deux natures, et disait qu'il ne tenait de la Vierge que la nature humaine; Marie ne pouvait par conséquent être appelée mère de Dieu, mais mère du Christ, c'est-à-dire mère d'un homme qui avait été en même temps fils de Dieu. Les auteurs nous parlent tous du peu de respect de l'empereur à l'égard de la Vierge². Seulement les textes ne sont pas d'accord sur le Nestorianisme de l'empereur³. Et les actes du concile de Nicée ne renferment aucune allusion à une telle hérésie. On accusait plutôt les iconoclastes de l'erreur opposée, du monophysitisme⁴. Il est permis de croire que Constantin avait interdit seulement d'invoquer le nom de la Vierge⁵ et qu'on a pu ainsi, par confusion ou par malveillance, le représenter comme un ennemi du dogme attaché au terme de Théotokos.

L'étude du texte des chroniqueurs conduit donc au même résultat que celle des *Discours* de Nicéphore ou des *Actes* du concile de Nicée. Une seule chose est absolument certaine : c'est que Constantin a interdit d'implorer l'intercession de la Vierge et des

1. Έσσι δὲ τοῖς ἐκείνους. *Ibid.* ; Zonaras, 1334 ; Cedrenus, 889. Cf. Théoph., AM. 6259, p. 442.

2. Théostériete nous raconte l'anecdote suivante : « L'empereur s'efforçait de prouver à ses familiers, par des exemples, que la Vierge n'avait aucun pouvoir. Il prenait une bourse pleine d'or et la leur montrait en leur demandant : A-t-elle quelque valeur? — Une grande valeur, répondaient-ils. Puis il la vidait et leur demandait : Que vaut-elle maintenant? — Rien du tout, disaient-ils. — Ainsi, concluait l'empereur, la Théotokos (car il ne voulait pas l'appeler Sainte) a été digne de vénération tant qu'elle a porté le Christ en elle ; mais depuis sa délivrance elle est semblable aux autres femmes. » *Vie de Nicétas*, AA. SS. Avril I, XXIV, anecdote reproduite par Georges Ham., p. 932 ; Léon Gramm., p. 181 ; et Cedrenus, 880, auquel on l'attribue généralement ; Glycas, p. 528. V. Schwarzlose, p. 62.

3. D'après Théostériete, d'accord en ceci avec l'auteur du *Discours contre Caballinus* (p. 338), Constantin donne précisément à la Vierge ce nom de Théotokos que Nicéphore l'accuse d'avoir voulu proscrire. Et Théophane ne nous dit pas que l'empereur ait fait ouvertement profession de foi Nestorienne, ni qu'il ait cherché à imposer ce dogme, puisqu'au contraire il se défend auprès du patriarche d'avoir eu cette pensée et le prie de n'en parler à personne. (AM. 6255, p. 434.)

4. *Or. VI adv. Iconoclastas*, Migne, 96, 1350 ; *Vie d'André de Crisis*, AA. SS., octobre, VIII, 136.

5. Théoph., AM. 6259, p. 442. L'empereur fait châtier ceux qui laissent échapper l'exclamation ositée de θεοτόκος βοηθῆν ; Nicéph., *Antirrh.*, II, 342 ; il frappe de châtiments sévères ceux qui invoquent son intercession.

saints, et a édicté des peines contre ceux qui contreviendraient à cette défense.

« En 766, nous dit Théophane; l'empereur bannit absolument, comme inutiles, les prières à la Vierge et aux saints, écrites et non écrites; il détruisit leurs reliques ou les fit disparaître, et punissait ceux qui les adoraient de l'exil et de tous les supplices¹. » Tous les auteurs sont d'accord là-dessus avec les *Actes* du concile de 787². Et l'on rapporte que pendant son agonie Constantin Copronyme enjoignit aux prêtres qui l'accompagnaient et aux gens de son entourage de chanter des hymnes à la Vierge qu'il avait persécutée³. Le fait n'a rien d'incroyable pour qui connaît l'âme profondément religieuse des Byzantins. Il est très possible que l'empereur, sur son lit de mort, en proie à des souffrances terribles, ait cru à une vengeance de la Panagia. Les auteurs s'accordent également à attribuer à Constantin la paternité et l'invention de cette nouvelle hérésie. « Il vaut la peine de voir quels étaient les desseins de cet ennemi du Christ. C'est lui qui a appliqué aux saints les raisonnements qu'il faisait contre le Christ⁴. » « Voyez de quels scandales s'est rendu coupable ce novateur et ce promoteur d'hérésie⁵. » « Et qui donc, continue l'auteur, serait responsable de ce fléau, sinon le maître perfide de cette hérésie⁶? »

Nous trouvons déjà, antérieurement à Constantin, quelques traces de cette hostilité contre le culte des saints et de la Vierge. Théophane nous apprend dans un bref passage que Léon III était opposé non aux images seulement, mais à l'invocation de la Vierge et des saints⁷. Mais les ouvrages contemporains de Jean Damascène ne contiennent aucune allusion à des faits semblables. Il est hors de doute que Constantin Copronyme a été le premier et le seul à interdire les invocations et les prières aux saints et à donner ce caractère nouveau au conflit qui s'était restreint jusque-

1. Théoph., AM. 6258, p. 439. τὰς πρὸς θεοῦ καὶ ἁγίας παρθένου καὶ πάντων τῶν ἁγίων ἑγγράφων ὡς ἀνωφελεῖς καὶ ἀγράμματος ἀποκηρύττων.

2. *Vie de Nicéas*, AA. SS., avril, I. XXIV; Cedrenus, 880, 896; Georges Ham., p. 932; Zonaras, 1334; Léon Gramm., p. 181; Nicéph., *Antirr.*, III, 342; *Or. adv. Const. Cab.*, p. 338.

3. Théoph., AM. 6267, p. 448; Cedrenus, p. 900; Zonaras, p. 1339; *Or. adv. Const. Cab.*, p. 305.

4. Nicéph., *Antirr.*, II, 342.

5. *Or. adv. Const. Cab.*, p. 338.

6. *Ibid.*, p. 342.

7. Théoph., AM. 6218, p. 406.

là à la question des images. La doctrine officielle de l'Église d'Orient n'a jamais cessé d'admettre le culte des saints. Nicéphore, après avoir rapporté les décrets de Constantin relatifs à ce culte, ajoute que la mort l'a heureusement empêché de mettre à exécution tous ses projets contre l'orthodoxie¹. Et les ouvrages postérieurs de Théodore Stoudite montrent en effet qu'au moment où il écrivait cette question n'occupait plus dans le débat qu'une place tout à fait secondaire.

Cette évolution dans la doctrine impériale est importante ; les constatations que nous venons de faire nous aideront en effet à comprendre les intentions réelles de Constantin et le véritable caractère de la réforme iconoclaste. Il est regrettable que Schwarzlose n'ait pas accordé plus d'attention à cette question du culte des saints. Il se contente d'affirmer que l'empereur avait autour de lui un cercle de théologiens occupés à une lutte systématique contre les images : « ainsi il n'est pas étonnant, dit-il, que la querelle iconoclaste se soit changée peu à peu en un combat à mort contre tout ce qui touchait de près ou de loin au culte des images, et particulièrement contre l'adoration de Marie, des saints et de leurs reliques². » Cette évolution ne nous paraîtra plus si naturelle si nous tenons compte du fait que nous venons de constater et que Schwarzlose ne semble pas avoir remarqué : c'est que les décrets de Constantin contre le culte des saints sont en contradiction formelle avec les canons du concile de 753. Entre la doctrine officielle formulée aux Blachernes et les décrets postérieurs de Constantin, il y a plus qu'une différence de nuances. La théologie impériale ébranlait la base même de l'argumentation des évêques du concile. L'assemblée de 753 avait maintenu le culte des saints et leurs intercessions³. Si elle interdisait qu'on fit d'eux des images, ce n'était pas qu'ils fussent indignes d'adoration et sans pouvoir auprès de Dieu ; c'était au contraire parce que ces saints avaient part à la vie divine, et qu'en les représentant par une image matérielle et grossière on insultait à leur magnificence⁴. Quant aux tendances nestoriciennes de l'empereur, elles ruinaient proprement le dogme officiel des évêques iconoclastes. C'étaient eux qui accusaient les iconodoules de nestorianiser en isolant dans une image la nature

1. *Antirr.*, II, 346.

2. P. 63. Marx avait négligé également ce côté de la question. V, p. 75.

3. Mansi, VIII, 347.

4. Mansi, XIII, 267, 271, 275.

humaine du Christ¹. En refusant à la Vierge le titre de Théotokos, Constantin aurait désarmé les théologiens du concile et retourné contre eux le grief d'hérésie.

Pourquoi donc Constantin a-t-il voulu obliger les Byzantins à renoncer à des pratiques si anciennement établies, et reconnues d'une façon aussi formelle par l'assemblée qu'il avait convoquée lui-même ?

Rappelons-nous que les adversaires des images se partagent en deux groupes, qui se sont appuyés sur deux ordres de considérations bien distincts. L'une de ces argumentations avait été imaginée après coup par les théologiens pour mettre la doctrine nouvelle d'accord avec le dogme catholique et la tradition des pères. C'était celle des évêques du concile de 753 ; c'est aussi celle des adversaires supposés auxquels s'adresse Nicéphore dans le I^{er} et le III^e de ses *Antirrhétici*. Ils se plaçaient à un point de vue strictement orthodoxe. Tout leur système repose sur le dogme christologique de l'Incarnation, énoncé en 451 au concile de Chalcédoine, et formulé en 681 au concile de Constantinople. Ils reconnaissent la Trinité, la préexistence, l'Incarnation du Dieu Logos en Marie Sainte et Vierge, et surtout l'union ineffable, immuable et incompréhensible des deux natures, des deux volontés et des deux opérations, réelles et parfaites, mais non distinctes, inséparables, mais inconfuses, en une seule hypostase². Les conciles précédents, disaient-ils, ont condamné Nestorius qui divisait le Christ en deux natures, et Arius, Dioscore, Eutychès et Sévère qui enseignaient le mélange des deux natures³. Or, que fait celui qui fabrique une image du Christ ? Il tente d'abord, criminellement, de représenter la divinité qui ne peut être représentée, étant infinie et immatérielle⁴ (περιργάζει τὸ ἀπεριργαπτόν). Ensuite il mêle dans son dessin la divinité avec la chair créée, qui ne peuvent être mélangées, et tombe ainsi dans l'erreur monophysite⁵. Bien plus, s'il prétend ne représenter que la chair, il commet une hérésie plus grave encore ; il sépare les deux natures, ce qui est du Nestorianisme ; bien plus, il introduit une quatrième personne dans la Trinité⁶.

1. Mansi. XIII. 255. 342.

2. Mansi. XIII. 229. 335. κοινωνίζω; καὶ ἀδικήτως, ἀπίστως, ἀμείστως καὶ ἀτογγύτως.

3. Mansi. XIII. 239.

4. Mansi. XII. 963 ; XIII. 101, 338.

5. Mansi. XIII. 251. 339.

6. Mansi. XIII. 255. 342. V. dans Schwarzlose, *op. cit.*, chap. *Partei und System der Bilderfeinden*, l'exposé de cette théologie. Cf. Schlosser, *op. cit.*, p. 215.

Mais l'argumentation dogmatique des évêques d'Hiéria était bien insulfisante.

Si l'on plaçait le terrain de la lutte sur le dogme de l'Incarnation, il était trop facile aux iconodoules de retourner contre leurs adversaires les griefs d'hérésie dont on cherchait à les accabler. A l'accusation de monophysitisme, ils répondaient que la nature humaine était seule en cause dans l'image¹. A l'accusation de nestorianisme ils répondaient simplement par le dogme orthodoxe de la dualité des natures dans une même personne². L'image est une garantie que le Christ a véritablement possédé la nature humaine, que le Verbe s'est fait chair³. Si le Christ a été véritablement et parfaitement homme, il a possédé tous les caractères de l'homme, parmi lesquels la faculté d'être représenté (τὸ περιγραπτὸν). Nier qu'on puisse le représenter c'est nier sa nature humaine, c'est du monophysitisme⁴.

En outre les raisonnements des évêques d'Hiéria sur les images du Christ ne pouvaient pas s'appliquer aux images des saints. En effet, on ne pouvait pas soutenir que les saints eussent une double essence, humaine et divine, et qu'en les représentant par une image on commit l'hérésie de séparer ou de confondre ces deux natures⁵. En se basant sur le dogme de l'Incarnation, on pouvait bien condamner les images du Christ, mais on était obligé d'admettre celles des saints. Pour en proscrire l'usage, le concile de 753 en était donc réduit à invoquer leur inutilité⁶, et à dire que si les images du Christ étaient mauvaises, celles de la Vierge et des saints l'étaient aussi⁷. Mais les partisans des images savaient bien relever la faiblesse de cette argumentation⁸. Le système dogmatique de 753 a fait plus de mal que de bien à la cause des iconoclastes; il a permis à leurs adversaires de se dérober au reproche d'idolâtrie en épilouant indéfiniment sur la question

1. Mansi, III, 252, 339.

2. Mansi, III, 256, 343. V. Schwarzlose, *op. cit.*, chap. *Partei und System der Bilderfreunden*.

3. Théod. Stoud., 141, 516, 692; Schwarzlose, p. 190 et 299.

4. Théod. Stoud., 134, 137, 699; S. Jean Dam., *Or. adv. Iconoclastas*, 135c.

5. Nicéph., *Antirrh.*, III, 468.

6. Mansi, III, 367, 346.

7. Mansi, III, 271; Nicéph., *Antirrh.*, III, 469. *ἐπιβή τα τοῦ Χριστοῦ διαβρίπτα: καὶ διαπίπτουσαι, ἀκολουθοῦν τὴν εἶδη καὶ ταῦτα οὐκ ἐστὶν ἀγίων συνοικητέα, καὶ μηδὲ μνηματὶ τὸ λοιπὸν ἡμῶν ποίησαι.*

8. *Ibid.*, 468-470.

des natures. Désormais, les iconodoules se retrancheront sans cesse derrière le dogme de l'Incarnation¹.

Aussi bien la cause réelle du conflit se trouvait-elle en dehors de cette théologie. Le véritable but de la réforme avait été dès l'origine d'arrêter les progrès de l'idolâtrie qui relevait la tête, et de donner au peuple une religion plus spirituelle et moins grossière. Car les iconodoules pouvaient bien dire que la matière de l'image n'avait aucune part dans le culte qu'on lui rendait, et que l'adoration et l'honneur allaient tout entiers à l'original, à l'*archétype*², il est évident que cette distinction, réelle peut-être pour les hommes d'un esprit cultivé et d'une foi véritable, ne signifiait rien pour la grande masse du peuple.

Quiconque connaît les populations du Midi sait bien que le culte des images y est devenu un véritable fétichisme³. Une image n'est pas simplement un moyen de rappeler à la mémoire le saint qu'elle représente et d'élever la pensée jusqu'à lui. C'est un objet en pierre ou en bois auquel on attribue une vertu magique, que le bandit emporte avec lui quand il va faire un mauvais coup, qu'il brise contre le sol si le coup n'a pas réussi, et qu'il remplace ensuite par une autre qu'il estime *meilleure*. Les promoteurs de la réforme, le clergé d'Arménie, les sectaires d'Asie Mineure, l'évêque de Nacolie ne reprochaient aux adorateurs d'images que leur paganisme⁴. Léon III s'était proposé, comme nous l'avons vu, de rendre à la religion chrétienne sa pureté primitive. Et telle était restée la préoccupation de son successeur. L'œuvre des évêques de 753 avait consisté à mettre du côté des iconoclastes l'autorité puissante des Pères, de la tradition et du dogme orthodoxe. Mais la suppression de l'idolâtrie était restée le but réel de la réforme. L'argument le plus redouté des partisans des images était toujours celui-ci : l'adoration des images est une restauration de l'idolâtrie païenne⁵. Les pères de 753 l'avaient

1. Théoph., AM. 6365, p. 501. ...καὶ τὴν κακοδοσίαν αὐτοῦ ἐν ἀνατροπῇ τῆς ἐστέρουσι οὐκωνομία; τοῦ καρῆου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ἀπαζήσαντες.

2. Cet argument revient constamment dans les ouvrages iconodoules. Je cite : Mansi, XI, 1061; Jean Dam., *Or.*, II, 1261, 1313, 1315; *Or. adv. Const. Gab.*, 307, 317; Théod. Stud., 157, 161, 165, 640; *Vie de Nicetas*, AA, SS., avril, I, XXIII, V. Schwarzlose, p. 210.

3. V. Paparrigopoulos, p. 164.

4. Théoph., AM. 6218, p. 406; Jean Dam., *Or.*, I, 17; « Vous honorez les images comme des dieux. » V. Schenk, p. 278 et 299.

5. Théod. Stud., 104; Jean Dam., *Liber de Heresibus*, p. 102; *Or. adv. Const. Gab.*, p. 320.

proclamé au début de leur ἔργα : Dieu nous a enseigné de l'adorer en esprit et en vérité¹, mais le démon a réintroduit l'idolâtrie dans l'Église². Aujourd'hui les chrétiens rendent aux images le culte qui est dû à Dieu seul³. Anathème à celui qui donne avec ses mains une forme matérielle et grossière à ce qui doit être cru par le cœur et professé par la bouche⁴. Ils avaient flétri la mémoire du patriarche Germain de l'épithète d'*adorateur de bois* (Ξυλολάτρης)⁵. Et ils avaient salué Constantin en criant : Gloire à vous, salut du monde, qui nous avez délivrés des idoles⁶. Le concile de 787, sentant la gravité de l'accusation d'idolâtrie, avait frappé d'anathème « quiconque appellera idoles les saintes images, quiconque dira que les chrétiens s'approchent des images comme de dieux, quiconque prétendra qu'un autre que le Christ nous a sauvés des idoles⁷. »

Constantin avait bien compris que les partisans des images devaient être condamnés avant tout comme idolâtres. Il obligeait les populations à jurer « qu'elles traiteraient les images comme des idoles »⁸. Tous les textes nous le montrent reprochant aux moines et aux partisans des images la grossièreté de leur idolâtrie⁹. Et on place dans sa bouche des citations de Grégoire de Naziance, le théologien qui avait dit : « C'est un blasphème que de fixer par des couleurs matérielles ce qui doit être cru par le cœur et confessé par la bouche¹⁰. »

Les partisans des images avaient tout à gagner à écarter la discussion du terrain dogmatique. Ils échappaient ainsi au grief d'hérésie. Le culte des images était dans l'Église un usage, une

1. Mansi, XIII, p. 215.

2. Mansi, XIII, p. 222.

3. Mansi, XII, 959; XIII, 163, 165.

4. Mansi, XIII, 247.

5. Mansi, XIII, 355.

6. Mansi, XIII, 351. πᾶσαν ἰδολολάτρειαν ἡμεῖς ἔξαφανίσασθε. *Vie d'Étienne*, 1120. Σήμερον ποτήρια τῆς κήρας ὅτι σὺ ραπίδις, ἐλευθέρωσον ἡμᾶς ἐκ τῶν εἰδωλῶν. *Epist. ad. Theoph.*, 362-364; Georges Ham., 940; Nicéph., *Apol. pro SS. IM.*, 577; Léon Gramm., 185.

7. Mansi, XIII, 127.

8. Théoph., AM, 6257, p. 437; Nicéph., *Brev.*, p. 73; *Epist. ad. Theoph.*, p. 362; Zonaras, 1336.

9. *Vie d'Étienne*, 1112. Constantin a surnommé les moines *néjustes et idolâtres*. Nicéph., *Antirrh.*, II, 295; *Vie de Paul le Jeune*, AA, SS., juillet, II, 636; *Vie d'André in Cris.*, AA, SS., octobre, VIII, 136. *Antirrh.*, III, 524.

10. Mansi, XIII, 298.

habitude invétérée ; il n'avait été reconnu formellement par aucun concile ; son existence n'était liée à celle d'aucun dogme. Ainsi s'explique le passage de Théostéricte : « Quelques-uns n'accordent aucune importance à cette hérésie, d'autres même disent que ce n'est pas une hérésie mais une simple controverse¹. »

Mais, dans sa lutte contre le paganisme renaissant, Constantin avait remarqué qu'il ne reparaisait pas seulement sous la forme du culte des images. L'adoration de la Vierge et des saints devenait dans le peuple une véritable restauration du polythéisme, et créait entre Dieu et les hommes toute une hiérarchie de divinités intermédiaires et de puissance inégale, parmi lesquelles chacun pouvait se choisir un patron suivant ses goûts ou ses convenances.

De même que le culte des images, l'adoration des saints rendait à des créatures l'honneur qui n'était dû qu'à Dieu seul². La théologie des évêques de 753 pouvait bien condamner les images, mais elle était impuissante contre les dangers du culte exagéré des saints et de l'abus de leurs intercessions.

Constantin, en proscrivant les prières adressées aux saints, pouvait passer pour hérétique aux yeux des théologiens iconoclastes eux-mêmes ; mais ses nouveaux décrets étaient bien une suite logique des mesures prises contre les images ; ils tendaient au même but que la réforme de Léon III : rendre à la religion chrétienne un caractère plus élevé et plus spirituel³. Il n'est pas interdit de croire qu'il y ait eu une part de vérité dans les récits des chroniqueurs sur le nestorianisme de l'empereur. Les nestoriens avaient le désir sincère de rendre seulement à Dieu le culte dû à Dieu seul⁴. En niant que la Vierge fût mère de Dieu, Constantin amoindrissait la dignité de la Vierge et lui enlevait la place prépondérante qu'elle occupait dans la religion populaire. Cette hérésie eût été plus logique et mieux d'accord avec le caractère vrai de la réforme iconoclaste que l'orthodoxie des évêques d'Hiéria.

Constantin ne partageait pas, à l'égard du dogme orthodoxe et de la tradition des Pères, les scrupules de ses évêques ; mieux qu'eux, il avait compris l'importance morale et religieuse de la réforme.

1. τινίς μὲν ὡς κατωτέρων αἵρεσιν ταύτην ἔχουσιν καὶ εἰς οὐδὲν λογίζονται... ἔνιοι δὲ οὐδὲ αἵρεσιν ταύτην ἡγούσιν ἀλλὰ φιλονεικίαν. AA. SS., avril, I, XXIII.

2. Jean Dam., *Or.*, III, 33 ; Mansi, XII, 95g.

3. Cf. Bury, II, 428-429.

4. Jean Dam., *Or.*, I, 17 ; Théol. Stud., 206 ; Mansi, XII, 1061.

De là viennent les haines effroyables qui se sont amassées contre Constantin ; de là vient que les chroniqueurs le considèrent comme l'ennemi le plus acharné de l'Église, de l'orthodoxie, de la religion¹. A la violence de ses mesures contre les images et les moines se joignait la nouveauté intolérable de ses hérésies. De là vient qu'il ait été infiniment plus haï qu'aucun des empereurs iconoclastes. On l'exécra à l'égal d'Arius, de Nestorius et de Dioscore. Mais Constantin disposait, pour imposer ses dogmes, d'une puissance que n'avaient pas eue les grands hérétiques des siècles précédents. Les contemporains avaient compris la gravité exceptionnelle de la querelle iconoclaste, provenant à la fois de la nouveauté du dogme² et de l'autorité des empereurs. « Quelques-uns, dit Théostériete, n'accordent pas beaucoup d'importance à cette hérésie. Mais moi je la crois terrible. Car, considérez que les autres hérésies n'ont eu pour promoteurs que des évêques et des prêtres inférieurs, tandis que celle-ci vient des empereurs eux-mêmes. Et songez à la différence qui existe entre un prêtre et un empereur ! Les hérésies précédentes se sont élevées et ont pris de la force peu à peu, par les raisonnements des théologiens et par la discussion ; mais la force de celle-ci lui est venue d'emblée de l'autorité impériale³. »

Nous allons voir maintenant les résistances auxquelles s'est heurté l'empereur et les mesures violentes qu'il a été amené à prendre pour faire triompher la réforme. Mais n'oublions pas que cette réforme est avant tout religieuse. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas de rapprochements à faire entre la question des moines et le vaste ensemble de réformes politiques que Léon III avait entreprises pour fortifier l'administration centrale. Mais la réforme religieuse n'est pas subordonnée à la réforme politique. De même que les empereurs iconoclastes ont voulu améliorer la situation matérielle de la population, de même ils se sont proposé de relever le niveau de sa religion. Il n'y a pas eu seulement une réforme politique « que les empereurs ont voulu entourer du nimbe d'une réforme religieuse⁴ » ; il y a eu une réforme politique et une réforme religieuse, qui ont eu d'ailleurs des histoires bien diffé-

1. Nicéph., *Brev.*, p. 71 ; Nicéph., *Antierh.*, III, 230 ; Théoph., AM, 6232, p. 413, AM, 6267, p. 449 ; *Or. orb. Const. Cab.*, 338 ; *Vie de Nicéas*, avril, I, XXIV ; *Vie d'Étienne*, 1110.

2. Théod. Solud., 190, 472, 516.

3. *Vie de Nicéas*, AA, SS., avril, I, XXIII.

4. Schwarzlose, p. 50.

rentes. La question des images a précédé la réorganisation administrative ; les premiers décrets iconoclastes sont antérieurs de quatorze ans à la publication de l'*Ecloga*. A la fin du règne de Constantin, la réforme politique est terminée, et a porté ses fruits ; le conflit religieux est seulement alors dans la période aiguë. Et les institutions civiles des empereurs iconoclastes survivront longtemps au triomphe des moines et des images.

Constantin n'a pas cherché à diminuer l'Église au profit de l'armée et de l'État, mais à débarrasser la religion chrétienne de ce qu'il considérait comme des erreurs néfastes. On ne peut pas expliquer par des raisons militaires et administratives l'âpreté nouvelle qu'il a apportée dans le conflit théologique. On ne voit pas suffisamment comment sa conduite à l'égard des saints et de la Vierge, qui était de nature à allumer contre la réforme de si furieuses colères et à jeter la discorde dans le sein même du parti iconoclaste, aurait pu lui être dictée par la raison d'État. On ne voit pas non plus en quoi elle pouvait arrêter les progrès du monachisme. Pour comprendre l'ardeur extraordinaire avec laquelle Constantin a soutenu la lutte contre les images, il faut admettre en lui la foi religieuse et le zèle d'un réformateur.

Schwarzlose dit au début de son ouvrage : « La question religieuse a dégénéré en conflit iconoclaste par sa jonction avec les intérêts de l'État¹. » Non, la réforme des images n'a pas cessé d'être une question religieuse. Elle a dégénéré en conflit iconoclaste parce que l'un des réformateurs les plus zélés s'est trouvé être un empereur.

1. P. 46.

CHAPITRE IX

LA QUERRELLE DES IMAGES : HISTOIRE DU CONFLIT

Nous avons parlé déjà de l'origine du conflit iconoclaste et des événements des années 726 à 730, soit en Occident, soit en Orient. Nous avons vu que la résistance aux édits impériaux était partie de l'Occident, de la Grèce et des îles ; qu'en Occident elle s'était manifestée par des soulèvements des populations italiennes, réprimés du reste par le pape et par les officiers impériaux ; et, dans la Grèce et l'Archipel, par l'insurrection avortée d'Agallianus et d'Étienne. Théophane prétend en outre qu'en Orient un grand nombre de chrétiens subirent le martyre¹. Mais il ne dit pas avec plus de précision quelles furent ces victimes. Il ne nous signale qu'une seule occasion où le sang ait été versé : l'émeute, d'ailleurs sans grande importance, de Chalcoprateia² et qui débuta du reste par une agression de la foule contre un officier de l'empereur, le spatharocandidat Jovinus.

On a fait remarquer déjà combien la réputation de violence que les chroniqueurs et les hagiographes ont faite à Léon III est peu justifiée³. L'exil de Germain, la mutilation de saint Jean Damascène, affirmés par les hagiographes, sont démentis par les chroniqueurs et par la correspondance même de ces personnages. Et les *Acta Sanctorum* ne mentionnent qu'un seul martyre sous Léon l'Isaurien : c'est celui du spathaire Grégoire et de ses compagnons⁴.

Il ne semble pas, au contraire, que Léon III se soit heurté à de grandes résistances en Orient, ni qu'il ait eu besoin d'user de rigueurs envers les rebelles. La fraction intelligente de la population était ralliée aux idées nouvelles.

L'accalmie qui s'est produite entre 730 et 740 est due sans doute en partie à la modération de Léon l'Isaurien. Nous aurons

1. Théoph., AM. 6321, p. 409.

2. Théoph., AM. 6318, p. 405.

3. V. Paparrigopoulos, p. 198, 199; Bayet, *Histoire générale*, I.

4. AA. SS., août, II, 434.

l'occasion de constater qu'il n'avait pas voulu ou pas osé ordonner l'exécution rigoureuse de ses décrets et la destruction totale des images.

Telle était la situation à l'avènement de Constantin V. Il n'est pas nécessaire de revenir ici sur la sédition d'Artavasde. La question religieuse avait joué un rôle important dans ce mouvement. Mais on voit par le texte des chroniqueurs que l'insurrection était partie de l'armée d'Opsikion et non de la population de Constantinople. Celle-ci, surprise par la victoire d'Artavasde, trompée par de fausses nouvelles, paraît avoir subi passivement l'usurpateur.

On s'est étonné que Constantin ait ensuite attendu si longtemps avant d'engager la lutte contre les images et de poursuivre l'exécution de la réforme iconoclaste. On a cherché à expliquer cette inaction de treize ans en disant que l'empereur était occupé à ce moment par la politique extérieure¹. C'est le contraire qui est vrai. C'est pendant les dix premières années de Constantin que l'empire fut le plus calme et le moins inquiété par ses voisins, Arabes et Bulgares. Il est plus simple de supposer que Constantin avait été rendu prudent par la sédition d'Artavasde succédant à celle d'Agallianus et d'Etienne, et qu'il a préféré ne pas troubler par de nouvelles rigueurs la population encore inquiète de la capitale. Et il est naturel qu'il n'ait reconnu qu'avec le temps l'impossibilité de mener à bien la réforme avec les moyens employés par son prédécesseur.

Les destructions d'images avaient continué cependant dans une certaine mesure. Le concile de 753 a rendu un décret contre les évêques qui « sous prétexte d'enlever les images qui y étaient peintes, mettaient la main sur les vases sacrés, ainsi que sur les vêtements sacerdotaux, les voiles et les objets du culte. Il ne faut commettre dans les églises aucun dégât inutile² ». « On doit, dit encore le texte du concile, avant de rien changer dans une église, demander l'autorisation au patriarche ou au pieux empereur. Il faut en tout cas qu'aucun des fonctionnaires ou de leurs subordonnés n'use de ce prétexte pour pénétrer dans les saintes églises et y commettre des violences, comme cela est arrivé déjà³. » Il paraît donc que l'enlèvement des images avait été pour-

1. *Grande Encyclopédie*, article *Iconoclastes*.

2. Mansi. XIII, 331.

3. Mansi; XIII, 331.

suiwi systématiquement depuis les premiers décrets de Léon et que des officiers et même des prêtres peu scrupuleux en avaient profité pour piller les églises et s'approprier les objets précieux qu'ils y trouvaient.

Mais Constantin s'est borné jusqu'en 753 à faire appliquer les décrets de Léon III, et cela, semble-t-il, sans beaucoup de rigueur. Nous ne connaissons, ni par les chroniqueurs ni par les hagiographes, aucun martyr dont le supplice soit antérieur à 760. Tous les textes, ceux de Théophane et de Nicéphore comme celui du concile de Nicée, s'accordent à attribuer à l'assemblée de 753 l'origine de la persécution et des maux divers qu'eurent à endurer les moines et les orthodoxes¹. Le concile d'Hériia est l'événement important de l'histoire intérieure de Byzance au VIII^e siècle. A ce moment-là seulement s'ouvre la période aigüe du conflit. C'est par anticipation que les chroniqueurs saluent l'avènement de Constantin V par un redoublement d'invectives. Le changement de règne n'amena d'abord aucune modification dans la situation de l'Église et des moines. Entre 740 et 754, les auteurs gardent le silence sur les affaires religieuses.

Mais pendant cette période relativement calme, la doctrine iconoclaste s'était propagée dans l'empire et y avait fait d'immenses progrès. « Le venin de l'hérésie, nous dit Théostéctice, avait pénétré partout². » Au moment de la convocation du concile, Constantin avait avec lui la partie la plus importante de la population. Seuls, les moines et leurs partisans, les femmes, la fraction ignorante et superstitieuse du peuple de Byzance était restée attachée aux images. Tous les actes de résistance qui se manifestèrent plus tard vinrent des moines. Et ce ne furent que des cas isolés. Pas une seule fois nous ne voyons s'élever une insurrection analogue à celles qui s'étaient produites sous Léon III. Tous les textes nous attestent le grand nombre des adhérents de l'hérésie, la puissance du parti impérial, la popularité de Constantin et de sa réforme. Nicéphore tout le premier compare l'empereur iconoclaste à Jéroboam « qui avait partagé le peuple et emmené avec lui le plus grand nombre³ ». Nous avons maintes fois constaté que

1. Nicéph., *Brev.*, p. 71 ; Théoph., AM. 6253, p. 432. AM. 6257, p. 436 ; Mansi, III, 330 : de là vinrent de grands maux par toute la terre.

2. AA. SS., avril, I, XXIII.

3. *Antirr.*, III, 512. ὡς Ἰακώβ; ἔλαυν τὸν λῆον διελίσθαι δι' ἑξ, καὶ τὰς πλείους τῶν φυλῶν ἐπαγάγῃσθαι.

seules les provinces d'Europe, la Grèce, les îles, la Thrace, les plus étrangères à l'empire par leur population en grande partie slavisée, fournissaient des partisans au culte des images¹. Les provinces d'Asie, les plus riches, les plus civilisées, les plus peuplées, avaient été dès l'abord gagnées à la réforme. L'armée était dévouée à Constantin, et ce dévouement, accru par les victoires successives de l'empereur, était devenu un véritable culte. « La persécution fut exercée par l'empereur, par ses complices Antonius, domestique des scholes, et Pierre Magister, et par les soldats des légions qu'il avait formés et instruits² ». Et douze ans après la mort de l'empereur, sous le règne d'Irène, au moment de la convocation du concile iconodoule, les soldats de la garde sortent de leurs casernes et se répandent dans les rues en criant : Pas de concile ! pas d'images ! nous ne supporterons pas qu'on touche aux décrets de notre défunt empereur³ !

Le peuple même de la capitale avait cédé à l'entraînement. Lorsque les moines rebelles sont livrés au peuple pour les exécutions capitales, les soldats et les gens des factions les frappent et les injurient avec autant de rage que si c'étaient des prisonniers bulgares ou des brigands thraces⁴. Les martyrs que nous signalent les chroniqueurs et les hagiographes ont tous été victimes des brutalités et de la fureur de la foule plutôt que d'une exécution régulière.

Ce qui est plus remarquable encore, c'est que le clergé séculier paraît avoir été gagné presque en entier à la cause de la réforme. Nous ne connaissons pas un seul exemple d'un évêque qui ait refusé d'adhérer aux décrets de 753. Nous savons que la réforme était partie du haut clergé d'Arménie et de quelques-uns des principaux évêques de Phrygie⁵. La partie intelligente du clergé marchait avec l'empereur contre les moines et la foule ignorante⁶. Et aucune opposition ne s'est manifestée lors de la convocation du concile iconoclaste. On y vit accourir 338 évêques de

1. V. plus haut, p. 25-26.

2. Théoph., AM. 6259, p. 442. τοῦ ἱεραρχοῦθλυτοῦ ἐπ' αὐτοῦ λαοῦ τῶν ταγμαίων.

3. Théoph., AM. 6278, p. 461 ; *Vie de Tarasius*, AA. 88., février, III, 585.

4. *Vie d'André in Crisi*, AA. 88. ; octobre, VIII, 136 ; Nicéph., *Brev.*, p. 72, 73, 75 ; Théophane, AM. 6257, p. 436, 437, AM. 6259, p. 441. Etienne d'Auxence déclare aux moines qu'ils sont environnés d'ennemis : ἐναντιοῦμαι γίλωι παντὶ λαῷ (nous sommes la risée de tout le peuple). *Vie d'Étienne*, p. 1115, et *passim*.

5. V. ci-dessus, p. 107.

6. V. Schenk, *K. L. III. Wallen in Innern*, p. 293 ; Schwarzlose, p. 77.

toutes les parties de l'empire¹, et le patriarche Tarasius constatait avec douleur que les chefs de l'Église étaient devenus les chefs de l'hérésie².

En 786 au contraire, lorsque Irène tenta de réunir à Constantinople un concile en faveur des images, il se trouva qu'une bonne partie des évêques convoqués étaient iconoclastes. Ils firent une opposition violente au projet de l'impératrice, et lorsque l'émeute des soldats de la garde eut forcé Irène à dissoudre l'assemblée, les évêques iconoclastes s'écrièrent pleins de joie : « Nous avons vaincu ! »³ L'année suivante, à Nicée, les évêques iconodoules ne se trouvèrent que cent cinquante⁴ et l'on fut obligé de grossir leur nombre en convoquant en foule des moines et des abbés⁵.

Nous voyons par là ce qu'il faut penser de l'appréciation de Le Beau, disant que les évêques de 754 étaient « esclaves de la faveur ou de la crainte⁶ » et de celle de Schwarzlose : « l'ambition et la crainte poussaient les évêques dans les rangs des iconoclastes ; ce qui le prouve, c'est l'empressement avec lequel ils ont suivi tous les changements d'opinions des successeurs de Constantin⁷. » Les partisans zélés de la réforme furent sans doute l'objet de faveurs et de distinctions de la part de Constantin. Ainsi le prédécesseur de Jean, évêque de Gothie, qui avait répondu à l'invitation de l'empereur et souscrit aux actes du concile, fut nommé par lui métropolitain d'Héraclée, en Thrace⁸. Mais il aurait été bien étrange qu'il en fût autrement. Et, plus tard, les évêques de Constantin V ne se sont point tellement empressés de se conformer à l'opinion de l'orthodoxe Irène⁹. La majeure partie des évêques de 753 obéissait à des convictions religieuses sincères ; et ils continuèrent à lutter pour ces convictions lorsque les faveurs impériales eurent passé à leurs adversaires.

Comme nous le verrons, le haut clergé soutint également l'empereur dans sa lutte contre les moines.

1. Théoph., AM. 6245, p. 427 ; Nicéph., *Brev.*, p. 65 ; Mansi, XIII, 232

2. καὶ ἀγίαστὰς οἱ ἑκαταὶ ἑξήκοντες. Mansi, XIII, 401.

3. Théoph., AM. 6278, p. 461.

4. Nicéph., *Lettre à Léon III*, Migne, 100, 195.

5. Mansi, XII, XIII.

6. P., 218.

7. P., 78.

8. *Vie de Jean de Gothie*, VA. SS., juin, VII, 168.

9. Mansi, XII, 1116 et 209.

Telles étaient les dispositions du clergé et du peuple byzantin au moment de la persécution iconoclaste, et ces témoignages suffisent à démontrer que Constantin n'était point isolé et qu'il avait avec lui à la fois l'armée, la foule et l'élite intellectuelle de la nation et du clergé.

En 752, l'autorité de Constantin était rassermie suffisamment par dix ans de paix et de prospérité. La puissance des armes impériales venait de s'affirmer aux yeux du peuple par la prise de Mélitène et de Théodosiopolis¹. Constantin jugea le moment venu de régler la question des images et d'assurer le triomphe définitif de la réforme. Il pensa que la plus haute autorité sur laquelle il pût s'appuyer était celle d'un concile œcuménique. Il commença par préparer les esprits à cet événement important par des assemblées qu'il réunit dans la plupart des villes, et où il chercha à convaincre le peuple de l'excellence de sa réforme « annonçant ainsi, dit Théophane, l'ultime impiété qui allait venir² ». Ensuite il proclama la convocation du concile par des édits qu'il envoya dans toutes les éparchies³. Le biographe d'Étienne, qui prétend que les préfets des provinces furent mandés à Constantinople, commet évidemment une erreur. Seuls les évêques furent admis au concile.

Sur ces entrefaites, à la fin de l'année 752, le patriarche Anastase mourut⁴. Ce personnage, assez peu intéressant, semble-t-il, qui s'était empressé de se mettre au premier rang des partisans d'Artavasde, et qui ensuite avait fait avec un empressement non moins grand sa soumission à l'empereur victorieux, n'avait pas fait parler de lui depuis cette époque, si ce n'est à l'occasion du baptême de Léon Chazare, ce qui prouve qu'il était demeuré en bonne intelligence avec l'empereur. Constantin attendit jusqu'à la fin du concile avant de lui nommer un successeur, de sorte que le siège patriarcal demeura vacant pendant plusieurs mois. Le

1. V. Zonaras, 1330.

2. Théoph., AM. 6744, p. 427; Zonaras, 1330. Le biographe d'Étienne paraît avoir confondu ces assemblées avec celles qui eurent lieu en 766, lorsque Constantin imposa au peuple le serment de renoncer aux images. P. 1112.

3. Vie d'Étienne, 1112; *Epist. ad. Theoph.*, p. 362.

4. Théoph., AM. 6245, p. 477, avant la réunion du concile dont les séances commencent au 10 février 753; Nicéph., *Brev.*, p. 65; Zonaras, 1330. Le patriarche est mort d'une hornie étranglée (chordapsus) et non de la peste.

biographe d'Étienne se trompe quand il place la nomination de Constantin avant la convocation du concile¹.

Le 10 février 753, les 338 évêques se réunirent dans le palais d'Hiéria, situé sur le Bosphore, à l'Est de Constantinople et sur la rive opposée. Les séances furent ouvertes dans les formes réglées par les canons de l'Église et par la législation synodale². Le concile était présidé par le vénérable évêque d'Éphèse, Théodose, qui avait été le confident de Léon III et par conséquent un des premiers chefs de la réforme³. L'évêque de Pergé, Sisinnius, surnommé Pastillas, servait de second président⁴. On peut citer parmi les autres chefs du concile l'évêque Basilius, outrageusement surnommé *Tricaccabus* par ses adversaires⁵.

C'était une imposante assemblée, qui pouvait faire autorité en matière de dogme et impressionner le peuple. Malheureusement, des cinq sièges patriarchaux de l'Église catholique, celui de Constantinople était vacant ; Antioche, Jérusalem et Alexandrie avaient refusé de prendre part au concile. Quant à la curie romaine, elle avait bien à ce moment des délégués à Constantinople, mais qui n'étaient pas venus pour la représenter au concile⁶. Les adversaires du concile se basèrent sur cette absence des hauts dignitaires de l'Église pour démontrer la nullité des décrets de l'assemblée d'Hiéria⁷. Cependant il faut remarquer que les évêques de Nicée n'ont pas adopté ce point de vue, et n'ont pas cherché à invoquer la nullité du concile de 753 pour vice de forme. Ils considéraient sans doute que sa convocation avait été légale et ses délibérations régulières. Les travaux du concile furent longs et laborieux. L'assemblée siégea sans interruption du 10 février jusqu'à la fin d'août. Nous avons vu que quelques-unes de ses décisions étaient contraires aux désirs de l'empereur, ce qui achève de nous convaincre que le sy-

1. *Vie d'Étienne*, 1117; *Epist. ad. Theoph.*, p. 362. *Libellus Synodicus*, Mansi, XII, 578. Voir la note de Mansi dans Baronius, année 753. V. plus haut, p. 7. V. Finlay, p. 67-68.

2. Mansi, XIII, 232.

3. Mansi, XII, 968.

4. *Théoph.*, AM. 6245, p. 427; *Nicéph.*, *Brev.*, p. 65; *Zonaras*, 1330; *Cedrenus*, 889.

5. Voir ces noms dans Mansi, XIII, 399; *Vie d'Étienne*, 1115, 1138; *Or. ad. Const. Cab.*, p. 332.

6. V. plus haut, p. 69. *Lib. Pont.*, 227.

7. *Théoph.*, AM. 6245, p. 427; *Or. ad. Const. Cab.*, p. 332; *Théod. Stud.*, *Ep.*, II, *Nicolao Techno*, Migne, 99, 1306; *Vie d'Étienne*, p. 1142, 1146.

node de 753 n'a point délibéré, comme on l'a dit, sous la pression et la menace de l'autorité impériale. Les évêques réunis à Hiéria ont discuté avec sérieux et conscience sur les questions qui leur étaient proposées.

Le 8 août, l'assemblée se transporta à l'église de Sainte-Marie aux Blachernes, et là l'empereur proclama le patriarche qu'il avait choisi, Constantin, qui avait été moine, puis évêque de Syllée. L'empereur s'avança sur l'ambon en tenant le patriarche par la main ; il fit les prières et les vœux accoutumés et cria : longue vie au patriarche Constantin !¹.

Enfin, le 27 août, les 338 évêques s'avancèrent avec le patriarche et l'empereur, accompagné sans doute du jeune Léon, sur le forum et firent la proclamation solennelle du dogme iconoclaste et des canons qu'ils avaient décrétés contre les images². Les évêques étaient unanimes dans leurs déclarations³. Leur *ἔπος* commençait par donner à l'empereur les louanges accoutumées ; ils disaient qu'il était l'égal des apôtres (*ἰσπεροστέλης*). Puis venait la discussion dogmatique que nous avons examinée déjà, et ensuite les décrets proprement dits. « Au nom de la sainte Trinité, essentielle et suprasubstantielle, nous tous, unanimes et revêtus de la dignité sacerdotale, nous décrétons que dans les églises des chrétiens toute image matérielle et toute peinture doit être enlevée comme une chose odieuse et abominable⁴. Que personne désormais n'ose plus commettre un acte aussi impie et néfaste que la fabrication d'une image. Quiconque à l'avenir osera en faire une, ou l'adorer, ou la placer dans une Église, ou la cacher dans une demeure particulière, sera déposé s'il est évêque ou prêtre, anathématisé, s'il est laïque ou moine. Il sera frappé par les lois impériales comme rebelle aux commandements de Dieu et ennemi du dogme des Pères⁵ ».

1. Théoph., AM. 6245, p. 428 ; Nicéph., *Brev.*, p. 65 ; Codronus, 889 ; Zonaras, 1330 ; Vie d'Étienne, 1112 ; *Epist. ad. Theoph.*, 362. L'empereur trouva sur le catalogue sacerdotal, dit le biographe d'Étienne, un homme qui lui était semblable par le nom et par les mœurs et le proclama, lui plutôt *πατριάρχης* que *πατριάρχης*.

2. Théoph., *ibid.* ; Nicéph., *Brev.*, p. 66 ; Codronus, *ibid.* ; Zonaras, *ibid.*

3. *ἅπαντες* *κακῶς* *καὶ* *δυσεπιθῶς* *συμφρονήσαντες* ; Nicéph., *Brev.*, p. 66 ; Mansi, XIII, 323, 351.

4. Mansi, XIII, 323. *ἅπαντες* *ἡμεῖς* *οἱ* *τῆς* *ἱερουσῆνης* *ἀξίωμα* *περικείμενοι*, *ὁμοφρόνως* *ὀρθότατον*, *ἀπόβλητον* *εἶναι* *καὶ* *ἀλλοθίαν* *καὶ* *ἐβδελυγμένην* *ἐκ* *τῆς* *τῶν* *χριστιανῶν* *ἐκκλησίας* *πάντα* *εἰκόνα* *ἐκ* *παντοίας* *ὕλης* *καὶ* *χρωματουργίας* *τῶν* *ζωγράφων* *κακοτεχνία* *πιπτομένην*.

5. *ibid.*, 327. *ὁ* *δὲ* *τολμῶν* *ἀπὸ* *τοῦ* *πάροντος* *κατασκευάσαι* *εἰκόνα* *ἢ* *προσκύνησαι* *ἢ* *στῆσαι* *ἐν* *ἐκκλησίᾳ* *ἢ* *ἐν* *ἰδιωτικῷ* *οἴκῳ* *ἢ* *κρύψαι*, *εἰ* *μὲν* *ἐπισκόπος* *ἢ* *πρεσβύτερος* *ἢ*

Ensuite venaient les canons interdisant de dépouiller les églises de leurs ornements sans une permission spéciale et d'y commettre des dégradations inutiles¹. Le concile confirmait ensuite le dogme orthodoxe de l'Incarnation et la divinité de Marie²; et, tout en condamnant les images de Marie et des saints³, il reconnaissait leur pouvoir d'intercession⁴. Enfin il défendait de rien changer au dogme qu'il avait établi, d'en rien retrancher et d'y rien ajouter par des écrits ou des inventions quelconques⁵. Les deux empereurs, Constantin et Léon, demandent alors aux évêques s'ils sont unanimes. Et ils répondent: Oui, nous sommes unanimes, et nous avons délibéré librement. Longues années aux empereurs! Mémoire éternelle à Léon (Léon III) et à Constantin! Vous êtes les lumières de l'orthodoxie! Éternelle mémoire à Constantin et à Léon! (Léon Chazare) Longue vie au nouveau Constantin et à la pieuse Augusta! Vous avez terrassé l'idolâtrie! Anathème à Germain impie et adorateur de bois!⁶ à Georges son complice (Georges de Chypre) qui dénature les enseignements des pères! à Mansour (saint Jean Damascène) au nom odieux, sarrasin, idolâtre, faussaire, insulteur du Christ, traître à l'empire⁷, docteur d'impiété, faux interprète de l'Écriture! La Trinité les a déposés⁸! Et le peuple rassemblé sur la place répétait ces acclamations⁹.

On a tort de représenter le concile de 753 comme un acte exceptionnel de Césaropapisme. Constantin n'avait nullement outrepassé les attributions impériales. Les évêques de 787 déjà affectent de croire que le concile iconoclaste avait attribué par flatterie aux empereurs un pouvoir spirituel qu'ils ne possédaient pas¹⁰.

δίακονοι εἶναι, καταρτίσθαι εἰ δὲ μονάζων ἢ λαϊκῶν, ἀναθεματίζεσθαι, καὶ τοῖς βασιλεῦσι νόμοις ὑπιθέσθαι; ἔπειτα, ὡς ἐναντίος τῶν τοῦ Θεοῦ προσταγμάτων, καὶ ἕθρος τῶν πατρικῶν δογμάτων.

1. *Ibid.*, 330, 331.

2. *Ibid.*, 335.

3. *Ibid.*, 346.

4. *Ibid.*, 347.

5. *Ibid.*, 351.

6. Δίγνωμοι; καὶ ἐκολάτρης; *Ibid.*, 355.

7. ἐπεσόλω; τῆς βασιλείας; *Ibid.*, 355.

8. *Ibid.*, Théoph., AM, 6245, p. 428; Nicéph., *Brev.*, p. 66; Cedrenus, 889; *Epist. ad. Theoph.*, 364; Zonaras, 1330.

9. Vie d'Étienne, 1120. Les partisans des images furent extraordinairement irrités de ces manifestations. V. Nicéph., *Apol. pro SS. Im.*, p. 577; Vie d'Étienne, 1120; *Epist. ad. Theoph.*, 364; Mansi, III, 127, 131; Georges Ham., 940.

10. Mansi, III, 354.

En réalité, les évêques de 753 n'ont fait qu'user des formules consacrées, que ceux de Nicée ont employées eux-mêmes en s'adressant à Irène et à Constantin VI¹.

Le plus important pour nous des décrets du concile est celui qui ordonne que les adorateurs d'images soient châtiés par l'autorité impériale². Les évêques de Nicée attribuent avec raison à ce décret l'origine de toutes les violences qui furent exercées contre l'Église et les moines. « De là vinrent des maux innombrables qui frappèrent la terre entière³. » En effet, les décrets du concile furent aussitôt publiés par Constantin et rendus exécutoires. « L'impie Constantin rassembla un concile néfaste et publia un dogme impie, afin que les images fussent enlevées complètement et que ceux qui les adoreraient ou les imploreraient par leur nom fussent soumis au supplice⁴. »

Les adorateurs des images, qui jusque-là encourageaient seulement des contraventions aux ordonnances impériales, étaient désormais des hérétiques, rebelles à l'autorité souveraine de l'Église, et par conséquent des ennemis de l'empire. Les décrets du concile constituaient surtout une arme puissante contre les prêtres et les moines. On pouvait réclamer de tout ecclésiastique et de tout religieux l'adhésion au dogme de 753, et s'il refusait on pouvait user contre lui de toutes les rigueurs. « Comme le concile avait mis ses décrets par écrit, dit Zonaras, l'empereur appela cet écrit *Tome Synodique* et ordonna qu'il fût signé par tous les pontifes et par les plus célèbres des moines⁵. » C'est bien ainsi sans doute que les choses se sont passées.

Cependant quelques années s'écoulèrent encore avant que le conflit entrât dans la période sanglante. Il faut attribuer probablement ce fait aux guerres avec les Bulgares et aux insurrections des Slaves de Thrace, qui commencèrent l'année qui suivit le concile et durèrent jusqu'en 759. En 761 seulement on nous rapporte le nom d'un martyr, le premier qui ait souffert pour la foi sous Constantin V. Théophane nous apprend que cette année-là Constantin fit périr sous les verges le moine André Calybite, reclus aux Blachernes, qui avait parlé de lui en termes injurieux. Il avait ordonné

1. Mansi, XIII, 399 et sqq.

2. Mansi, XIII, 327.

3. *Ibid.*, 330.

4. Nicéph., *Antirr.*, III, p. 532. τὸ ἀπίστῳ τῷ; ταυτοῦ ἀπίστῳ; ἔσθῃτο.

5. Zonaras, 1334.

que son corps fût jeté à la mer, mais les sœurs du martyr l'enterrent dans l'emporium de Leucadius¹. Les Bollandistes ont établi, en s'appuyant sur la *Vie d'Étienne*² et sur les *Acta* et les *Menologia* grecs, que ce martyr s'appelait en réalité Pierre, que Théophane a profondément son supplice avec celui d'André in Crisi et a transposé simplement les deux noms³. Ils placent son supplice au 16 mai. Les Bollandistes fixent au mois de juin de la même année le supplice de Jean de Monagria, qui fut cousu dans un sac et jeté à la mer⁴.

Ensuite, en 762 et 764, eurent lieu les deux grandes guerres de Bulgarie qui, naturellement, absorbèrent l'attention de l'empereur. C'est pendant l'hiver rigoureux qui les a séparées que Théophane place cette entrevue où Constantin aurait fait au patriarche une profession de foi nestorienne⁵. Remarquons que la date de cet incident n'est pas indifférente. Les contemporains ont eu l'impression qu'il s'était produit un changement dans la doctrine impériale, et que le conflit, restreint jusque-là à la question des images, allait prendre un caractère nouveau et plus redoutable.

Après le succès éclatant des campagnes contre les Bulgares, l'empereur se sentit assez fort et assez sûr de sa popularité pour se lancer à corps perdu dans le conflit et briser toutes les résistances. La quatrième indiction (764-765), l'année la plus importante dans l'histoire du conflit, est remplie tout entière par des exécutions et des mesures violentes contre les rebelles.

« Cette année-là, dit Théophane, l'empereur devint furieux contre tout ce qui craignait Dieu⁶. » « Déjà, dit Nicéphore, l'im-

1. Théoph., AM. 6253, p. 432; Cedrenus, 889; Zonaras, 1332.

2. *Vie d'Étienne*, 1166. Le saint, enfermé au Phiale, exhorte ses compagnons à se souvenir de Pierre des Blachernes, qui mourut intolérablement frappé à coups de nerfs de bœuf.

3. Voir la dissertation servant de préface à la *Vie d'André in Crisi*, AA. SS., octobre, VIII, 128, et sur *Pierre Calybite*, AA. SS., mai, III, 625. Il semble bien que le martyr des Blachernes, surnommé Calybite, s'appelait en effet Pierre. Mais que le supplice signalé par Théophane en 767 (AM. 6259, p. 443), soit celui d'André in Crisi, cela est beaucoup moins certain. « Constantin fit enlever de sa colonne le vénérable stylite Pierre et comme il refusait d'adopter son dogme, il lui fit lier les pieds et le jeta vivant dans le Pelagium. » Tel est le récit de Théophane. Quel rapport peut-il y avoir entre cette histoire et celle d'André in Crisi, qui n'est pas stylite et qui se rend de Crète à Constantinople pour affronter le tyran ?

4. *Vie d'Étienne*, 1168; AA. SS., juin, I, 402.

5. Théoph., AM. 6255, p. 434.

6. Théoph., AM. 6257, p. 436.

piété de l'empereur sévissait avec plus de violence¹. » Constantin V ordonna en effet, cette année-là, l'exécution d'un des moines les plus célèbres et les plus vénérés de l'empire, Étienne d'Auxence². Il prit en outre une mesure grave. Ayant jugé insuffisant d'exiger des ecclésiastiques l'adhésion au dogme de 753, il voulut imposer à tous les sujets de l'empire le serment de renoncer aux images³. Et le patriarche Constantin dut donner l'exemple, monter sur l'ambon et jurer, la main sur le bois de la croix, qu'il n'était pas et ne serait jamais un idolâtre⁴. Tous les textes nous parlent de ce serment qui, succédant aux décrets du concile, a certainement marqué une phase nouvelle du conflit⁵.

Il n'est pas probable qu'une mesure aussi radicale et aussi générale que celle d'un serment imposé à toute la population ait pu être mise à exécution dans un empire aussi vaste et composé d'éléments aussi divers. Dans la *Vie d'Étienne* il nous est dit que l'empereur rassembla tout son peuple (ἄπαντα τῶν ὑπ' αὐτοῦ λατὴν ἐκκλησιαστικῆς) et lui fit jurer sur le corps du Christ, sur la vraie croix et sur les Évangiles de ne jamais se prosterner devant les images et de les appeler *idoles*⁶. On voit bien qu'il ne s'agit ici que de la population de Byzance. Le serment fut imposé sans doute au peuple de la capitale, dans une assemblée solennelle ; si la mesure fut étendue aux provinces, ce ne fut que progressivement et peu à peu, par l'intermédiaire des officiers fidèles que l'empereur envoyait ensuite dans les principaux thèmes⁷. On comprend néanmoins l'importance de ce décret de Constantin, et les conséquences qu'il a pu avoir sur la marche des événements. Constantin était bien résolu à imposer l'obéissance à tous les sujets de l'empire.

La destruction des images, ordonnée par le concile, fut poursuivie aussi avec plus de rigueur. Aux yeux des contemporains, c'est Constantin qui est le véritable destructeur des images⁸.

Chose très remarquable, en effet, c'est seulement à cette épo-

1. Nicéph., *Brev.*, p. 71.

2. Théoph., *ibid.* ; Nicéph., p. 71.

3. Nicéph., *Brev.*, p. 73 ; Théoph., AM. 6257, p. 437 ; Codronus, 893.

4. Théoph., *ibid.* ; Nicéph., *ibid.*

5. L'auteur du *Discours contre Caballinus* le place par erreur au début du règne de Constantin et dit que l'empereur envoya dans toutes les éparchies un décret, ordonnant à tous de le signer et de s'engager à détruire les images (p. 338).

6. P. 1112 ; *Épist.*, ad. *Theoph.*, 362-4.

7. Théoph., AM. 6258, p. 440.

8. *Vie d'Étienne*, p. 1110.

que que plusieurs des principaux édifices de Constantinople ont été privés de leurs images. Avant que le synode de 753 pût siéger à Sainte-Marie des Blachernes, on fut obligé de débarrasser cette église des fresques qui s'y trouvaient et qui représentaient des scènes de la Vie de Jésus¹. Et en 767 la maison patriarcale de Constantinople avait conservé ses images ; c'est le patriarche Nicéus qui les fit disparaître. Il enleva celles du petit *secret* qui étaient en mosaïque sur fond d'or, et celles du grand *secret* qui étaient en bois ; il effaça les figures de celles qui étaient peintes ; et il fit de même dans le monastère des Abrahamites². Ces images avaient été conservées peut-être parce que le peuple les considérait comme de simples ornements, ou plus vraisemblablement à cause d'une valeur artistique particulière. En tout cas, il est étonnant que quarante ans après les premiers édits de Léon, vingt-cinq ans après l'avènement de Constantin, quinze ans après le concile, des édifices aussi fréquentés et aussi en vue aient pu conserver impunément les images interdites par tant de décrets successifs.

On a accusé également le Copronyme d'avoir détruit ou désaffecté des églises³. C'est une erreur. Toutes les fois qu'il est question dans les textes d'une église profanée, on voit qu'elle n'a pas été démolie ni enlevée à sa destination, mais seulement qu'on en a fait disparaître les images⁴. Un passage de Nicéphore nous dit que l'empereur a détruit les églises où se trouvaient des reliques⁵. S'il y a eu suppression de quelques sanctuaires, ce fut sans doute de ceux qui étaient consacrés exclusivement au culte d'une relique célèbre. L'enlèvement de la relique les rendait sans utilité et les privait de tout caractère sacré. Ainsi arriva-t-il pour le sanctuaire de la chasse d'Euphémie, dont l'empereur fit un arsenal⁶. Le texte du concile de Nicée, qui mentionne la désaffectation de

1. Vie d'Étienne, 1120.

2. iv τῶ Ἀβραμῖτι. Théoph., AM. 6259, p. 443; Nicéph., *Irec.*, p. 76; Cedrenus, 896. Cf. du Gange, *Constantinopolis christiana*, liv. II, 15, VII, VIII, et *Glossarium meliæ atque infimæ graecitatis*, article τὴν ἐκκλησίαν. Les *secreta* étaient les salles où siégeait le tribunal ecclésiastique.

3. Outre les ouvrages de Le Beau et de Marx, on trouve cette accusation dans la thèse de l'abbé Marin, *les Moines de Constantinople*, p. 340.

4. Le seul texte qui parle d'églises changées en casernes est l'*Antirr.*, III, de Nicéphore, p. 494. ἡποστράτια καὶ κορυβίας τὰς Ἐκκλησίας τοῦ θεοῦ κατεστράτε. Mais on voit par les exemples qu'il cite qu'il s'agit d'églises attenant ou appartenant à des couvents : celles de Florus et de Callistrate.

5. *Antirr.*, II, 344.

6. Théoph., AM. 6258, p. 440; Georges Ham, p. 946.

bâtimens consacrés, ne parle pas d'églises, mais de monastères¹. Dans le canon XIII du même concile, qui ordonne que ces bâtimens soient rendus à leur destination, il n'est question également que de monastères et d'évêchés — ceux des évêques rebelles sans doute².

Les églises furent respectées. Constantin, on ne saurait trop le répéter, ne fut pas un ennemi de l'Église, mais un ennemi des images, et, plus tard, un ennemi des moines. Nous avons vu que le concile des Blachernes avait pris ses précautions pour que l'enlèvement des images ne dégénérât pas en un pillage des édifices sacrés³. Et Constantin a veillé, comme les autres empereurs, à l'entretien des églises. En 767, le patriarche Nicétas fit relever et réparer quelques édifices de l'Église catholique « que le temps avait détruits⁴ ». Le canon VII du concile de Nicée est encore plus instructif à cet égard. « Les iconoclastes ont abandonné certaines coutumes qu'il importe de remettre en vigueur. Des temples ont été consacrés sans reliques. Nous ordonnons qu'on y place des reliques en faisant les prières accoutumées⁵. » Nicéphore se plaint de même que les églises qui ont été bâties aux temps de la persécution ont été consacrées et dédiées au culte sans qu'on y plaçât de reliques⁶. Il est donc certain que Constantin V, loin de détruire les églises, en a fait construire de nouvelles et les a consacrées au culte.

Ce qui est hors de doute, c'est que les images et les reliques ont, à ce moment, disparu des églises byzantines. Il fut également interdit aux particuliers, sous des peines sévères, d'en posséder chez eux. Si l'empereur, dit Théophane, entendait dire qu'une effigie de saint était placée quelque part pour le salut du corps et de l'âme, et honorée par les gens pieux, il la faisait disparaître, et ses adorateurs étaient menacés, comme impies, de la mort, de la

1. Mansi, XIII, 330, τῶν εὐχῶν μοναστηρίων τὰ βεβήλους μεταποιήσεις εἰς κόσμα καταγωγή.

2. Καθ' ἑκάστην τινεὶ εὐχαίᾳ οἶκοι ὑπὸ τινῶν ἀνδρῶν, ἱεροποιεῖται καὶ μοναστήρια. Canon XIII, Mansi, XIII, p. 432.

3. Mansi, XIII, 330, 331.

4. Nicéph., *Hist.*, p. 76.

5. Canon VII, Mansi, III, ὅσοι οὖν σιπτοὶ ναοὶ καταρτίθησαν ἐκτὸς ἁγίων λειψάνων μαρτύρων, ὁρίζομαι ἐν αὐτοῖς καταβιβάζειν γίνεσθαι λειψάνων μετὰ τῆς συνήθους εὐχῆς.

6. *Antirr.*, II, 344. ὡς τε καὶ οἱ κατὰ τὸν χρόνον τὸν ἐκείνων δομούμενοι ναοὶ λειψάνων ἦντο ἁγίων καθιερούμεθα ἴδοσαν..

confiscation et de l'exil¹. Et, quant aux reliques des saints, elles avaient disparu complètement². De même le stratège des Thracéens, Michel Lachanodracon, envoie au supplice tous ceux qu'il trouve porteurs d'une relique ou d'une amulette quelconque³. Et les préfets des autres provinces s'empressèrent de l'imiter⁴. On ne put plus posséder d'images chez soi sans courir les plus grands périls⁵. Les images avaient si bien disparu que le concile de Nicée dut ordonner qu'on en plaçât partout, dans les églises, sur les vêtements sacrés, dans les maisons, sur les murailles et sur les chemins⁶.

Il est certain que beaucoup de chefs-d'œuvre disparurent alors. Les mosaïques qui ornaient les églises, les célèbres mosaïques byzantines sur fond d'or ou sur fond bleu, furent brisées ou recouvertes de chaux, et les peintures à fresque furent lavées, raclées ou barbouillées de cire⁷. « Toute beauté, disait Tarasius, disparut des églises⁸. »

Mais la réforme de Constantin n'avait aucun rapport avec la doctrine juive et arabe qui interdit de faire « aucune ressemblance des choses qui sont sur la terre ». Constantin prohibait seulement les images que l'on pouvait être tenté d'adorer. L'art byzantin n'était point limité à la reproduction des sujets sacrés. Les motifs végétaux et les figures d'animaux constituaient un élément essentiel de la décoration. Loin d'avoir privé les églises de tout ornement, Constantin, ne voulant pas qu'elles parussent vides et nues aux yeux exercés des Byzantins, fit remplacer partout les images sacrées par des peintures représentant des arbres, des guirlandes de lierre, des oiseaux de toute espèce⁹. On peut

1. Κατορθώτων αὐτῶν ἐπιπέσει πᾶσι τοῖς ἐκείνου ἑκδοῦντο. AM. 6258. p. 432.

2. *Ibid.* Théoph. rapporte ici l'enlèvement du corps d'Euphémie, jeté à la mer en 766, retrouvé ensuite miraculeusement à l'île de Lesbos.

3. Théoph., AM. 6263. p. 445 ; Cedrenus, 896.

4. Théoph., *ibid.* et 6259. p. 442.

5. Le biographe d'Étienne signale le fait que la femme du gardien de la prison du Phiale avait conservé trois images cachées dans une armoire (*Vie d'Étienne*, p. 1160).

6. Mansi. XIII, 375.

7. « Partout où il y avait des images on les détruisait en les brûlant ou en les jetant bas (παρὰ τὰ ἑνώπιον) ou bien on les effaçait avec un enduit (ἀναγράφει) » (*Vie d'Étienne*, p. 1113). « Celles qui étaient en mosaïque (ἐκ ψευδίθου), dit Tarasius, on les arrachait ; celles qui étaient peintes au moyen de cire colorée (ἐκ κηροχότου γρωματισμοῦ), on les raclait » (Mansi, XIII, 401).

8. *Ibid.*

9. *Vie d'Étienne*, 1120.

regretter que les églises grecques n'aient point conservé de vestiges de l'art iconoclaste, car nous savons, par le témoignage des siècles antérieurs, que les artistes byzantins étaient arrivés, dans ce genre de décoration, à une perfection exquise¹.

Il existait en outre une peinture profane florissante. Les parois du palais impérial de Constantinople, étaient décorées, sous Justinien, de mosaïques précieuses représentant les guerres du règne². Constatin V lui-même avait peuplé la ville de statues précieuses³ et fait exécuter sur les principaux monuments de sa capitale des peintures représentant ses victoires, et qui remplissaient le peuple d'admiration et d'enthousiasme⁴. Et on lui reproche précisément d'avoir respecté partout les peintures représentant des arbres, des animaux, des scènes de chasse ou de théâtre, des cavalcades, des courses de chars⁵.

Tout cela prouve que Constantin n'était point un prince grossier, ennemi des arts et de la culture⁶. La suppression des images n'aurait pas été l'extinction de l'art byzantin. Elle l'aurait simplement dirigé dans d'autres voies.

Constantin ordonna également la destruction, par le feu, de tous les écrits favorables aux images⁷. Le stratège Michel Lachanodracon fit brûler tout ce qu'il trouva dans sa province d'écrits de moines ou de pères contenant, soit des images, soit l'apologie de la doctrine iconolâtre⁸. A la cinquième session du concile de Nicée, le diacre Théophile déclare que plusieurs manuscrits pré-

1. Rappelons les rinceaux de Saint-Vital et du baptistère orthodoxe de Ravenne, et surtout la bordure inférieure de la chaire de l'évêque Maximien, conservée dans la cathédrale de la même ville. Les parois de l'atrium de Sainte-Sophie étaient recouvertes de figures d'animaux (Paul le Silensiaire, *Descriptio S. Sophiæ*, éd. de Bonn, v. 607, 612). Sur l'ambon, exécuté avec recherche et luxe, on ne trouvait que des arbres et des fleurs (*ibid.*, *Descriptio ambonis*, p. 49). En effet, les fragments de l'ambon du vi^e siècle conservé dans le chœur de la cathédrale de Ravenne n'offrent que des figures de biches, de cerfs, de lions.

2. Procope, *De Aedificiis*, I, 10. Plus tard, Manuel Comnène décorera de même le palais des Blachernes (Nicéas Choniata, *Manuel Comnène*, liv. VII, chap. 111). L'épopée de Digénès Akritas prouve qu'au x^e siècle encore on n'avait point perdu la tradition des sujets mythologiques (Sathas, *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1879, p. 140).

3. Nicéph., *Antirr.*, II, 276. III, 514.

4. Mansi, XIII, 354.

5. *Vie d'Étienne*, p. 1113.

6. C'est encore l'opinion de Rambaud, *op. cit.*, p. 55, 56.

7. Mansi, XIII, 330. Τὸ ἔμπροσθεν τῶν βιβλίων. Nicéph., *Antirr.*, III, 478.

8. Théoph., *AM*, 6263, p. 445.

cieux ont disparu de Sainte-Sophie. Il apporte même à la tribune un ouvrage de Constantin le Chartophylax, où toutes les pages qui étaient ornées de miniatures ont été arrachées. Il montre à l'assemblée les feuillets déchirés. Alors Léon, évêque de Phocée, déclare que le fait ne l'étonne pas, et que dans sa ville plus de trente manuscrits ont été la proie des flammes¹.

La résistance, très forte dans les rangs des réguliers, fut presque nulle parmi le clergé séculier et parmi les laïques. On nous parle bien de rigueurs exercées contre des prêtres et des évêques². Mais nous avons vu déjà que les évêques réfractaires durent être en très petit nombre — on ne nous en signale aucun — et que le haut clergé était partisan de la réforme, et très probablement ennemi des moines. Un grand nombre d'évêques se signalèrent au contraire par la rigueur avec laquelle ils poursuivirent les partisans des images. Il se trouva au concile de Nicée non seulement d'anciens iconoclastes — en si grand nombre qu'à un moment donné les Orientaux se levèrent en masse et crièrent : « Tous nous avons péché, tous nous demandons grâce³ » — mais des évêques accusés d'avoir persécuté les orthodoxes. Tarasius fait la déclaration suivante : « On nous dit qu'aux temps de la persécution certains évêques ont infligé des tourments aux hommes pieux. » — Et l'on finit par établir que Grégoire de Néocésarée, l'évêque mis en cause, a été un des chefs de l'hérésie, mais qu'on ne peut à la vérité le convaincre ni de violences ni de meurtres⁴.

Quant aux laïques, les auteurs prétendent qu'il en a péri un très grand nombre. Nicéphore affirme que le nombre de ceux qui ont souffert pour leur religion est immense⁵.

On nous apprend qu'en 765, l'année de la grande persécution, un grand nombre de fonctionnaires et de soldats furent convaincus d'adorer des images ; l'empereur les accusa de lèse-majesté,

1. Mansi, XIII, 184.

2. Théoph., AM. 6758, p. 439. Mansi, XIII, 330.

3. Mansi, XII, 1033. *Ἡμεῖς ἁπᾶντων, πάντες παρανόμιον αἰτούμεν.*

4. Mansi, XII, 1116 et 509. Avec lui furent accusés Théodore de Myra, Théodose d'Amorium, Basile d'Angora et sept autres évêques.

5. *Antirr.*, III, 506. Il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'absurdité du passage où Théophane dit que « tous ceux qui, en tombant à terre, par exemple, ou en souffrant de quelque mal, laissaient échapper l'exclamation accoutumée *θεοῦ χάρις* ; tous ceux qui passaient la nuit à veiller ou bien allaient à l'église, ou bien vivaient chastement, ou ne juraient pas affreusement, tous ceux-là étaient tourmentés comme ennemis de l'empereur et leur nom était oublié (AM. 6759, p. 442). »

en fit périr beaucoup dans des supplices extraordinaires, et en exila un grand nombre d'autres¹. Un peu plus loin, viennent des indications plus précises.

Le 25 août 765, dix-neuf hauts fonctionnaires furent trainés dans le cirque. Ils étaient accusés de complot et de haute trahison². « Quant à certains autres, dit Théophane, le véritable grief était leur piété, parce qu'ils s'étaient retirés dans des couvents et avaient eu des relations avec le moine Étienne d'Auxence³ » ; affirmation à laquelle le passage de Nicéphore : « Étienne a été accusé de détourner de leurs devoirs des dignitaires et des gens du palais⁴ » donne quelque consistance. Il semble bien que Stratégios et Podopagouros aient eu réellement des rapports avec Étienne d'Auxence⁵.

Le patriarche lui-même était mêlé à l'affaire. Il s'agissait sans doute d'un de ces complots à la fois politiques et religieux, où entraient des moines, des officiers et des fonctionnaires, et qui reviennent si souvent dans l'histoire de Byzance.

Les dix-neuf dignitaires furent donc promenés dans le cirque, conspués et maudits par tout le peuple. Le lendemain, les deux principaux accusés, Constantin Podopagouros, patrice et logothète du drome, et Stratégios, patrice également et domestique des excubiteurs, furent décapités dans le Cynégium. Leurs complices furent aveuglés et exilés ; Théophane prétend même que Constantin les condamna en outre à recevoir chaque année cent coups de nerf de bœuf, et qu'il envoyait pour cela des agents spéciaux dans les îles où ils étaient relégués⁶.

On remarquait parmi eux Antiochus, ancien logothète du drome et stratège de Sicile, David, comte d'Opsikion, Théophylacte, stratège de Thrace, Christophore, spathaire du patrice Himérius, Constantin, spathaire et protostrator impérial, le candidat Théophylacte, et plusieurs spatharocandidats⁷. En outre, comme pendant l'exécution un mouvement de pitié s'était produit dans la foule,

1. AM. 6257, p. 437; Nicéph., *Brev.*, p. 72.

2. *ὡς πονηρὰ βουλευσάμενοι κατὰ τοῦ Βασιλέως*; Théoph., AM. 6257, p. 438; Nicéph., *Brev.*, p. 74.

3. C'est le sens de la phrase : *ὡς εἰς τὸν προρροθῆτα ἐγκλειστον ἀπερχομένους* (Théoph., *ibid.*). Mêmes allégations à propos de l'histoire du principal accusé, le patrice Stratégios. AM. 6259, p. 443.

4. Nicéph., *Brev.*, p. 72.

5. Cf. *Vie d'Étienne*, 1172, 1174.

6. Théoph., AM. 6257, p. 438; Zonaras, 1336.

7. Théoph., AM. 6257, p. 438; Nicéph., *Brev.*, p. 74; Zonaras, 1336. Cf. *Sigill.*, p. 590.

le préfet de la ville, Procope, en fut rendu responsable, fouetté et exilé¹.

Remarquons que, des trois stratèges mentionnés dans cette liste, deux venaient de provinces dévouées aux images, la Thrace et la Sicile, et que le troisième était comte de l'Opsikion, le thème qui s'était déjà insurgé sous Artavasde et où se trouvaient de nombreuses colonies slaves. Cette conspiration ne fut pas étrangère sans doute à la résolution que prit Constantin d'envoyer dans toutes les provinces des fonctionnaires absolument sûrs et dévoués à ses idées. En effet, plusieurs stratèges, qui n'avaient pas été compromis en 765, furent remplacés à leur tour l'année suivante². Le haut personnel administratif se trouvait renouvelé presque en entier.

Quelques jours plus tard³, le patriarche Constantin fut arrêté à son tour. L'empereur trouva parmi les familiers du patriarche des témoins qui affirmèrent sous la foi du serment que le patriarche avait comploté avec Podopagouros, Théophylacte et Antiochus, et parlé outrageusement de l'empereur. Le patriarcat fut mis sous scellés, et le pontife exilé d'abord au palais d'Hiéria, ensuite à l'île du Prince⁴. Le 16 novembre de la même année 765, un eunuque slave, Nicéas, prêtre des Saints-Apôtres, lui succéda sur le siège de Constantinople⁵. Ce patriarche, qui resta en charge jusqu'à sa mort, en 780, fut exécuté par les orthodoxes à l'égal de son prédécesseur. On lui reprocha son origine slave, sa condition d'eunuque, son ignorance⁶. Il ne s'est signalé du reste par rien de remarquable.

Que se passa-t-il pendant l'exil de Constantin à l'île du Prince ? Les chroniqueurs ne nous renseignent pas sur ce point. Peut-être le patriarche exilé forma-t-il de nouveaux projets contre l'empereur. La question religieuse en tout cas ne devait pas être

1. Théoph., *ibid.*

2. Ce sont ceux des Thracésiens, des Anatoliques et des Bucellaires. Théoph., AM. 6258, p. 440.

3. Théoph. dit le 30 août et Nicéph. le surtendemain.

4. Théoph., AM. 6257, p. 438 ; Nicéph., *Brev.*, p. 74 ; Zonaras, 1336. Georges Ham. (p. 910) et d'après lui Cedrenus (p. 894) attribuent la disgrâce du patriarche au fait qu'il aurait dévoilé le nestorianisme de l'empereur. V. plus haut, p. 119. De même Léon Gramm., p. 185.

5. Théoph., AM. 6258, p. 440 ; Nicéph., *Brev.*, p. 74 ; Zonaras, 1336 ; Cedrenus, 894.

6. Zonaras prétend qu'il savait à peine lire et Michel Glycas qu'il ne savait pas prononcer les diphtongues grecques (Michel Glycas, p. 530).

étrangère aux nouvelles rigueurs qu'il eut à subir. Avant de faire exécuter le patriarcat, dit Théophane, Constantin envoie vers lui des officiers et lui fait demander « ce qu'il pense de sa foi et du concile qu'il a tenu. » Le patriarcat répond, espérant, nous dit Théophane, se réconcilier avec l'empereur : « L'empereur a raison dans sa foi et j'approuve le concile qu'il a rassemblé¹. » « C'est tout ce que nous voulions savoir de ta bouche impure, répondent les officiers ; maintenant retourne aux ténèbres et à l'anathème². » Il serait étrange que le patriarcat eût renié le concile auquel il avait pris une part aussi active. Le désaccord avait peut-être porté sur les nouveaux décrets de Constantin relatifs aux saints et à la Vierge, et que l'empereur avait, en effet, lancés pendant l'exil du patriarcat, au printemps de 766³. Il est possible aussi qu'en sa qualité de moine, le patriarcat ait refusé de poursuivre ses anciens frères. Remarquons, en effet, que, d'après la *Vie d'Étienne*, Constantin le patriarcat aurait refusé d'intervenir auprès du saint abbé pour lui arracher sa conversion⁴.

Quoi qu'il en soit, au bout d'une année, le 6 octobre 766, Constantin fut ramené de l'île du Prince à Constantinople, où il subit un long martyre. Les soldats, dit Théophane, l'avaient maltraité tellement qu'il ne pouvait plus marcher. On le transporta sur une litière à Sainte-Sophie. Là il fut déposé sur le seuil, et en présence du patriarcat Nicétas et de tout le peuple, un secrétaire impérial lui fit lecture des griefs qu'on avait relevés contre lui ; et après chaque article il le frappait au visage avec le papier. Ensuite, on le mena sur l'ambon, on le fit tenir debout ; et Nicétas, prenant le papier des mains du secrétaire, dépoilla Constantin de son manteau et prononça contre lui l'anathème en l'appelant *Scotiopsis*. Puis l'ancien patriarcat dut sortir de l'église à reculons. Le lendemain, on le produisit aux jeux du cirque ; on lui rasa le visage et les cheveux, on le revêtit d'une tunique courte et sans manches, et on le plaça sur un âne bâti à l'envers, le visage tourné du côté de la queue de l'animal qu'il dut tenir dans ses mains. Son neveu, Constantin, auquel on avait coupé le nez, conduisait l'âne. En cet équipage il parcourut l'hippodrome, conspué, injurié, couvert de boue et de poussière par le peuple des factions.

1. Καλῶς καὶ πιστῶς καὶ τὴν σύνοδον παρούχας. Théoph., AM. 6259, p. 441.

2. Théoph., *ibid.* ; de même Léon Gramm., p. 186.

3. Théoph., AM. 6258, p. 439.

4. P. 1140.

Ensuite, on l'amena vers la borne d'arrêt; on jeta le malheureux à bas de son âne et on le foula aux pieds. Puis on le fit asseoir en face des factions, et il dut rester là, accablé de railleries et d'outrages, jusqu'à ce que les jeux fussent terminés.

Après cette exécution féroce, Constantin V rendit le patriarche soit à sa prison, soit à son exil, et au 15 août 767¹, après l'épreuve qu'il lui fit subir et dont nous avons parlé, il le fit décapiter au Cynégium. Sa tête resta exposée pendant trois jours dans le Milium, suspendue par les oreilles; et son corps fut traîné dans les rues et jeté au Pélagium, dans la fosse des condamnés à mort².

Les exécutions publiques à Byzance étaient d'une cruauté incontestable. Cependant, on ne peut s'empêcher de faire sur la conspiration de 765 et sur la mort de Constantin des réflexions analogues à celles que nous avons faites à propos de l'insurrection d'Artavasde. Les chroniqueurs, et après eux les historiens, parlent d'exécutions sans nombre et de supplices affreux infligés aux partisans des images. Lors du complot de 765, Constantin avait une belle occasion d'exercer la cruauté dont on l'a accusé. Il se contenta pourtant de faire trancher la tête aux principaux coupables. Leurs complices furent simplement aveuglés et exilés. Le châtiment, qui nous paraît cruel, pouvait être considéré comme doux à Byzance, où les souverains s'étaient toujours montrés impitoyables pour les crimes de haute trahison. C'est par l'exil, sans doute, que Constantin s'est débarrassé des fonctionnaires iconolâtres. Le père de Nicéphore, qui était secrétaire impérial, adorait les images de la Vierge et des saints. Dénoncé à l'empereur, il fut purement et simplement exilé³.

Du reste Constantin, qui n'avait pas rencontré de résistance parmi le peuple, n'en rencontra plus, à partir de 765, parmi les dignitaires et les officiers. Ses principaux et presque ses seuls adversaires furent les moines.

L'empereur avait toutes sortes de raisons d'en vouloir aux moines. Ils étaient les partisans les plus acharnés de l'iconolâtrie; et ils avaient intérêt à maintenir le peuple dans la superstition et l'adoration grossière des images, car, outre les profits matériels

1. On se demande s'il n'y a pas ici une erreur de Théophane. Nicéphore dit que la mort de Constantin eut lieu *peu de temps* après son exhibition dans le cirque.

2. Théoph., AM. 6259, p. 442; Nicéph., *Brev.*, p. 75; Costrenus, 894; Georges Ham., 950; Léon Gramm., p. 186; Zouaras, 1338. V. Baronius, *ad. ann.*, 767. Cf. Bury, II, p. 469.

3. *Vie de Nicéphore*, Migne, 100, p. 47

qu'ils retiraient du commerce des objets de piété¹, les images constituaient leur principal moyen d'action sur la population, l'instrument par lequel ils attiraient à eux la piété populaire et devenaient les favoris de la foule dévote. Si les couvents ont été parfois le refuge de la culture littéraire, beaucoup de moines étaient de basse extraction, ignorants eux-mêmes et superstitieux. Certains d'entre eux tombaient dans des excès d'idolâtrie que blâmait Théodore Stoudite lui-même². Aussi, l'empereur les avait-il surnommés les *idolâtres*³. En outre les moines supplantaient peu à peu les prêtres et les évêques et se substituaient à eux dans la direction spirituelle des fidèles et le gouvernement de l'Église. Il y avait sans doute, à Byzance, une rivalité entre les réguliers et les séculiers. Les hauts dignitaires de l'Église se plaignaient de l'influence grandissante des moines qui devenaient, aux yeux du peuple, les véritables détenteurs de la religion. Les officiers et les fonctionnaires allaient se confesser aux moines et aux abbés, plutôt qu'au patriarche et aux prêtres de la ville⁴. Lorsque l'empereur a défendu aux sujets de l'empire de recevoir la communion d'un moine⁵, il a voulu sans doute empêcher les moines d'usurper les fonctions et les prérogatives des prêtres régulièrement institués. Il se pourrait que ce prétendu abaissement de l'Église au profit de l'armée et de l'État fût, en définitive, un abaissement des moines au profit du clergé séculier.

Les couvents occupaient dans la société byzantine une place de plus en plus considérable⁶. La vie monacale privait de leurs forces vives l'administration, le commerce, l'armée. Des milliers de citoyens usaient chaque année de ce moyen pour se soustraire à leurs devoirs. Et la vie qu'on menait dans les couvents était loin d'être irréprochable. Le concile de Nicée dut prendre des mesures contre le luxe de certains moines⁷ et la cupidité de certains higoumènes⁸. Il existait des couvents mixtes d'hommes et de femmes. Le concile de Nicée dut interdire d'en fonder de nouveaux, et

1. Schenk, *K. J. III Wallen in Innern*, p. 293; Schwarzlose, p. 252.

2. Migne, 99, *Lettre au spithaïre Jean*, 961-963, et à Théodule l'Ascète, p. 257. V. l'abbé Marin, *op. cit.*, p. 323.

3. *Vie d'Étienne*, p. 1112; Nicéph., *Antirr.*, III, p. 524.

4. Théoph., AM, 6759, p. 443.

5. *Vie d'Étienne*, 1112: 2652; signifie non pas seulement abbé, mais aussi moine, père.

6. Cf. ci-dessous, p. 163-164.

7. Canon XVI, Mansi, XIII, p. 434.

8. Canon XIX, p. 435.

imposer à ceux qui existaient déjà l'observation de certaines règles de décence¹. L'extension continuelle des domaines monastiques était une entrave pour l'agriculture et une menace perpétuelle pour les petits propriétaires. Soustraits par toute espèce de privilèges à la juridiction des agents impériaux, les moines échappaient également à l'autorité ecclésiastique, qui ne pouvait pas plus contre eux que contre les laïques². Ils formaient vraiment un État dans l'État. Si l'on ne peut pas expliquer l'origine de la réforme iconoclaste par des raisons politiques et par le désir d'abaisser les moines, il faut admettre du moins que cette considération n'a pas été étrangère aux mesures postérieures que Constantin a prises contre les couvents. Mais n'oublions pas que ces mesures ont été amenées par la résistance des moines aux décrets impériaux contre les images. Les textes s'accordent à nous le prouver. « Les moines surtout lui résistèrent et il leur déclara la guerre³. » « Constantin passa aux actes quand il vit qu'on ne tenait pas compte de ses décrets⁴. » Les évêques de Nicée attribuent formellement au canon de 753 contre les images l'origine des confiscations de couvents et de la persécution contre les moines⁵.

Les premières mesures générales de Constantin contre les moines datent de 765. L'enlèvement d'Étienne le Jeune semble avoir donné le signal de la persécution⁶. Cette année-là eut lieu la première exhibition de moines dans l'hippodrome⁷. La lutte de l'empereur contre les ordres monastiques fut la crise la plus violente du conflit iconoclaste et l'épisode sanglant de la persécution. Elle remplit les années 765 à 770. Constantin V était résolu sans doute à triompher, à tout prix, de la résistance dernière et redoutable qu'il rencontrait dans les communautés religieuses. Les contemporains ont eu l'impression d'une guerre à mort. « Constantin exerça sa fureur contre les hommes saints qui étaient son anathème ; et cette race monastique, évangelisé et

1. Canon XX, p. 438.

2. Les canons des conciles frappent toujours les évêques, les prêtres et les diacres de la déposition, les moines et les laïques de l'excommunication. V. les canons de Nicée. Mansi, XIII.

3. *Vie d'Étienne*, 1112.

4. Nicéph., *Antirr.*, II, 295.

5. Mansi, XIII, 330.

6. C'est ce que signifie sans doute son titre de *Protomartyr*. V. *Vie de Nicéas*, AA. SS., avril, I, XXIV ; Nicéph., *Brev.*, p. 71.

7. Théoph., AM. 6257, p. 437.

apostolique, dont le nom est synonyme de piété, il osa la nommer *ἀναγιγνώσκουσαν* (c'est-à-dire race néfaste, race à oublier). » Cette particularité a vivement frappé les auteurs. « Il nomma leur vêtement habit de ténèbres *σκοτεινὰς ὑψηλὰς* et ceux qui le portaient il les nomma *ἀναγιγνώσκουσαν* ¹. » Le récit des rigueurs de Constantin contre les moines remplit les textes. On pourrait croire que tout l'empire a été mis à feu et à sang. « Comment, disent les évêques de 787, pourrions-nous décrire les maux qui fondirent sur la terre entière? et les supplices qui frappèrent les hommes pieux? les troubles, les angoisses, les persécutions, la prison, le fouet, les chaînes, les coups, l'exil; on creva les yeux, on coupa le nez ou la langue; on brûla la barbe et le visage; enfin, on commit des meurtres ². » « Les moines qui gardèrent leur foi et leur habit, dit Nicéphore, furent livrés à des supplices variés. On leur brûla ou arracha la barbe; d'autres eurent la tête brisée sur les tables de pierre où étaient inscrits les noms des saints. On creva les yeux, on mutila toutes les parties du corps ³. » Mêmes détails dans Théophane, qui signale à l'année 767, après le supplice du patriarche, un redoublement de fureur du tyran: « des moines furent enfermés dans des sacs chargés de pierres et jetés à la mer ⁴. » Lorsque Étienne arrive à la prison du Phiale, il y trouve 340 moines des diverses parties de l'empire. Les uns manquaient de nez ou d'yeux, d'autres de mains ou d'oreilles. D'autres portaient la trace des coups qu'ils avaient reçus; ils avaient eu la barbe enduite de poix et brûlée ⁵.

1. Nicéph., *Antirrh.*, III, 522.

2. *Vie d'Étienne*, p. 1112. Cf. p. 1136, 1138, 1156, 1172. « Constantin, dit Théosticté, s'occupa à détruire complètement l'ordre monastique... quant aux moines, il ne voulait pas même qu'on pensât à eux; il les nomma *ἀναγιγνώσκουσαν*; et ceux qui n'obéissaient pas à ses décrets allaient en exil ou mouraient en prison, ou périssaient par l'épée, ou par les verges, de telle sorte que leurs entrailles traînaient sur le sol: témoin Étienne le Protomartyr. » (AA. SS., avril, I, XXIV; Cedrenus, 896.)

3. Mansi, VIII, 330.

4. Nicéph., *Brev.*, p. 71.

5. Théoph., AM. 6259, p. 432; *Epist. ad. Théoph.*, 360-362. Il n'est pas étonnant que le complot de 765 ait exaspéré Constantin.

6. P. 1166. Cf. Théoph., AM. 6263, p. 436. La rédaction postérieure de la *Vie d'André in Crisi* ajoute à ces descriptions des détails évidemment légendaires, mais qui n'en ont pas moins été reproduits avec confiance dans l'ouvrage de Le Beau (p. 240). « Constantin, y lisons-nous, passait son temps dans son palais de Saint-Mamas aux Blachernes, occupé à soumettre les orthodoxes à la question, entouré de bourreaux et d'instruments de torture. » AA. SS., octobre, VIII, 136 et sqq.

Tous les saints mentionnés dans les *Actes des Martyrs* ont subi des supplices atroces. Paul le Jeune, mort en 771 d'après les Bolandistes, a le nez coupé; ensuite on lui verse de la poix bouillante sur la tête et on lui crève les yeux¹. Théostériete a le nez coupé et la barbe brûlée; ses trente compagnons sont enfermés dans de vieux bains et écrasés sous des quartiers de roches². Jean de Monagria est cousu dans un sac et jeté à la mer, et Pierre des Blachernes tué à coups de nerfs de bœuf. Paul de Crète, persécuté par le préfet Théophaue Lardotyre, périt dans les tortures³. André de Crisis est déchiré sous les verges, lapidé et traîné à travers les rues⁴. Enfin le plus célèbre de tous, Étienne d'Auxence, est également traîné et déchiré par la populace.

Tels sont les récits des chroniqueurs et des hagiographes qui ont valu au Copronyme la réputation de violence et de cruauté qu'il a conservée jusqu'à nos jours. On n'a vu en lui qu'un nouveau Néron ou un nouveau Dioclétien⁵. L'examen impartial des faits nous amènera à une appréciation plus juste de ces événements. La persécution iconoclaste amena sans doute, soit de la part de Constantin, soit de la part de ses lieutenants, des violences injustifiables. Mais nous n'en serons pas réduits à les excuser par l'exemple des mœurs du temps. Ici encore, la calomnie est évidente et l'exagération énorme.

Constatons d'abord que les quelques noms que nous venons de citer forment la liste complète des moines qui sont morts martyrs sous le Copronyme. J'admets qu'il y en ait eu d'autres que nous ne connaissons pas. Les *Actes des saints* ne peuvent pas nous avoir transmis le nom de toutes les victimes de la persécution iconoclaste, de même qu'ils n'ont pas conservé le souvenir de tous les martyrs chrétiens des premiers siècles. Seulement, du temps des empereurs de Rome, la réalité des exécutions où les chrétiens périrent en masse nous est attestée par des documents dont l'authenticité s'impose, par les inscriptions, par le culte des martyrs aux catacombes, par tous les textes de l'époque, sacrés ou profanes, même par ceux où l'on s'attendrait le moins à trou-

1. AA. SS., juillet, II, 636.

2. *Vie d'Étienne*, p. 1166; AA. SS., mars, II, 609; avril, I, 30.

3. *Vie d'Étienne*, 1164; AA. SS., mars, II, 609; octobre, VIII, 127.

4. AA. SS., octobre, VIII, 136 et sqq.

5. Théoph., AM. 6268, p. 446.

ver de semblables renseignements. Rien de pareil sous le Copronyme. Le seul passage où l'on nous mentionne avec quelque précision une exécution en masse, celle des trente compagnons de Théostériste, n'est pas confirmé par le texte de Théophane qui nous raconte la persécution de Lachanodracon. On sait qu'à Byzance toutes les exécutions importantes commençaient à l'hippodrome ; les condamnés à mort y étaient promenés en public avant d'être envoyés au supplice. Or Théophane et Nicéphore nous apprennent qu'en 765, un certain nombre de moines furent ainsi exhibés au cirque et durent y marcher en tenant des femmes par la main¹. Théophane nous indique même le mois et le jour de cette cérémonie. Si ces moines avaient été ensuite mis à mort, il est certain que les chroniqueurs nous l'auraient dit. Et si l'hippodrome de Constantinople avait vu dans d'autres circonstances des moines et des abbés trainés sur l'arène et conspués par la foule avant le massacre final, il est de toute évidence que les chroniques en auraient à plus forte raison gardé le souvenir. Nous pouvons conclure de leur silence que de telles exécutions n'eurent pas lieu.

Théophane et Nicéphore nous disent qu'il y eut d'« innombrables supplices ». Mais ils n'en mentionnent que très peu². L'importance qu'ils attribuent aux quelques exécutions qu'ils signalent, la place qu'occupe dans leurs textes le récit de la mort d'Étienne, laissent supposer que c'étaient là des faits exceptionnels. La *Vie d'Étienne* nous laisse la même impression. On voit bien que ce n'était pas une chose ordinaire à Byzance que le supplice d'un moine.

Le témoignage le plus précis que nous possédions sur un épisode de la persécution, est certainement le récit des violences exercées contre les moines d'Asie par le stratège Lachanodracon. En 766, Constantin envoya dans les principaux thèmes des gouverneurs « complices de son erreur et artisans de sa cruauté³ » : Michel Melissène au thème des Anatoliques, Michel Lachanodracon à celui des Thracéens, et au thème des Bucellaires un certain Ma-

1. Théoph., AM. 6257, p. 437 ; Nicéph., *Brev.*, p. 73.

2. Théophane ne signale que trois moines martyrs : Pierre des Blachernes (AM. 6253, p. 432) ; Étienne le Jeune (AM. 6257) ; et Pierre le Stylite (AM. 6259) ; et Nicéphore en seul, l'abbé Étienne (Nicéph., *Brev.*, p. 72), le seul également qui soit mentionné dans la *Vie de Nicetas*, AA. 88., avril, l. XXIV.

3. Théoph., AM. 6268, p. 440 ; Cedrenus, 896.

nès¹. De tous ces fonctionnaires, celui qui a laissé dans la mémoire des orthodoxes les souvenirs les plus exécrés est Michel Lachanodracon². Tout nous prouve que ce Lachanodracon fut plus rigoureux qu'aucun autre dans l'exécution des volontés impériales³. Théophane nous dit qu'il fit périr une quantité de moines⁴. Et cependant, lorsque le stratège réunit dans la plaine d'Éphèse tous les moines de sa province, il les avertit seulement que ceux qui désobéiront seront aveuglés et transportés à Chypre. Ce qui fut fait, dit le chroniqueur⁵. Pas de mention des exécutions barbares et étranges dont parlent les hagiographes, celle des compagnons de Théostériete par exemple, qui aurait certainement frappé l'imagination des écrivains.

Enfin le texte le plus digne de foi et le plus rapproché en date des événements, celui du concile de Nicée, après avoir rappelé les violences dont furent victimes les moines, termine l'énumération en disant : « Il y eut même des homicides⁶ ». Il est visible, à l'arrangement de la phrase, que ces cas de meurtre avaient été peu nombreux.

Quant aux mutilations diverses, nez coupés, barbes brûlées, et surtout l'aveuglement, si usité à Byzance, l'accord remarquable que nous trouvons entre les différents textes sur les détails de ces supplices, et surtout les renseignements que nous possédons sur les procédés de la justice byzantine, nous permettent de croire qu'ils ont été fréquemment appliqués. Mais ici encore il faut considérer avec méfiance le témoignage des chroniqueurs⁷.

Quand on examine l'histoire des moines martyrs de la persé-

1. On peut ajouter à ces noms, d'après la *Vie d'Étienne*, 1164, celui du préfet de Crète, Théophane Lardotyre. Cependant nous voyons qu'à la même époque André in Crisi se rend de Crète à Constantinople pour affronter la persécution.

2. *Vie d'Étienne*, 1166.

3. Théoph. AM 6463, p. 446.

4. Théoph., *ibid.*

5. AM. 6464, p. 445.

6. Mansi, MII, 330.

7. Dans la citation que fait Georges le Moine d'un discours de Nicéphore, on trouve la mention des supplices infligés par le Copronyme et ses complices ; et l'auteur rappelle ensuite que « aujourd'hui encore les survivants de la persécution en portent les marques » (Migne, 110, 300). Cette affirmation d'un témoin oculaire, rappelant ainsi des faits visibles et connus de tous, pourrait avoir quelque poids. Or, la phrase en question ne se trouve pas dans les *Antirrhéti* (Cf. *Antir.*, III, p. 494 et sqq). Elle a été purement et simplement ajoutée par le moine Georges, à une époque où il ne restait plus un seul survivant de la persécution de Constantin.

cution, il est facile de voir que ce n'étaient pas des personnages ordinaires, et qu'ils n'ont pas été mis à mort sur leur simple refus d'adhérer aux décisions du concile.

Pierre Calybite prêchait contre l'empereur et l'appelait un nouveau Valens et un nouveau Décius¹. André in Crisi était venu de Crète à Constantinople pour braver en face le tyran². L'histoire de l'abbé d'Auxence est encore plus instructive³. Le célèbre moine,

1. Théoph., AM. 6253, p. 432; AA. SS., octobre, VIII, 128; Léon Gramm., p. 186.

2. AA. SS., *ibid.*

3. Le supplice d'Étienne est raconté, outre la *Vita*, dans Théophane, AM. 6257, p. 436; Nicéph. *Becc.*, p. 72; Cedreus, 893; Zonaras, 1336; Léon Gramm., p. 186; v. Baronius et Pagi, 765, VIII. L'abbé Marin, *op. cit.*, a reproduit la plus grande partie de la *Vie d'Étienne*. Théophane et Nicéphore racontent l'enlèvement et le supplice d'Étienne à l'indiction IV; Théophane place cet événement au 20 novembre 657, soit en 764. Mais on voit d'après la *Vie d'Étienne* que les chroniqueurs ont rapproché et confondu des événements qui ont occupé en réalité une période de plusieurs années. Cedreus s'en était douté déjà et connaissait probablement la *Vie d'Étienne*, puisqu'il raconte son supplice en deux fois, avant et après la déposition de Constantin (p. 893 et 895). Voici comment les Bollandistes (octobre, VIII, 128 et 399) ont fixé la chronologie de la *Vie d'Étienne* :

En 715, naissance du saint.

Commencement de 763. Étienne reçoit pour la première fois des envoyés impériaux; mais ils sont rappelés par l'empereur qui part pour la Bulgarie.

En 763, campagne d'Anchialos.

Fin 763, enlèvement du saint; exil à Chrysolis, puis à Proconèse.

763 ou 764, à 49 ans, le saint s'établit sur une colonne

765 ou 766, 2^e année d'exil, sa mère meurt.

Fin 766, Étienne est ramené à Constantinople.

767, envoi des préfets dans les provinces; rencontre d'Étienne et des victimes de Lachanodracon à la prison du Phiale.

28 nov. 767, mort d'Étienne, à 53 ans.

Mais cette chronologie est ébranlée par la découverte de M. Hubert. En effet, les dates principales de la vie du saint ont été fixées d'après les années de son âge indiquées dans le texte. Comme la naissance du saint a eu lieu en 715, avant le changement d'indiction, les chiffres de l'âge, n'étant pas modifiés par la rectification chronologique ne concordent plus avec les dates des événements politiques qui avaient été fixés, d'après Théophane, suivant l'ancien système. Il n'y a plus de campagne contre les Bulgares en 763. On pourrait admettre que la date du 20 novembre 764 indiquée par Théophane est bien celle de la mort d'Étienne. Il peut y avoir eu une erreur dans la date de la naissance du saint ou dans les calculs qui ont établi son âge. On expliquerait ainsi son titre de Protomartyr, qui ne se comprend pas bien si l'on place son supplice à la fin de 767. On comprendrait aussi le passage de Théophane disant que Stratégios, frère du Podopagouras, est mort la même année que l'abbé d'Auxence (AM. 6259, p. 443). Il faudrait renoncer à l'entrevue d'Étienne avec les victimes de Lachanodracon; mais nous avons vu que cet épisode avait une apparence fortement légendaire. — La guerre qui précéda l'enlèvement d'Étienne

fort du respect de la foule et de sa longue vie de sainteté, était devenu une véritable puissance à Constantinople et le principal adversaire de Constantin. Nicéphore nous dit que l'on reprochait à Étienne d'enseigner aux hommes à mépriser les gloires de cette vie et à quitter leurs familles ; on abandonnait la cour et les palais royaux pour embrasser la vie monastique¹.

Dès la convocation du concile iconoclaste, les moines de l'Europe et de l'Asie étaient accourus en foule auprès du célèbre abbé comme auprès de leur chef et lui avaient demandé conseil. Étienne tint contre l'empereur un langage des plus violents. Il parla des débauches de Constantin ; il rappela l'opposition que lui avaient faite le pape et les patriarches, les lettres qu'ils lui avaient écrites. Il accabla d'outrages les évêques amis de l'empereur, et finit par conseiller aux moines de prendre le chemin de l'étranger, en leur faisant l'énumération des provinces où l'hérésie du tyran n'avait pas encore sévi². Les moines, dociles à sa voix, se dispersèrent. Il n'est pas étonnant que Constantin ait tenu à triompher de l'opposition de cet abbé redoutable autour duquel se groupaient les rebelles et dont la cellule était le centre de la résistance. Aussi lui envoie-t-il un patrice pour obtenir sa signature aux décrets du concile. L'abbé répond qu'il ne tient aucun compte des ordres de l'empereur hérésiarque³. On l'arrête ; mais, absorbé par les guerres de Bulgarie, l'empereur le fait réintégrer dans son couvent, et, pendant plusieurs mois, ne prend contre lui aucune mesure. Il faut, pour qu'il se décide à sévir, que le patrice Calliste ait fait composer par deux faux témoins un écrit où l'on affirme que l'abbé outrage l'empereur, et qu'il a séduit une femme noble d'un couvent voisin. L'histoire de cette femme, nommée

pourrait aussi avoir été celle de 764, 3^e indiction. Le texte de Théophane dit en effet avec beaucoup de précision : le 20 novembre 764, Constantin fit enlever du mont Saint-Auxence l'abbé Étienne (AM. 6157, p. 436). On ne peut pas admettre avec les Bollandistes que Théophane et Nicéphore soient tombés d'accord pour placer le martyre d'Étienne à une même date, et que cette date ne soit ni celle de son enlèvement ni celle de sa mort. Étienne n'étant resté à Chrysopolis que quelques semaines aurait pu s'installer à Proconèse en décembre 764, soit à 49 ans, être ramené à Constantinople après deux ans d'exil en 766 ou 767 et y être supplicié en 767 ou 768, à 53 ans. On pourrait alors supposer qu'il a pu voir à Constantinople des vic-times de Lachanodracon, puisque cet officier a été nommé en 766 et non en 767 comme le croyaient les Bollandistes. Il y aurait lieu à une étude spéciale sur l'hagiographie de cette période.

1. Nicéph., *Brev.*, p. 72.

2. P. 1113 et sqq.

3. P. 1124.

Anne, et de Georges Syncléto, que l'empereur aurait envoyé auprès du saint, afin de pouvoir accuser ensuite Étienne d'une conversion illégale, n'ont pas grande apparence d'authenticité ; elles montrent cependant que Constantin, pour faire arrêter le saint, croyait avoir besoin d'un grief plus sérieux qu'un simple refus d'adhérer au dogme de 753. Alors seulement les soldats partent et enlèvent l'abbé. Mais Constantin se borne encore à l'exiler dans le monastère de Philippicum, près Chrysopolis¹. Puis il lui députe des évêques iconoclastes pour essayer encore d'obtenir sa signature. L'abbé refuse, et Constantin le fait transporter alors dans l'île de Proconèse, où il s'installe avec ses disciples, sa mère et sa sœur. De toutes parts les dévots accourent à Proconèse ; bientôt il s'y fait des miracles ; on y produit des images ; l'île devient un foyer de résistances et d'intrigues. Plusieurs passages laissent à penser qu'il y avait eu des conciliabules entre l'abbé et plusieurs personnages importants du palais². Constantin rappelle alors Étienne à Constantinople et l'enferme dans la prison de Phialé. Il le fait comparaitre à son tribunal et essaie de le convertir. Pendant ce temps on se rassemble à la prison de Phialé et le saint abbé « était en train de convertir toute la ville³ ». Constantin le fait transférer dans l'ancien temple de Maura et le fait comparaitre une seconde fois au Milium sans plus de succès⁴. Enfin, il lui fait une dernière fois offrir la vie par deux dignitaires du palais⁵. C'est alors seulement que l'empereur abandonne Étienne aux soldats qui le déchirent⁶.

On le voit, l'empereur n'a ordonné l'exécution qu'à la dernière extrémité. L'histoire d'Étienne nous autorise à croire qu'un moine, qui était coupable seulement d'un refus de signer les décrets de 753, était simplement exilé.

Il faut remarquer le rôle important que la population et l'armée ont joué dans ces exécutions. La majeure partie de ce peuple de Byzance, réputé pourtant si dévot et si superstitieux, soutenait l'empereur dans sa lutte contre les moines. Ainsi pour Étienne d'Auxence. Constantin rassemble le peuple dans l'hippodrome,

1. P. 1139.

2. V. ci-dessus, p. 146 ; Nicéph., *Brev.*, p. 72 ; *Vie d'Étienne*, 1174 ; Théoph., AM. 6257, p. 438 ; AM. 6259, p. 443.

3. P. 1164.

4. P. 1172.

5. P. 1172, 1174.

6. P. 1176.

et dit : « la race maudite des moines ne me laisse aucun repos. » Et le peuple répond : « Mais il n'y a plus trace dans la ville de cette engeance¹. » Et lorsque Georges Synecetos, soi-disant converti par Étienne, parait, vêtu de la robe noire des moines, les soldats poussent des cris de mort contre l'abbé Étienne²; ils arrachent au jeune homme ses vêtements monastiques et les foulent aux pieds. Puis les soldats s'élancent en foule vers le couvent, le détruisent de fond en comble et traînent Étienne jusqu'au bord de la mer³. Comme un soldat d'Arménie avait demandé une prière à l'abbé exilé, ses camarades s'empressent de le dénoncer comme idolâtre⁴. La foule réclame le supplice de l'abbé; c'est la volonté de l'empereur qui fait différer l'exécution⁵. Enfin les soldats saisis de fureur courent à la prison, en arrachent le saint, et le traînent dans les rues. La population tout entière accourt pour assister à ce supplice et y prendre part si possible. Hommes et femmes s'élancent en foule; les artisans quittent leur travail; les enfants mêmes abandonnent leurs écoles. C'est un soldat qui porte à l'abbé le coup mortel, avec une pièce de bois arrachée à une pompe à incendie. Ensuite la foule s'acharne sur son cadavre⁶.

Il ne faut pas sans doute attribuer une grande exactitude historique à ces récits des hagiographes qui sont évidemment arrangés en vue de l'effet. Mais ils nous prouvent du moins que l'empereur n'était pas seul à poursuivre les moines. Même témoignage chez les chroniqueurs. Ce sont les soldats de la garde et des thèmes qui enlèvent Étienne et le traînent du prétoire jusqu'au Pelagium; « car ils étaient les complices de l'empereur⁷ ». Les moines produits dans le cirque sont hués et injuriés par la foule tout comme des prisonniers de guerre ou des traîtres à l'État⁸. Étienne lui-même constatait tristement que les moines étaient

1. P. 1136.

2. P. 1138.

3. P. 1140.

4. P. 1156.

5. P. 1172.

6. De même pour André in Crisi. Les officiers et les gens de l'entourage de Constantin veulent tuer le moine; mais l'empereur les arrête et fait reconduire André à sa prison (AA. SS., octobre, VIII, 136 et sqq.). Le lendemain seulement, après une nouvelle comparution, l'empereur abandonne le moine au peuple qui le massacre.

7. ἀσπλάρησι τε καὶ τῶν λοίπων ταγματῶν ἡμόφρωνι; αὐτῷ. Théoph., AM. 6257, p. 436; Nicéph., *Brev.*, p. 72. Cf. Théoph., AM. 6259, p. 442.

8. Théoph., AM. 6257, p. 437.

devenus la risée du peuple¹. Les moines orthodoxes n'ont pas été, comme on se le représente, exécutés par les satellites du tyran en présence d'une population indignée mais contenue par la terreur; on les considérait comme des êtres néfastes, de véritables ennemis publics.

Le conflit avait du reste changé de caractère: on n'en voulait plus aux moines de ce qu'ils étaient idolâtres, mais simplement de ce qu'ils étaient moines. L'empereur avait reconnu sans doute que le triomphe de la réforme serait impossible tant que les moines occuperaient une place aussi importante dans l'État et dans l'Église. Il s'était proposé de supprimer les ordres monastiques. Il ne demandait plus seulement aux moines de renoncer aux images, mais de rentrer dans la vie civile. « Il persécuta ceux qui gardèrent leur foi et ceux qui gardèrent leur vêtement (ἄμφω) ². » Il les obligea à violer les promesses qu'ils avaient faites à Dieu, à rejeter l'habit saint et à prendre l'habit laïque; il les força aussi à prendre des femmes, et dans le cirque fit marcher deux à deux des moines et de saintes vierges³. »

En 765, en effet, l'empereur fit avancer dans l'hippodrome un certain nombre de moines et les obligea à parcourir la piste en tenant chacun une femme par la main. Ils sont hués et conspués par la foule⁴. Ce que nous savons des mœurs du temps nous permet très bien de croire que Constantin a pu user de ce procédé, qui nous paraît grossier, pour humilier les moines, briser leur prestige, et rendre ridicules aux yeux de la population ces hommes qui s'obstinaient à rester en dehors de la vie normale. Le patriarche Constantin, paraît-il, fut même obligé, en sa qualité d'ancien moine, de prendre la couronne du mariage, de rompre ses vœux, de manger de la viande et d'écouter les chanteuses aux festins royaux⁵.

C'est cette obligation de prendre femme qui a paru la plus monstrueuse aux contemporains. Le célibat était le plus impor-

1. ἐγνοήθησαν γέλωτος παντὶ λαῷ. *Vie d'Étienne*, p. 1116.

2. Nicéph., *Brev.*, p. 71.

3. Nicéph., *Antirr.*, III, 524; Théoph., AM. 6267, p. 445: lorsque Michel Iachanodracon rassemble dans la plaine d'Éphèse tous les moines de sa province, il leur tient ce langage: « Ceux qui veulent obéir à l'empereur et à moi prendront une robe blanche et choisiront une femme à cette heure même; ceux qui refuseront seront aveuglés et transportés à Chypre. »

4. Nicéph., *Brev.*, p. 73; Théoph., AM. 6257, p. 437; Zonaras, 1336; Cedrenus, 896. Cf. Baronius, 766, XIII.

5. Théoph., AM. 6257, p. 437, σπαραγίτην ἀντὶ μονάχου ἔπειτα γίνεσθαι.

tant des vœux monastiques; la femme était pour les religieux le grand objet d'horreur. C'est pourquoi on chercha à leur imposer le mariage. Les évêques de Nicée eux-mêmes croient devoir rappeler que des moines furent unis à des vierges promises au Seigneur¹.

Constantin V n'eut pas besoin d'user de violence envers tous les moines. Il essaya par tous les moyens de les engager à rentrer dans la vie civile, et ses efforts réussirent auprès de la plupart. « Il y en eut beaucoup qui cédèrent à son décret impie. Gagnés par la flatterie, ou par des promesses, ou par des dignités militaires, ou par toutes les ruses du scélérat, ils renoncèrent à leur foi, prirent l'habit laïque, laissèrent pousser leur chevelure et se mirent à fréquenter des femmes² ». Théostéricte déplore également le grand nombre des défections. « Beaucoup ne subirent que le supplice de leur conscience; ils préférèrent la gloire des hommes à celle de Dieu et se livrèrent aux voluptés de la chair³. » Après l'assemblée du Mont Saint-Auxence, les moines se dispersent et quittent l'empire « par crainte, non du martyre, mais de ruses que le tyran mettait en œuvre pour les faire tomber dans le péché⁴ ». Et, en effet, les défections se produisent même parmi les fidèles de l'abbé; et l'empereur honora ces transfuges⁵. Constantin avait veillé sans doute à ce que tous les moines qui quitteraient les ordres fussent pourvus d'un emploi quelconque. « Parmi les religieux du thème thracésien, beaucoup subirent le martyre; mais beaucoup furent perdus⁶, abandonnèrent leurs ordres, et Lachanodracon en usa familièrement avec eux. » Et nous voyons en effet que le principal auxiliaire de Michel Lachanodracon était un ancien moine, l'abbé Léon⁷. L'empereur n'a donc pas traité dès l'abord les moines en ennemis. Il a cherché avant tout à obtenir d'eux qu'ils rentrassent dans le monde et y remplissent les devoirs auxquels ils avaient voulu se soustraire.

Constantin acheva de briser la puissance des moines en confisquant les couvents et les biens monastiques. On l'a accusé naturellement d'avoir brûlé et détruit des couvents. Il aurait fait

1. Mansi, XIII, 330. de même dans la *Vie de Nicéas*.

2. Nicéph., *Brev.*, p. 71.

3. AA. SS., avril, I, XXIV.

4. *Vie d'Étienne*, 1119.

5. *Ibid.*, 1138.

6. ἀπόλοντο λιποτακτήσαντες. Théoph., AM. 6262, p. 445.

7. Théoph., AM. 6263, p. 445.

raser complètement, comme nous l'avons vu, celui du Mont Saint-Auxence, près de Nicomédie. « Il détruisit, jusqu'aux fondements, le couvent de Callistrate, celui de Maximus et celui de Dion, et d'autres demeures saintes de moines et de vierges¹. » Mais d'autre part Nicéphore reproche à l'empereur d'avoir vendu à prix d'argent ce même couvent de Callistrate ainsi que celui de Florus, et ajoute que l'état actuel de ces édifices atteste cette profanation². Tandis que le biographe d'Étienne affirme que le Lachanodracon fit brûler et démolir complètement le couvent de Peleccita³, Théophane raconte au contraire qu'assisté de son bâtard Léon Kouloukès et de l'ancien abbé Léon Koutzodaectyle, il fit vendre tous les couvents d'hommes et de femmes de la province, avec les vases sacrés, les bibliothèques et tous les biens qu'ils contenaient, et envoya l'argent à l'empereur⁴. Constantin, plutôt que de commettre des destructions inutiles, employa à d'autres destinations les édifices dont il s'était emparé. Il en fit des casernes, non pas parce que tout se réduisit pour lui à un intérêt militaire, comme le dit Schwarzlose, mais parce que la disposition de ces bâtiments lui rendit particulièrement propres à cet usage. « Il en fit des maisons communes pour les soldats ses complices (εἰς αὐτῶν στρατιωτῶν). Et celui des Dalmates, le premier de Byzance, il le donna à ses soldats comme habitation (στρατιώτων)⁵. »

Ces profanations ont vivement indigné les orthodoxes. « Il a transformé les maisons saintes en écuries et en dépôts de fumier⁶. » L'assemblée de Nicée rappelle que des monastères ont été changés en maisons communes et mondaines (κοινικὰ καταστροφῆς⁷). Et ce qu'il y a de plus horrible, c'est que cette impiété et cette profanation ont subsisté dans quelques couvents ; au lieu de pieuses génuflexions, on y voit des danses honteuses ; au lieu de saints cantiques, on y entend des chants sataniques et obscènes⁸. Le sens de

1. Théoph., AM. 625p. p. 443. Voir dans l'abbé Marin, *op. cit.*, la liste complète des couvents de Constantinople.

2. *Antirr.*, III, p. 494.

3. *Vie d'Étienne*, 1166.

4. AM. 6263, p. 445.

5. Théoph., AM. 625p. p. 443.

6. ἱεροστάσια τι καὶ κοπρώνας. Nicéph., *Antirr.*, III, p. 494 ; Théoph., AM. 6258, p. 440.

7. Mêmes termes dans Théostériete, AA. 88., avril, I, XXIV.

8. Mansi. AIII, 330. ἀντὶ τῶν ἀλλοπαλλήλων γονυκλισιῶν, ὀργητικὰ λυγίσματα. ἀντὶ τῶν ἱερῶν ὄργανων καὶ τῆς φωνῆς τῆς ἀγαλλιάσεως τῆς ἐν σαρκὶ τῶν δικαίων, πορνικὰ ἢ σατανικὰ μελωδέματα.

ce texte n'est pas très clair. Il faut rappeler ici un passage du livre de Jean d'Antioche sur la *Laïcisation des couvents*, où il fait remonter l'origine de ce mal à Constantin Copronyme. « Les fondateurs des couvents, dit-il, ont proféré des imprécations terribles contre ceux qui les asserviraient aux laïques. Mais on a commencé à le faire, comme chacun le sait, pendant l'hérésie iconoclaste. Le mal a pris naissance sous Constantin, à cause de sa haine contre les moines. Il a cessé avec le triomphe de l'orthodoxie¹ »... « Mais aujourd'hui (sous Alexis Comnène), bien des gens reçoivent en don des monastères et en tirent des revenus. Les couvents gouvernés par des laïques commencent à perdre jusqu'à l'apparence de lieux saints. Les frères laïques internes et externes introduits par les empereurs et les bénéficiaires y sont presque aussi nombreux que les moines. Et en dedans de ces saints édifices, ô honte ! des laïques mangent de la viande, jouent des tragédies et vaquent en toute liberté à toutes les occupations mondaines. Qui pourra empêcher que, dans la suite des temps, le mal fasse de nouveaux progrès, et que les monastères soient transformés complètement en bâtiments publics et profanes (καταικαζα κατακόρηα). L'entreprise où a échoué le misérable Copronyme, les orthodoxes vont la mener à bonne fin². » La similitude des termes avec les textes du concile est frappante. Mais, à y regarder de près, on s'aperçoit que Jean d'Antioche a commis une confusion. Le mal dont il se plaint vient de ce que certains laïques recevaient des couvents à titre de bénéfice, et, non contents de jouir des revenus, s'y installaient avec leurs proches et y menaient une vie licencieuse. Bien différentes sont les mesures qu'a prises Constantin Copronyme à l'égard des couvents. Il s'agissait pour lui non d'en confier le gouvernement à des laïques, mais de les suppri-

1. Jean d'Antioche. *Migne, Patr. græc.*, t. 134, p. 1130. αὐτὴ δὲ ἡ παρανομία, ἣ κατὰ θεοῦ ἀδικία, ἦ οὐκ εἶδεν ὅτι γὰρ λίγην διὰ τὴν ὑπερηβολὴν τοῦ κακοῦ, ἐρξάτο μὲν, ὡς πάντες ἴσταν, ἀπὸ τῆς εἰκονομαχίας, κήρυκτος καὶ τοῦ διαπύρου αὐτῆς προστατοῦ, ὡς διελέλυται, τὸ κοπρονύμιον εἶναι διὰ τὴν πρὸς τοὺς μοναχοὺς αὐτοῦ ἀπονομίαν ἀπέθυσαν, ἐστράλαζεν δὲ τῆς ὀρθοδοξίας λαμπρότης.

2. *Ibid.*, p. 1132. Ἄλλα καὶ αὐτὴ ἡ ἔσθλην μέρουσι ἀπῆρξάτο εἴη ἐξαντίστα: ὡς ἔστιν ἕρην εἰς τὰ διδουλομαζα κοσμικοῦ μοναστήρια. Ἰσαριθμοὶ γὰρ εἰσιν σφιδόν τοῖς μοναχοῖς οἱ ἱναττόμενοι παρὰ τῶν βασιλείων καὶ χριστικαίων καταικαὶ ἀδελφοὶ ἱσημονοῦνται καὶ ἱσημονοῦνται. Καὶ ἔσθλην τῆς ἀγίας μάνθρας, ὡς τῆς ἀπορίας, οἱ κοσμικοὶ σφάλλουσιν, κρημφύρουσιν, τραγικοῦσιν, καὶ πάντα τα κοσμικὰ ἐπιτηδύματα ἕρουν μετὰ πίσης ἰηουσίας. Καὶ τὶς ἀμφιβάλλει, τοῦ γρήνου προῖοντος, καὶ τοῦ κακοῦ προκόποντος, μὴ τελείως γενέσθαι τὰ μοναστήρια κοσμικὰ κατακόρηια, καὶ ὅπως οὐκ ἔδυνάθη ὁ τρισάθλιος Κοπρινύμιος κατορθώσαι, τοῦτο γὰρ εἰμὴν σκόπος, ὅπι τῶν ὀρθοδοξῶν πληροῦσθαι.

mer. Au VIII^e siècle déjà il arrivait que de grands personnages se faisaient bâtir des couvents qu'ils utilisaient comme maisons de campagne, et où ils venaient faire des retraites. On se plaignait justement que trop de gens utilisassent ce moyen de mener une vie oisive et d'échapper à leurs devoirs¹. Quand Théophane nous dit que Constantin a puni des officiers qui s'étaient retirés dans des couvents², cela ne signifie pas nécessairement que ces personnages se soient faits moines. Ils avaient fait une retraite dans un couvent et s'étaient ainsi soustraits à la surveillance et à l'autorité de l'empereur. En remettant les couvents à des laïques, Constantin n'aurait pas diminué le nombre des moines; il aurait au contraire augmenté le mal qu'il s'était proposé de combattre. Le canon XIII du concile de Nicée est très précis à cet égard. « Aux temps de la persécution, quelques édifices consacrés, des évêchés et des couvents, ont été acquis par certains hommes et sont devenus des bâtiments profanes (κατὰ κατηγόρια). Si ceux qui les possèdent veulent bien les rendre à leur destination primitive, ils seront dignes de louanges; s'ils refusent, ils seront déposés s'ils sont inscrits sur le catalogue ecclésiastique, anathématisés s'ils sont moines ou laïques³. »

Il n'est donc pas question ici de communautés religieuses gouvernées par des laïques, mais de bâtiments enlevés aux moines et vendus par l'empereur à des particuliers, laïques ou religieux, qui en ont disposé comme bon leur semblait. Ces édifices ont perdu tout caractère sacré; ils sont devenus, comme le dit Jean d'Antioche lui-même, des maisons semblables aux autres (τελείως γινεσθαι τὰ μοναστήρια κατηγόρια κατηγόρια). De même que Constantin avait transformé certains couvents en casernes, les acquéreurs avaient employé les autres aux usages auxquels leur aménagement les rendait le plus propres; ils en avaient fait sans doute des maisons publiques, auberges ou caravansérails. Ainsi s'explique, qu'au temps du concile de Nicée, on vit des danses honteuses et l'on entendit des refrains obscènes dans les édifices consacrés autre-

1. V. Paparrigopoulo, *op. cit.*, p. 172-173.

2. Théophan., AM. 6257, p. 438; AM. 6259, p. 443.

3. Ἐπειδὴ διὰ τὴν γενομένην κατὰ τὰς ἀμαρτίας ἡμῶν συμφορὰν ἐν ταῖς ἐκκλησίαις, καθηργήσαντι τινες εὐχαγεῖς οἰκοὶ ὑπὸ τινῶν ἀνδρῶν, ἐπισκόπων καὶ μοναστηρίων, καὶ ἐγένοντο κοινὰ καταγῶγια. εἰ μὲν οἱ διακρατοῦντες ταῦτα προαιροῦνται ἀποδίδοναι, ἵνα κατὰ τὸ ἔργαιον ἀποκατασταθῶσιν, εὖ καὶ καλῶς ἔγινε· εἰ δὲ μὴ γι. εἰ μὲν τοῦ καταλόγου τοῦ ἱερατικοῦ εἴσι, τοῦτους καθαιρεῖσθαι προτάσσομεν, εἰ δὲ μοναχοὶ ἢ λαϊκοὶ, ἀφορίζεσθαι.
Canon XIII. Mansi, XIII, p. 432.

fois aux exercices pieux. Mais ce n'étaient plus des couvents.

La confiscation des biens monastiques se complétait naturellement par l'exil des moines rebelles. Les moines, disent les actes du concile de Nicée, abandonnèrent la ville après la prise de leurs biens, préférant vivre saintement dans l'exil que de vivre selon le monde dans leur patrie¹. « Beaucoup fuyaient par terre ou par mer ou vivaient misérablement, cachés dans des cavernes, ou bien allaient à l'étranger². » Après les décrets de Constantin contre les images, les moines d'Europe, de Byzance et de la Bithynie vont demander conseil à Étienne d'Auxence, qui les engage à fuir vers les contrées à l'abri de l'hérésie du Copronyme : les pays au delà du Bosphore, la Chersonèse, la Gothie, la Scythie, les pays du Pont-Euxin et de la mer des Parthes, l'ancienne Rome, Naples, la Lybie inférieure, Syleon, Sycé, la Propontide, Chypre, Tripoli. Les moines alors se dispersent ; les uns se dirigent vers le Pont-Euxin, d'autres vers Rome³. Les moines exilés ou fugitifs se sont rendus en effet en très grand nombre à Rome et en Italie. Paul I^{er} dut même autoriser les moines grecs à chanter les psaumes dans leur langue⁴.

A en croire les auteurs, tous les moines de Byzance et même de l'empire auraient été chassés. « Byzance paraissait vide de l'ordre monastique⁵. » « Constantin, dit le biographe de Théodore Stoudite, chassa les moines de Stoudion comme tous ceux de Byzance⁶. » Michel Lachanodracon ne laissa pas dans son thème un seul homme vêtu de l'habit monastique⁷. Le peuple de Byzance, rassemblé par Constantin dans l'hippodrome, lui crie par deux fois : « Mais il n'y a plus trace de cette engeance maudite des moines ni à Byzance ni ailleurs⁸ (οὐδὲ ἐν ἄλλῃ γῶρᾷ). » Il ne faut pas prendre à la lettre ces affirmations. Le clergé régulier fut sans

1. Mansi, XIII, 330.

2. *Vie de Nicéus*, AA, 88, avril, I, XXIV.

3. *Vie d'Étienne*, 1118. On n'est pas peu étonné de voir figurer dans cette énumération la Lybie inférieure, avec Syleon et Sycé, dans le thème pourtant fidèle à Constantin, des Cibyrhéotes. Il est à présumer que l'auteur de la *Vie d'Étienne* aura dressé cette liste d'après la géographie politique de son temps, sans réfléchir que les limites de l'empire avaient été plus étendues sous Constantin V. En 808, en effet, cette partie de l'Asie Mineure était sans doute aux mains des Arabes.

4. Baronius, 761, XII.

5. *Vie d'Étienne*, 1119.

6. Migne, 99, 146.

7. Théoph., AM, 6263, p. 446; Cedrenus, 896.

8. *Vie d'Étienne*, 1136, 1170, 1172, οὐδὲ ἕργος αὐτῶν τοῦ σχήματος κεράνται.

doute brisé complètement et réduit à l'impuissance. Mais tous les couvents de l'empire ne furent pas supprimés. Il resta fort peu de moines à Constantinople ; mais il en resta cependant. Le moine Platon rentra à Constantinople pendant la persécution et y vécut au milieu des moines qui y étaient restés¹. Et il ne semble pas qu'il lui soit rien arrivé de fâcheux à ce moment. Étienne d'Auxence a été enfermé dans un monastère, celui de Philippicum. Ensuite, lorsqu'il a été enlevé de l'île de Proconèse, la sœur du saint peut se retirer librement dans un couvent de la ville, celui de Monocium². Après la mort du saint, un disciple fidèle, nommé Théodore, recueille quelques fragments de son corps et les porte au monastère de Dion, celui-là même qui, d'après Théophane, avait été rasé complètement par Constantin. Et ce couvent subsiste dans la suite, puisque l'higoumène en est maintenu dans sa charge par Constantin³.

Il en resta bien davantage dans les provinces. Byzance occupait une place si considérable dans la vie politique de l'empire que l'exécution des décrets dans la capitale était pour les empereurs l'affaire essentielle. C'était à Byzance même qu'il importait le plus de supprimer les couvents ; car c'est là qu'ils étaient le plus dangereux. Malgré les progrès accomplis dans la centralisation et l'unification de l'empire, il est permis de croire que les moines furent diversement traités, suivant les provinces où ils se trouvaient. Puisqu'on prend soin de nous signaler les stratèges qui exécutèrent les ordres de l'empereur et chassèrent les moines des thèmes dont ils avaient le commandement, il paraît bien que tous n'agirent pas de même. Et il importe de remarquer que ces provinces où furent envoyés des stratèges iconoclastes ne sont pas, comme on pourrait s'y attendre, celles où la population était iconodoule, mais au contraire, celles de l'Asie Mineure, où les partisans de la réforme étaient les plus nombreux : les Thracésiens, les Anatoliques et les Bucellaires⁴. Il n'est pas question dans ce texte de la Grèce ni de la Thrace, dont le stratège avait conspiré contre Constantin l'année précédente⁵. De même que Constantin V n'avait pas songé à inquiéter, pour cause de religion, la Sicile et l'Italie du Sud, qui venaient pourtant d'être rattachées au patriarcat de

1. Théod. Stoud., *Platonis laudatio* ; Migne, 99, 819.

2. *Vie d'Étienne*, 117⁸.

3. *Vie d'Étienne*, 1180 et 1191.

4. Théoph., AM. 6258, p. 440.

5. AM. 6257, p. 438.

Constantinople, il n'avait sans doute pas voulu exiger une application trop rigoureuse de ses décrets dans celles des provinces de l'Orient où le culte des images était le plus fortement enraciné.

Zonaras est sans doute dans la vérité quand il dit : « La persécution contre les moines fut telle que c'est à peine si un seul d'entre eux était resté dans la ville et osait s'y montrer en public ; mais il y en avait beaucoup de cachés ; et en dehors de la ville, d'autres continuaient à mener la vie monastique. Ceux qui signaient son écrit pouvaient vivre sans dommage¹. » Les communautés qui ne firent pas d'opposition à la volonté de Constantin, ou celles que leur éloignement et leur faiblesse empêchaient de devenir dangereuses pour l'État, purent sans doute continuer à vivre. Lorsque Léon l'Arménien, exaspéré par la résistance des moines, ordonna la fermeture de tous les couvents de l'empire, les contemporains parlèrent de cette mesure comme d'une invention nouvelle et monstrueuse.

Si les couvents n'avaient pas tous été supprimés, tous cependant avaient été contraints à l'obéissance. Pendant les dernières années du règne, il ne se manifesta plus aucune résistance à la volonté de l'empereur, et Constantin fut libre de se consacrer aux affaires extérieures. Il put croire qu'il avait assuré à jamais le triomphe de la réforme.

Les historiens, même les plus favorables aux empereurs iconoclastes, font remarquer qu'ils n'avaient pas tenu compte des habitudes invétérées de la population byzantine et des instincts de la race. Le peuple grec, disent-ils, avait une imagination trop colorée, un besoin trop impérieux de représentations sensibles, pour qu'il pût renoncer aux images. La réforme pouvait réussir auprès des classes cultivées ; parmi le peuple, elle ne pouvait qu'être imposée par la violence.

Cependant l'appui que Constantin trouva auprès de la majorité de l'armée et du peuple prouve que la réforme était parfaitement viable. Durant le règne de Léon IV, la popularité de Constantin V et la force de l'habitude suffirent à maintenir debout les institutions iconoclastes. Et, en 787 encore, la population était si peu disposée à revenir aux images qu'Irène dut renoncer à tenir un concile iconoclaste à Constantinople, et fut obligée de le réunir à Nicée, ville dont elle était plus sûre. Tandis que les dignitaires

1. Zonaras, p. 1336.

du palais trahissent la cause de la réforme et introduisent des images jusque dans les appartements de l'impératrice, la popularité de Constantin se conserve au contraire dans l'armée et dans la population sectaire. L'étude des circonstances de l'avènement de Léon l'Arménien et de ses mesures contre les images montrerait sans doute qu'il avait été entraîné par un parti important, qu'il cédait à la pression de l'opinion¹. Peu de temps avant son arrivée au trône, le préfet de la ville avait dû employer la force pour dissiper une émeute formidable qui s'était produite autour du mausolée de Constantin V. On attribuait l'invasion bulgare à l'idolâtrie des nouveaux empereurs. On glorifiait la mémoire de Constantin comme celle d'un vainqueur et d'un prophète². Michel Rhangabé dut prendre des mesures sévères contre les Pauliciens de Thrace, qui devenaient menaçants par leur nombre et qui étaient des ennemis acharnés des images et des moines³.

La réforme iconoclaste n'était ni une explosion de fanatisme sectaire, ni un acte administratif destiné à supprimer les moines. Elle avait été élaborée lentement par des hommes intelligents, qui n'ignoraient pas les difficultés de l'entreprise. Elle avait son point d'appui dans l'opinion. Elle aurait pu réussir. Elle échoua par l'indifférence de quelques-uns des successeurs de Constantin et par l'hostilité violente de certains autres.

Elle échoua surtout par la résistance et la coalition des moines. Dès l'avènement de Léon IV, les moines rentrent dans l'empire, et arrivent aux plus hautes fonctions⁴. Sans cesse ils augmentent en nombre, en richesses, en influence, et, malgré les efforts de Léon l'Arménien, ils finissent par assurer le triomphe final de l'iconolâtrie. Cela prouve sans doute la vitalité et la puissance des ordres réguliers. Cela prouve aussi combien Constantin avait jugé justement en faisant de leur suppression la condition essentielle du succès de la réforme.

Avec Constantin V, la question des images avait atteint tout son développement. C'est à ce moment-là aussi qu'elle offre pour nous son plus haut degré d'intérêt. L'œuvre des souverains postérieurs n'a consisté qu'à défaire ou à refaire l'œuvre de Constantin.

1. *Epist. ad. Théoph.*, p. 367.

2. *Théoph.*, AM. 6305, p. 501. Κωνσταντίνον τὸν Ἰουδαίουφρόνα μακαρίζουσι ὡς προφήτην καὶ νικητήν.

3. *Théoph.*, AM. 6304, p. 496.

4. Léon IV choisit les métropolitains parmi les abbés. *Théoph.*, AM. 6268, p. 450.

CONCLUSION

Le jugement que l'on portera sur Constantin V dépendra toujours de l'opinion qu'on se sera faite sur la question des images et sur celle des moines. Je résumerai seulement les faits qui paraissent s'imposer à l'historien.

Nous avons vu d'abord que Constantin V, objet d'exécration et d'horreur pour les moines chroniqueurs et hagiographes, avait vécu, de l'aveu des contemporains, « dans la gloire et dans le succès » ; et que son souvenir avait survécu pendant deux générations au moins auprès d'une grande partie de la population de Byzance. Nous avons constaté ensuite que sa carrière militaire avait été en effet très remarquable, qu'il avait su défendre victorieusement toutes les frontières, et qu'il avait assuré un prestige nouveau aux armes romaines. Sa carrière politique et administrative dénote une intelligence singulière. Constantin V a très nettement compris la situation nouvelle de l'empire grec et le rôle qu'il était appelé à jouer dans le monde. Son règne est des plus importants pour les progrès de l'hellénisme et la formation ethnographique de l'empire.

Quant à la réforme religieuse, qui fut pour lui la plus importante, elle a été quelque chose de plus qu'un instrument de domination politique. Elle partait d'un désir sincère de donner au peuple une religion plus pure. La question des images se rattache à un vaste ensemble de réformes. L'œuvre des empereurs isauriens constitue l'un des plus grands et des plus respectables efforts qui aient été faits pour relever le niveau matériel, moral et intellectuel d'un peuple. Cette vaste tentative d'organisation est aussi importante que celle de Charlemagne. Elle apparaît, sur bien des points, plus intelligente et plus voisine de nos conceptions modernes.

Sous Constantin V, le système administratif inauguré par Léon l'Isaurien fonctionne et se régularise ; les réformes portent leurs fruits. Les successeurs de Constantin n'osent toucher que timide-

ment et pièce après pièce à l'imposant édifice de réformes politiques et religieuses qu'il leur a laissé. Et tout ne sera pas perdu dans cette œuvre immense.

Si Byzance a connu ensuite une grandeur nouvelle, une étonnante renaissance de deux siècles et demi, elle le doit sans doute à l'œuvre des Iconoclastes, au règne de Constantin V et à ses trente-cinq années de prospérité et d'intelligente et forte administration.

BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES

- THÉOPHANE LE CONJENSEUR.** — *Chronographie*, édition de Boor, Leipzig, 1883-1885, 2 vol. in 8.
- NICÉPHORE LE PATRIARCHE.** — *Historiarum rerum post Mauricium gestarum*, édition de Boor, Leipzig, 1880, *Antirhetici III adversus Constantinum Copronymum*, *Apologeticus major pro Sanctis Imaginibus*, *Apologeticus minor pro SS. IM. Epistolæ*. Dans la *Patrologie grecque* de Migne, vol. 100, Cf., l'édition de PÉRI, *Analecta Sacra et Classica*, Rome, 1888.
- JEAN DAMASCIÈNE.** — *De imaginibus orationes III* Migne, t. 95. *De imaginibus adversus Constantinum Caballinum. Epistola ad Theophilum imperatorem*. Migne, t. 95. *Epistola adversus isomachus*, Migne, t. 96.
- THÉODORE STROUBILI.** — *Epistolæ Antirhetici adversus isomachus*, Migne, t. 99.
- LÉON LE GRAMMAIRIEN.** — *Chronographie*, dans la *Byzantine* de Bonn, 1857, 1 vol. in 12.
- GEORGES HAMANTOLOS (Georges le Moine).** — *Chronique*, livre IV, Migne, t. 110.
- CÉDRENE.** — *Synopsis historiarum*, Migne, t. 111.
- ZONARAS.** — *Chronique*, Migne, t. 135.
- MICHEL GÉVASC.** — *Chronique* Migne, t. 158.
- Vie d'Étienne d'Ancrece*, par ÉTIENNE, diacre de Sainte-Sophie, Migne, t. 100, p. 1069-1180.
- Vie de Théophaue*, par NICÉPHORE, skenophylax du palais des Blachernes, dans l'édition de Boor, t. II.
- Vie de Nicéphore*, par LE SACC, dans l'édition de Boor.
- Vie de Georges le Spathaire*, collection des *Acta Sanctorum*, août II, p. 434 et seq.
- Vie de Platon, hiupanène de Sakkaulium*, par Théodore STROUBILI, Migne, t. 99.
- Vie de Léon Thaumaturge*, évêque de Catane, AA. SS. février III, 226.
- Vie d'Étienne Thaumaturge*, AA. SS. juillet III, 531.
- Vie de Jean de Monopria*, AA. SS. juin I, 509.
- Les 30 compagnons de Théotériote*, AA. SS. juin I, 168.
- Vie du patriarche Germain*, THÉOPHANE, *Chronographie*, éd. de Boor, II, 570 et AA. SS. mai III, 155.
- Vie de Jean Paichalte*, AA. SS. mai VI, 100.
- Vie de Turasina*, AA. SS. février III, 585.
- Vie de Jacob le Jeune*, AA. SS. mars III, 357.
- Vie de Paul in Crist*, AA. SS. mars II, 609.
- Vie de Paul le Jeune*, AA. SS. juillet II, 636.

- Vie d'André in Criaï*, AA. SS. octobre VIII, 135.
Vie de Jean, évêque de Gothie, AA. SS. juin V, 184.
Vie de Nicéas, du couvent de Medicion, par Théostériste, AA. SS. avril I, XX.
MANZI. — *Sacrosanctorum conciliorum nova atque amplissima collectio*, vol. XII et XIII. Venise et Florence, 1767, folio (actes du concile de Nicée en 787; XIII, p. 305-363, citation des actes du concile de 753).
ZACHARIAE DE LINGENTHAL. — *Jus graeco-romanum*. Leipzig, 1856-1870, 7 vol. in-8.
Ecloga legum Leonis et Constantini, édition Zachariae de Lingenthal, dans la *Collectio librorum juris graeco-rom. ineditorum* Leipzig, 1857.
Νέμοι; γιωργιω;, édition Ferrini, *Byzantinische Zeitschrift*, 1898, 3.
Codex Carolinus (lettres des papes Grégoire, Zacharie, Etienne, Paul, Hadrien) dans les *Monumenta Germaniae historica Epistolae Merovingici et Karolini aevi*, tome I, Berlin, 1897.
Liber Pontificalis, édition de l'abbé Duchesne Paris, 1886, in-4.
JAFFÉ. — *Regesta pontificum*, 2^e éd. Leipzig, 1881, in-4.
BARONIUS. — *Annales ecclesiastici ab anno 1198*, édition de Pagi et Mansi, Lucques, 1738-1759.
 Sources arabes et syriaques : voir les notes de la page 35.

II. — OUVRAGES CONSULTÉS

1) Chronologie et bibliographie.

- KRUMBACHER**. — *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, 2^e éd. Munich, 1897, in-8.
MURALT. — *Essai de chronographie byzantine*, vol. I, Saint-Petersbourg, 1855, in-8.
HUBERT. — *Quelques observations sur la chronologie de Théophane*, *Byzant. Zeitschrift*, 1897, p. 504 et sqq.

2) Ouvrages généraux.

- LE BEAU**. — *Histoire du Bas-Empire*, édition de Saint-Martin, tome XII, Paris, 1825.
FINLAY. — *History of the byzantine empire*, Edimbourg et Londres, 1853, in-8.
GERÖWEN. — *Byzantinische Geschichten*, t. II, Graz, 1877-77, in-12.
HERTZBERG. — *Geschichte der Byzantiner*, Berlin, 1883.
PAPARRIGOPÓULO. — *Histoire de la civilisation hellénique*, Paris, 1878, in-8.
BURY. — *A history of the later roman empire*, t. II, Londres, 1889.

3) Histoire de l'Église.

- SCHLOSSER**. — *Geschichte der Bildersturmenden Kaisern*, Francfort, 1812.
MARR. — *Der Bilderstreit der Byzant. Kaiser*, Trèves, 1839.
HEFLE. — *Histoire des conciles*, trad. Delare, t. IV, Paris, 1870, in-8.
HERGENROTHER. — *Hist. de l'Église*, traduction Belet, t. II et III, Paris, 1880.
GASQUET. — *De l'autorité impériale en matière religieuse à Byzance*, Paris, 1879, in-8.
SCHWARZLOBE. — *Der Bilderstreit*, Gotha, 1890.
TOUGARD. — *La persécution iconoclaste d'après la correspondance de Théodore Studite*, *Revue des questions historiques*, t. 50 (1891).
MARIN. — *Les moines de Constantinople*, Paris, 1898.

GELZER. — Verhältnis von Staat und Kirche in Byzanz (*Historische Zeitschrift*, 1901, Heft 2).

4) Politique extérieure.

JIRCEK. — *Geschichte der Bulgaren*, Prag, 1876.

WEIL. — *Geschichte der Kalifen*, t. I. Mannheim, 1846-62.

BROOKS. — *The Arabs in Asia Minor* (*Journal of Hellenic studies*, 1898).

— *Byzantium and Arabs in the time of the early Abbasids* (*English historical Review*, octobre 1900, janvier 1901).

SCHENE. — *Kaiser Leon III*. Halle, 1884.

DIENL. — *Études sur l'administration byzantine dans l'archaïe de Ravenne*. Paris, 1888, in-8.

HUBERT. — *Étude sur la formation des États de l'Égypte* (*Revue historique*, t. 69, 1899). Voir la bibliographie du chapitre vi.

5) Administration intérieure.

RAMBAUD. — *L'empire grec au 2^e siècle: Constantin Porphyrogénète*. Paris, 1878.

ZACHARIAE DE LINGENTHAL. — *Geschichte des griechisch römischen Rechts*, 3^e éd. Berlin, 1847.

— *Wissenschaft und Recht für das Heer vom 6. bis zum Anfang des 10. Jahrhunderts* (*Byzantinische Zeitschrift*, t. III, 1894, p. 437 et seq.) *Zum Militärrecht des Leo* (*ibid.* t. II, 1893, p. 606).

SCHENE. — *Kaiser Leon III. Warten in Innern* (*ibid.* t. V, 1896, p. 257 et seq.)

GELZER. — *Die Genesis der byzantinischen Themenverfassung* (*Abhandlungen der Phil. Hist. Klasse der königlichen Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, t. XVIII, 5, Leipzig, 1899, in-4).

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages. |
|--|--------|
| PRÉFACE DE M. CH. DIEHL. | 1 |
| CHAPITRE I | |
| LES SOURCES | |
| Les chroniqueurs. La littérature théologique. Les hagiographies. <i>La Vie d'Étienne</i> | 1 |
| CHAPITRE II | |
| LA LÉGENDE DE CONSTANTIN V | |
| L'opinion des chroniqueurs et la valeur de leur témoignage. La vie privée de Constantin. — Les témoignages favorables. Popularité de Constantin. Sa légende. | 10 |
| CHAPITRE III | |
| L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN ET LA SÉDITION D'ARTAVASDÈ | |
| L'état de l'empire en 740. Artavasde. Les partis en présence. — Sarles et Modrina. — Siège et prise de Constantinople. — Modération de Constantin. | 22 |
| CHAPITRE IV | |
| LA POLITIQUE EXTÉRIEURE: LES ANABES | |
| Les Arabes sous Léon III. Akroïnon. Prise de Germanicée, Mélitène et Théodosiopolis. La guerre sous les khalifes abbassides. | 31 |
| CHAPITRE V | |
| LA POLITIQUE EXTÉRIEURE: LES BULGARES | |
| Les Bulgares et l'empire. Veregaba et Anchialos. Triomphe de Constantin. Paix et reprise des hostilités. Lithosoria. Mort de Constantin. | 41 |

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE : L'OCCIDENT

| | |
|---|----|
| L'Italie en 750. Grégoire II. Prestige du pape. Constantin et le pape Zacharie. Chute de Ravenne. Étienne II. Le concile de 753 et le voyage d'Étienne en France. Le patriarcat de Pépin. — Politique de Constantin après la rupture. Lutes politiques et religieuses. Le pape et les orthodoxes d'Orient. Indifférence des Byzantins pour les affaires d'Occident. | 60 |
|---|----|

CHAPITRE VII

L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE

| | |
|---|----|
| La division de l'empire en thèmes. Les codes de Léon et Constantin. Le thème Bucellaire. Les provinces sous Constantin. L'armée. Peuplement de l'empire. La peste de 747. Les colonies slaves. Les finances. La cour et la famille impériale. | 82 |
|---|----|

CHAPITRE VIII

LA QUERELLE DES IMAGES. LE BUT DE LA RÉFORME

| | |
|--|-----|
| Opinion des historiens sur la réforme. Origine de la réforme. Conduite de Constantin à l'égard de l'Église. Les <i>Antirrhetici</i> de Nicéphore. Constantin V réformateur. Les hérésies qu'on lui a reprochées. Caractère véritable du conflit. | 105 |
|--|-----|

CHAPITRE IX

LA QUERELLE DES IMAGES. HISTOIRE DU CONFLIT

| | |
|--|-----|
| Le conflit avant 740. Les progrès de la doctrine iconoclaste. Le concile d'Hérédia. Débuts de la persécution. Suppression totale des images et des reliques. Le conflit et l'art byzantin. Résistance presque nulle dans le clergé et le peuple. Le complot de 765. Mort du patriarche Constantin. Exagérations des chroniqueurs et des hagiographes. Les moines à Byzance; leur importance. La lutte contre les moines et le caractère de cette lutte. Supplice d'Étienne. Vente et confiscation des couvents. Exil des moines. | 129 |
| CONCLUSION. | 169 |
| BIBLIOGRAPHIE. | 171 |

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

- I. — **De l'authenticité des Épigrammes de Simonide**, par AMÉDÉE HAUVETTE, professeur adjoint de langue et de littérature grecques à la Faculté. 1 vol. in-8°. 5 fr.
- II. — **Antinomies linguistiques**, par VICTOR HENRY, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à la Faculté. 1 vol. in-8°. 2 fr.
- III. — **Mélanges d'histoire du moyen âge**, publiés sous la direction de M. le Professeur LUCHAIRE, par MM. LUCHAIRE, DUPONT-FERRIER et POLPARDIN. 1 vol. in-8°. 3 fr. 50
- IV. — **Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Phonétique historique du patois de Vinzelles**, par A. DAZAT, licencié ès-lettres. Préface de A. THOMAS, chargé du cours de philologie romane à la Faculté. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- V. — **La Flexion dans Lucrèce**, par A. CARTAULT, professeur de poésie latine à la Faculté. 1 vol. in-8°. 4 fr.
- VI. — **Le Treize Vendémiaire an IV**, par HENRY ZIVY, étudiant à la Faculté. 1 vol. in-8°. 4 fr.
- VII. — **Essai de reconstitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris** (*Pater, Noster¹, Noster², Qui es in caelis, Credo, A*), par MM. JOSÉPH PETIT, archiviste aux Archives nationales, GAVRILOVITCH MAURY et TEBDORU, avec une préface de Ch.-V. LANGLOIS, chargé de cours à la Faculté. 1 vol. in-8°, avec une planche hors texte. 9 fr.
- VIII. — **Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris**, par ACHILLE LUCHAIRE, professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- IX. — **Étude sur les Satires d'Horace**, par A. CARTAULT, professeur de poésie latine à la Faculté. 1 vol. in-8°. 11 fr.
- X. — **L'Imagination et les Mathématiques selon Descartes**, par Pierre BOUTROUX, licencié ès-lettres. 1 vol. in-8°. 2 fr.
- XI. — **Étude sur le dialecte alaman de Colmar (Haute-Alsace)**, par VICTOR HENRY, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à la Faculté. 1 vol. in-8°. 7 fr.
- XII. — **La main-d'œuvre industrielle en Grèce**, par P. GUIRAUD, professeur adjoint à la Faculté. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- XIII. — **Mélanges d'histoire du moyen âge**, publiés sous la direction de M. le professeur LUCHAIRE, par MM. LUCHAIRE, HALPIEN, HUCKEL, 1 vol. in-8°. 6 fr.
- XIV. — **Mélanges d'Étymologie française**, par ANTOINE THOMAS, professeur de littérature du moyen âge et philologie romane à la Faculté. 1 vol. in-8°. 7 fr.
- XV. — **La Rivière Vincent Pinzon. Étude sur la cartographie de la Guyane**, par P. VIDAL DE LA BLACHE, professeur de géographie à la Faculté. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- XVI. — **Études d'histoire byzantine. Constantin V, empereur des Romains (740-775)**, par ALFRED LOMBARD, licencié ès lettres, avec une préface de Ch. DIEHL, chargé de cours à la Faculté. 1 vol. in-8°. 6 fr.